

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

**MINISTRE D'ETAT, MINISTRE
DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**

**ETUDES MONOGRAPHIQUES ET
ECONOMIQUES DES DISTRICTS DE
COTE D'IVOIRE**

DISTRICT DU DENGUELE

Novembre 2015



Avec l'appui financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
(UEMOA)

AVANT-PROPOS

Pendant plus de 30 ans, la Côte d'Ivoire a été la porte d'entrée et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Le pays représente en effet à la fois un hub portuaire, commercial et touristique pour l'ensemble de la sous-région. La Côte d'Ivoire dispose par ailleurs de ressources agricoles, énergétiques et minières importantes lui permettant de consolider cette position économique et de continuer de jouer ce rôle économique de premier plan dans cette zone et en Afrique.

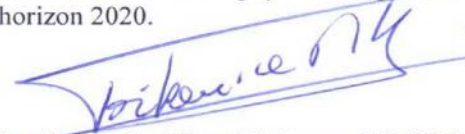
Après une décennie de crises qui a fortement détérioré les indicateurs socio-économiques et l'état des infrastructures, le gouvernement, à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, a décidé de créer une nouvelle dynamique avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2105.

Ce plan national qui vise un développement harmonieux et équilibré du territoire ambitionne de faire émerger des pôles économiques compétitifs par un grand programme d'aménagement du territoire au niveau de quatorze (14) aires géographiques appelées Districts.

La réussite de ce programme intégré nécessite la prise en compte de l'ensemble des spécificités territoriales des quatorze (14) Districts de la Côte d'Ivoire à travers la définition d'une vision de développement durable appropriée et la mise en œuvre des projets adaptés.

L'élaboration des études monographiques et économiques de ces Districts s'inscrit dans cet objectif, et vient surtout répondre à ce besoin d'établir des diagnostics territoriaux, prérequis fondamentaux pour identifier les avantages comparatifs de chaque District et créer par la suite un cadre propice à leur développement.

A travers ces études, les décideurs publics disposent désormais d'un outil d'orientation actualisé permettant de mener les actions de développement locales adaptées et ciblées en accord avec la vision nationale, à savoir faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.



Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI

Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement



S O M M A I R E

<i>Contexte</i>	7
<i>Méthodologie</i>	9
<i>Introduction</i>	11
<i>Axe I. Territoire et démographie</i>	13
<i>Chapitre 1. Caractéristiques territoriales</i>	13
<i>Chapitre 2. Ressources naturelles</i>	25
<i>Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques</i>	35
<i>Axe II. Développement économique</i>	63
<i>Chapitre 1. Secteur primaire</i>	66
<i>Chapitre 2. Secteur secondaire</i>	91
<i>Chapitre 3. Secteur tertiaire</i>	102
<i>Axe III. Développement socioculturel</i>	113
<i>Chapitre 1. Education</i>	113
<i>Chapitre 2. Santé et prévention</i>	161
<i>Chapitre 3. Culture, jeunesse et sport</i>	189
<i>Axe IV. Infrastructures et urbanisation</i>	192
<i>Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie</i>	192
<i>Chapitre 2. Transport et logistique</i>	201
<i>Chapitre 3. Equipements et infrastructures</i>	204
<i>Axe V. Perspectives de développement</i>	217
<i>Chapitre 1. Territoire et démographie</i>	217
<i>Chapitre 2. Développement économique</i>	222
<i>Chapitre 3. Développement socioculturel</i>	228
<i>Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation</i>	235
<i>Table des illustrations</i>	241
<i>Sigles et abréviations</i>	247
<i>Glossaire</i>	249
<i>Bibliographie</i>	254
<i>Annexes</i>	255

C O N T E X T E

La réalisation des études monographiques et économiques des 14 Districts de Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) lancé en 2004 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui fut matérialisé par une convention signée le 25 janvier 2013 entre la République de Côte d'Ivoire, représentée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, et l'UEMOA.

Le Programme Economique Régional est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie visant l'approfondissement de l'intégration économique régionale. Il se compose de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'Union. Il constitue un complément aux efforts déployés par les Etats membres en matière d'investissements publics et d'augmentation des investissements privés.

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le cadre d'intervention pour la réalisation de cet objectif est adossé aux objectifs fondamentaux du Traité de l'UEMOA et prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les priorités du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Lancé le 29 avril 2014 à Abidjan, le projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire (PEMED-CI) a pour objectif de dresser un état des lieux et de relever les potentialités et les contraintes propres à chaque région du pays, dans la perspective de lui assigner des fonctions spécifiques porteuses de développement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont s'est doté le gouvernement ivoirien pour concrétiser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Il se présente comme l'une des composantes majeures du volet de relance de l'aménagement du territoire et du développement régional à travers notamment l'aménagement de Pôles Economiques Compétitifs (PEC) autour des grandes villes, initié par le gouvernement dans la mise en œuvre du PND afin d'assurer le développement harmonieux et équilibré des grands espaces économiques du pays.

METHODOLOGIE

Les études monographiques et économiques des 14 Districts de la Côte d'Ivoire ont été élaborées dans une démarche structurée en trois phases¹ :

- Une première **phase de préparation** qui a permis de dresser le profil général et les grandes caractéristiques des Districts à travers une interaction marquée avec l'ensemble des départements ministériels au niveau central à Abidjan et les différents acteurs publics et privés ainsi qu'une analyse des indicateurs et statistiques disponibles au niveau national ;
- Une seconde **phase de collecte de données** durant laquelle des visites de sites stratégiques ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Cette phase a permis de recueillir des questionnaires qualitatifs et de mener des entretiens clés grâce à une mobilisation du corps préfectoral et de l'ensemble des forces vives et représentants territoriaux des ministères au sein de chaque District ;
- Une **phase d'analyse et de consolidation** afin :
 - de synthétiser les différents éléments d'information et d'analyse sous forme d'une base de données dynamique (matrice d'information spatiale au niveau sous-préfecture),
 - d'identifier les secteurs porteurs,
 - d'évaluer les domaines d'actions et les opportunités de développement associées pour définir in fine la vocation économique de chaque District.

Les diagnostics territoriaux se sont concentrés sur les thématiques clés du développement local à travers l'analyse de 4 grands axes² :

- L'axe 1 « **Territoire et démographie** » traitant des caractéristiques territoriales, de l'état des ressources naturelles, mais également des aspects démographiques, ethniques et socioculturels de la population ;
- L'axe 2 « **Développement Economique** » analysant toutes les activités économiques par secteur aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain entrant dans le produit local brut du District. Cet axe retrace également les flux économiques entre les zones de production et les zones de consommation, de transbordement ou de vente.
- L'axe 3 « **Développement Socio-Culturel** » évaluant le niveau d'accès de la population aux services sociaux et de base tels que l'éducation, la santé, la culture, la jeunesse et le sport ;
- L'axe 4 « **Infrastructures et Urbanisation** » permettant de réaliser un état des lieux du processus d'urbanisation des Districts et des aspects relatifs au transport, à la logistique, et aux différents équipements publics et infrastructures.

La réalisation de ces études monographiques et économiques est entièrement basée sur :

- Des données existantes collectées aussi bien au niveau central qu'au niveau local et mises à la disposition de l'étude par les différentes parties prenantes (ministères, directions régionales, industriels, acteurs publics...). Ces données proviennent avant tout d'annuaires statistiques, de rapports d'activités et de monographies territoriales. Les fournisseurs des données utilisées pour la réalisation des cartes sont mentionnés en tant que source dans le présent document.
- Les questionnaires administrés et les entretiens réalisés sur l'ensemble du territoire ivoirien et permettant de récolter des informations qualitatives auprès des principaux acteurs locaux (préfectures, directions régionales, établissements publics...).

¹ Cf. Annexe 1 : Calendrier des rencontres

² Cf. Annexe 2 : Table de correspondance

Lorsque les données sont disponibles, les chiffres clés sont présentés sous forme de graphiques chiffrés accompagnés d'une étiquette de couleur permettant de positionner le District et chaque région par rapport à la moyenne nationale.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration desdites études sont de trois types :

- Les informations retranscrites dans les différents rapports sont issues de documents existants collectés. Certains de ces documents (monographies régionales, annuaires statistiques, rapports d'activités, etc.) sont basés sur des données historiques et ne permettent pas de garantir la pérennité des informations et leur fiabilité dans le temps.
- Les études monographiques et économiques portent sur l'ensemble des 14 Districts de la Côte d'Ivoire qui découlent du découpage administratif instauré par le décret n° 2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions. À ce titre, de nombreuses données collectées ont dû être retraitées et agrégées afin de répondre au découpage en vigueur lors de la réalisation des études.
- De la même façon, la notion de District, définie dans le décret susmentionné comme une entité territoriale déconcentrée constituée d'un regroupement de régions, a été abrogée depuis le démarrage de l'étude. Dans le présent document, la notion de District se limite donc à un agrégat de régions définissant un ressort territorial infranational propice à la réalisation de grands projets d'aménagement et porteur de développement. Seuls les deux Districts Autonomes continuent d'exister, sous le nouveau statut de collectivités territoriales de type particulier.

Ces études monographiques et économiques ont été réalisées entre le deuxième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. À ce titre, les informations présentées dans ce rapport sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps et devront faire l'objet de mises à jour régulières, afin d'en garantir la fiabilité et leur utilisation à des fins de développement.

Dans cette logique en particulier, les analyses thématiques détaillées du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 n'étant pas validées lors de la rédaction du présent document, les données socio-démographiques utilisées sont celles des projections officielles réalisées par l'INS sur la base du RGPH 1998. Dès publication desdites analyses, le présent document devra faire l'objet d'une mise à jour, tant sur les aspects données que sur les analyses en découlant.

INTRODUCTION

Situé dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, le District du Denguélé, qui regroupe la région du Kabadougou et la région du Folon, est le produit de mouvements migratoires multiples s'étalant sur près de cinq siècles. L'implantation Malinké fut l'aboutissement d'une densification progressive des mouvements de biens et de personnes amorcés à partir du 16^{ème} siècle notamment grâce au transit de noix de cola, de sels de gemme, d'or et de bétail.



Photo 1: Anacardier à Odienné© 2014

A proximité des frontières guinéenne et malienne, l'activité marchande, issue d'une tradition communautaire puissante, constitue en effet l'un des moteurs économiques du District. Toutefois, les flux commerciaux majoritairement gérés depuis Odienné, chef-lieu de la région du Kabadougou, sont relativement limités en comparaison d'une part, des performances commerciales de la diaspora Odienneka ayant fait fortune dans les grandes villes de la Côte d'Ivoire, et d'autre part du potentiel marchand de la ville, dont une partie est exploitée par des réseaux de commerce informel.

Cette position géographique privilégiée est appuyée par des ressources naturelles importantes aussi bien agricoles, avec de grandes exploitations de coton et

d'anacarde, que minières, avec un sol riche en manganèse, en or et en diamant. En outre, avec plusieurs sites historiques et naturels tels que la réserve du Mont Mandan, le District dispose de nombreux atouts représentant de réelles opportunités de développement.

Toutefois, l'exploitation de ce potentiel est entravée par un enclavement du District. En effet, éloigné de plus de plusieurs centaines de kilomètres des capitales administratives et économiques du pays, le District du Denguélé ne dispose pas d'un réseau routier adéquat permettant de desservir ses principales agglomérations et les relier aux grands axes routiers des autres Districts et pays voisins dans des conditions normales de qualité et de sécurité.

A cet enclavement, s'ajoutent les impacts de plusieurs années de crises particulièrement intenses dans la zone avec le pillage et la destruction, non seulement de nombreuses infrastructures publiques, comme les écoles et les établissements sanitaires, mais également d'unités industrielles.



Photo 2 : Mosquée de Samatiguila© 2014

Face à cette situation, de nombreux habitants du Denguélé ont quitté le District en quête de sécurité et à la recherche d'emplois. Avec un solde migratoire négatif et une population en majorité rurale vivant des activités agricoles, le District ne présente que peu d'attrait économique pour de potentiels investisseurs qui permettrait de relancer l'activité industrielle et dynamiser l'économie du District.

Après ces années de crise et pour poursuivre dans la voie du développement, le District du Denguélé doit désormais répondre aux enjeux suivants :

- La restauration complète de l'autorité de l'Etat et de la paix entre les communautés ;
- Un développement socioéconomique qui tire parti du potentiel humain, des richesses agricoles, minières et touristiques, mais également de la position géostratégique.

A X E I . T E R R I T O I R E E T D E M O G R A P H I E

Chapitre 1. Caractéristiques territoriales

I.1.1 Données géographiques

1. Le District du Denguélé est situé au nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Il est délimité :
 - Au nord, par la République du Mali ;
 - Au sud, par le District du Woroba ;
 - A l'est, par le District des Savanes ;
 - A l'ouest, par la République de Guinée.
2. La ville d'Odienné, principal pôle urbain du District du Denguélé et chef-lieu de la région du Kabadougou, est située à 834 km d'Abidjan et à 591 km de Yamoussoukro. La proximité géographique avec la Guinée et le Mali confère au District du Denguélé un atout stratégique compte tenu des potentialités d'échanges avec ces pays limitrophes (Mali, Guinée).

Tableau 1 : Superficie des composantes du District

Région (chef-lieu)	Superficie (km ²)	Département	Superficie (km ²)	Sous-préfecture	Nbr de villages	Superficie (km ²)
Folon (Minignan)	6 841	Minignan	3 301	Minignan	14	1 356
				Kimbirila-Nord ³	6	499
				Tienko	13	911
				Sokoro	5	535
		Kaniasso	3 540	Kaniasso	14	665
				Goulia	19	1 834
Mahandiana-sokourani	14			1 041		
Kabadougou (Odienné)	14 204	Odienne	6 022	Odienne	44	1 513
				Bako	36	1 965
				Dioulatiedougou	15	1 613
				Tieme	4	402
				Bougouso	15	529
		Gbeleban	2 064	Gbeleban	2	240
				Seydougou	7	469
				Samango	ND	1 355
		Madinani	3 141	Madinani	27	1 433
				N'Goloblasso	ND	882
				Fengolo	ND	826
		Seguelon	2 208	Seguelon	22	1 428
				Gbongaha ⁴	ND	780
		Samatiguila	769	Samatiguila	4	212
				Kimbirila-Sud	ND	557
Total District					243	21 045

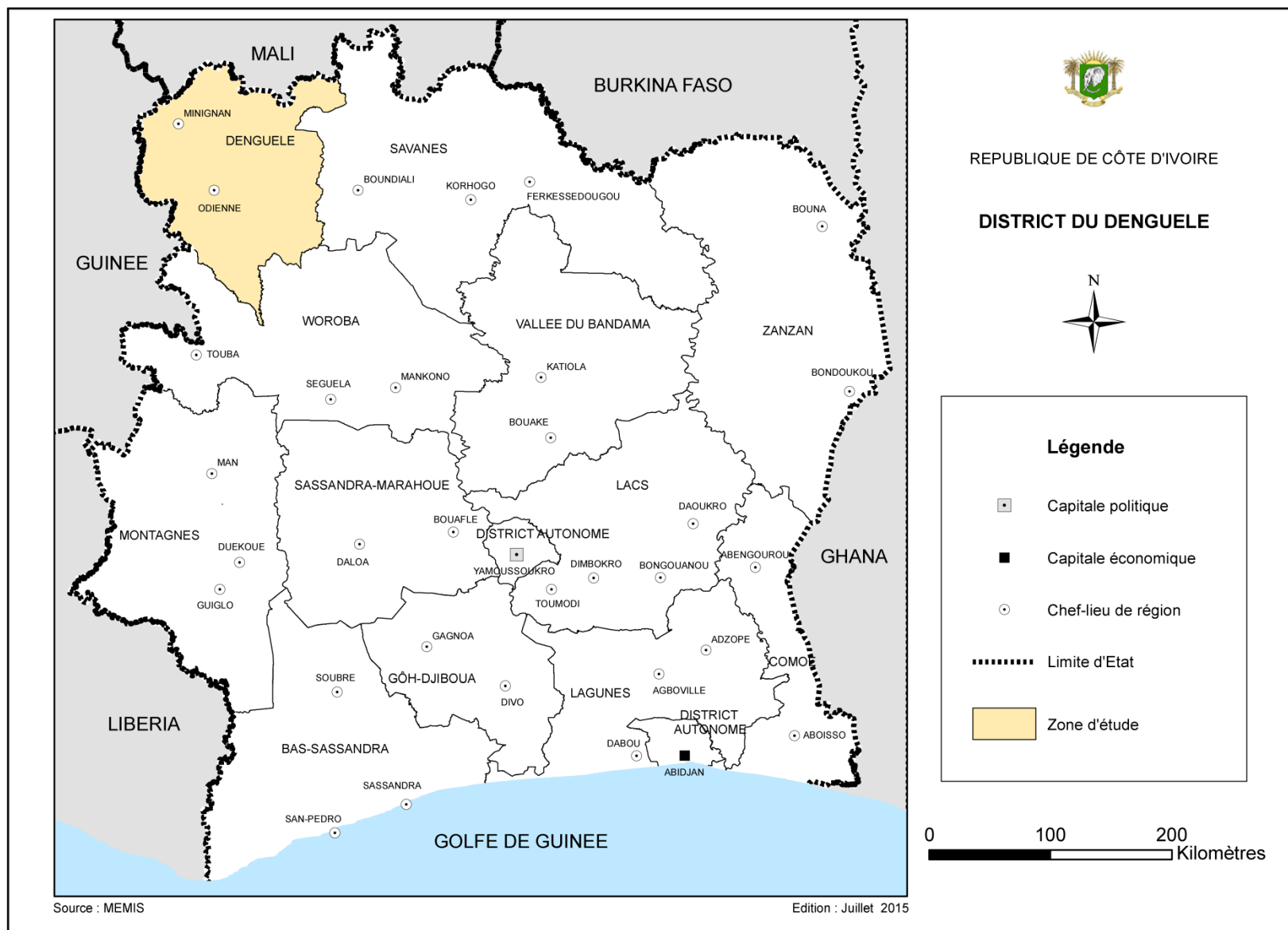
Sources : INS – Année 2014

³ La sous-préfecture de Kimbirila Nord du département de Minignan n'est pas fonctionnelle à ce jour

⁴ La sous-préfecture de Gbongaha du département de Seguelon n'est pas fonctionnelle à ce jour

3. Le District du Denguélé compte 7 départements, 22 sous-préfectures (dont 2 non fonctionnelles, une dans le département de Séguéla et une dans la région nord du Folon), 6 communes et 243 localités rurales. Il s'étend sur une superficie de 21 045 km², soit 6,5 % du territoire national. La région du Kabadougou occupe la plus grande part de cet espace avec 67,5 % de la superficie totale du District.
4. Le District en tant qu'institution a été supprimé et sera considéré dans ce document, non comme une entité déconcentrée ou décentralisée à part entière, mais comme un ressort territorial infranational porteur de développement. Seuls les Districts Autonomes de Yamoussoukro et d'Abidjan continuent d'exister sous le nouveau statut des collectivités territoriales de type particulier.

Carte 1 : Localisation du District du Denguélé en Côte d'Ivoire



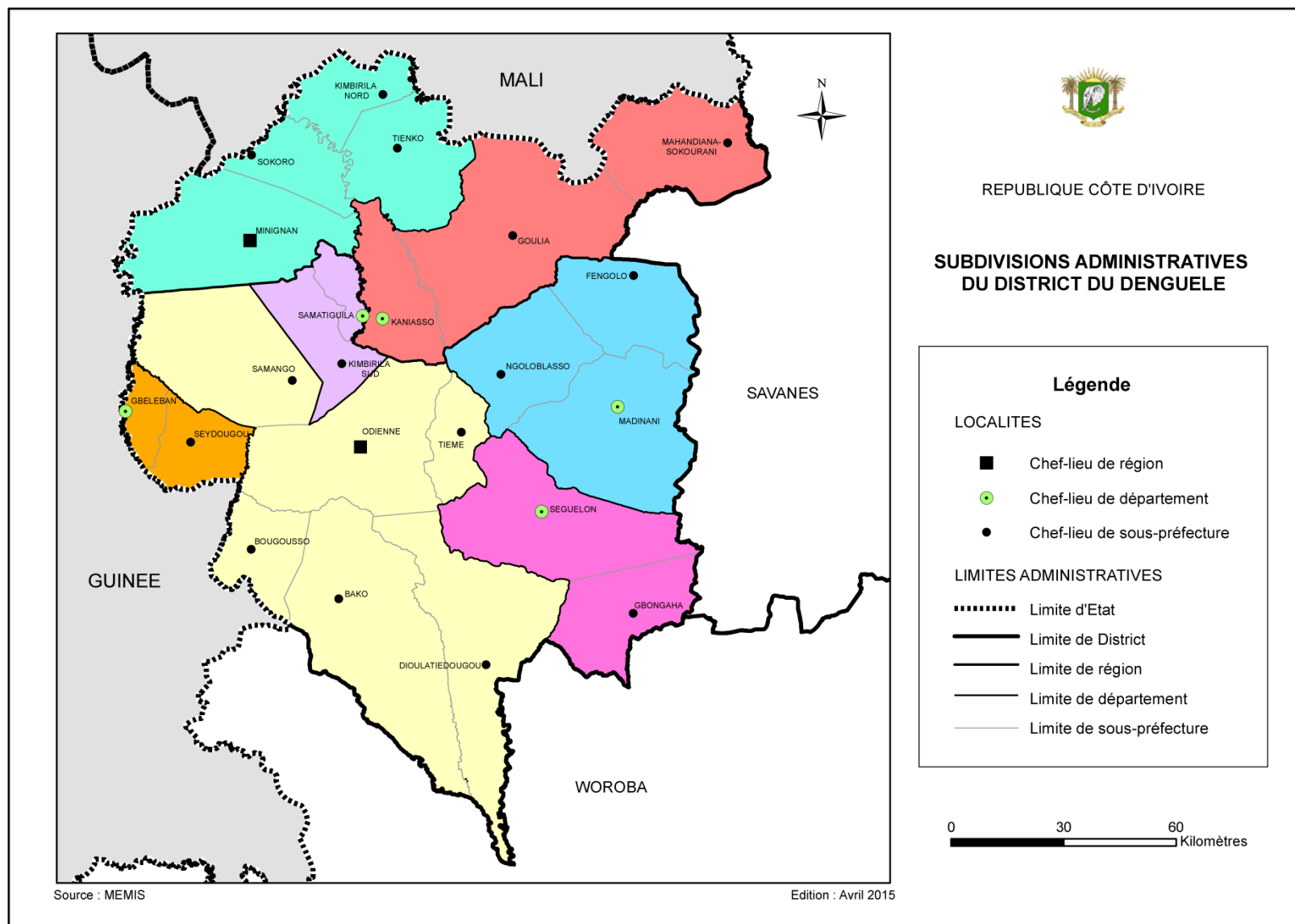
Chiffres clés 1 : Données géographiques

- 2 régions : Kabadougou et Folon
- 7 départements
- 22 sous-préfectures, dont 2 non fonctionnelles (Gbongaha et Kimbirila Nord)
- 243 villages
- Superficie totale : 21 045 km² (soit 6,5 % de la superficie du pays)

I.1.2 Situation administrative

5. Le découpage administratif de la Côte d'Ivoire a évolué au fil de son histoire pour passer d'une centralisation forte pendant la colonisation – le gouvernement français ayant instauré 19 circonscriptions primaires appelées cercles et administrées par un commandant de cercle et 48 circonscriptions secondaires dirigées par un conseil des notables – à une décentralisation avancée.
6. Ainsi, pour se rapprocher davantage des populations et assurer un encadrement efficace de celles-ci, l'administration territoriale de la Côte d'Ivoire va connaître une évolution constante :
 - Le nombre de départements va ainsi passer au fur et à mesure des réformes territoriales engagées de 4 en 1959 à 55 en 1996, avec un total de 187 sous-préfectures ;
 - En août 2009, la Côte d'Ivoire est composée de 19 régions, 2 Districts, 81 départements, 390 sous-préfectures, plus de 8 000 villages et environ 1 000 communes ;
 - En 2011, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration du territoire, la région du Denguélé devient un District (Décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions).
7. Cette déconcentration se matérialise par la mise en place de 4 circonscriptions administratives :
 - Les régions, placées sous l'autorité d'un Préfet de région ;
 - Les départements, qui sont placés sous l'autorité d'un Préfet de département ;
 - Les sous-préfectures, qui sont administrées par un Sous-Préfet ;
 - Les villages, qui sont placés sous la responsabilité d'un Chef de Village.

Carte 2 : Subdivisions administratives du District



8. Le processus de déconcentration s'est également traduit par la mise en place au niveau local de services publics dits déconcentrés, permettant de rapprocher plus l'Etat des populations, jusqu'alors déconnectées des institutions étatiques. La plupart des départements ministériels disposent ainsi d'au moins une représentation au niveau régional.

Tableau 2: Liste des services déconcentrés par région

Services déconcentrés	Kabadougou	Folon
Préfecture de Région	X	X
Préfecture de Département	X	X
Direction Régionale du Plan et du Développement	X	
Direction Régionale de l'Agriculture	X	X
Direction Régionale de l'Education National et de l'Enseignement Technique	X	X
Direction Régionale de la Formation professionnelle	X	
Direction Régionale de la Culture et de la Francophonie	X	X
Direction Régionale des Infrastructures Economiques	X	
Direction Régionale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative		X
Direction Régionale de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme	X	X
Direction Régionale des Affaires Sociales	X	
Direction Régionale de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et Loisirs	X	X
Direction Régionale des Eaux et Forêts	X	
Direction Régionale du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	X	
Direction Régionale des Transports	X	
Direction Régionale des Impôts	X	
Direction Régionale du Budget	X	
Direction Régionale de l'INS	X	
Direction Régionale de l'Industrie et des Mines	X	
Direction Régionale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	X	
Direction Régionale des Ressources Animas et Halieutiques	X	
Direction Régionale du Tourisme	X	
Direction Régionale de la Santé et de la Lutte contre VIH/SIDA	X	
Direction Régionale du Pétrole et de l'Energie	X	

Services déconcentrés	Kabadougou	Folon
Direction Régionale du Travail	X	
Direction Régionale de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	X	
Trésorerie Générale	X	
Préfecture de Police	X	
SODEFOR	X	
Zone ANADER.	X	X

Source : MEMPD – 2014

9. En plus des services déconcentrés, mis en place par l'Etat, plusieurs organismes et bailleurs de fonds viennent soutenir l'action publique et participent activement au développement du District du Denguélé. Ces acteurs clés interviennent principalement sur les domaines des infrastructures, prérequis indispensable au développement, et sur les secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation.

Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires au développement du District⁵

Bailleur de fonds	Domaines d'action
Banque Mondiale	Santé Education projet de développement
Crédit Lyonnais	Programme de développement
(Bad) Banque Africaine Développement	Santé, Infrastructures
Banque Islamique de Développement	Santé, éducation, infrastructures
(BOAD) Banque Ouest Africaine de Développement	Infrastructures (routes ; ponts)
Société Financière International	projet de développement
Coopération Japonaise	Santé, Infrastructures
Agence Française de Développement	Infrastructures (Ponts Route), éducation, sécurité
Union Européenne	Education santé
Unesco	Education
Unfpa	Population, santé
Unicef	Education, santé
Onusida	Santé

Source : Plan National de Développement, (2012)

⁵ Liste non exhaustive

Chiffres clés 2 : Situation administrative

- 2 Préfets de région
- 5 Préfets de département
- 17 Sous-Préfets
- Plus de 30 départements ministériels déconcentrés
- 15 bailleurs de fonds et partenaires au développement

I.1.3 Situation sécuritaire**I.1.3.1 Crises politico-militaires**

10. La Côte d'Ivoire a connu plusieurs crises politico-militaires profondes lors des deux dernières décennies (1990-2000 et 2000-2010) :
 - Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999,
 - La tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002,
 - La crise post-électorale, après le second tour de présidentielle en novembre 2010.
11. Située dans l'extrême nord-ouest du pays, le District du Denguélé était rattaché en 2002 à la partie nord détenue par les armées des forces nouvelles (FAFN), troupes rebelles qui s'opposaient aux forces armées de Côte d'Ivoire (FANCI).
12. La zone d'Odienné, nommée Zone 8 par les Forces Nouvelles, a été le siège de nombreuses exactions et crimes depuis 2002 avec notamment le pillage voire la destruction des bâtiments publics par les rebelles. A titre d'exemple, le centre d'animation et de formation pédagogique (CAFOP), au sein duquel étaient formés les enseignants, sert actuellement de logis aux bœufs et aux animaux sauvages.



Photo 3: Centre d'animation et de formation pédagogique (CAFOP) d'Odienné© 2014

13. Outre les dégâts matériels, la crise politico-militaire a également eu des incidences sur les populations avec un exode des civils vers les pays frontaliers du District.

I.1.3.2 Conflits ethniques et sociaux

14. La situation sécuritaire du District du Denguélé est essentiellement marquée par les conflits de leadership dans le rattachement des villages aux entités administratives. En effet, la mise en place du découpage administratif, avec notamment l'attribution des chefs-lieux de régions, insuffisamment accompagnée par une communication large auprès des populations, constitue une source de tensions entre les ethnies et les communautés voisines.
15. Par ailleurs, le District, à l'instar des autres Districts de Côte d'Ivoire où l'élevage est important, connaît des tensions entre les éleveurs et les agriculteurs lors de la transhumance du bétail à travers les champs.
16. Enfin, l'appropriation du foncier agricole par des paysans venus de Guinée et du Mali génère des tensions entre les paysans ivoiriens et les communautés transfrontalières.

I.1.3.3 Dispositif sécuritaire

17. Sous l'autorité des responsables administratifs (préfets et sous-préfets) et politiques locaux (maires), les différentes forces (police, douane, gendarmerie, agents des eaux et forêt) participent à l'encadrement sécuritaire de la population. Dans le District du Denguélé toutes des forces sont représentées et se réunissent mensuellement lors d'un comité de sécurité.
18. Selon l'Atlas des Régions 2004, 60 % des sous-préfectures du District comptent un poste de gendarmerie et seulement 20 % disposent d'un poste de police mettant en avant le manque de moyens humains et d'infrastructures sécuritaires dans le District. A titre d'illustration, le District ne compte qu'une seule préfecture de police située à Odienné pour les 2 régions du District.
19. Néanmoins, la situation sécuritaire du District du Denguélé est aujourd'hui maîtrisée avec un taux de criminalité de 2,15 infractions pour 1 000 habitants, et ce malgré les difficultés observées, à savoir :
 - Un manque de moyens (armements, communication, transport, équipements de bureaux) pour les forces de sécurité ;
 - Un faible effectif au sein des préfectures de police voire une absence totale des services de sécurité dans plusieurs chefs-lieux de départements et sous-préfectures.
20. La région du Folon affiche un taux de criminalité supérieur de 3,46 infractions pour 1 000 habitants potentiellement corrélés aux manques de forces de l'ordre dans cette région.

Tableau 4 : Taux de criminalité par région (pour 1 000 habitants) - 2014

Région	Nombre d'habitants	Nombre d'infractions	Taux de criminalité ⁶
Kabadougou	65 125	129	1,98
Folon	8 371	29	3,46
Moyenne District	73 496	158	2,15

Source : MEMIS – 2014

21. Sa position de région frontalière explique également la présence de nombreux postes de douanes et une base de l'ONUCI située à Odienné.

⁶ Cf. Glossaire

Chiffres clés 3 : Situation sécuritaire

- Zone de transit pour les réfugiés : 6 551 réfugiés en Guinée
- 60 % des chefs-lieux disposent d'un poste de gendarmerie
- Taux de criminalité de 2,15 infractions pour 1 000 habitants

Zoom 1 : Antenne locale de l'ONUCI

Ayant considéré que la situation en Côte d'Ivoire continuait de menacer la paix et la sécurité de la région, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a, aux termes de sa résolution 1528 du 27 février 2004, décidé de créer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à compter du 4 avril 2004.

L'ONUCI remplace la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), une mission politique créée en mai 2003 par le Conseil avec comme mandat de faciliter la mise en œuvre par les parties ivoiriennes de l'accord de paix qu'elles ont signé en janvier 2003.

A la suite de l'élection présidentielle de 2010 et la crise politique qui a suivi, l'ONUCI est restée sur le terrain pour protéger les civils et soutenir le nouveau gouvernement ivoirien dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, ainsi que dans la réforme du secteur de la sécurité.

Le Conseil de sécurité à travers la Résolution 2162 proroge jusqu'au 30 juin 2015, le mandat de l'ONUCI tel que défini dans la Résolution 2000 (2011) et qui porte entre autres sur :

- L'appui de l'ONUCI aux autorités ivoiriennes pour la sécurisation et la stabilisation de la Côte d'Ivoire ;
- L'appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) ;
- L'appui au processus de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (DDR) des ex-combattants ;
- Le suivi de l'embargo sur les armes ;
- Le suivi des médias ;
- La protection de la population civile du risque imminent de violence physique sans préjudice de la responsabilité principale des autorités ivoiriennes et dans les limites de ses moyens et de ses zones de déploiement ;
- L'appui aux efforts de promotion et protection des droits de l'Homme ;
- L'appui à l'assistance humanitaire ;
- L'appui à l'organisation du retour volontaire des réfugiés et des déplacés.



Photo 4 : Antenne de l'ONUCI à Odienné © 2014

Le Conseil de Sécurité donne aussi à l'ONUCI pour mandat d'aider le gouvernement à préparer l'élection présidentielle prévue en 2015, notamment en facilitant le dialogue entre les acteurs politiques, y compris les représentants de la société civile et les partis politiques.

Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales

Situé au nord-ouest de la Côte d'Ivoire, où il jouxte le Mali au nord, la Guinée à l'ouest, le District des Savanes à l'est et le District du Woroba au sud, le District du Denguélé couvre l'espace territorial composé de la région du Kabadougou, où se trouve le principal centre urbain Odiénné, et de la région du Folon.

Il s'étend sur une superficie de 20 600 km² occupant ainsi 6,4 % de la superficie du territoire national, pour une population estimée à 289 779 habitants en 2014.

Le District regroupe aujourd'hui 4 types de circonscriptions administratives : 2 régions, 7 départements, 22 sous-préfectures (dont 2 non fonctionnelles) et 243 villages.

De par sa position géographique privilégiée, son climat de type tropical soudanien et ses sols propices aux cultures, le District a longtemps attiré les populations des pays limitrophes, devenant au fil du temps une zone d'échanges commerciaux majeure.

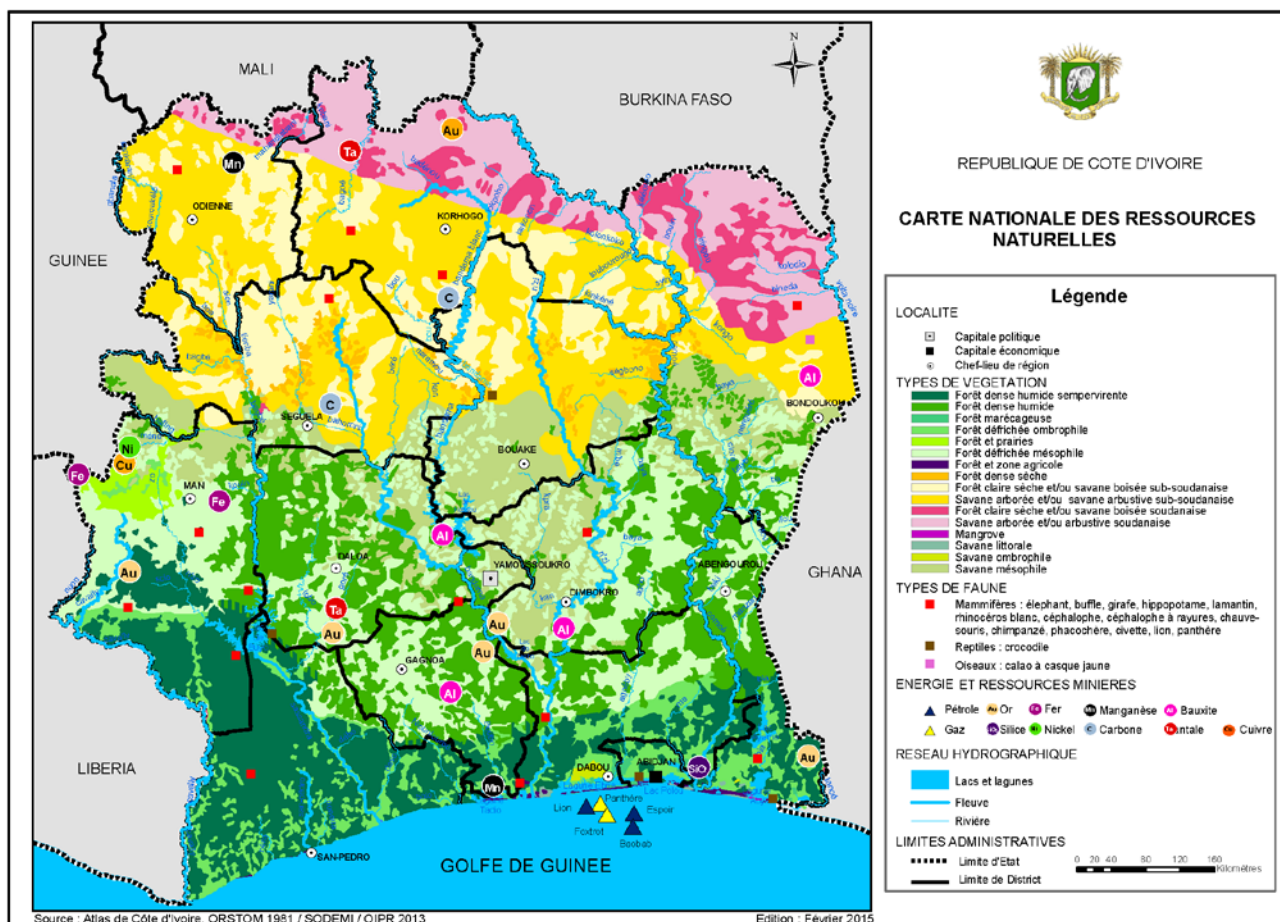
Cependant, ancienne zone occupée par les Forces Nouvelles, le District a connu de nombreux crimes et exactions durant les crises politico-militaires qui ont affecté son économie et dégradé son patrimoine et ses infrastructures sociales. Cette situation a engendré un exode vers des centres urbains dynamiques comme Abidjan.

Malgré un manque de moyens des forces de l'ordre et un faible effectif au sein des préfectures de police, la situation sécuritaire du District s'est stabilisée depuis 2014 avec un taux de criminalité maîtrisé. Les conflits recensés se situent principalement à la frontière malienne et sont liés aux relations entre les éleveurs et les agriculteurs et à l'appropriation du foncier agricole par des paysans non ivoiriens.

Chapitre 2. Ressources naturelles

22. Le District du Denguélé dispose de ressources naturelles variées, aussi bien hydrauliques que géologiques ou biologiques, sous-exploitées aujourd'hui du fait de l'éloignement géographique de ce territoire du cœur économique et administratif du pays, du manque d'infrastructures et de l'intensité des crises politiques qui y perdurent depuis plusieurs décennies.

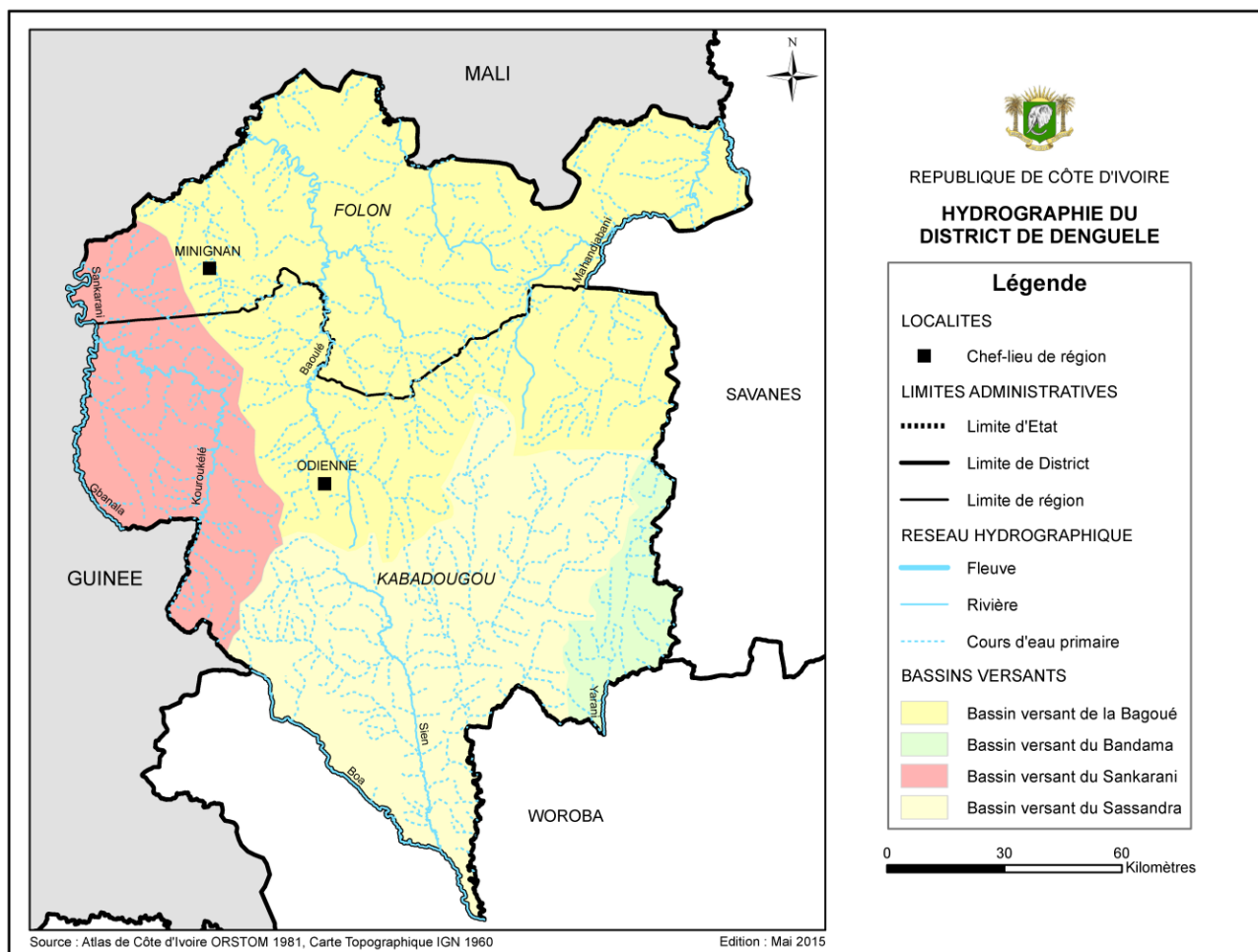
Carte 3 : Ressources naturelles au niveau national



I.2.1 Réseau hydrographique

23. Le réseau hydrographique est constitué de 4 principaux cours d'eau :
- Le « Baoulé », rivière affluent du Niger, qui coule au bas du mont Mandan dans la région du Folon.
 - Le « Gbanhala » qui devient Sankarani, fleuve constituant une frontière naturelle entre la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée. Celui-ci irrigue les principales aires de Gbelégban dans la région du Kabadougou et du Minignan dans la région du Folon.
 - Au Sud, la Boa qui devient Sassandra dans son cours inférieur. Ses affluents sont le Tiemba qui arrose le Département de Seguelon et la sous-préfecture de Dioulatiedougou, et le Sien qui arrose la Sous-préfecture de Bako.
 - A l'est, la Bagoué qui prend sa source dans le département de Madinani et coule dans le département de Boundiali.
24. D'autres rivières baignent le District comme le Gbolonzon, le Kouroukéle, le Farako ou encore le Nienko. La plupart de ces rivières tarissent en saison sèche.

Carte 4 : Réseau hydrographique du District du Denguélé



25. Le régime hydrographique du District se caractérise par des crues en août, septembre et octobre suivies d'un étiage rapide en novembre et décembre.

Chiffres clés 4 : Réseau hydrographique

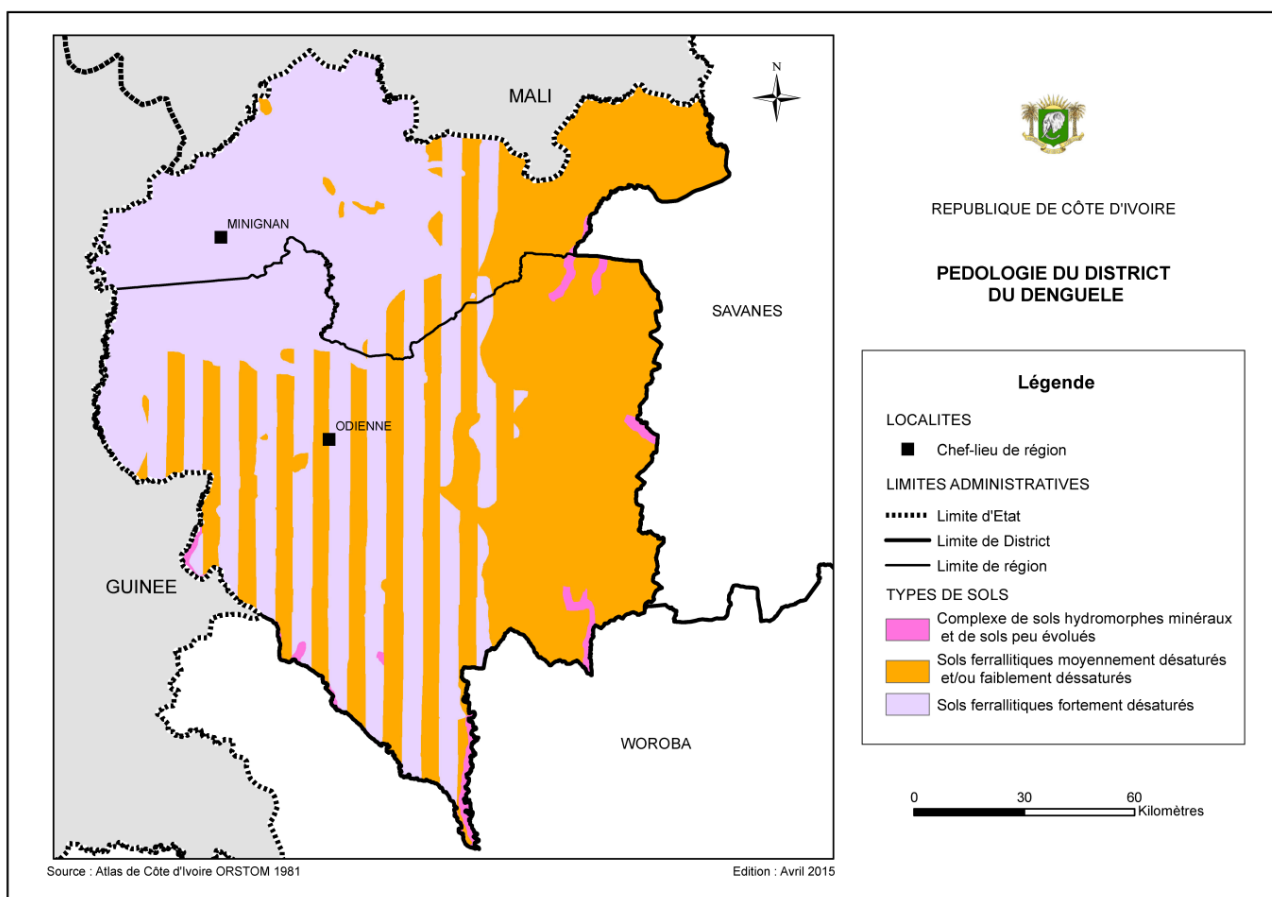
- 4 principaux cours d'eau : Le Baoulé, le Gbanfla, la Bagoué et le Sassandra
- Plus d'une dizaine de rivières

I.2.2 Sols et relief

I.2.2.1 Pédologie

26. Le nord-ouest du District du Denguélé est composé principalement de sols ferrallitiques fortement désaturés alors que l'est du District se constitue de sols ferrallitiques moyennement ou faiblement désaturés. Le District compte aussi quelques complexes de sols hydromorphes minéraux et de sols peu évolués.

Carte 5 : Pédologie du District

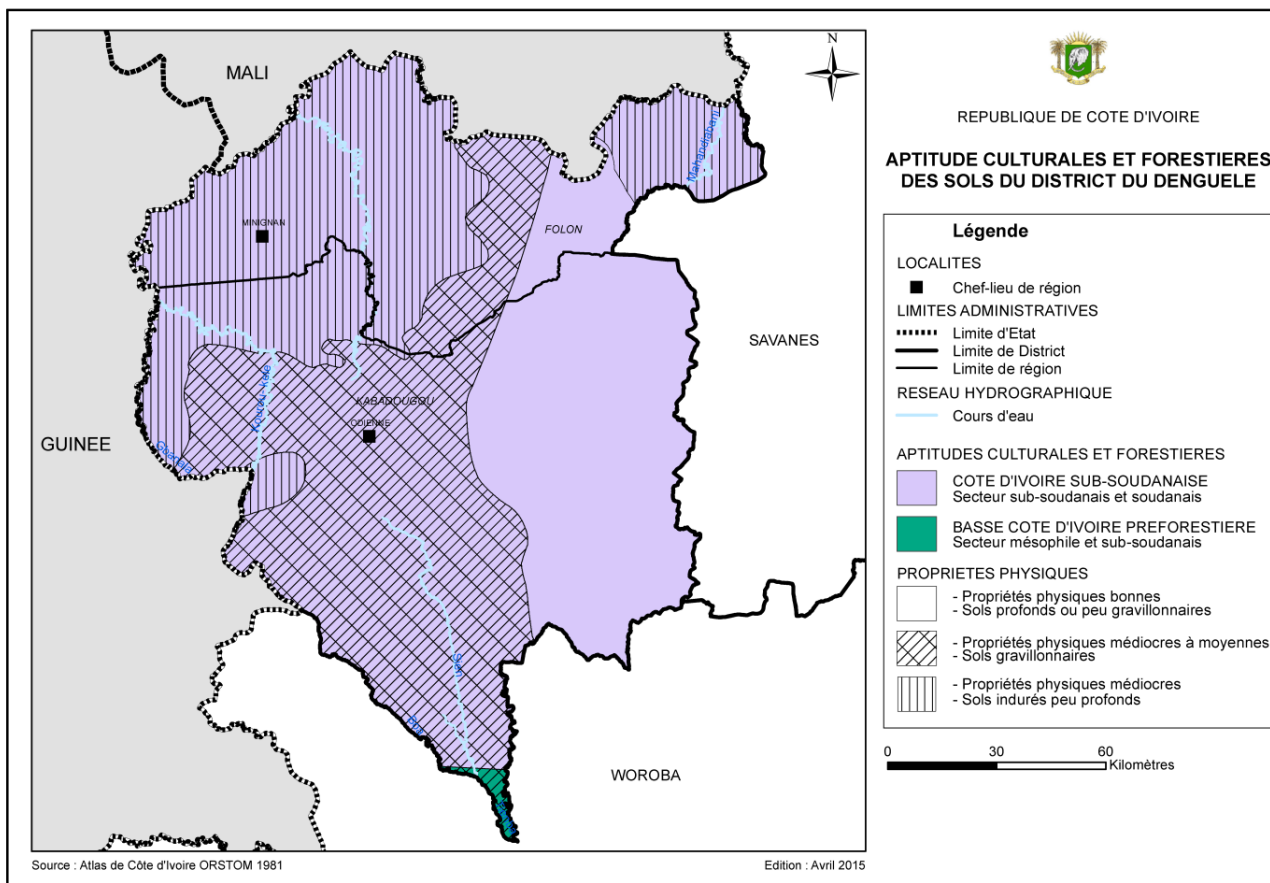


I.2.2.2 Aptitudes culturelles

27. Le District du Denguélé est constitué :

- De sols profonds ou peu gravillonnaires à l'est, propices aux cultures ;
- De sols gravillonnaires ou indurés peu profonds sur le reste du District, disposant de caractéristiques physiques médiocres et sur lesquels les rendements de production des cultures sont faibles.

Carte 6 : Aptitudes culturelles et forestières des sols du District du Denguélé



28. La composition des sols, associée au climat sud-soudanais/soudanais de la zone, est propice aux cultures de rente, comme le coton, et aux cultures vivrières, comme le riz, cultivé dans les nombreux bas-fonds de la zone et permettant d'assurer la subsistance des populations.

I.2.2.3 Relief

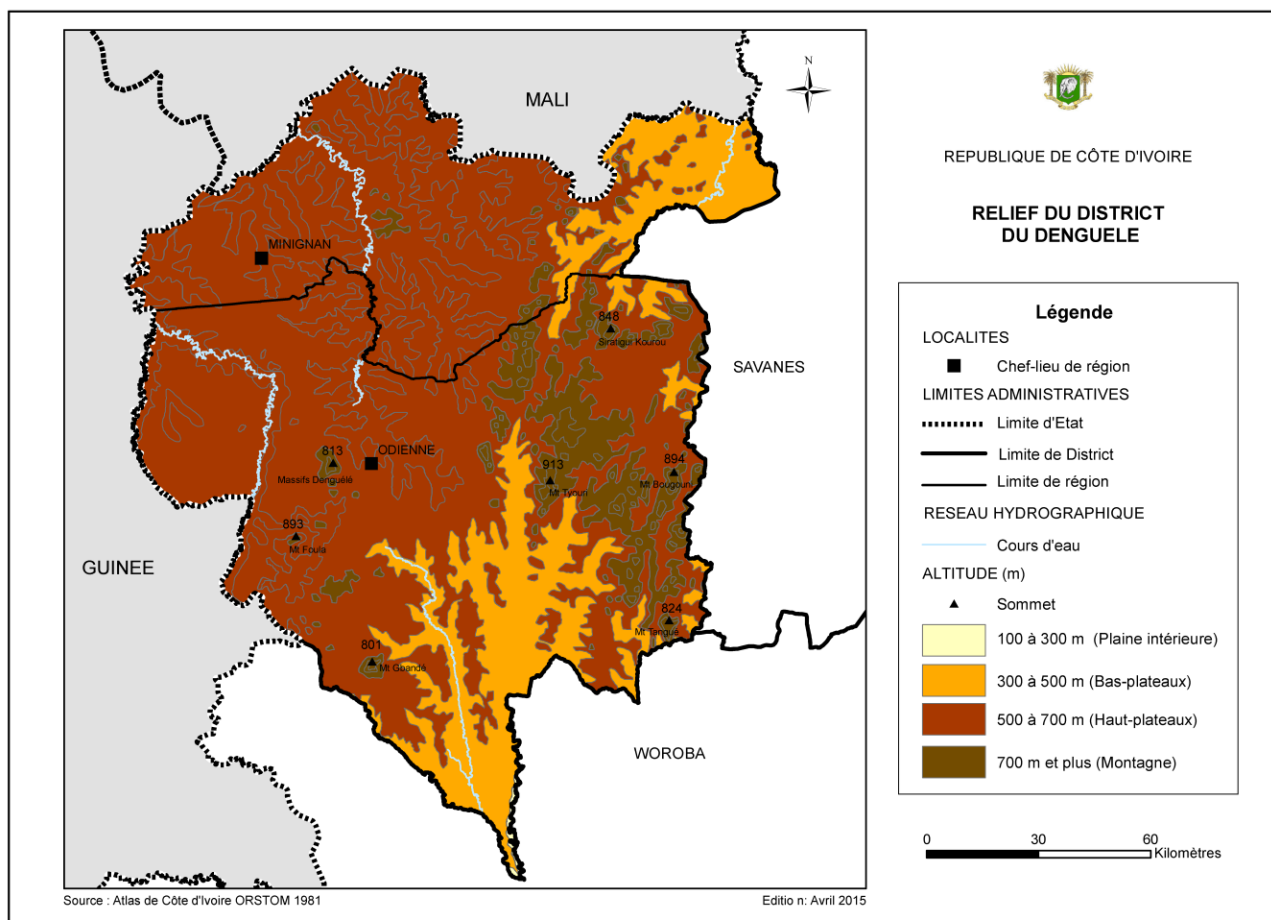
29. Situé dans le prolongement de la dorsale guinéenne, le District du Denguélé est majoritairement constitué de hauts plateaux de 500 à 700 mètres d'altitude. Ces hauts plateaux couvrent la quasi-totalité de la région du Folon, et la partie nord-ouest et est de la région du Kabadougou, alors que les bas plateaux de 300 à 500 mètres d'altitude couvrent l'extrême est de la région du Folon et le sud de la région du Kabadougou.
30. Ces hauts et bas plateaux sont interrompus par la présence de chaînes montagneuses, d'inselbergs, de buttes tabulaires ou de dômes granitiques, tel que le mont Mandan, qui culmine à 571 mètres d'altitude, près du village de Sanzanou, le massif du Denguélé (813 m) ou encore le mont Foula (893 m).

Tableau 5 : Altitudes des chefs-lieux de région

Région	Ville	Altitude (m)
Kabadougou	Odiénné	429
Folon	Minignan	515

Source : dateandtime.info

Carte 7 : Relief du District



Chiffres clés 5 : Sols et reliefs

- Sols gravillonnaires et profonds propice aux cultures de coton
- District composé majoritairement de reliefs compris entre 300 et 700 mètres d'altitude
- Des chaînes montagneuses de plus de 800 mètres d'altitude.

I.2.3 Végétation et biodiversité

31. Le District se situe dans une zone écologique caractérisée par une savane herbeuse très boisée et arborée de forêts-galeries le long des cours d'eau, à l'instar de la forêt classée du mont Mandan. Il compte actuellement 24 forêts classées, dont 10 dans la seule région du Kabadougou.

Tableau 6 : Inventaire des réserves forestières par région

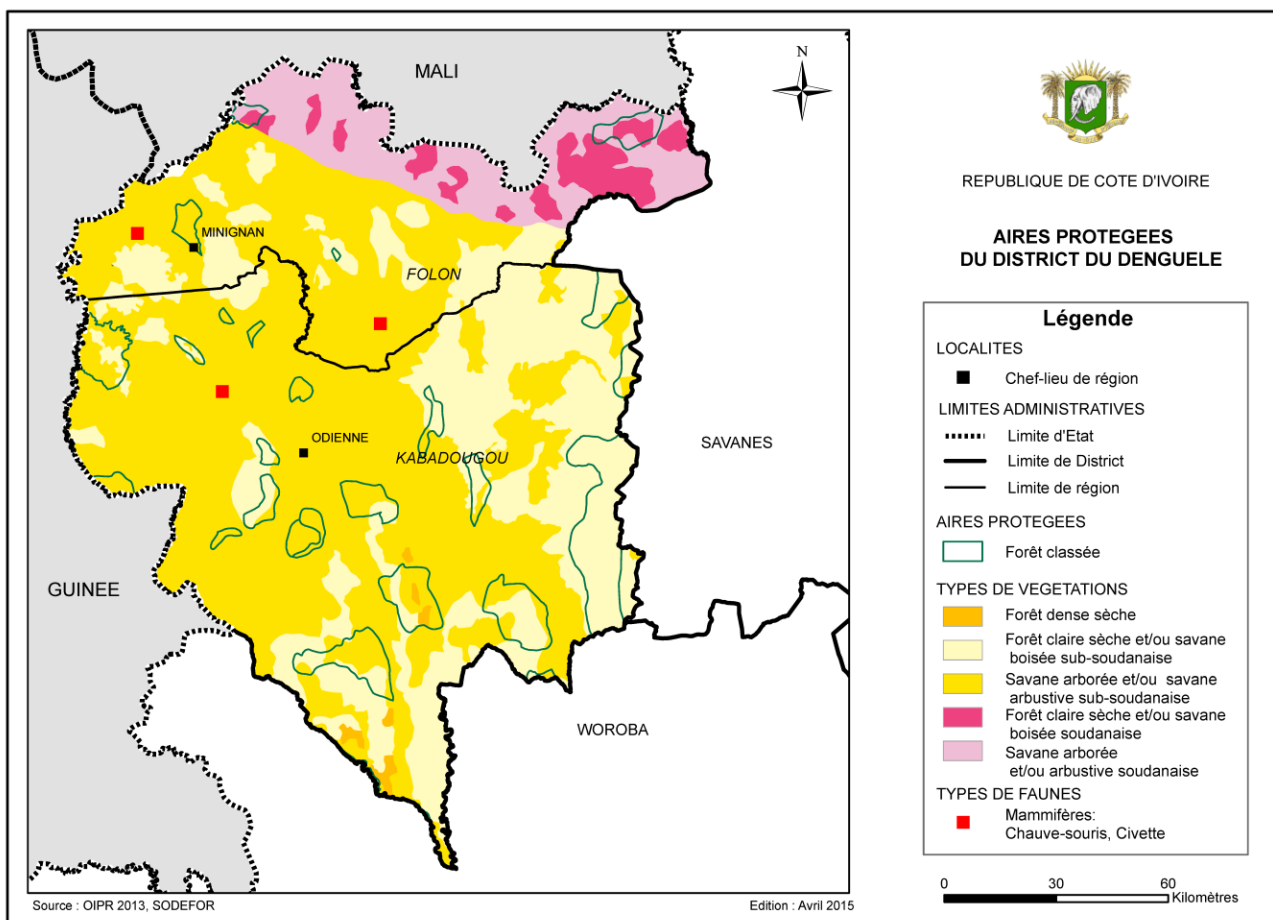
Région	Nombre de forêts classées	Superficie forêts classées (ha)	Nombre de parcs classés	Superficie des parcs classés (ha)	Nombre de réserves	Superficie des réserves (ha)
Folon	4	22 517	0	0	0	0
Kabadougou	20	299 886	0	0	0	0
Total District	24	322 403	0	0	0	0

Source : Ministère des Eaux et Forêts – 2014

32. La flore du District est composée des arbres typiques du nord : les nérés, le bois de vène, le teck, le n'gbin, l'afzélia africana, les anacardiés et les karités. Deux essences forestières sont exploitées pour les usages en ébénisterie : le teck et le n'gbin. Les karités sont considérés par les habitants du District comme des « arbres miracles », dans la mesure où le fruit peut se manger tel quel, être transformé en beurre ou encore être utilisé comme produit cosmétique. Les arbres tropicaux à fleurs tels que les frangipaniers, les bougainvilliers ou les acacias sont également présents.
33. La faune du District est diversifiée, avec notamment des babouins, des phacochères, des potamochères, des perdrix et des francolins, ainsi que des antilopes, essentiellement des cobes de buffon et des guibs harnachés.



Photo 5 : Phacochère dans l'est du District © 2014

Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animales du District

34. La faune était encore riche de grands mammifères à la fin des années 1990 mais aucune statistique ne permet vraiment d'en mesurer l'évolution. Les experts locaux sont néanmoins unanimes pour décrier ce qu'ils considèrent être une situation de crise. Les forêts classées sont menacées à court et moyen termes par l'introduction progressive de cultures, ainsi que par l'exploitation forestière illégale et le braconnage, qui ont fortement impacté les ressources naturelles faunistiques et floristiques.
35. La pression démographique et le manque de terres disponibles renforcent la pratique traditionnelle du défrichement par le feu. Ces feux anthropiques passent régulièrement dans l'espace protégé et constituent un défi de gestion important, à savoir : la participation de la population riveraine aux mesures de conservation.
36. Enfin, de manière générale, le potentiel forestier du District est menacé par :
- Les besoins de l'activité agricole : surexploitation des terres due aux coupes de bois de chauffe et à une forte demande en terres cultivables. Ces systèmes portent atteinte aux arbres dont certains ne repoussent plus, surtout sur des sols à faible capacité de rétention en eau.
 - Les perturbations climatiques, notamment la durée des saisons sèches.

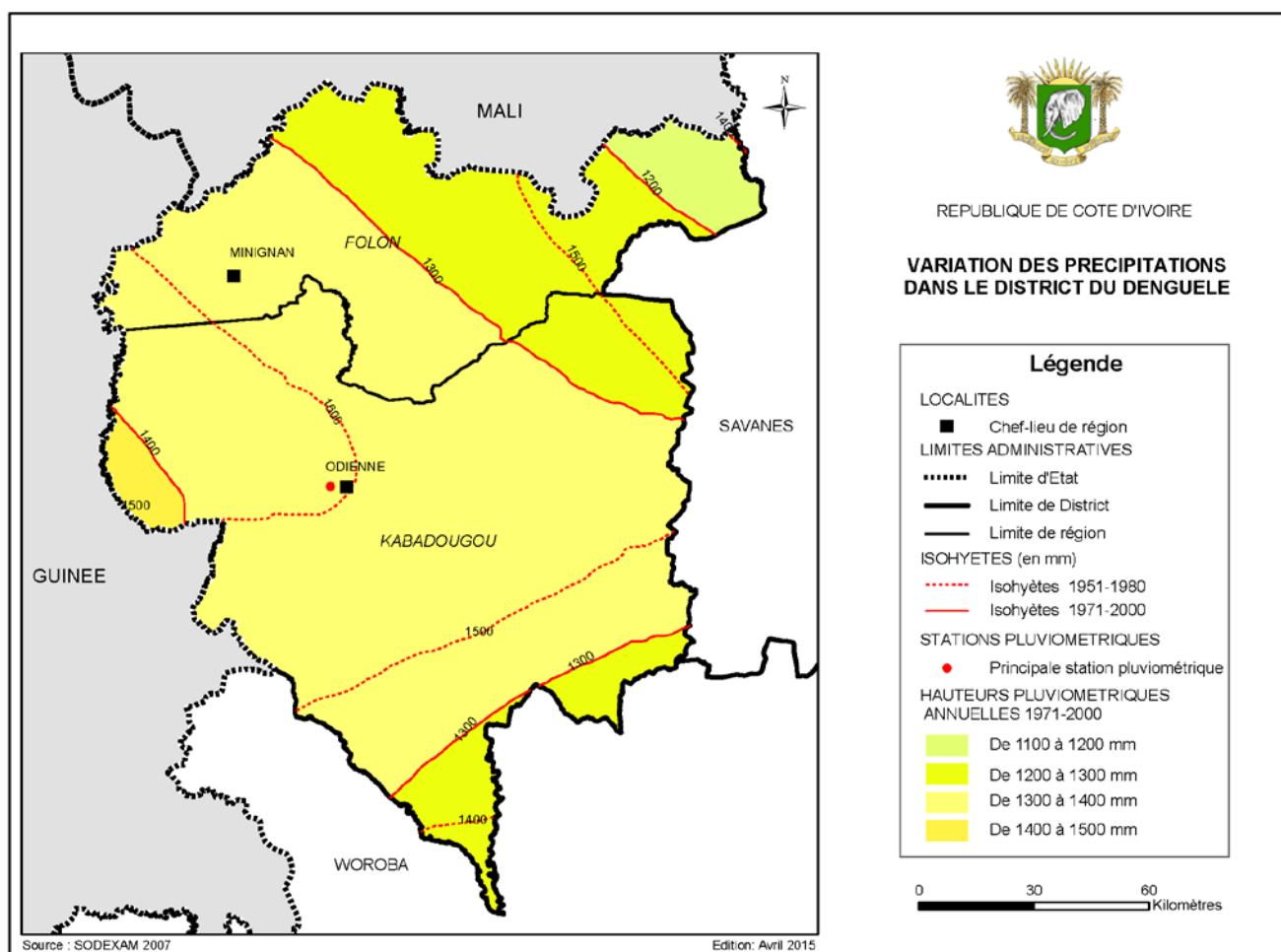
Chiffres clés 6 : Végétation et biodiversité

- 24 forêts classées
- 322 403 hectares protégés

I.2.4 Climat

37. Le climat du District du Denguélé est de type tropical de transition, caractérisé par deux grandes saisons :
- Une saison pluvieuse qui s'étend du mois d'avril à octobre, avec de fortes précipitations pendant les mois de juillet, août et septembre.
 - Une saison sèche qui s'étend du mois de novembre à fin mars. Elle est marquée par la persistance de l'harmattan⁷ entre les mois de décembre et janvier et par des pics de chaleur, en mars et avril. Quand souffle l'harmattan, l'air est sec (humidité relative inférieure à 50 %) provoquant un refroidissement accentué durant la nuit, où l'amplitude diurne atteint 20 °C.
38. Presque nulle en saison sèche, la pluviométrie est en moyenne de 1 700 millimètres par an. L'insolation annuelle dure de 2 300 à 2 400 heures, provoquant d'un point de vue pédologique des sols de qualité médiocre.

Carte 9 : Variation des précipitations dans le District du Denguélé



I.2.4.1 Odienné

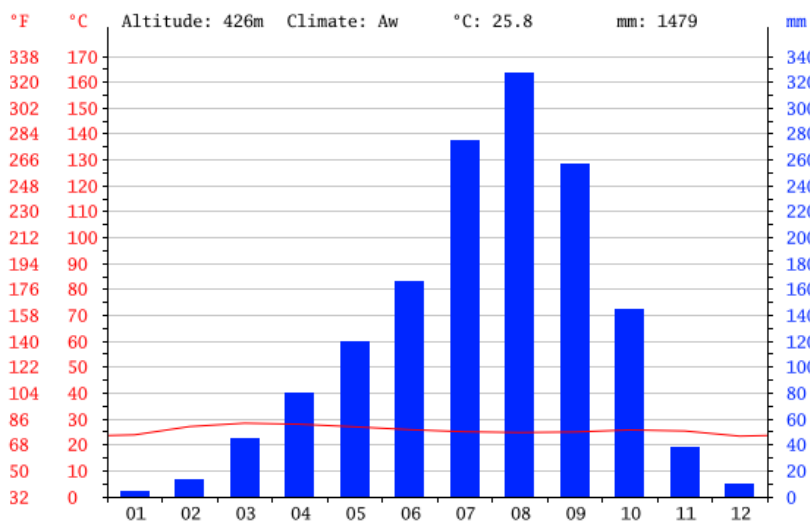
39. Odienné a un climat tropical de type Aw selon la classification de Köppen-Geiger⁸. En moyenne la température à Odienné est de 25,8 °C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 479 mm.

⁷ Cf. Glossaire

⁸ Cf. Glossaire

40. Les précipitations moyennes les plus faibles sont enregistrées en janvier avec 4 mm seulement contre 327 mm en août soit une amplitude des précipitations de 323 mm
41. Les températures les plus élevées sont enregistrées en mars avec 28,4 °C contre 23,4 °C en décembre soit une amplitude thermique de 5 °C.

Figure 1 : Pluviométrie et température moyenne à Odienné (région du Kabadougou)

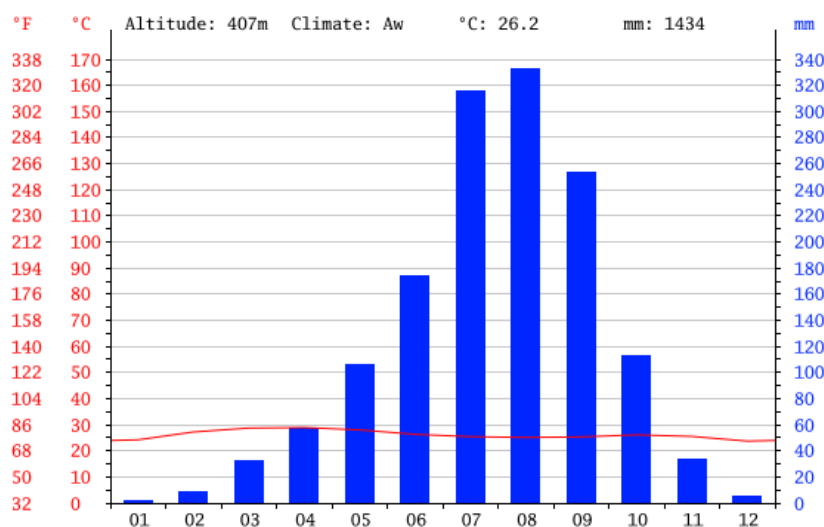


Source : Climatedata.eu, 2014

I.2.4.2 Minignan

42. Minignan a un climat tropical de type Aw selon la classification de Köppen-Geiger. En moyenne la température à Odienné est de 26,2 °C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 434 mm.
43. Les précipitations moyennes les plus faibles sont enregistrées en janvier avec 2 mm seulement contre 333 mm en août soit une amplitude des précipitations de 331 mm
44. Les températures les plus élevées sont enregistrées en avril avec 28,9 °C contre 23,7 °C en décembre soit une amplitude thermique de 5,2 °C.

Figure 2 : Pluviométrie et température moyenne à Minignan (région du Folon)



Source : Climatedata.eu, 2014

45. L'analyse des hauteurs pluviométriques entre 1971 et 2000 démontre de fortes perturbations climatiques dans le District impactant les cycles cultureux. En effet, la pluviométrie a diminué d'environ 100 mm par an et ce dans toutes les régions du District.
46. L'obtention des données pluviométriques pour les autres localités constitue une réelle difficulté du fait de l'absence de pluviomètres. Toutefois, il est admis que les pluviométries et les températures moyennes des autres départements sont sensiblement les mêmes du fait de leur appartenance à la même zone géographique.

Chiffres clés 7 : Climat

- 2 grandes saisons : 1 saison sèche et 1 saison de pluies
- 1 saison pluvieuse qui s'étend sur 6 mois
- Une moyenne pluviométrique annuelle de l'ordre de 1 700 mm
- Moins 100 mm de pluies sur les 30 dernières années

Synthèse 2 : Ressources naturelles

Le District du Denguélé dispose de ressources naturelles variées.

Son réseau hydrographique est dense, avec la présence de deux fleuves majeurs : le Gbanfla et le Sassandra. Le District dispose également de nombreuses rivières comme la Baoulé, le Gbonlonzon, le Kouroukele et le Farako.

Le sol est propice aux cultures pérennes comme l'igname et le coton ainsi qu'à une gamme variée de cultures vivrières, dont le riz.

Le District est en grande partie couvert par des hauts plateaux compris entre 500 à 700 mètres d'altitude. Ces plateaux sont interrompus par la présence de chaînes montagneuses.

Le District se caractérise également par sa richesse faunistique et floristique. Ces ressources naturelles ont été nettement impactées durant les années de crise du fait du braconnage et de l'exploitation illégale.

Le climat du District du Denguélé est de type tropical de transition, caractérisé par une saison pluvieuse qui s'étend du mois d'avril à octobre, avec de fortes précipitations et une saison sèche qui s'étend du mois de novembre à fin mars marquée par la persistance de l'harmattan. Ce climat favorise une végétation propice à l'agriculture.

Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques

I.3.1 Historique du peuplement

47. Le peuplement du District du Denguélé résulte de nombreux mouvements migratoires s'étalant sur près de cinq siècles, notamment ceux des Mandé arrivés de Bougouni, des Sénoufo de Sikasso et de San et des Malinké de Djenné.
48. Il est communément admis⁹ que la région d'Odienné était peuplée initialement par des Sénoufo qui en perdirent le contrôle au 18^{ème} siècle au profit de migrants Malinké venus de la zone du Mali actuel. L'implantation de ceux-ci constituant la conclusion logique d'une densification progressive des mouvements de biens et de personnes amorcés à partir du 16^{ème} siècle, notamment le transit de noix de cola, de sel de gemme, d'or et de bétail. La zone a vu l'implantation progressive d'unités de peuplement Bambara et Malinké (depuis les zones maliennes et guinéennes et le royaume de Kong) résultant des mouvements caravaniers engendrés par ces échanges.
49. A la fin du 18^{ème} siècle, des guerriers Bambara originaires de Ségou fondèrent le premier Etat malinké : le royaume de Nafana. Celui-ci fut détruit en 1848 par les troupes de Vakaba Touré venues de Guinée, attirées par la réputation des marabouts de Samatiguila et dont les descendants contrôlèrent la région jusqu'à la colonisation. Ils donnèrent au Kabadougou plusieurs de ses caractéristiques actuelles, notamment une importante armature commerciale, une centralisation politique, une expansion de l'islam avec des centres religieux réputés. L'implantation malinké s'est faite avec une intensité décroissante d'ouest en est, se traduisant par une forte concentration de communautés intégralement musulmanes dans l'ouest de la zone. A l'opposé, l'est de la zone voit essentiellement l'implantation d'une population d'origine Sénoufo, moins islamisée.
50. Avant la période coloniale, l'activité marchande du District est dominée par Odienné, Samatiguila et Tiémé, villes-étapes pour les marchands en transit dans la zone. L'organisation sociale de la région est conçue en conséquence, avec une aristocratie militaire, marchande et religieuse garantissant l'approvisionnement alimentaire, le gîte et la sécurité aux convois marchands, tandis que les travaux des champs et le colportage sont assurés par via les camps de captifs mis en place par les Touré.
51. A la veille du 20^{ème} siècle, le Kabadougou comptait 96 villages de captifs appartenant soit au roi soit au chef de case et seulement 8 peuplés d'indigènes de condition libre.
52. Les Français installèrent en 1893 un poste militaire à Odienné et construisirent une résidence au sommet de la colline : l'actuel centre administratif d'Odienné.

Chiffres clés 8 : Historique du peuplement

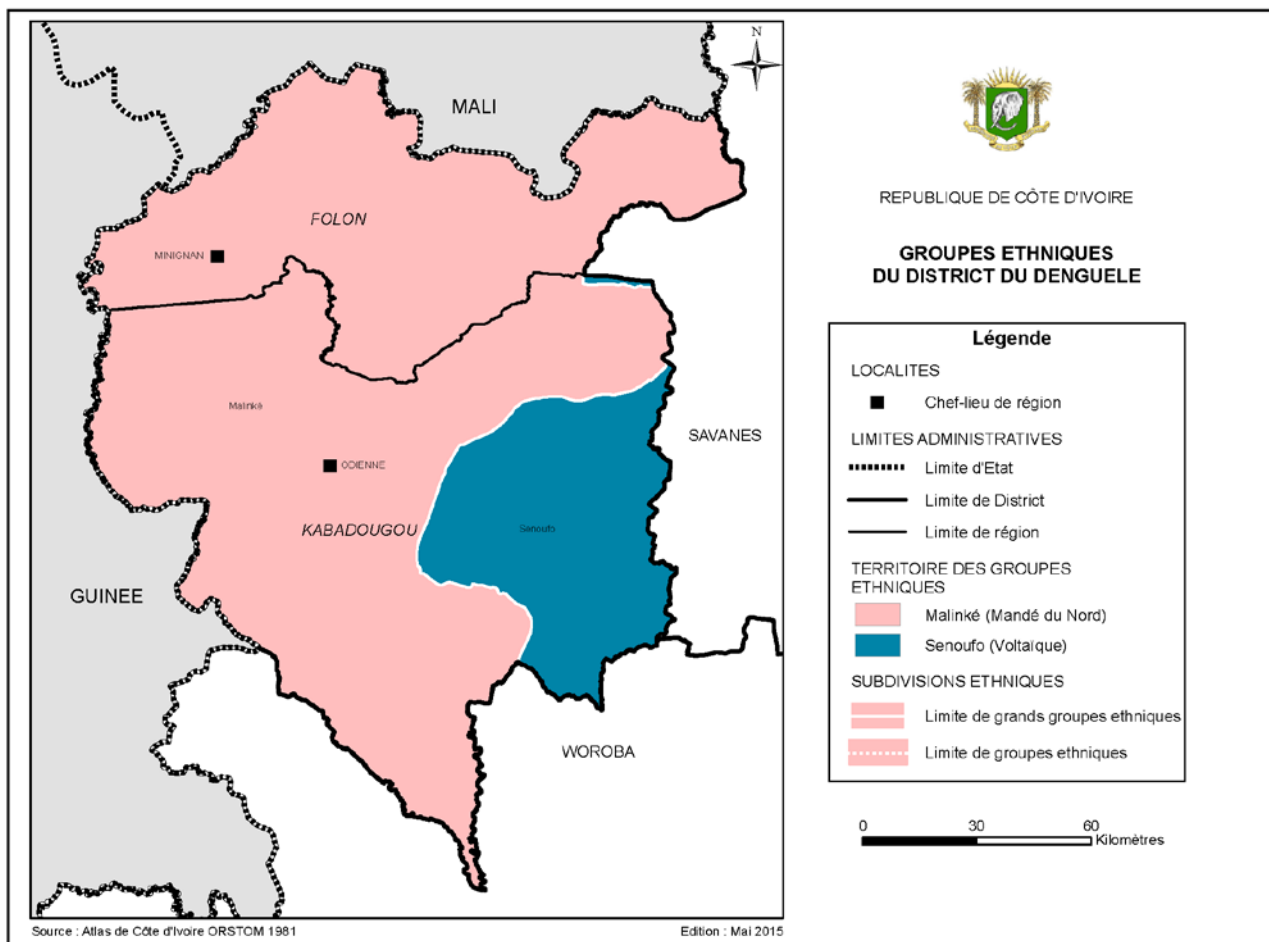
- 16^{ème} siècle : Début des échanges frontaliers entre Sénoufo et les Malinké venant de l'actuel Mali
- 18^{ème} siècle : Prise de contrôle des Malinké
- Fin du 18^{ème} siècle : fondation du premier état malinké : le royaume de Nafana
- 1848 : Destruction du royaume de Nafana par les troupes de Vakaba Touré venues de Guinée
- 1893 : Colonisation du territoire par les français et installation du poste militaire d'Odienné

⁹ Cf. Bibliographie

I.3.2 Organisation ethnique

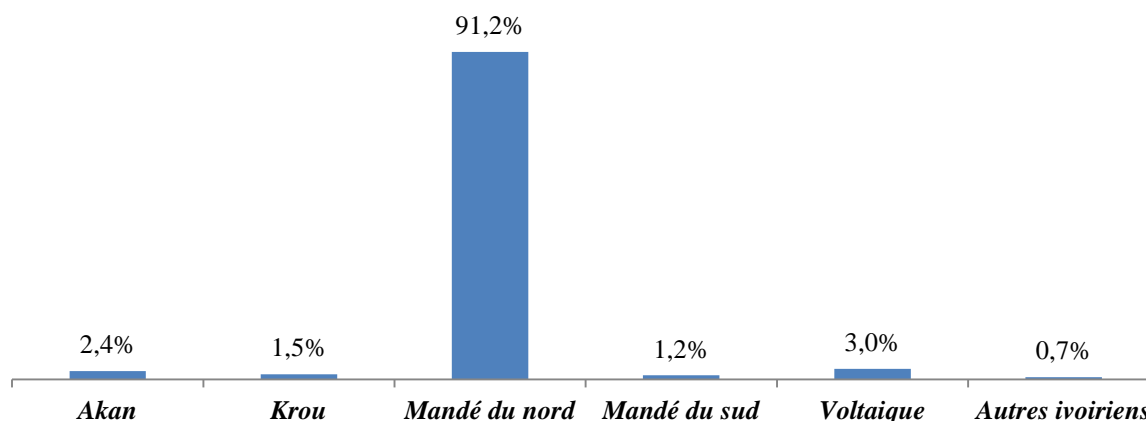
53. Le District compte une population rurale, essentiellement composée d'autochtones. Ces populations autochtones cohabitent avec des communautés allogènes à savoir les Yacouba et les autres ressortissants de la CEDEAO, particulièrement les Maliens et les Burkinabé qui occupent une partie des terres cultivables du nord et dont les mouvements se sont accrus à la faveur de la longue crise qui a secoué la Côte d'Ivoire.
54. Les villages constituent l'unité politique de base dans le District et leur gestion est démocratique, fondée sur le principe de l'égalité des lignages (*kabla*). L'ensemble des chefs de lignages réunis autour du chef fondateur constitue le gouvernement du village.
55. La désignation des chefs de village est effectuée sur la base du patrilignage. La chefferie traditionnelle est héréditaire et est exercée à vie. Seules les personnes issues de la lignée du chef fondateur y ont droit.
56. Le District est également organisé socialement par cantons. Le canton est un groupement de villages de la même ethnie ou affinité qui a, à sa tête, un chef accepté comme tel par ces communautés et reconnu par l'autorité étatique.
57. Le système de parenté est la clé de voûte du système social au niveau de l'ensemble des populations du District du Denguélé. La famille ou le groupement en tant qu'unité de fonctionnement socioéconomique repose sur une forte solidarité et un communautarisme économique entre partenaires du groupe familial.

Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District



58. Le District du Denguélé est principalement composé de Mandé du Nord (malinké) qui représentent 91,2 % de la population et dans une moindre mesure de Voltaïques (Sénoufo) à hauteur de 3 %. Outre les Malinkés, le District compte aussi des allogènes, surtout Yacouba.

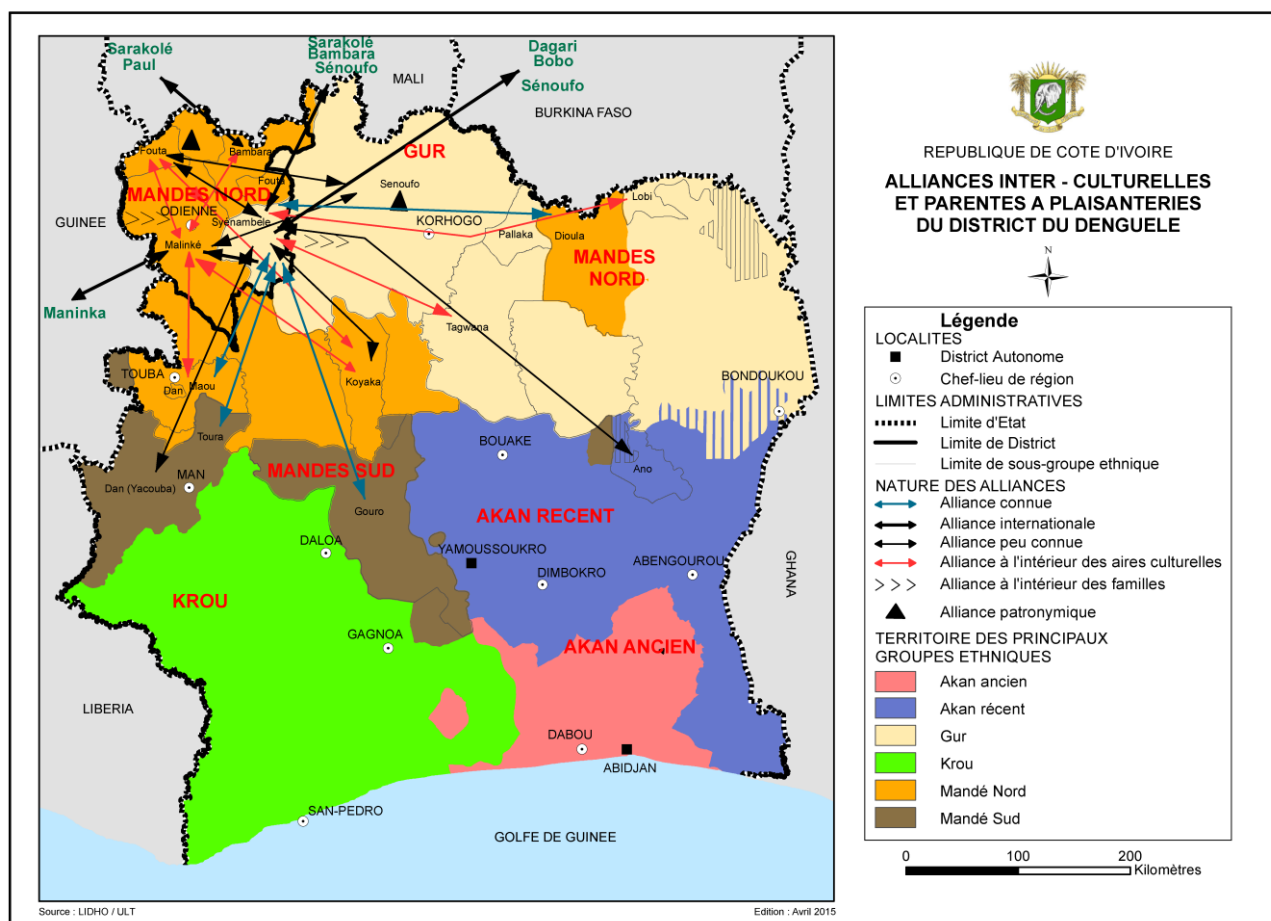
Figure 3: Répartition des groupes ethniques du District



Source : INS - RGPH 1998

59. Ces ethnies, comme la majorité des ethnies en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, ont noué des alliances avec d'autres grands groupes ethniques du pays, à l'instar des Mandé du sud et des Akans récents. Elles ont également noué des alliances avec les ethnies des pays frontaliers que sont le Mali et le Burkina Faso. Ces alliances composent le socle de la cohabitation entre les différentes ethnies dans le District du Denguélé et en Côte d'Ivoire.
60. Les rapports entre clans et groupes socioethniques dans le District sont codifiés sur la base de diverses alliances :
- Les alliances interethniques : dans un pays pluriethnique avec plus de 60 ethnies, regroupées en 5 grandes aires culturelles (les Gur, les Akan, les Mandé du nord et du sud et les Krou), les ethnies sont soudées les unes aux autres par des liens de natures diverses. Ces liens ont permis aux peuples de cohabiter pacifiquement. Un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle est ainsi signé entre certains peuples pour éviter les conflits.
 - L'alliance à plaisanterie entre les Malinké et les Sénoufo qui autorise les membres de ces ethnies à organiser des affrontements verbaux.

Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries du District



61. Des germes conflictuels existent aussi entre ces différentes populations, parmi lesquels :

- Le foncier rural : ce problème se matérialise par une dualité marquée entre le coutumier et l'administratif sur la propriété de la terre, la vente clandestine de la terre sans concertation de toute la famille, la discorde dans la famille, le non-respect des limites de terrain...
- La cohabitation agriculteurs/éleveurs : le passage des bêtes détruit régulièrement les cultures.
- La cohabitation autochtone/allogène : en cas de non-respect de leurs engagements, les conflits sont réglés par les « parentés à plaisanterie ».

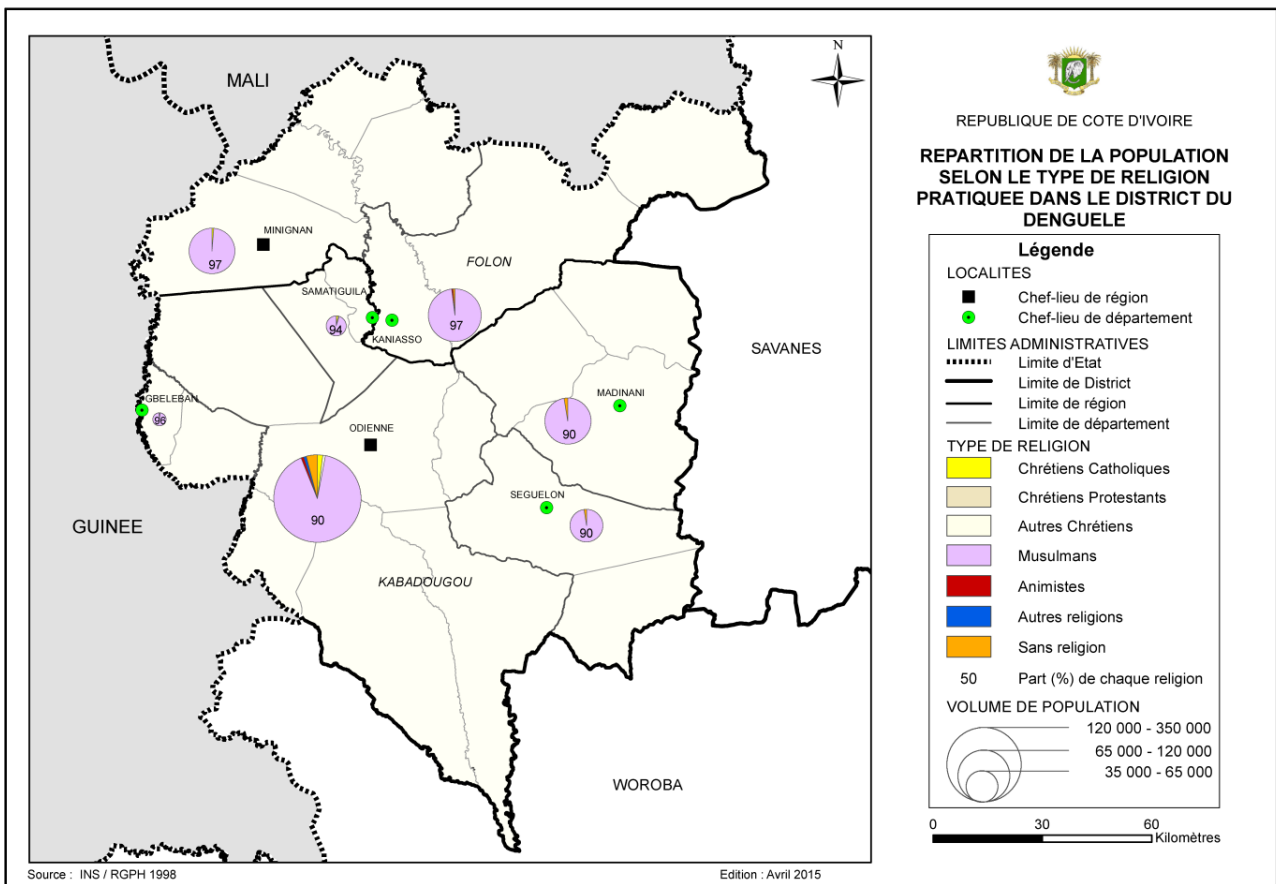
Chiffres clés 9 : Organisation ethnique

- 5 groupes ethniques
- 91,2 % de Mandé du nord (Malinké)

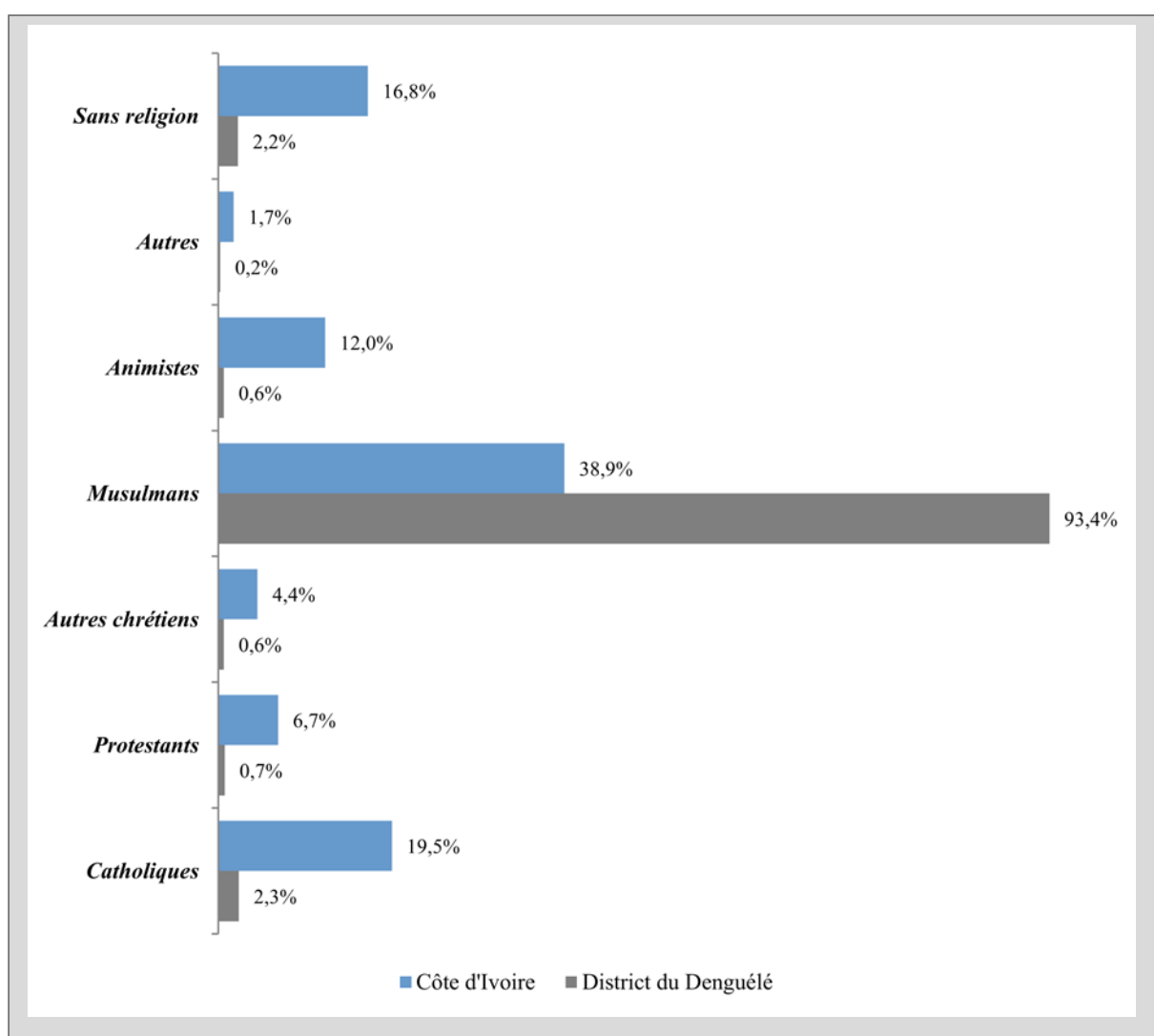
I.3.3 Religions

62. Constituée principalement de Mandé (Malinké) venus du Mali, la population du District est majoritairement musulmane à hauteur de 93 % bien au-dessus de la moyenne nationale de 39 %. La proportion de musulmans peut atteindre près de 97 % dans la région du Folon. La religion catholique est également représentée avec 2 % de la population.

Carte 12 : Répartition de la population selon le type de religion pratiquée



Chiffres clés 10 : Religions



I.3.4 Caractéristiques démographiques

I.3.4.1 Démographie

63. Le District du Denguélé accueille selon le RGPH 2014, 289 779 habitants en 2014. Le District est le moins peuplé de Côte d'Ivoire avec seulement 1,25 % de la population totale. Le taux d'accroissement du District s'élève ainsi à 1,7 % par an depuis 1998 alors qu'il avoisinait les 2,5 % depuis 1975, traduisant la diminution de la croissance démographique du District.
64. La région du Kabadougou concentre près de 67 % de la population du District soit 193 364 habitants, dont plus de 90 000 à Odienné (30 % de la population du District). Une telle situation, à mettre au compte d'une forte émigration et d'un manque d'attrait du District pour les allochtones ivoiriens comme pour les migrants venus des pays limitrophes, est une caractéristique démographique majeure de la zone.

Tableau 7 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (RGPH 2014)

Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM
Kabadougou	Gbeleban	Gbeleban	1 300	1 269	2 569	102
		Samango	5 754	5 461	11 215	105
		Seydougou	2 227	2 170	4 397	103
	Total Gbeleban		9 281	8 900	18 181	104
	Madinani	Fengolo	2 988	2 941	5 929	102
		Madinani	12 677	12 377	25 054	102
		N'Goloblasso	4 320	4 401	8 721	98
	Total Madinani		19 985	19 719	39 704	101
	Odienné	Bako	8 726	8 527	17 253	102
		Bougoussou	3 488	3 234	6 722	108
		Dioulatiédougou	4 104	3 924	8 028	105
		Odienné	26 066	24 440	50 506	107
		Tiémé	4 710	4 472	9 182	105
	Total Odienné		47 094	44 597	91 691	106
	Samatiguila	Kimbirila-Sud	4 381	4 169	8 550	105
		Samatiguila	4 667	4 266	8 933	109
	Total Samatiguila		9 048	8 435	17 483	107

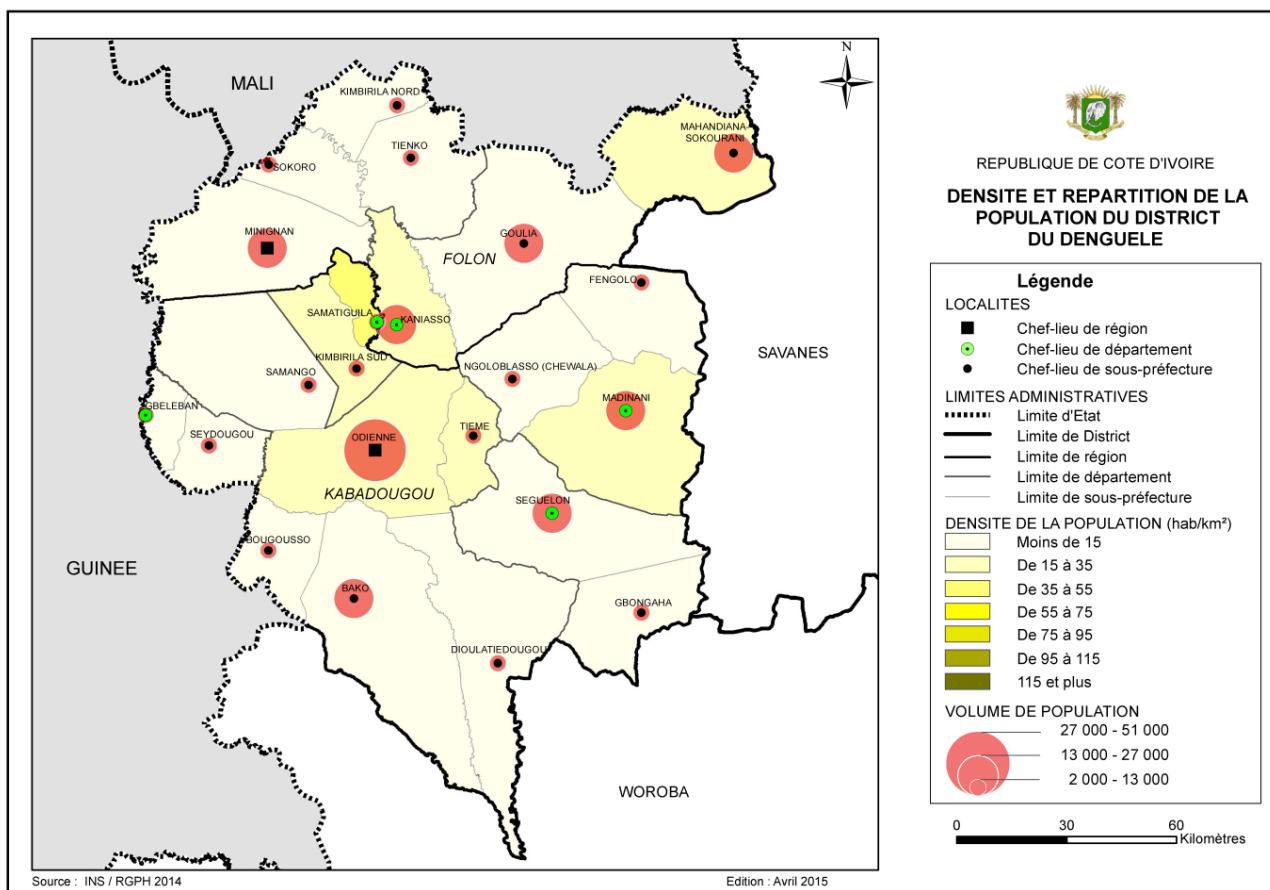
Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM
Kabadougou	Séguelon	Gbongaha	5 152	5 255	10 407	98
		Séguelon	7 985	7 913	15 898	101
	Total Séguelon		13 137	13 168	26 305	100
Région Kabadougou			98 545	94 819	193 364	104
Folon	Kaniasso	Goulia	9 232	9 358	18 590	99
		Kaniasso	6 921	6 679	13 600	104
		Mahandiana-Sokourani	12 905	13 121	26 026	98
	Total Kaniasso		29 058	29 158	58 216	100
	Minignan	Kimbirila-Nord	2 493	2 439	4 932	102
		Minignan	7 405	7 116	14 521	104
		Sokoro	3 695	3 009	6 704	123
		Tienko	6 116	5 926	12 042	103
	Total Minignan		19 709	18 490	38 199	107
Région Folon			48 767	47 648	96 415	102
District du Denguélé			147 312	142 467	289 779	103
Côte d'Ivoire			11 716 826	10 954 505	22 671 331	107

Source : INS - RGPH 2014 ; RM : Rapport de Masculinité

I.3.4.2 Distribution spatiale

65. Le District du Denguélé est un territoire très faiblement peuplé avec une densité moyenne de 13,77 hab/km², en dessous de la densité de population au niveau national qui s'élève à 70,3 hab/km².

Carte 13 : Densité et répartition de la population par région



66. Des disparités existent au sein même du District avec des zones présentant une densité inférieure à 10 hab/km², comme les sous-préfectures de Dioulatiedougou (4,98), Samango (8,28), Seydougou (9,38) ou encore N'Goloblasso (9,89) alors que la sous-préfecture de Samatiguila ou d'Odienné affiche des densités respectivement de 42 et 33 hab/km².

Tableau 8 : Densité de population par sous-préfecture (hab/km²) - 2014

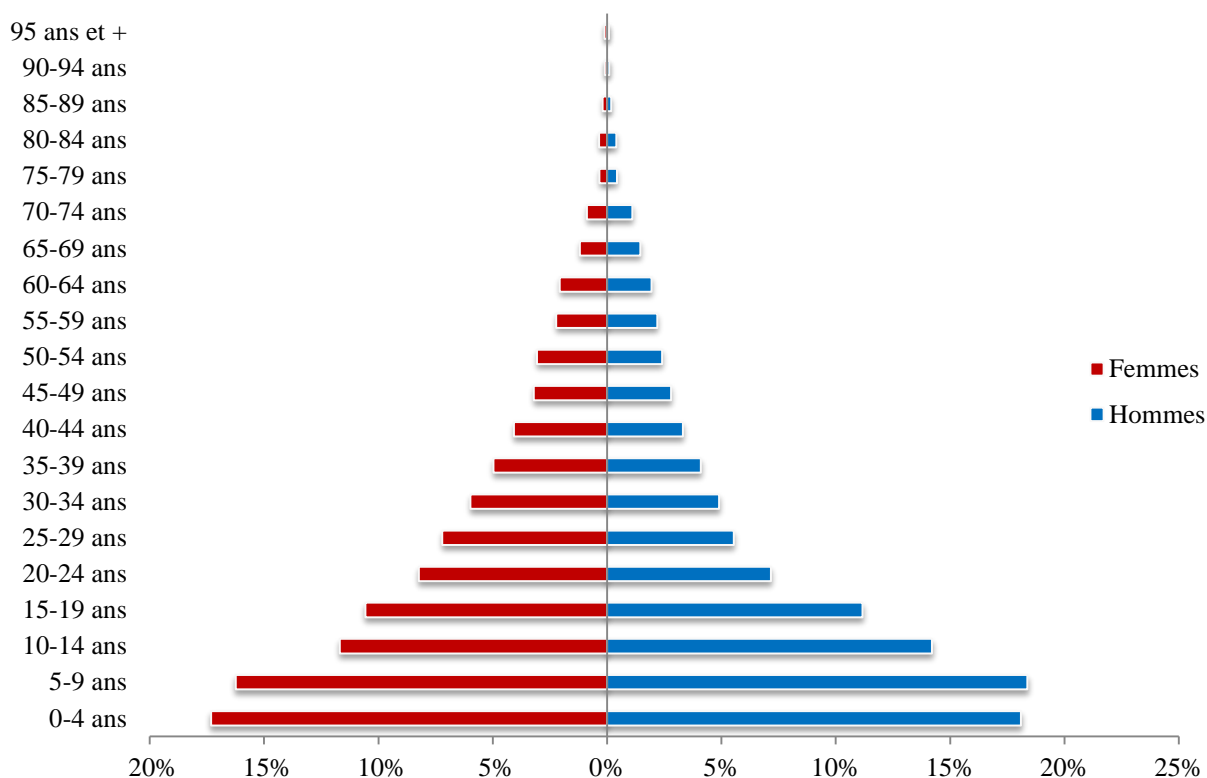
Région	Département	Sous-préfecture	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)	
Kabadougou	Gbeleban	Gbeleban	2 569	240	10,70	
		Samango	11 215	1 355	8,28	
		Seydougou	4 397	469	9,38	
	Total Gbeleban			18 181	2 064	8,81
	Madinani	Fengolo	5 929	826	7,18	
		Madinani	25 054	1 433	17,48	
		N'Goloblasso	8 721	882	9,89	
	Total Madinani			39 704	3 141	12,64
Kabadougou	Odienné	Bako	17 253	1 965	8,78	
		Bougoussou	6 722	529	12,71	
		Dioulatiédougou	8 028	1 613	4,98	
		Odienné	50 506	1 513	33,38	
		Tiémé	9 182	402	22,84	
	Total Odienné			91 691	6 022	15,23
	Samatiguila	Kimbirila-Sud	8 550	557	15,35	
		Samatiguila	8 933	212	42,14	
	Total Samatiguila			17 483	769	22,73
	Séguelon	Gbongaha	10 407	780	13,34	
		Séguelon	15 898	1 428	11,13	
Total Séguelon			26 305	2 208	11,91	
Région Kabadougou			193 364	14 204	13,61	
Folon	Kaniasso	Goulia	18 590	1 834	10,14	
		Kaniasso	13 600	665	20,45	
		Mahandiana-Sokourani	26 026	1 041	25,00	
	Total Kaniasso			58 216	3 540	16,45
	Minignan	Kimbirila-Nord	4 932	499	9,88	
		Minignan	14 521	1 356	10,71	
		Sokoro	6 704	535	12,53	
		Tienko	12 042	911	13,22	
Total Minignan			38 199	3 301	11,57	
Région Folon			96 415	6 841	14,09	
District du Denguélé			289 779	21 045	13,77	
Côte d'Ivoire			22 671 331	322 462	70,31	

Sources : MEMIS ; INS – RGPH 2014

I.3.4.3 Pyramide des âges et parité

67. La répartition de la population par grands groupes d'âge fait ressortir l'extrême jeunesse de celle-ci, particulièrement dans la population masculine. Dans cette dernière, les moins de 15 ans représentent dans toutes les sous-préfectures de 50 % à 56 % de la population masculine, la seule exception étant les sous-préfectures d'Odienné et Tiémé où la proportion est respectivement de 46 % et 47 %. Chez les femmes, la situation est différente puisqu'aucune sous-préfecture ne compte plus de 50 % de filles de moins de 15 ans. Ainsi le District affiche un indice de jeunesse¹⁰ de 47,9 % soit l'un des plus élevés du pays (contre une moyenne nationale à 42,9 %).
68. Si les femmes représentent 50,3 % de la population du District, le rapport de masculinité cache cependant des disparités départementales. En effet, 5 des 13 sous-préfectures abritent une population féminine nettement supérieure à la population masculine, à mettre en parallèle avec les flux migratoires de natifs du Denguélé vers les centres urbains et les régions forestières pourvoyeurs d'emplois.¹¹
69. L'importance des tranches d'âge jeunes suffit à corroborer l'hypothèse d'une émigration importante des personnes potentiellement actives. Le profil des pyramides des âges de la presque totalité des sous-préfectures est du reste caractéristique d'une population où les migrations masculines sont fréquentes : toutes les pyramides ont une base large jusqu'à 15 ans et, au-delà de cet âge, elles prennent une forme effilée, signe d'un déficit en personnes d'âges potentiellement actives.

Figure 4 : Pyramide des âges du District du Denguélé



Source : INS - RGPH 1998

¹⁰ Cf. Glossaire

¹¹ Source : INS - RGPH 1998

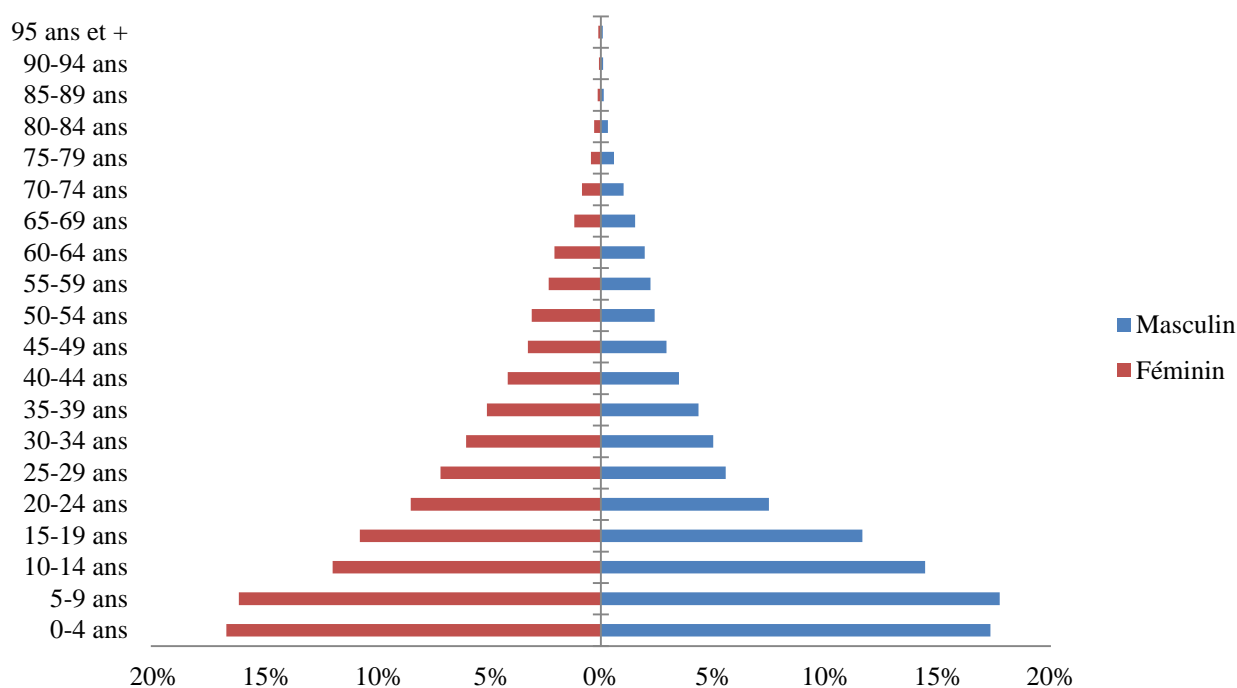
Tableau 9 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge (en %)

Région/ Tranche d'âge	Kabadougou		Folon	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0-4 ans	17,3	16,6	20,0	18,9
5-9 ans	17,7	16,1	20,0	16,6
10-14 ans	14,4	11,9	13,7	11,1
15-19 ans	11,6	10,7	10,1	10,2
20-24 ans	7,5	8,5	6,4	7,7
25-29 ans	5,5	7,1	5,5	7,4
30-34 ans	5,0	6,0	4,7	5,9
35-39 ans	4,3	5,1	3,5	4,8
40-44 ans	3,5	4,1	3,0	3,9
45-49 ans	2,9	3,2	2,5	3,1
50-54 ans	2,4	3,1	2,5	3,0
55-59 ans	2,2	2,3	2,2	2,0
60-64 ans	1,9	2,1	2,0	2,1
65-69 ans	1,5	1,2	1,3	1,2
70-74 ans	1,0	0,8	1,4	1,0
75-79 ans	0,6	0,4	0,1	0,1
80-84 ans	0,3	0,3	0,6	0,5
85-89 ans	0,1	0,1	0,3	0,3
90-94 ans	0,1	0,1	0,1	0,1
95 ans et +	0,1	0,1	0,1	0,1

Source : INS - RGPH 1998

70. La région du Kabadougou se caractérise par une proportion plus élevée d'actifs et de personnes en âge de procréer (42,5 % de 15-50 ans) signe d'un dynamisme plus marqué dans cette région qui compte le seul pôle urbain Odienné.

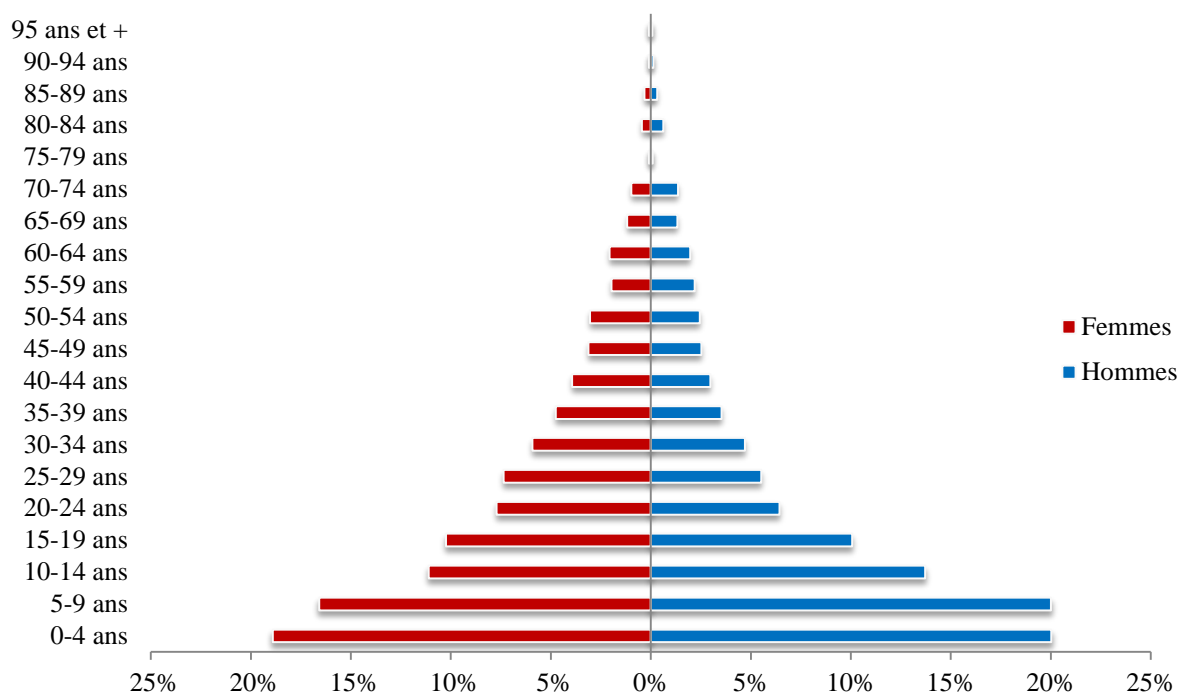
Figure 5 : Pyramide des âges de la région du Kabadougou



Source : INS – RGPH 1998

71. A l'inverse, la région du Folon est marquée par une plus forte proportion d'enfants (50,1 % de moins de 15 ans) signe d'une fécondité élevée et de personnes âgées (5,9 % des hommes ont 60 ans et plus).

Figure 6 : Pyramide des âges de la région du Folon



Source : INS – RGPH 1998

I.3.4.4 Nuptialité

72. La proportion de population mariée est un indicateur illustrant le poids des traditions et de la religion dans les Districts de Côte d'Ivoire. Ainsi, une dichotomie réelle existe entre les Districts du nord où la religion musulmane prédomine et où une grande importance est donnée au mariage, et les Districts de la moitié sud où la proportion de population mariée diminue.
73. Le mariage est un événement central dans la reproduction des structures familiales en pays malinké. Ayant pour rôle essentiel d'assurer aux lignages une descendance légitime, et plus généralement de nouer ou reconduire les alliances interlignagères, le mariage est assorti d'un cérémonial spectaculaire comme l'« attachement de la cola » (*Walima*) qui doit réunir la majeure partie de la famille étendue pour consacrer l'union.
74. Cette conception du mariage a pour effet de retarder fortement l'entrée en union des jeunes gens, contrairement aux jeunes filles qui ont une nuptialité précoce. Cette situation impacte directement non seulement la durée de dépendance sociale des jeunes hommes et leurs stratégies migratoires, mais également le souci des aînées de conserver leurs enfants et neveux au sein de l'unité domestique afin de bénéficier de leur apport en travail et enfin le niveau de fécondité des femmes. Le mariage est un contrat liant deux familles et non deux individus ; il est soumis à des prohibitions entre certains clans et castes et à des règles prescriptives.

Tableau 10 : État matrimonial¹² (en %)

Sexe	Célibataire	Union consensuelle	Marié ¹³	Divorcé	Veuf
Masculin	51,2	1,1	46,3	0,2	1,2
Féminin	25,7	1,6	62,1	0,5	10,0
Total District	38,0	1,4	54,5	0,4	5,8

Source : INS - RGPH 1998

75. Le District du Denguélé est composé de 54,5 % d'individus mariés. Cependant, une analyse par sexe permet de mettre en exergue que ce sont les femmes qui sont majoritairement mariées (62,1 % contre 46,3 % chez les hommes). Cette tendance peut être expliquée par le phénomène de polygamie recensé chez plus de 33 % des hommes du District, soit le taux le plus élevé du pays.
76. Le District du Denguélé présente également l'un des taux de mariage précoce les plus élevés du pays pour les enfants de 12 à 17 ans avec 12,8 % des filles mariées (contre 7,8 % au niveau national).

¹² Cf. Glossaire

¹³ Cf. Glossaire

Tableau 11: Statistiques sur la nuptialité du District

Sexe	Population âgée de 12 ans et plus			Population âgée de 12 à 17 ans		
	Taux de polygamie (homme) en %	Nb moyen d'épouses par homme marié	Taux de rupture d'union (%)	Taux de mariage précoce (%)	Importance d'unions consensuelles (%)	Taux de rupture d'union (%)
Masculin	33,1	1,4	3	0,7	0	11,7
Féminin	-	-	14,5	12,8	0,6	1,8
Total District	33,1	1,4	10,2	6,2	0,3	2,4
Côte d'Ivoire	19,4	1,2	9,6	4,2	1,1	2,9

Source : INS - RGPH 1998

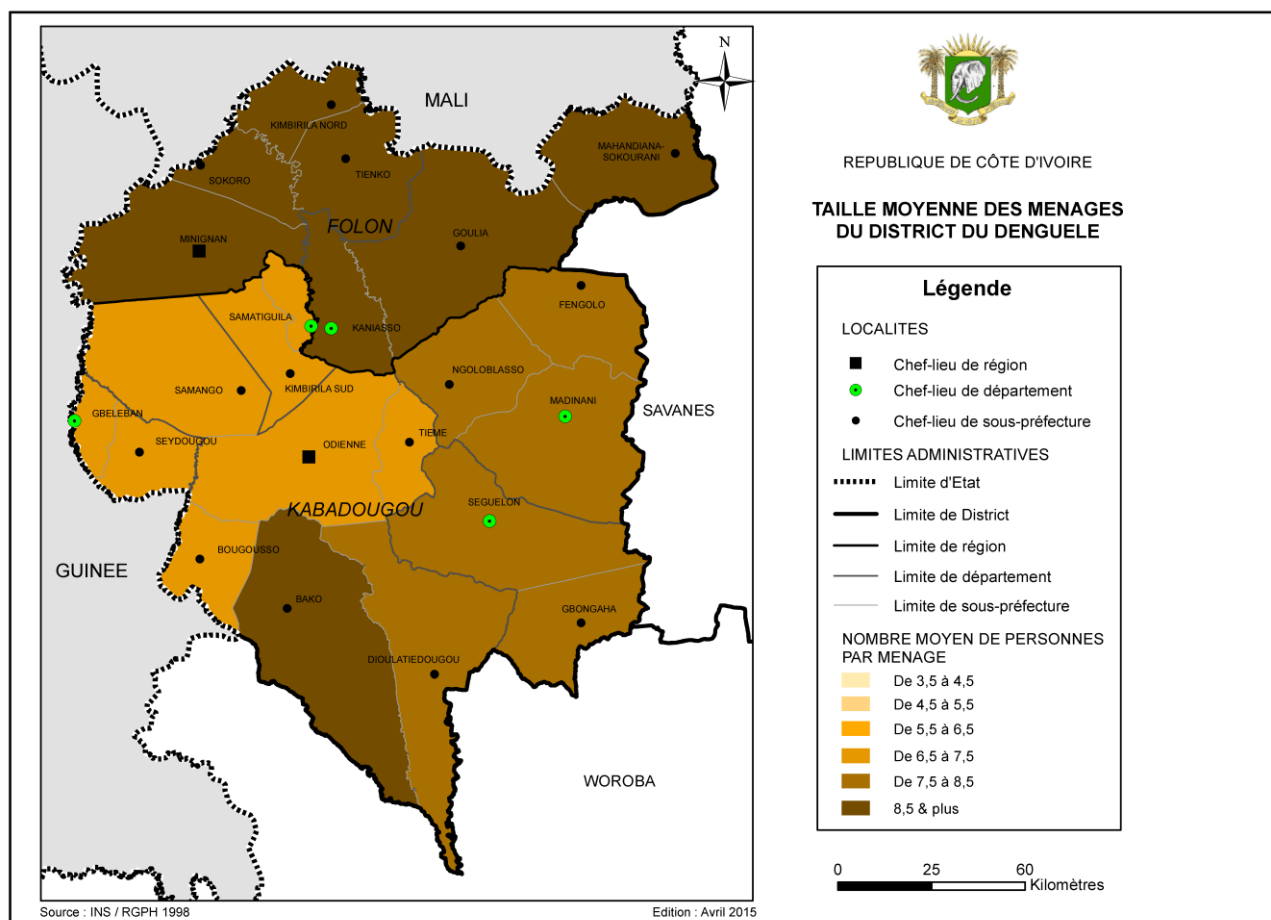
77. Le District du Denguélé comptait en 1998, 29 264 ménages, d'une taille moyenne de 7,6 individus par ménage. Des disparités existent cependant dans le District avec la région du Folon et le sud de la région du Kabadougou qui affiche des ménages de 8,5 personnes et plus. A l'inverse, la sous-préfecture d'Odienné est composée en moyenne de ménage de 5 à 7 personnes.

Tableau 12 : Situation des ménages par région

Nombre de ménages	Nombre moyen de ménages/km ²	Taille moyenne des ménages
29 264	1,39	7,6

Source : INS - RGPH 1998

Carte 14 : Taille moyenne des ménages du District du Denguélé



I.3.4.5 Fécondité

78. Le District du Denguélé compte environ 90 000 femmes en âge de procréer (FAP) soit moins de 26 % de la population en deçà de la moyenne nationale (27,7 %).

Tableau 13 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par région

Région	Population 2014	FAP ¹⁴	% FAP
Minignan	38 199	9 794	25,6 %
Kabadougou	193 364	48 671	25,2 %
Total District	351 914	90 251	25,6 %

Source : INS – RGPH 2014

79. Avec un taux brut de natalité au niveau national de près de 40,7 naissances vivantes pour 1 000 contre 19,6 au niveau mondial¹⁵, la Côte d'Ivoire est un pays où la natalité est élevée. Le District du Denguélé n'échappe pas à ce constat d'ordre général avec un taux brut de natalité de

¹⁴ Cf. Glossaire

¹⁵ CIA, World FactBook 2014

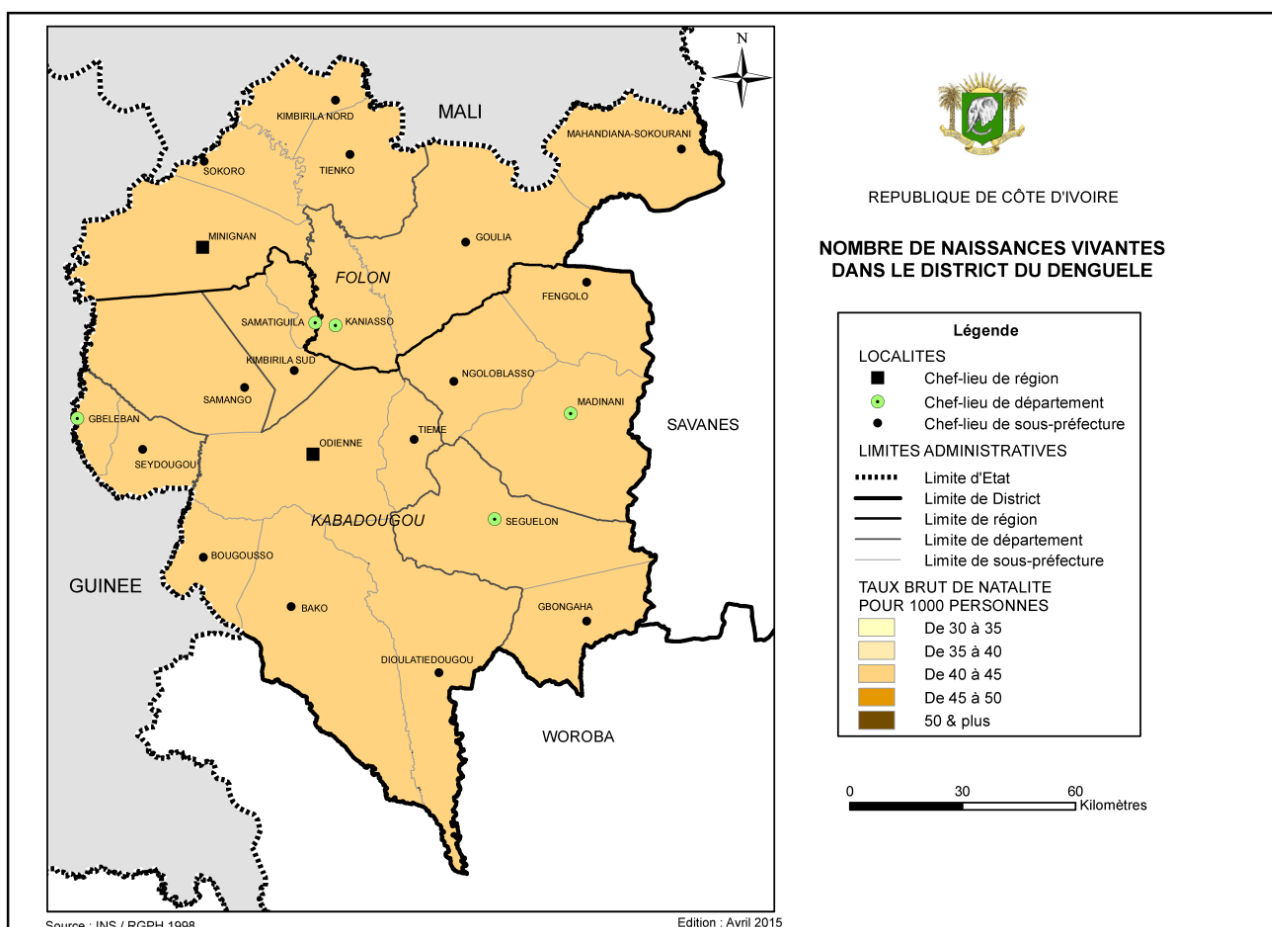
41,3 naissances pour 1 000. Les principales raisons identifiées de cette forte natalité résident dans la réticence des ménages à adopter une politique de planning familial soit pour des raisons culturelles soit par nécessité économique.

Tableau 14: Taux brut de natalité et état des naissances dans le District

Sexe	Taux brut de natalité ‰ ¹⁶	Age moyen des femmes à la maternité
Total District	41,3	29,8
Côte d'Ivoire	40,7	30,2

Source : INS - RGPH 1998

Carte 15 : Taux de natalité du District



80. Le taux brut de reproduction (TBR), soit le nombre moyen de filles mises au monde par une femme au cours de sa vie reproductive, s'établit à 2,6 pour les femmes ivoiriennes en ligne avec la moyenne nationale (2,8).

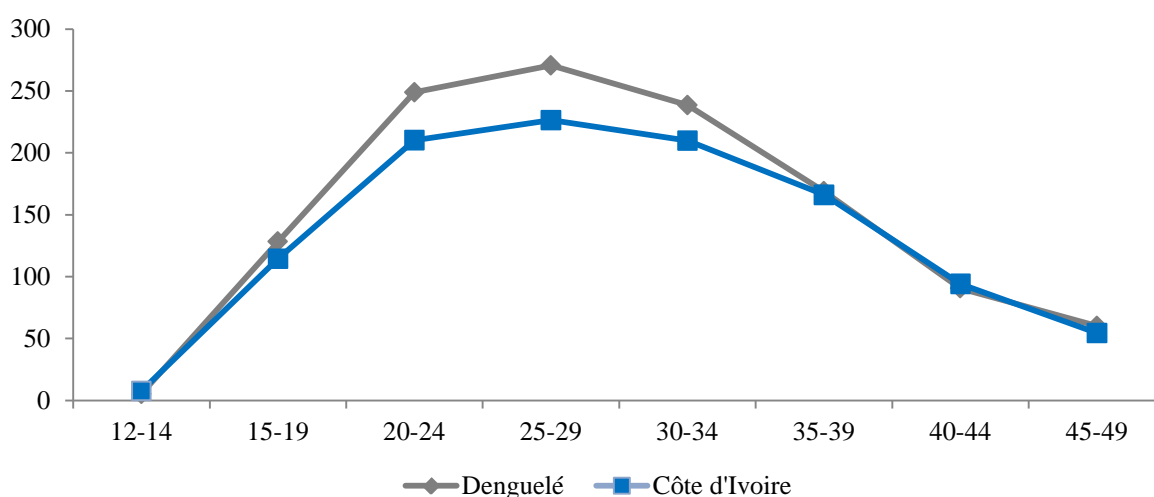
¹⁶ Cf. Glossaire

Tableau 15: Taux brut de reproduction du District

Taux Brut de Reproduction ¹⁴	Femmes Ivoiriennes	Femmes Etrangères
Total District	2,6	2,5
Côte d'Ivoire	2,8	2,7

Source : INS - RGPH 1998

81. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) du District, soit le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive, s'établit à 6,1 enfants soit l'indice le plus élevé du pays devant le District des Savanes. La fécondité est plus élevée au sein des tranches d'âge 20-24 ans (248,9 naissances pour 1 000 FAP contre 210,3 au niveau national) et 25-29 ans (270,6 naissances pour 1 000 FAP contre 226,5 au niveau national) en ligne avec les courbes relatives à la nuptialité révélant des noces et des naissances précoces.

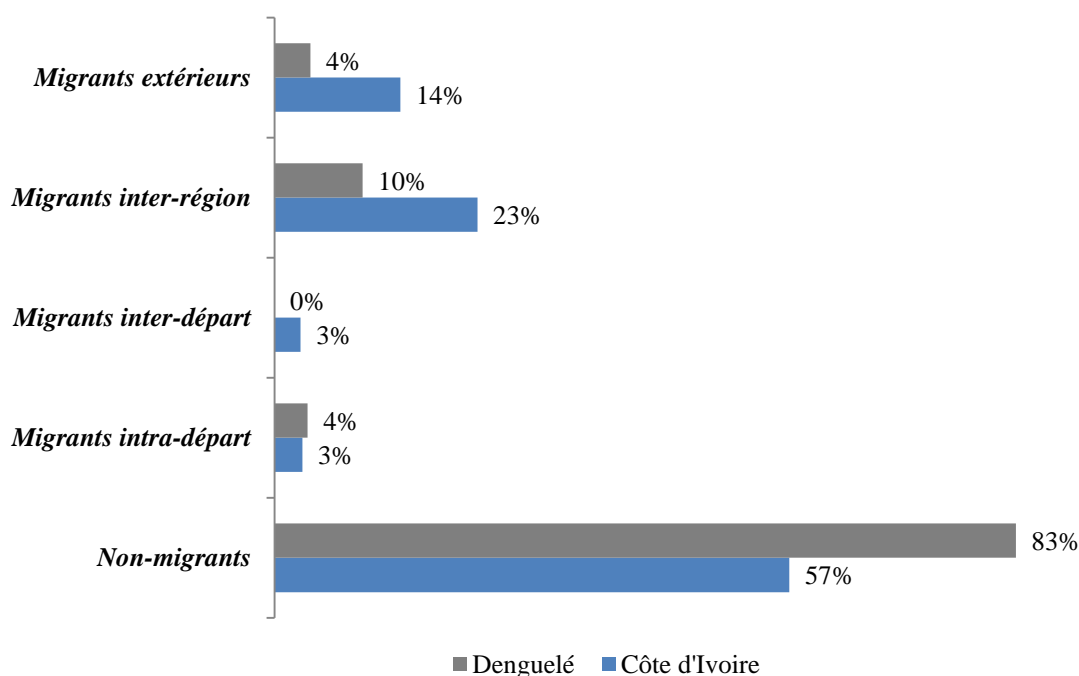
Figure 7: Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (en nombre de naissances pour 1000 FAP)

Source : INS - RGPH 1998

I.3.4.6 Composition de la population et mouvements migratoires

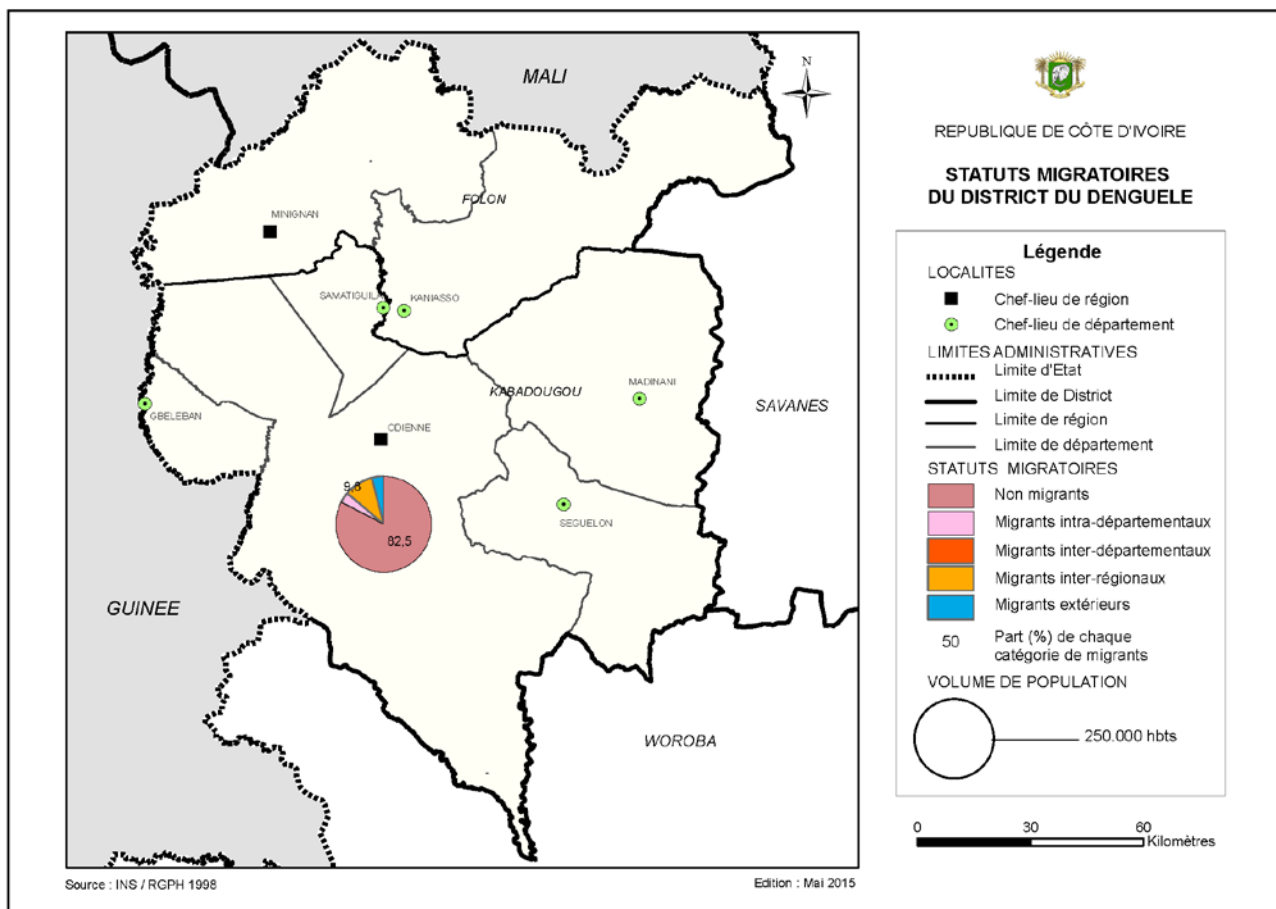
82. Alors que la Côte d'Ivoire est reconnue comme un pays de migrations avec une persistance des flux migratoires depuis les années 70, les territoires du nord-ouest font exception et se caractérisent par une forte émigration. Aux mobilités résultant d'une tradition marchande bien enracinée parmi les populations Malinké, s'ajoutent celles résultant de l'incontestable enclavement économique du Denguélé qui à la fois favorise les stratégies d'émigration et entrave les mouvements d'immigration. La région compte 4 % d'étrangers, et les Ivoiriens non originaires sont pour l'essentiel des membres de la fonction publique. L'indice d'entrée, indicateur d'attraction d'une région, est faible dans le nord-ouest avec 16 %, alors qu'il est de 20 % pour l'ensemble des régions de Côte d'Ivoire et s'établit à 46 % dans le Sud-Ouest.
83. Selon le RGPH 1998, alors que la moyenne nationale de non-migrants est de 57 %, le District du Denguélé affiche un taux de non-migrants de 83 % ce qui manifeste le peu d'attraction que le territoire exerce sur l'extérieur.

Figure 8 : Composition de la population du District



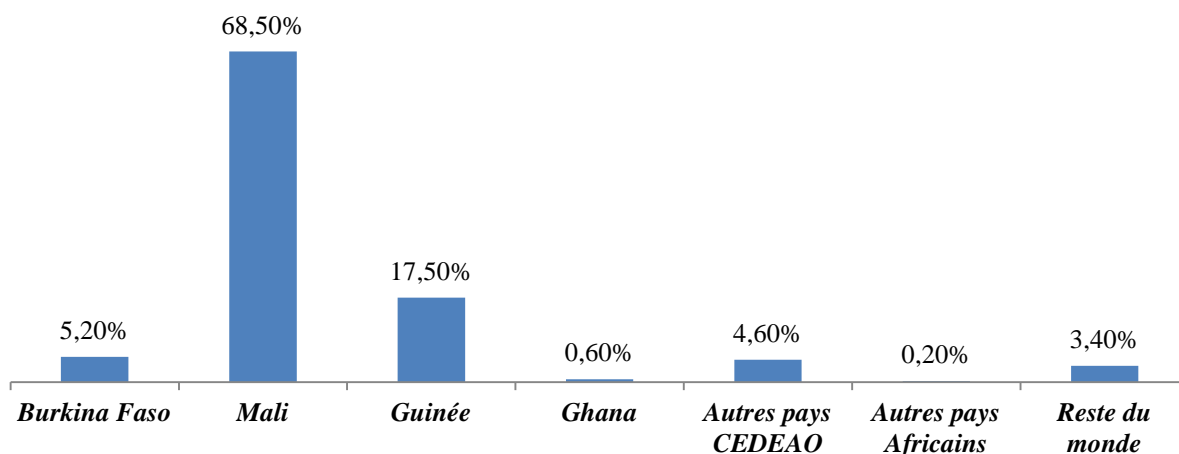
Source : INS - RGPH 1998

Carte 16 : Statuts migratoires du District du Denguélé



84. Les sous-préfectures de Bako et de Dioulatégoudou sont remarquables sur cet aspect puisqu'elles se composent presque exclusivement d'Ivoiriens résidents (98 % et 99 % respectivement). À l'opposé, la sous-préfecture de Tiémé se distingue par la forte présence d'étrangers sur son sol (36 %). Ainsi, le taux d'accroissement dû aux migrations est de - 27,3 % dans le District du Denguélé alors qu'il atteint 15,1 % en moyenne en Côte d'Ivoire.

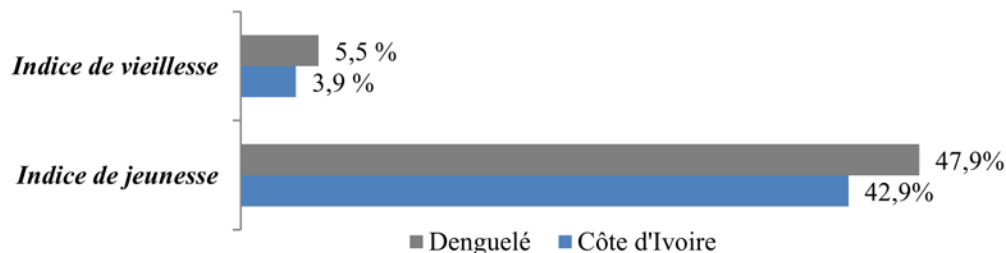
Figure 9: Origine de la population non ivoirienne du District



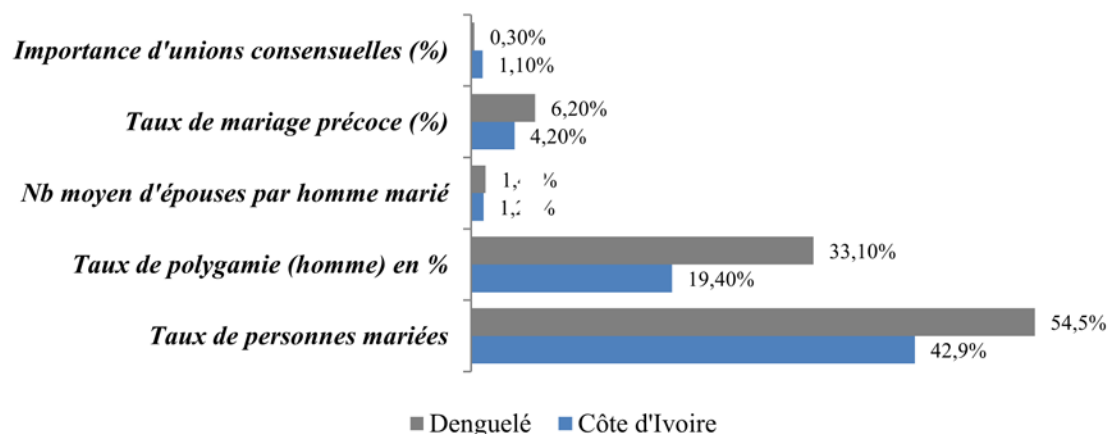
Source : INS - RGPH 1998

Chiffres clés 11 : Caractéristiques démographiques

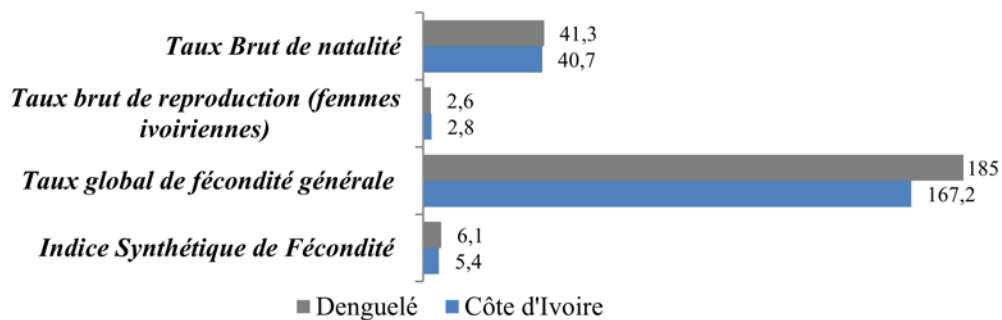
Indices de jeunesse et de vieillesse



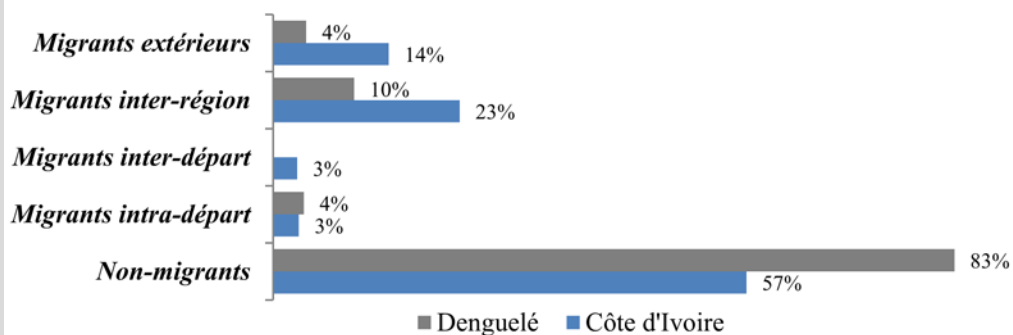
Nuptialité



Natalité



Flux migratoires



I.3.5 Caractéristiques socioéconomiques de la population

I.3.5.1 Activité, emploi et chômage

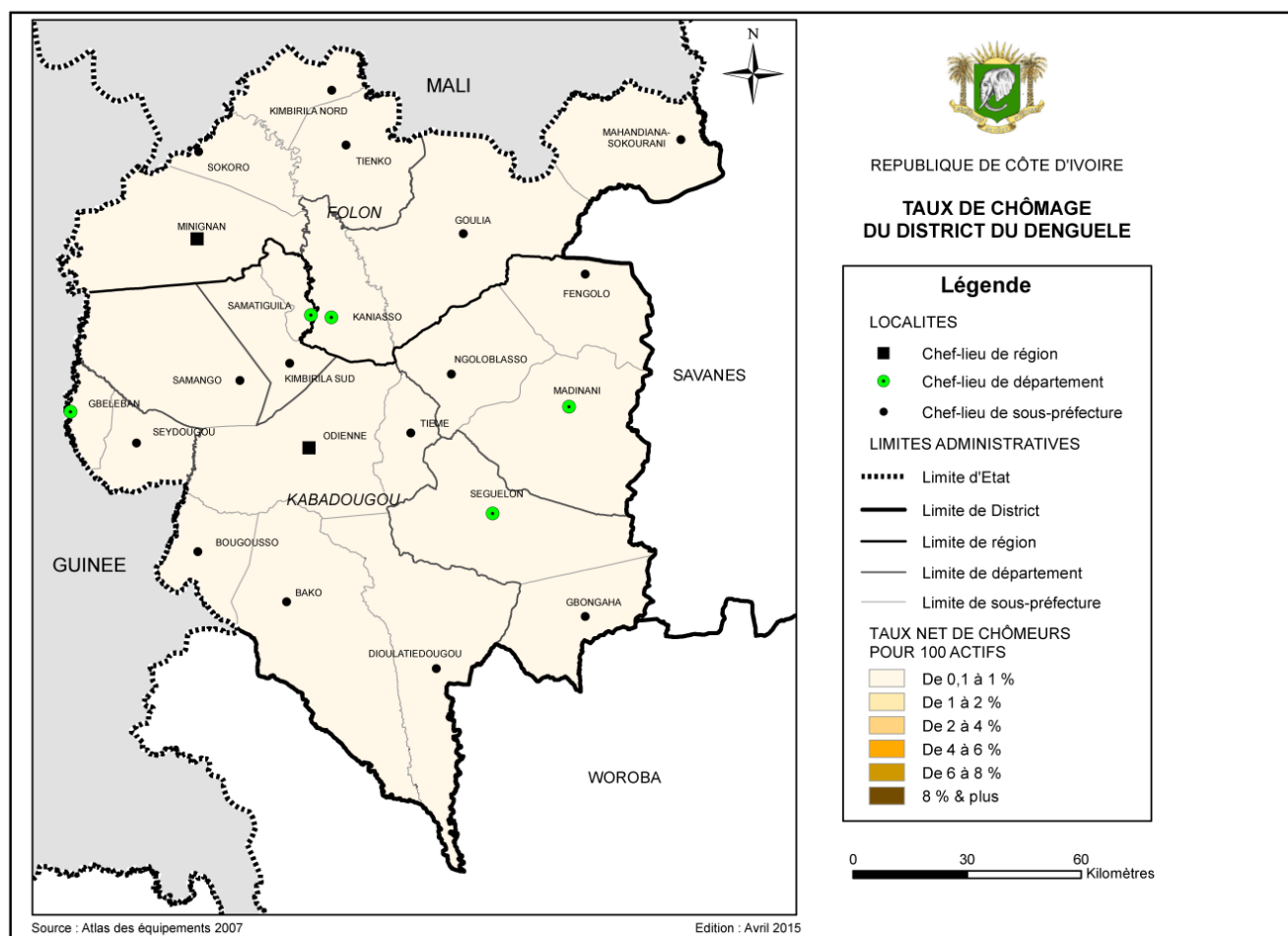
85. Le District du Denguélé comptait en 2012 une population de 106 923 actifs (30 % de la population du District, soit plus de 13 points en dessous de la moyenne nationale) et un taux de chômage de 1,5 % soit le taux le plus bas de Côte d'Ivoire (moyenne nationale à 9,40 %). Toutefois, ce taux est à relativiser avec la part de la population active qui ne représente que 30 % de la population du District.
86. Le District se distingue également par la précarité de l'activité avec un taux d'emplois salariés de 9,9 % et un taux d'emplois vulnérables de 89,8 %.

Tableau 16 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District

Taux de chômage élargi (%)	Taux de chômage BIT (%) ¹⁷	Taux d'emploi informel (%)	Taux d'emploi salariés (%)	Taux d'emploi vulnérable (%)
1,5	0,7	93,8	9,9	89,8

Source : MEMEASFP – Situation de l'emploi ; Année : 2012

Carte 17 : Taux de chômage du District du Denguélé



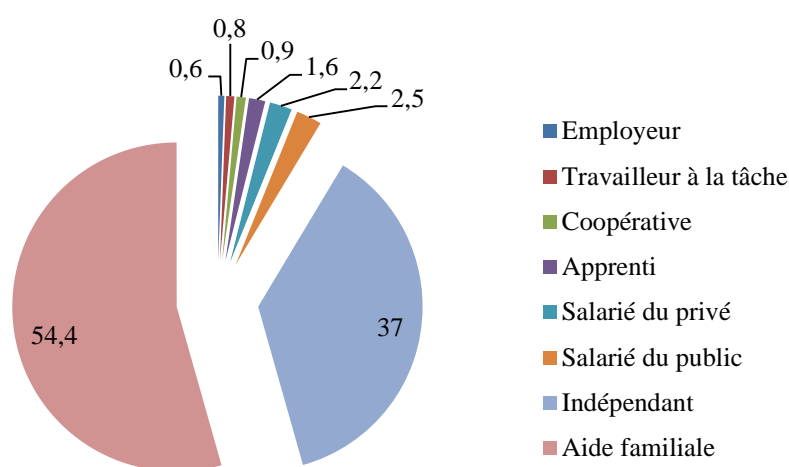
¹⁷ Cf. Glossaire

Tableau 17: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité

Type d'activité	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Total District (en %)
Occupé	66,9	43,8	55,2
Chômeur	0,2	0	0,1
Quête	0,3	0,1	0,2
Ensemble actifs	67,4	43,9	55,5
Ménagère	0,2	29,5	15
Etudiants ou élèves	18,9	9,9	14,3
Retraité	0,1	0	0,1
Rentier	0,1	0,1	0,1
Autre inactif	13,2	16,7	14,9
Ensemble inactifs	32,6	56,1	44,5

Source : INS - RGPH 1998

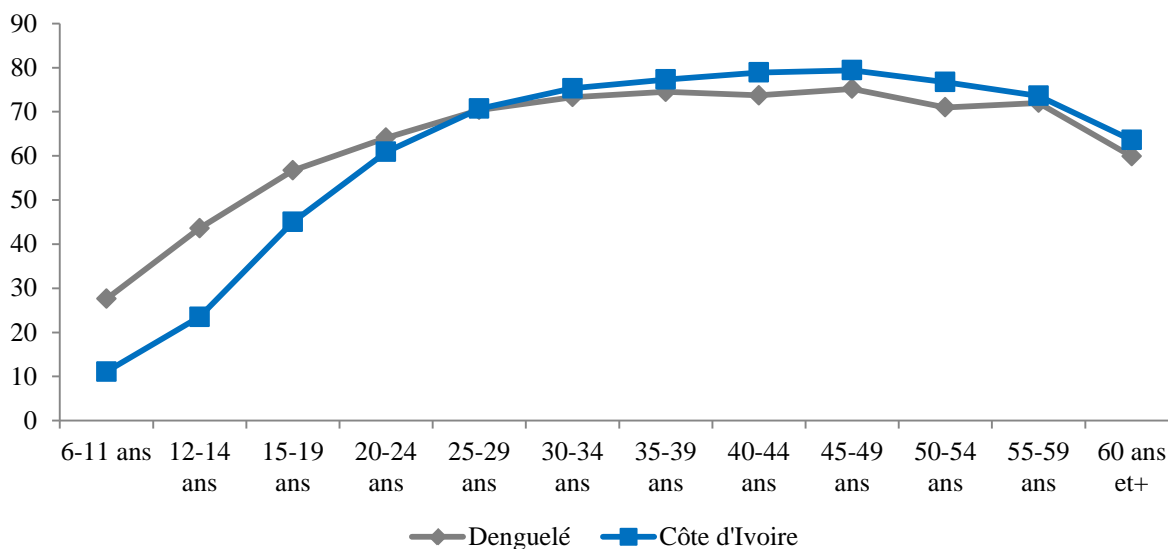
87. L'analyse de la distribution des actifs permet de mettre en avant le peu d'emplois salariés qui ne représentent que 4,7 % des actifs. À l'inverse, l'aide familiale et les indépendants forment plus de 91 % de la population active du District. L'aide familiale est un phénomène essentiellement rural qui consiste à se faire aider dans les travaux champêtres par ses propres enfants ou par des parents à qui l'on assure la nourriture et les soins courants. Dans les milieux urbains, la main-d'œuvre à domicile gratuite se fait de plus en plus rare avec la prolifération sur le marché des « agences de placement des gens de maison ». Le poids de l'aide familiale dans le District du Denguélé (plus de 54 % des actifs) souligne la ruralité de ce dernier.

Figure 10: Distribution des actifs du District par type d'activité (en %)

Source : INS - RGPH 1998

88. Le District se distingue également par une forte proportion d'actifs dans les tranches d'âge de 6-11 ans et 12-14 ans. Ce phénomène touche aussi bien les filles que les garçons et explique les taux de fréquentation scolaire particulièrement bas dans le District dès le cycle préscolaire.

Figure 11: Répartition des actifs du District par tranche d'âge



Source : INS - RGPH 1998

I.3.5.2 Consommation

89. Le niveau de dépenses moyen par tête dans le District du Denguélé s'élève en 2015 à 263 729 FCFA. Il a connu une diminution de 7,84 % par rapport à 2008 et est inférieur au niveau de dépenses moyen par tête constaté au niveau national (386 215 FCFA), traduisant la précarité dans laquelle vivent les populations.

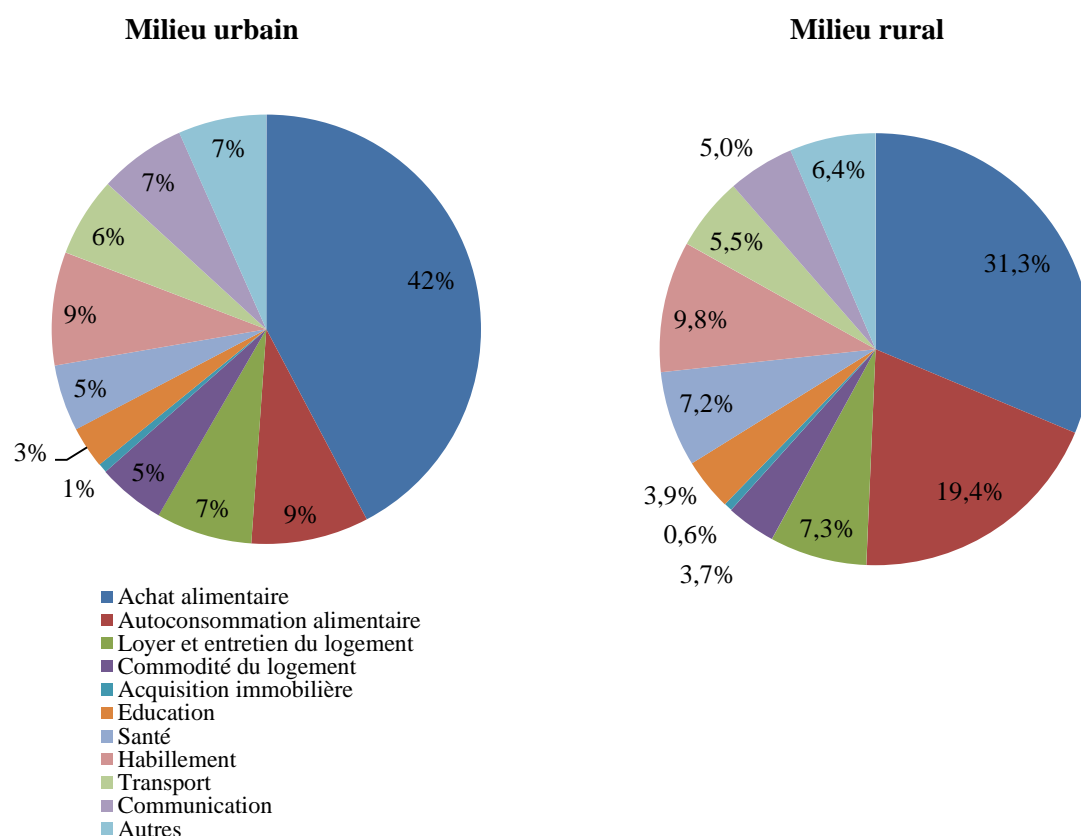
Tableau 18 : Principaux indicateurs sociaux du District du Denguélé

Dépense moyenne par habitant (FCFA)		Var. 08/15	Indice de Gini de la dépense par habitant			Var. 02/08	Var. 08/15
2008	2015		2002	2008	2015		
284 393	263 729	-7,84%	0,441	0,423	0,403	-4,26%	-4,96%

Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2002, 2008 et 2015

90. L'indice de Gini s'établit à 0,403 en 2015 (soit une amélioration de 4,96 % par rapport à 2008) contre une moyenne nationale de 0,400 (en amélioration de 5,25 % par rapport à 2008, où l'indice était de 0,421). Malgré un niveau de dépenses moyen par habitant en deçà de la moyenne nationale et en régression, le District a connu une réduction des inégalités sur les sept dernières années, en adéquation avec les progrès constatés au niveau national.
91. Les dépenses de consommation dans le District du Denguélé sont dominées par les achats alimentaires aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Ces achats sont fortement grevés par l'autoconsommation alimentaire qui prive les populations de revenus conséquents.

Figure 12 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence¹⁸



Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2008

I.3.5.3 Pauvreté

92. Le District du Denguélé enregistre un taux de pauvreté¹⁹ de 71,1 % soit plus de 25 points au-dessus de la moyenne nationale de 46,3 %. Ceci peut être mis en corrélation avec le niveau d'éducation du District parmi les plus bas du pays. En effet alors que le taux de scolarisation atteint 45 % au niveau primaire, il s'établit à 5,3 % en Secondaire²⁰.
93. La pauvreté est plus marquée en zone rurale et atteint plus de 83 % dans les zones rurales du Kabadougou contre 28,9 % en zones urbaines.

Tableau 19 : Taux de pauvreté par région (en %)

Région	Taux de pauvreté (en %)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Kabadougou	28,9	83,3	71,7
Folon	63,7	71,7	70,1
Côte d'Ivoire	35,9	56,8	46,3

Source : INS – ENV 2015

¹⁸ Les dépenses de consommation incluent l'autoconsommation alimentaire qui représente un manque à gagner pour les ménages

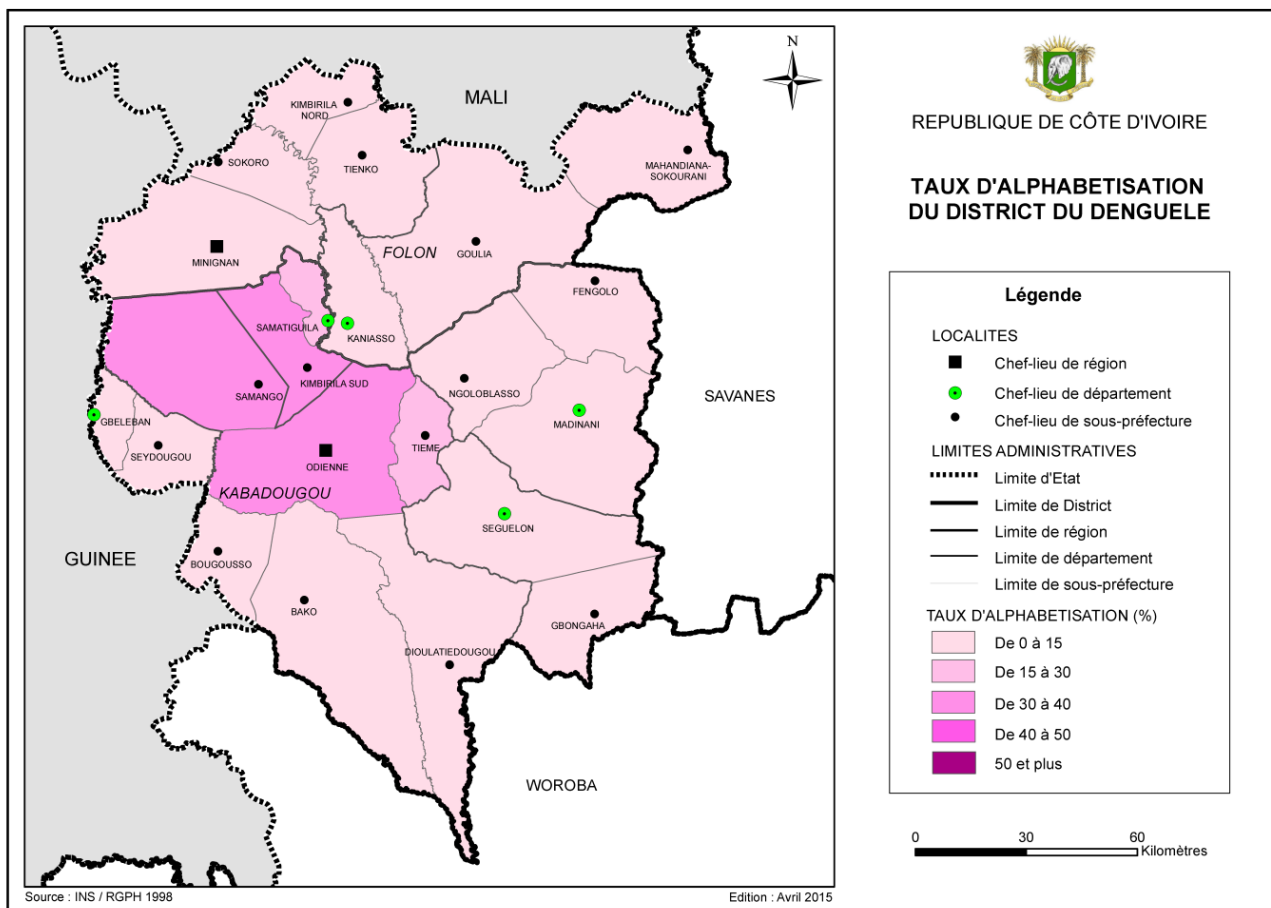
¹⁹ Cf Glossaire

²⁰ Cf Axe 3 - Education

I.3.5.4 Alphabétisation

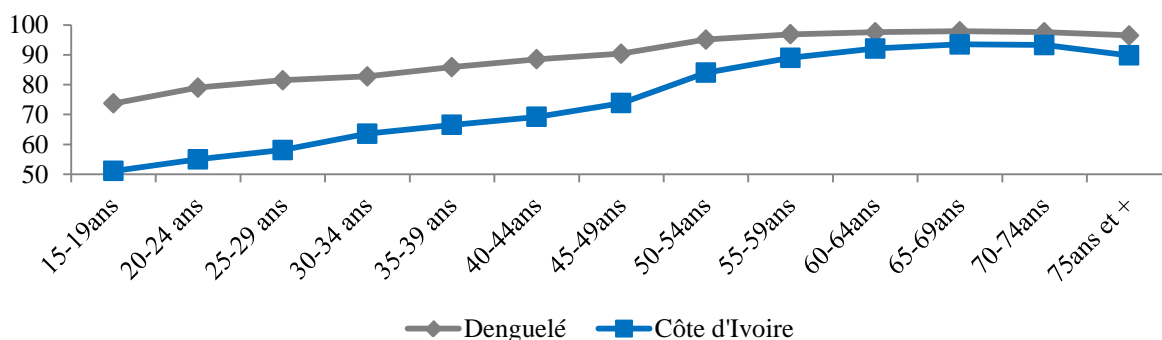
94. Le District du Denguélé affiche le taux d'analphabétisme le plus important du pays avec 83,3 % de personnes analphabètes chez les plus de 15 ans (contre une moyenne nationale de 64 %). Ce phénomène est particulièrement vrai chez les femmes avec 90,3 % de la population féminine analphabète et révélateur des zones savaniques du pays marquées par un faible taux de scolarisation.

Carte 18 : Taux d'alphabétisation des adultes



95. Déjà élevé dès le plus jeune âge (73,7 % pour les 15-19 ans), le taux d'analphabétisme s'accroît progressivement pour atteindre près de 97 % sur la tranche d'âge 65-69 ans.

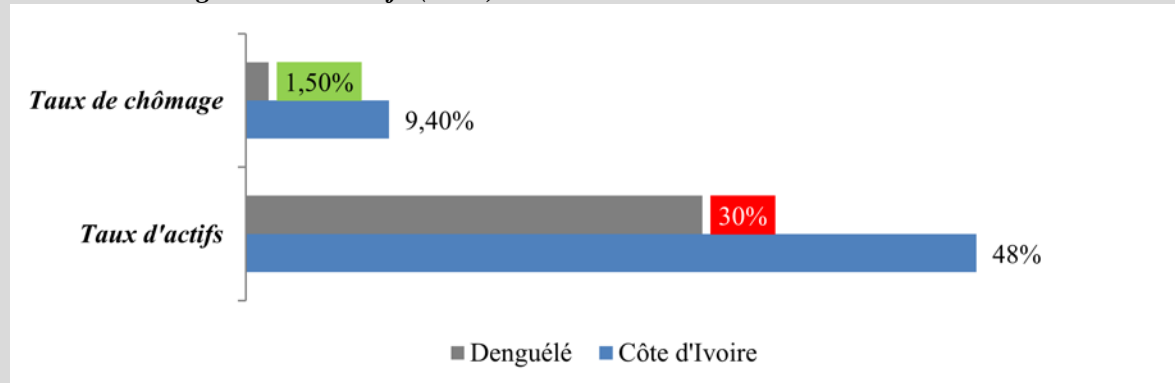
Figure 13: Taux d'analphabétisme par tranche d'âge



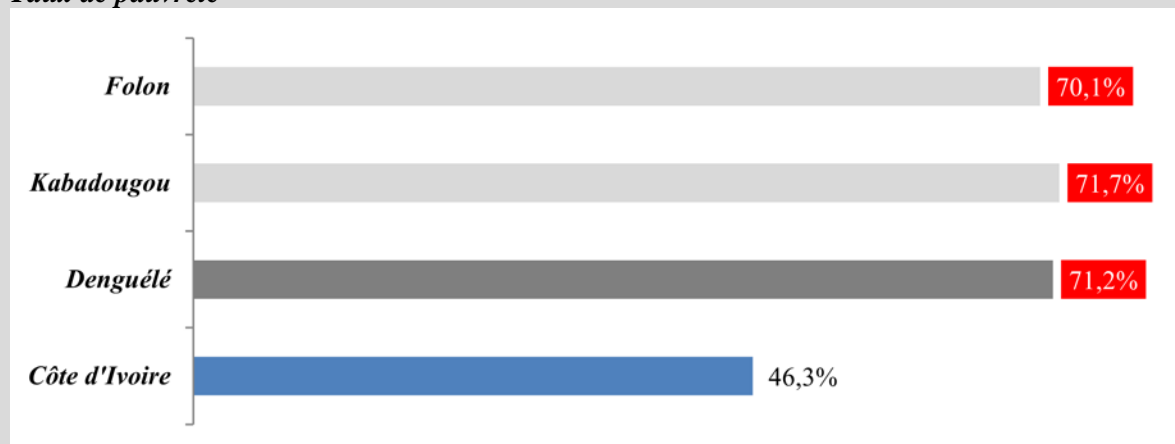
Source : INS - RGPH 1998

Chiffres clés 12 : Caractéristiques socioéconomiques de la population

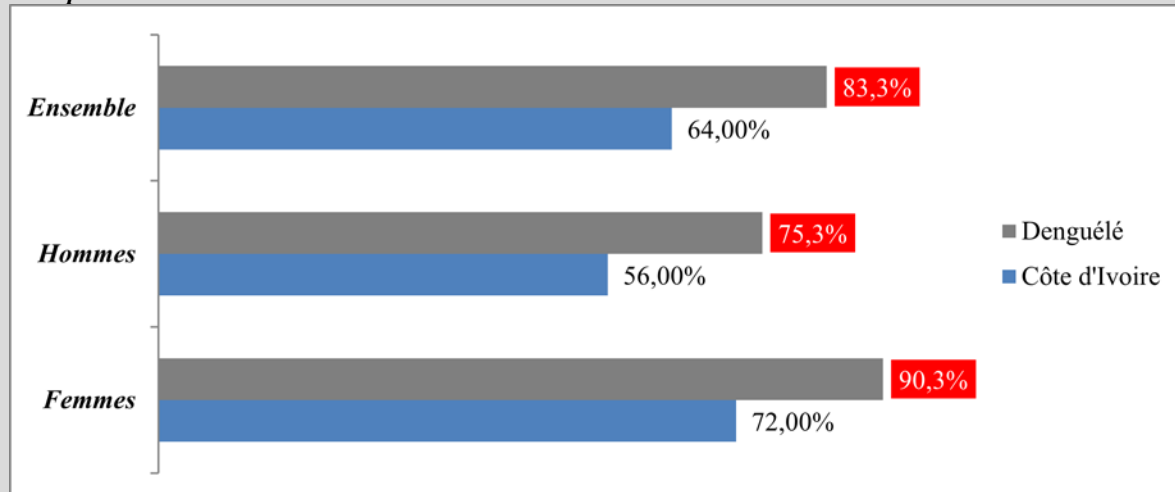
Taux de chômage et taux d'actifs (2012)



Taux de pauvreté



Analphabétisme



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

Synthèse 3 : Caractéristiques sociodémographiques et peuplement

Le District du Denguélé compte une population rurale, essentiellement composée d'autochtones Malinkés (Mandé du Nord) provenant pour la plupart de Guinée et du Mali et qui se sont installés au fil du passage des caravanes marchandes qui empruntaient les axes nord-sud (Man, Bamako) et est-ouest (Korhogo-Kankan).

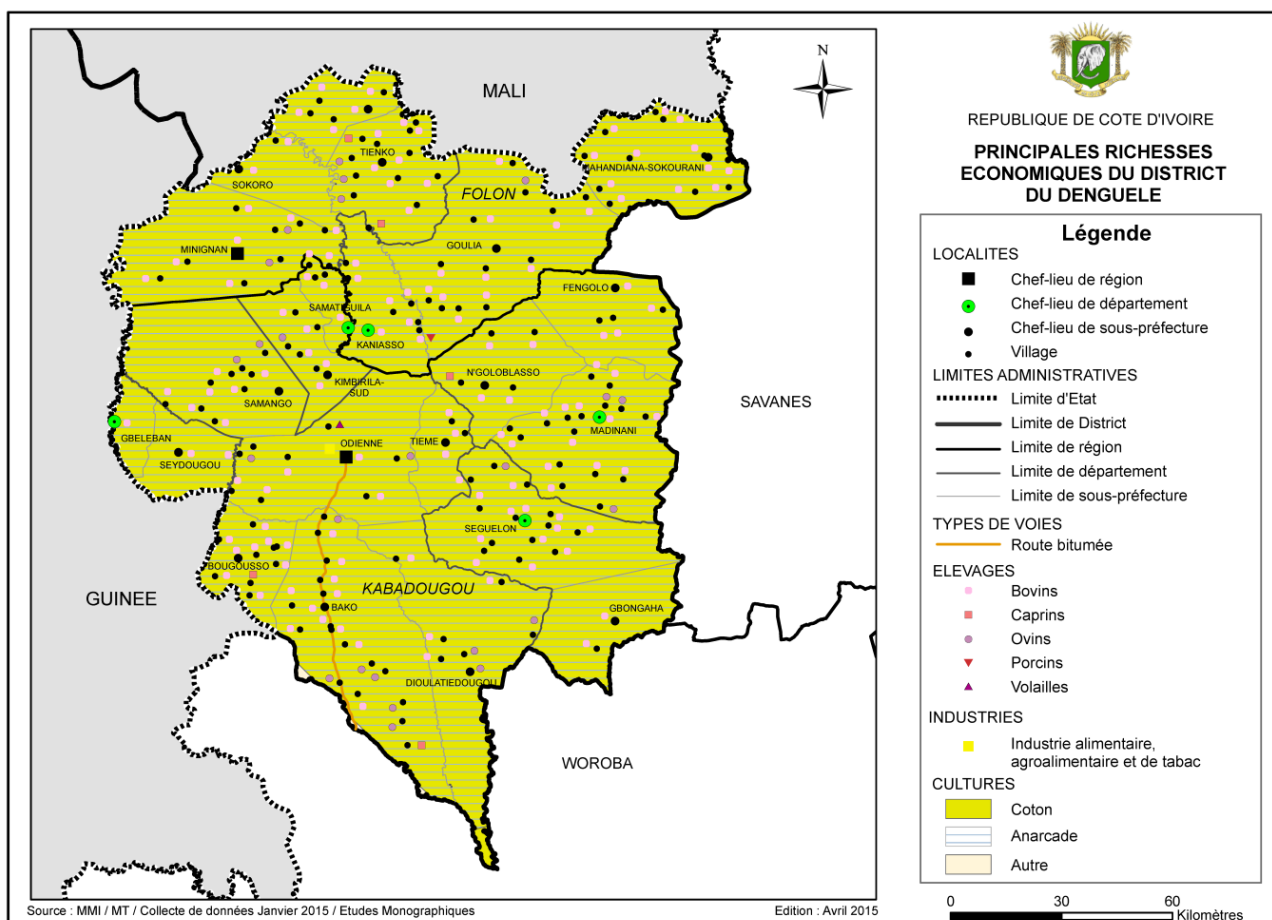
District plus faiblement peuplé avec 1,5 % de la population nationale, le Denguélé se démarque par une population jeune (indice de jeunesse à 47,9 %) et une faible densité (14,23 hab/km²) mettant en exergue la ruralité de ce territoire qui ne compte qu'un seul centre urbain, Odienné. Cette ruralité et le manque d'infrastructures économiques et sociales afférentes, provoquent, non seulement le départ de nombreux natifs, mais freinent considérablement les migrations positives. Ainsi, alors que la moyenne nationale de non-migrants dans les différents Districts est de 57 %, le District du Denguélé affiche un taux de non-migrants de 83 % ce qui manifeste le peu d'attraction que le District exerce sur l'extérieur.

Excentrée des pôles économiques et administratifs du pays, la population active se concentre sur l'aide familiale dans les travaux champêtres pratiqués dès le plus jeune âge et éloignant les enfants de la scolarité provoquant de fait un phénomène d'analphabétisme souligné par le taux d'analphabétisme le plus élevé du pays (83,3 %).

AXE II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

96. L'économie du District du Denguélé est principalement portée par le secteur agricole qui permet d'assurer la survie des populations locales très vulnérables, via les cultures de produits vivriers.
97. Le commerce représente également un poids économique important dans le District. Héritier d'une longue tradition de grand commerce régional et interrégional qui est apparue dès l'ère précoloniale, Odienné est l'un des centres majeurs du transit de marchandises entre le Sahel et la forêt. En effet, le District est situé à la croisée de deux grands axes commerciaux : le premier du sud vers le nord part de Man en direction de Bamako (Mali) via Touba et Bougouni ; et le second d'est en ouest part de Korhogo en direction de Kankan (Guinée) en passant par Boundiali et Beyla.

Carte 19 : Principales richesses et infrastructures économiques du District



98. Cette vocation commerciale est cependant atténuée par l'état général des voies de communication reliant les pays frontaliers aux marchés du District et au centre urbain d'Odienné. La faible qualité de service du réseau routier est aggravée durant la saison des pluies, notamment avec les inondations du Gbelégban et de Minignan par les crues du fleuve Gbanfla, qui rendent celles-ci impraticables.
99. L'économie du District est également pénalisée par un secteur informel dominant. En effet, L'analyse des activités non agricoles montre que la valeur ajoutée du secteur informel est de l'ordre de 5,1 milliards FCFA, soit une contribution à la création de richesse de plus de 40 %. Ce secteur représenterait près de 5 800 emplois à Odienné (soit 73 % des actifs de la commune) – hors

activités à domicile, métiers exercés sans lieu fixe et colportages ainsi que les actifs en quête d'emploi²¹.

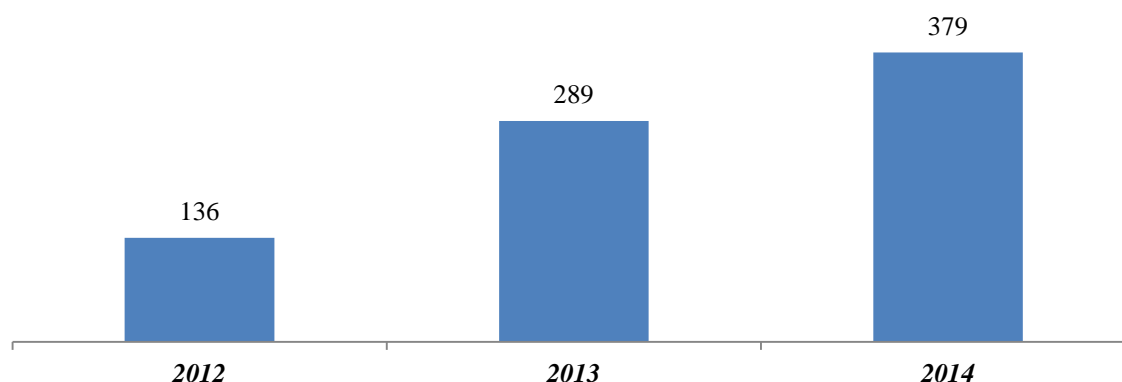
Tableau 20: Valeur ajoutée et emploi dans le secteur non agricole à Odienné - 1999

Secteur		Valeur ajoutée brute (millions de FCFA)	Emplois (Odienné)
Secondaire	Industries	1 448	753
	BTP	314	25
Tertiaire	Commerce	767	157
	Services	1 475	161
	Transport	770	169
	Administrations	1 458	875
Total moderne		6 232	2 140
Secondaire	Industries	526	1 040
	BTP	227	225
Tertiaire	Commerce	3 192	3 455
	Services	1 132	1 065
Total informel		5 077	5 785
Total secteur non agricole		11 309	7 925
Secteur primaire		525	ND
Total		11 834	ND

Source : ENSEA – IRD « Economie locale d'Odienné », 2000 ; ND : Non Disponible

100. Le secteur moderne et intermédiaire, bien que peu développé, dégage plus de 6 milliards FCFA de valeur ajoutée et représente un peu plus de 2 000 emplois salariés, dont au moins 40 % dans la fonction publique. Les recettes fiscales générées par les contribuables du District se sont élevées à 379 millions de FCFA en 2014 soit seulement 0,027 % des recettes fiscales nationales. En outre, le District ne compte aucune rentrée fiscale professionnelle provoquant de fait un manque à gagner pour le District et pour son développement.

Figure 14 : Recettes fiscales de 2012 à 2014 (en millions de FCFA)



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

²¹ D'après ENSEA-IRD « Economie locale d'Odienné », 2000

101. Ainsi l'économie du District est très limitée alors même que celui-ci dispose d'opportunités de développement à exploiter avec :

- Une vocation commerciale à dimension internationale grâce à son positionnement géographique stratégique à la croisée de deux grands axes marchands ;
- Des ressources minières, avec des carrières de métaux tels que le manganèse ;
- Des sites et atouts touristiques, tels que la réserve du Mont Mandan, les danses traditionnelles, les cérémonies ancestrales, etc.

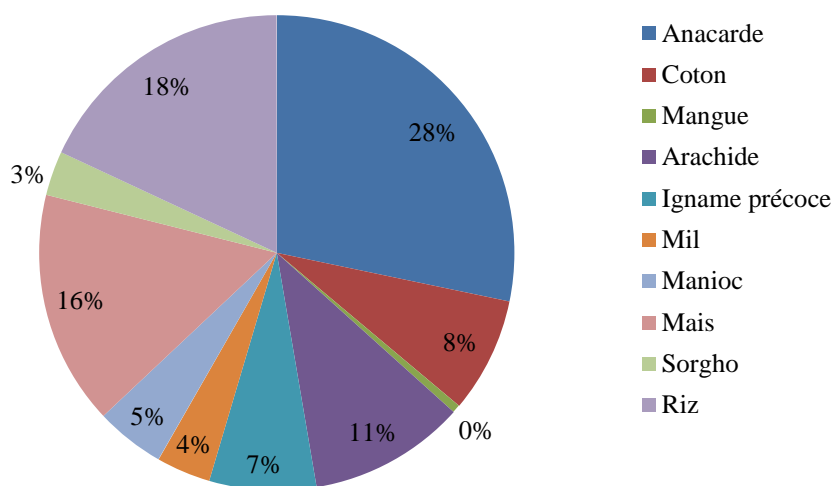
Chapitre 1. Secteur primaire

II.1.1 Agriculture

II.1.1.1 Production végétale

102. Le District du Denguélé possède un fort potentiel agricole aux regards des pratiques de la population (90 % agricoles), de l'étendue des bas-fonds et des plaines aménageables et de sa pluviométrie. Le District dispose d'une surface agricole développée²² d'environ 200 000 hectares avec plus de 70 % en cultures vivrières et maraîchères (maïs, riz, arachide) et près de 30 % de culture de rente (coton, anacarde et mangue).

Figure 15 : Part des superficies des principales spéculations agricoles du District (en %) – Estimation 2012



Sources : MINAGRI – *Annuaire statistique 2001, 2007, 2012, Production de Coton 2014, Monographie du Folon 2011*

a) Cultures de rente

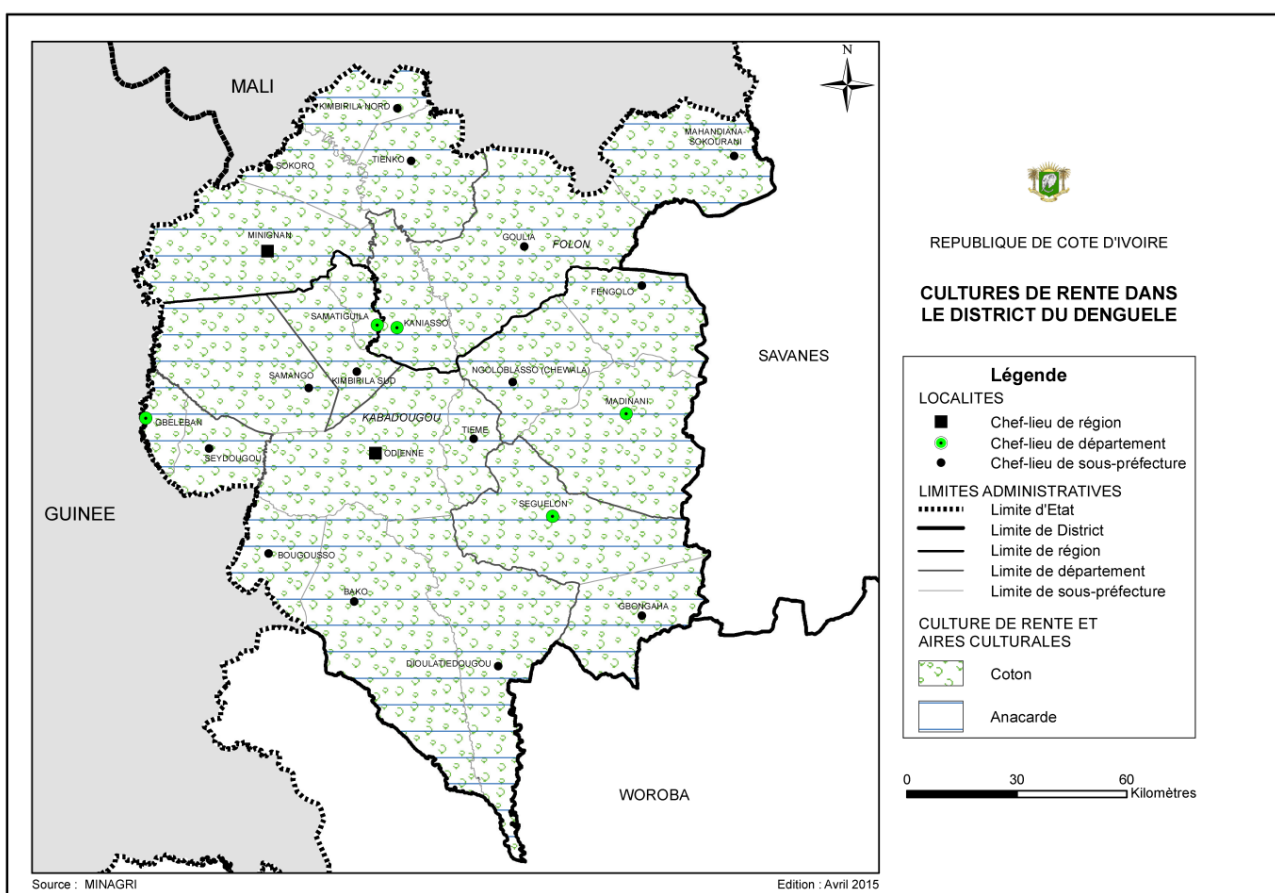
103. Deux produits de rente majeurs sont présents dans le District du Denguélé : l'anacarde qui constitue la principale source de revenus pour un grand nombre d'agriculteurs ; et le coton, pilier historique de l'économie des régions savanicoles et qui, après avoir été abandonné à cause des différentes crises, connaît une remontée auprès des producteurs. A ces cultures historiques se sont ajoutés ces dernières années des vergers de manguiers.

²² Cf. Glossaire

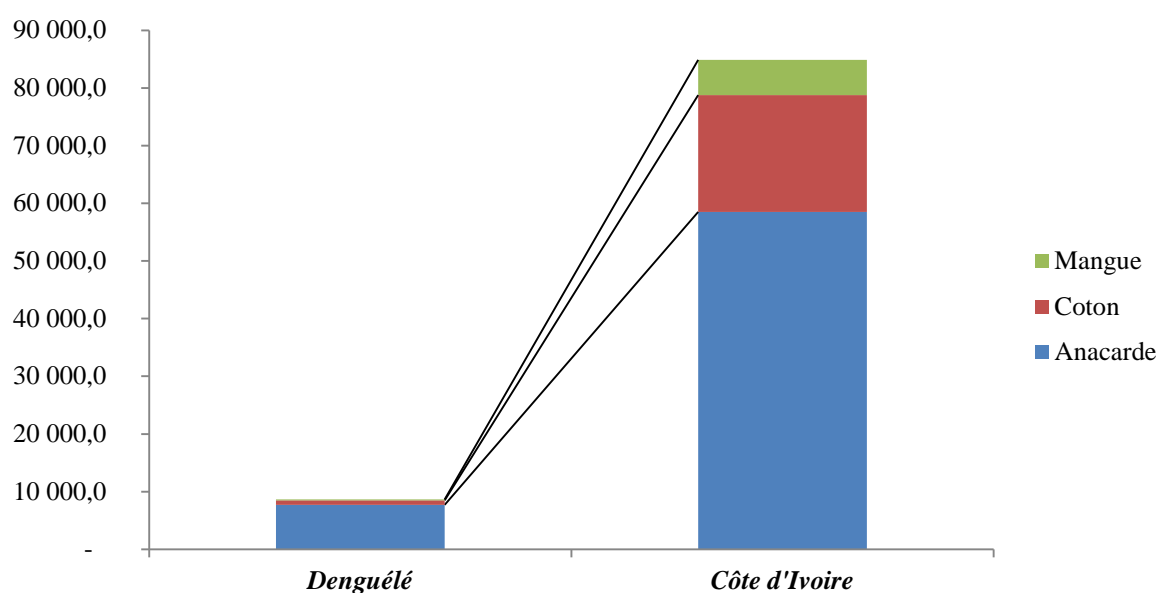
Tableau 21 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha) - 2012

Spéculation	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire	% National
Anacarde	95 769	12 200	107 969	387 931	27,8 %
Coton	7 564	8 814	16 377	414 015	3,9 %
Mangue	ND	ND	1 150	25 510	4,5 %
Banane poyo	ND	ND	61	8 060	0,8 %
Agrumes à essence	ND	ND	74	37 061	0,2 %
Total	ND	ND	76 794	872 577	8,8 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

Carte 20 : Type de cultures de rente dans le District

104. Malgré cette vocation agricole, les cultures de rente (coton et anacarde) ne drainent que 8 500 millions de FCFA alors que pour ces spéculations génèrent au total près de 80 000 millions de FCFA au niveau national.

Figure 16 : Estimation des revenus des cultures de rente dans le District (millions de FCFA) - 2012

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

▪ Coton

105. Le coton joue un rôle important et historique dans les transactions commerciales et a longtemps constitué une activité structurante pour la production agricole locale. Dans le but de créer une filière intégrée du textile en Côte d'Ivoire, avec la présence d'exploitations cotonnières au nord et d'unités de transformation et de fabrication de textiles au centre, de nombreuses subventions étatiques ont été mises en place dans les années 70 à travers la Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT). A partir du début des années 80 et de la crise économique, la réduction des subventions étatiques s'est imposée comme un impératif, menant à la restructuration de la filière.



Photo 6: Récolte du coton dans le Minignan – Aip – 2014

106. Le regain de la production depuis ces dernières années relève de l'amélioration du rendement, de l'accroissement du nombre d'exploitants et des superficies, mais également du nombre des Groupements à Vocation Coopérative (GVC). Ces groupements jouent un rôle important dans la structuration du secteur puisqu'ils procèdent pour le compte des paysans coopérateurs, à la collecte du coton, la distribution des intrants, et l'achat et la vente des produits phytosanitaires et du

matériel agricole. En 2013, le District concentrait 4 % de la superficie nationale des champs de coton avec 16 377 hectares pour 17 688 tonnes produites.

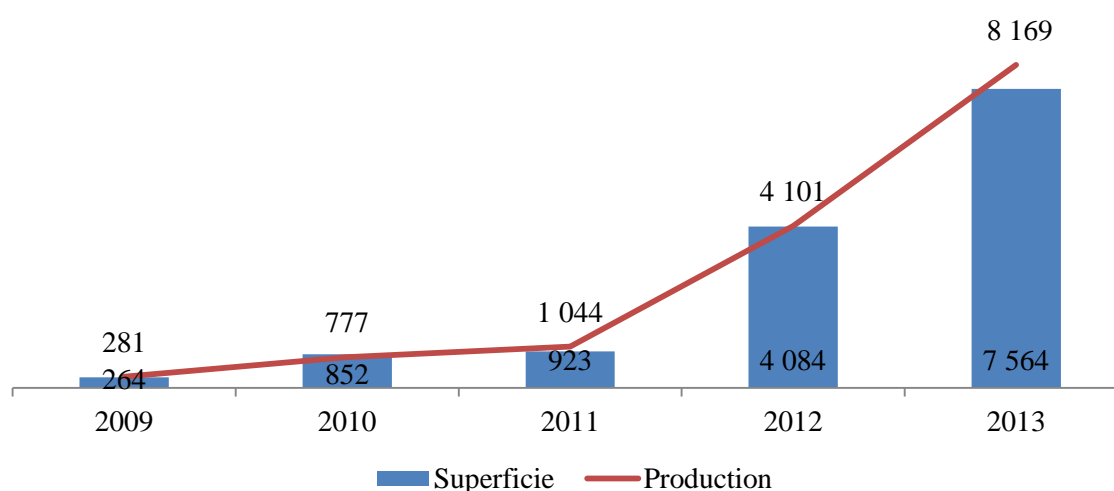
Tableau 22 : Estimation des superficies et de la production de coton dans le District par région - 2013

Coton	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	7 564	8 814	16 377	414 015
	2 %	2 %	4 %	100 %
Production (t)	8 169	9 519	17 688	405 114
	2 %	2 %	4 %	100 %

Source : MINAGRI - Directions régionales, 2014 – Données 2013

107. Depuis 2012, les superficies dédiées à cette culture ne cessent d'augmenter (+ 130 % par an en moyenne) pour atteindre 7 564 hectares en 2013 dans la région du Kabadougou alors que la région ne comptait que 264 hectares en 2009.

Figure 17 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) de coton dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2014



Source : Monographie de la région du Kabadougou – 2014

108. Le secteur cotonnier est l'un des secteurs moteurs de l'activité économique du District et constitue un réel levier de développement. Toutefois, et au-delà de sa sensibilité aux fluctuations des cours des matières premières, la filière doit lever plusieurs freins tels que la mécanisation insuffisante et la faible utilisation des intrants, pour permettre une amélioration des rendements et par conséquent du niveau de vie des populations. En outre, à ce jour toute la production brute du District est intégralement acheminée vers l'usine d'égrenage de Boundiali (District des Savanes), faute de structure industrielle d'égrenage locale. De fait, la première transformation de la production brute localement pourrait constituer gisement additionnel de valeur ajoutée.

▪ **Anacarde**

109. D'importants programmes de reboisement ont été lancés par l'Etat à la fin des années 50, avec en particulier l'introduction de l'anacarde au nord du pays, se traduisant par la plantation de plus de 8 200 hectares d'anacardiens en une dizaine d'années, dont plus des deux tiers (73 %) sur des plantations de type villageois. A partir de 1972, cette fonction de l'anacardier est abandonnée au profit de l'exploitation commerciale de ses noix avec l'appui de la SODEFOR. Les premières parcelles appartenant à la SODEFOR ont été cédées aux communautés villageoises pour exploitation. L'anacarde est aujourd'hui un produit de rente, source de revenus additionnels pour ses exploitants.

110. Le District du Denguélé concentre 27,8 % des champs d'anacardiens avec 107 969 hectares et une production de 56 144 tonnes (soit 11 % de la production nationale). Cette rentabilité de 0,52 tonne par hectares est très en deçà des performances de cette culture sur le territoire ivoirien (1,16 tonne par hectare en moyenne) liée à l'absence de mécanisation et à la non-utilisation d'intrants.

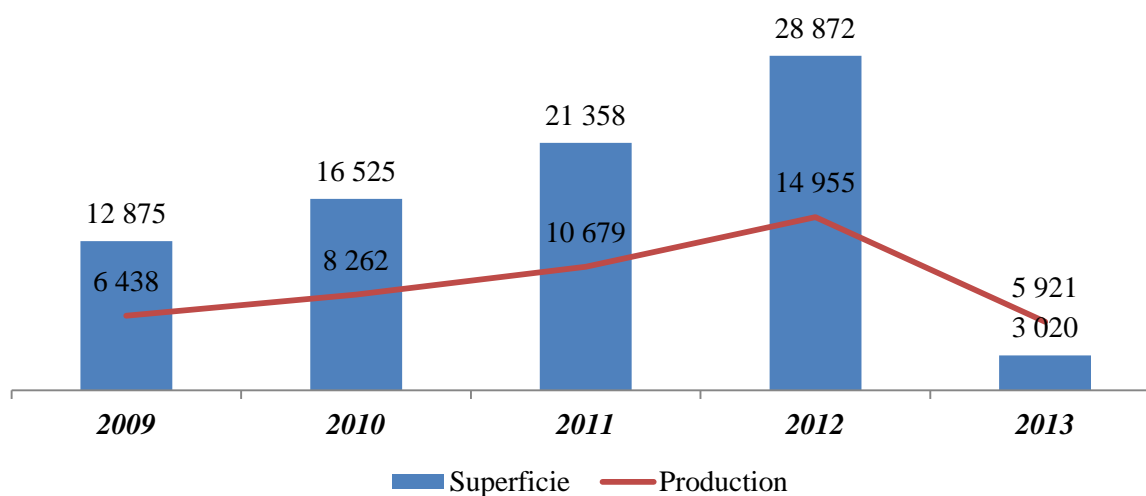
Tableau 23 : Estimation des superficies et de la production d'anacarde dans le District par région - 2014

Anacarde	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	95 769	12 200	107 969	387 931
	25 %	3 %	28 %	100 %
Production (t)	49 800	6 344	56 144	450 000
	11 %	1 %	12 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012, 2014

111. Malgré la chute du prix de vente, la production n'a cessé de croître de 30 % en moyenne par an jusqu'en 2012 et les producteurs disposent entre 3 à 5 hectares. Toutefois, ces producteurs sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement en produits phytosanitaires, aux problèmes de commercialisation, de vieillissement du verger, de la rareté de la main-d'œuvre et des ravages des feux de brousse.

Figure 18 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) d'anacarde dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2013



Source : Monographie de la région du Kabadougou – 2014 -- Données ANADER portant sur 30 % des localités

▪ **Mangue**

112. La mangue est confrontée à des difficultés d'écoulement sur le marché international dû à la qualité des produits dégradés par la mouche *Bactrocera dorsalis*.

113. En 2015, près de 500 producteurs regroupés dans deux sociétés coopératives ont été recensés avec environ 900 hectares de plantation en production faisant du Kabadougou la 4^{ème} région productrice de mangue du pays (49 800 tonnes en 2014).

▪ **Autres cultures**

114. Le karité est également cultivé pour la commercialisation, mais est peu développé, faute de réels circuits marchands et de transformation.

b) Cultures vivrières

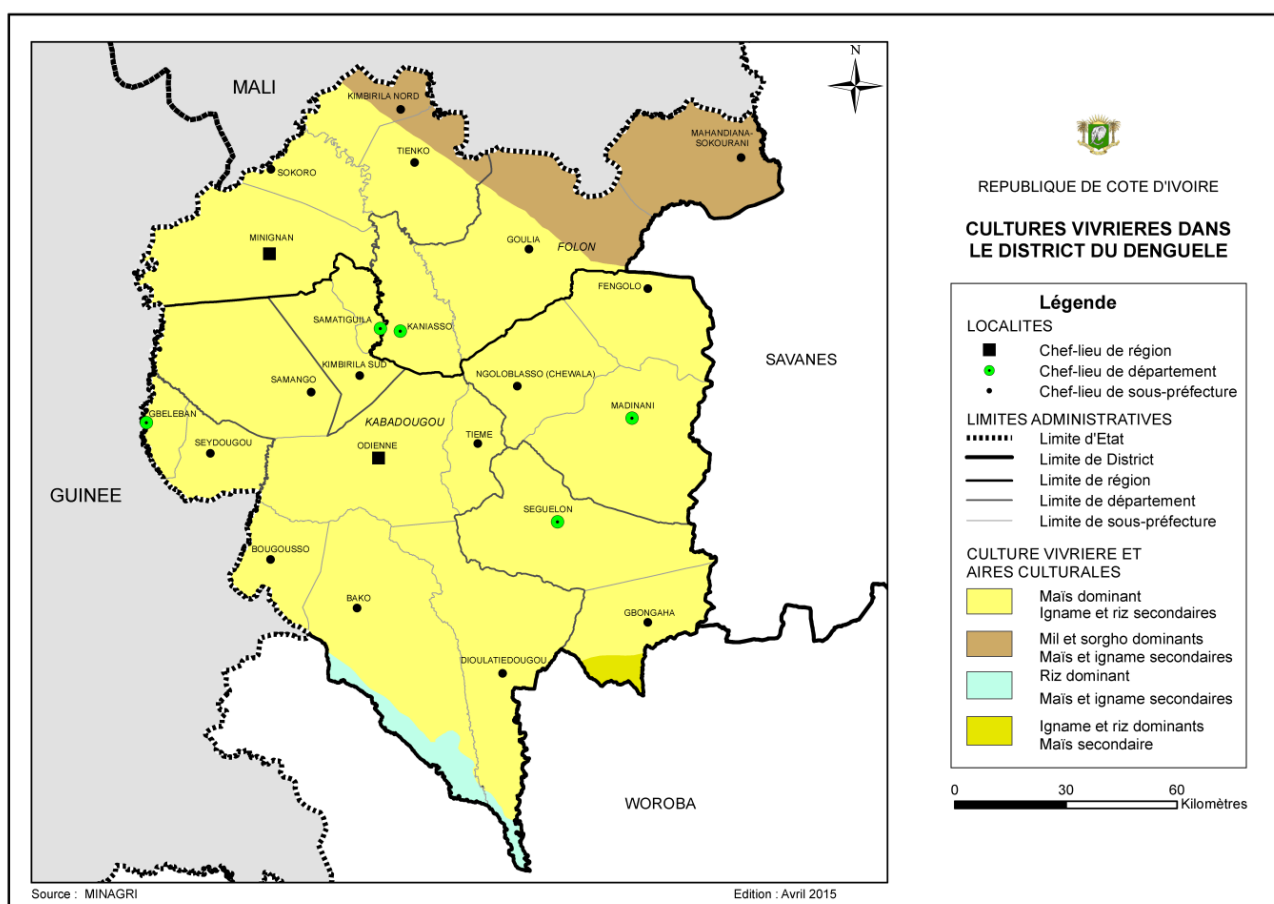
115. Les cultures vivrières (principalement le riz, le maïs, l'igname et l'arachide) sont également très présentes dans l'économie locale. Elles représenteraient près de 70 % des surfaces cultivées et des deux tiers de la production. Les cultures vivrières sont pratiquées principalement en vue de la consommation alimentaire de la population qui vit dans le District.

Tableau 24 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières dans le District par région- 2012 (en ha)

Spéculation	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire	% National
Arachide	18 114	4 154	22 268	80 595	27,6 %
Igname précoce	4 212	669	4 881	381 971	1,3 %
Igname tardive	9 520	815	10 335	465 039	2,2 %
S/T Igname	13 732	1 484	15 216	847 010	1,8 %
Mil	7 382	340	7 722	63 226	12,2 %
Manioc	9 410	433	9 844	366 065	2,7 %
Mais	25 498	7 819	33 317	308 839	10,8 %
Sorgho	5 650	669	6 319	71 232	8,9 %
Riz irrigué	1 424	156	1 580	147 883	1,1 %
Riz pluvial	32 596	3 580	36 176	936 773	3,9 %
S/T Riz	34 020	3 736	37 756	1 084 656	3,5 %
Total vivrier	127 539	20 120	147 659	3 668 633	4,0 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

Carte 21 : Type de cultures vivrières dans le District



■ **Maïs**

116. Le maïs, facile à cultiver, est la céréale la plus répandue. La production de maïs sert en premier lieu au ravitaillement des populations locales (avec pour la ville d’Odienné une consommation annuelle estimée à 75 kg par tête). Une partie de la production est aussi exportée vers les pays voisins que sont la Guinée et le Mali, lorsque les différentiels de prix deviennent élevés ; inversement, ces deux pays peuvent céder du maïs aux habitants du Denguélé en période de tension alimentaire.

117. Le District du Denguélé concentre 11 % de la surface agricole nationale dédiée à cette culture et génère 9 % de la production nationale. La majorité des champs de maïs se trouvent dans la région du Kabadougou qui concentre 8 % de la surface agricole nationale.

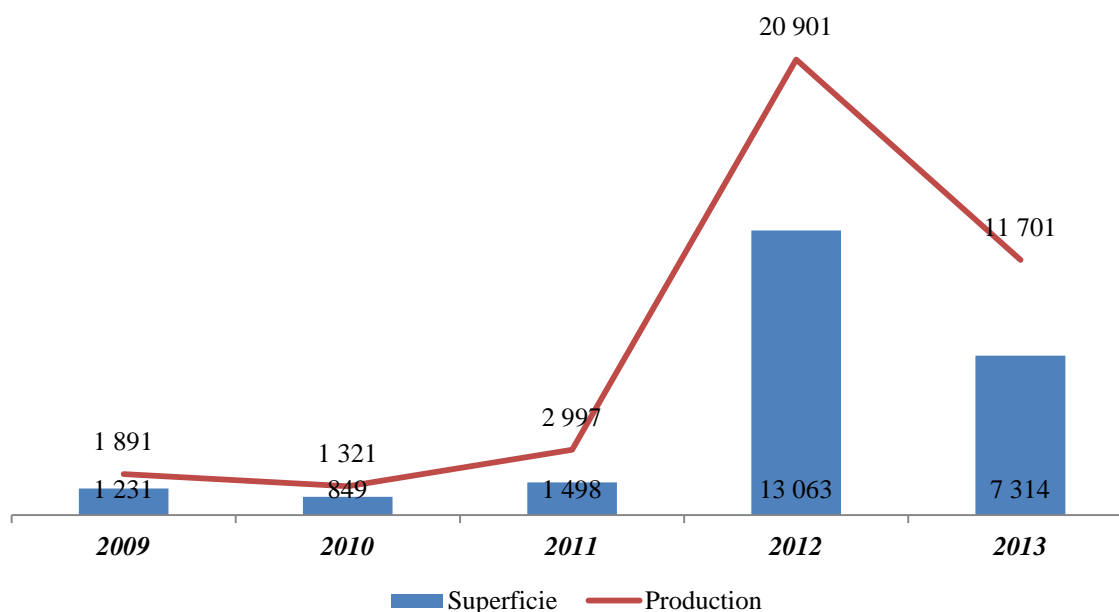
Tableau 25 : Estimation des superficies et de la production de maïs dans le District par région - 2012

Maïs	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	25 498	7 819	33 317	308 839
	8 %	3 %	11 %	100 %
Production (t)	45 957	16 576	60 049	654 738
	7 %	3 %	9 %	100 %

Source : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012 – Rapport d’activité agricole du Kabadougou 2014

118. En croissance continue entre 2009 et 2011, le développement de cette culture a été stoppé par la dernière crise postélectorale qui a fait chuter la production de près de 50 % dans la région du Kabadougou.

Figure 19 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) de maïs dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2013

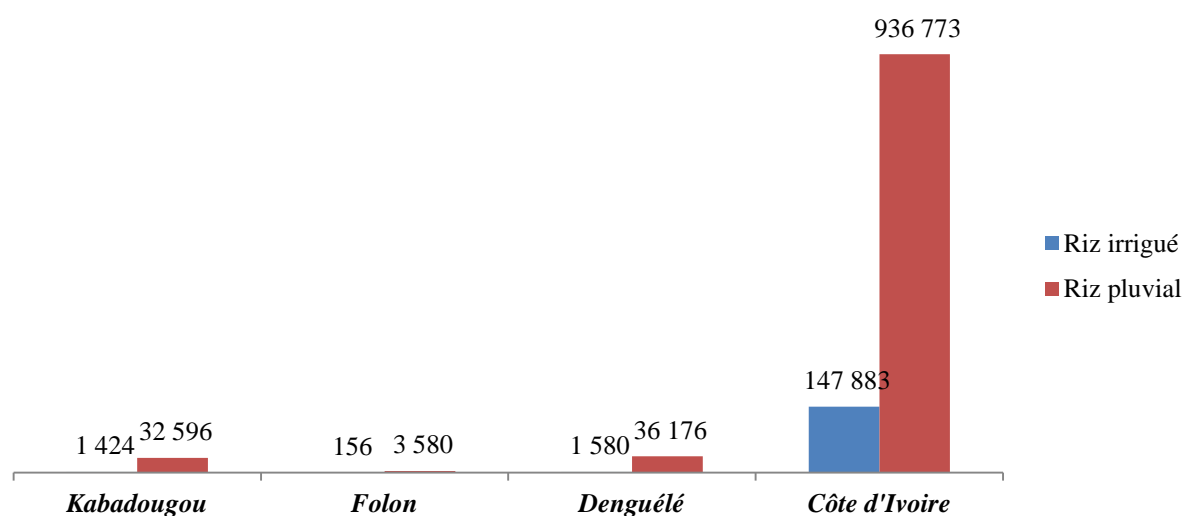


Source : MINAGRI – Rapport d'activité agricole du Kabadougou 2014 – Données ANADER portant sur 30 % des localités

▪ Riz

119. Le riz, cultivé sur les plateaux (pluvial) ou dans les bas-fonds (irrigué), est l'une des principales cultures vivrières du District. Pourtant, malgré la présence de nombreux bas-fonds et d'une pluviométrie adéquate, le District du Denguélé ne concentre que 4 % des superficies agricoles dédiées à cette culture principalement sur les plateaux (40 % de riz pluvial en 2012).

120. La région du Folon qui dispose pourtant près de 12 000 hectares de bas-fonds et plaines aménageables ne compte que 3 580 hectares de cultures de riz irrigués soit une perte de près de 10 000 hectares.

Figure 20 : Répartition des surfaces agricoles développées dédiées au riz par type de culture et par région - 2012

Source : MINAGRI – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012 – Rapport d'activité agricole du Kabadougou 2014



Photo 7: Culture du riz inondé en bas-fond à Odienné - AIP – 2004

121. La région du Kabadougou concentrait en 2012, 3 % de la surface agricole dédiée au riz au niveau national soit plus de 30 000 hectares. A elle seule, la région fournit 3 % de la production nationale.

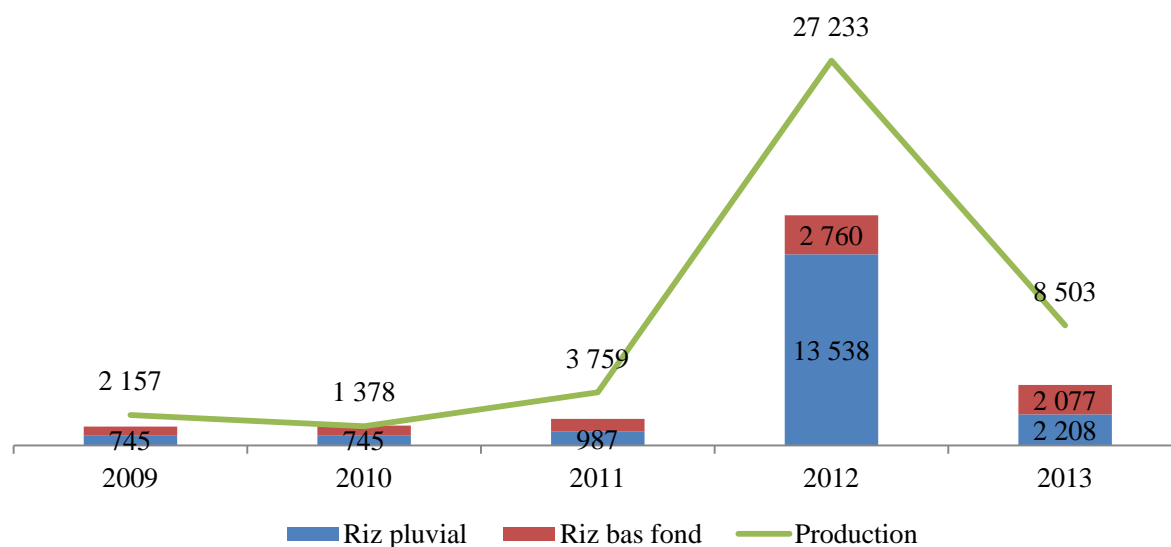
Tableau 26 : Estimation des superficies et de la production de riz dans le District par région - 2012

Riz	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	32 596	3 580	36 176	936 773
	3 %	0 %	4 %	100 %
Production (t)	39 873	5 110	44 252	1 561 905
	3 %	0 %	3 %	100 %

Source : MINAGRI – Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012 – Rapport d'activité agricole du Kabadougou 2014

122. Toutefois, suite à la crise, la région du Kabadougou a vu sa production chutée passant de près de 40 000 tonnes à 8 500 tonnes de riz soit une baisse de 93 %.

Figure 21 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) de riz dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2013



Source : MINAGRI – Rapport d'activité agricole du Kabadougou 2014 – Données ANADER portant sur 30 % des localités

123. Les performances de la riziculture au niveau local sont liées d'une part à la pluviométrie, principal déterminant de l'agriculture de type traditionnel, mais également à l'utilisation de semences sélectionnées par l'Agence pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) et le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA). Ainsi en 2012, avec un rendement moyen de 1,22 t/ha, Le District a produit 3 % de la production nationale du riz soit un potentiel de 3 500 millions de FCFA (prix bord champs de 90 FCFA/kg). Toutefois, l'autoconsommation en zone rurale est importante (elle représentait 40 % de la production totale en 2000) et grève le District de revenus conséquent.

- **Arachide**

124. Destinée principalement à la commercialisation, l'arachide est produite de façon traditionnelle et se caractérise par un rendement de l'ordre de 1 tonne par hectare. La superficie estimée des cultures d'arachide en 2012 était de 49 448 hectares, principalement dans la région du Kabadougou qui concentre 22 % de la surface agricole nationale dédiée à cette spéculation.

Tableau 27 : Estimation de la superficie et de la production d'arachide par région - 2012

Arachide	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	18 114	4 154	22 268	80 595
	22 %	5 %	28 %	100 %
Production (t)	21 013	4 819	25 243	93 490
	22 %	5 %	27 %	100 %

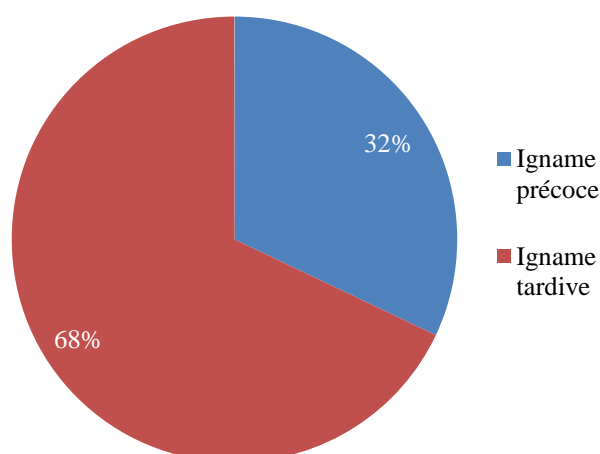
Sources : MINAGRI – *Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012*

125. Le District génère près de la moitié des revenus d'arachide avec un montant de la production estimée à 4 899 millions de FCFA (en 2012).

- **Igname**

126. L'igname fait partie des aliments de base des populations du nord de la Côte d'Ivoire. Le District du Denguélé, avec une production estimée à près de 100 000 tonnes en 2012, constitue une zone importante de production principalement d'igname tardive (68 % des cultures d'igname dans le District).

Figure 22 : Répartition des cultures d'igname dans le District (en %) - 2012



Sources : MINAGRI – *Annuaire statistiques 2001, 2007, 2012*

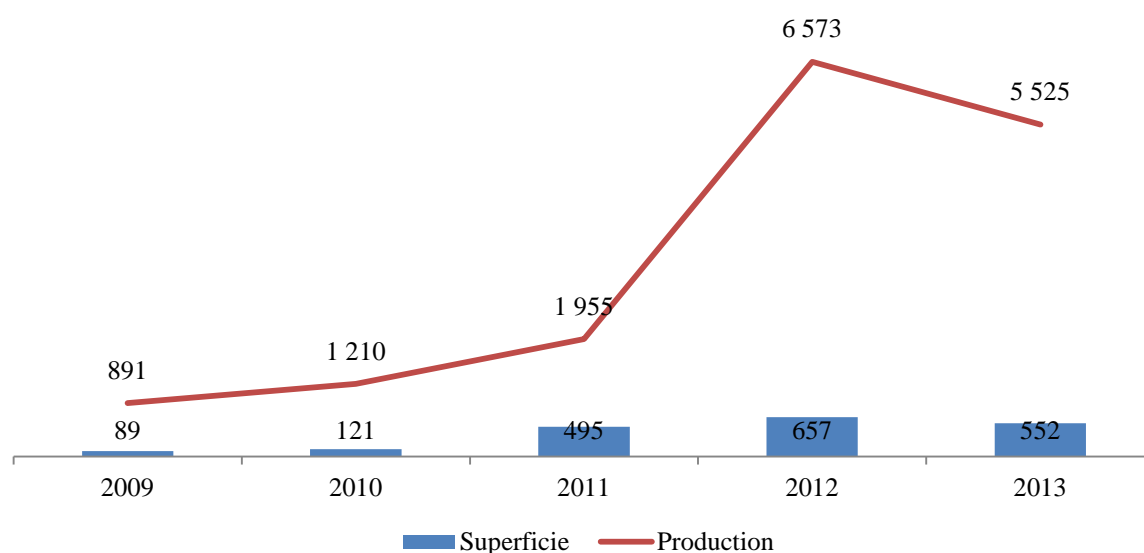
127. La quasi-totalité de la production est générée dans la région du Kabadougou avec près de 90 000 tonnes d'igname en 2012 (soit 2 % de la production nationale).

Tableau 28 : Estimation de la superficie et de la production d'igname par région - 2012

Igname	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	13 732	1 484	15 216	847 010
	2 %	0 %	2 %	100 %
Production (t)	89 551	9 943	98 695	5 674 969
	2 %	0 %	2 %	100 %

Sources : MINAGRI – *Annuaire statistique 2001, 2007, 2012*

128. Cette culture connaît une croissance continue depuis près d'une décennie. Les productions générées par les agriculteurs suivis par l'ANADER dans le Kabadougou ont connu une hausse de 90 % par an depuis 2009 avec un léger recul de 16 % en 2013.

Figure 23 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) d'igname dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2013

Source : MINAGRI – *Rapport d'activité agricole du Kabadougou 2014 – Données ANADER portant sur 30 % des localités*

129. Malgré l'existence de quelques variétés sélectionnées, aucun intrant ni équipement technique de production ne sont utilisés dans la culture de l'igname. Les rendements sont ainsi fortement tributaires des seules conditions climatiques, en particulier la pluviométrie, et peinent à satisfaire les besoins des populations locales malgré une tendance haussière de la production. Le rendement est ainsi estimé à 6,4 tonnes à l'hectare contre 6,8 au niveau national.

130. Le coût de commercialisation de l'igname est par ailleurs plus important que pour les autres vivriers produits localement, car supportant le poids des frais de collecte rurale et de conservation des produits. Les pertes post-récolte (environ 17 % de la production brute) et les pertes à la commercialisation liées à la détérioration rapide du tubercule (qui peuvent atteindre 20 % des volumes) viennent encore alourdir ce coût.

- **Manioc**

131. Consommé en mélange avec le maïs ou pur sous forme de foutou ou d'attieké, le manioc est l'un des principaux aliments de base de la région. La production enregistrée en 2013 pour 960 exploitants est de 7 502 tonnes obtenues sur 750 hectares.

- **Mil, sorgho et fonio**

132. Le mil, le sorgho et le fonio, produits représentant historiquement une part significative des échanges commerciaux dans le nord du pays, sont partie intégrante des habitudes alimentaires et font toujours l'objet de productions significatives. Les méthodes de production sont traditionnelles, sans utilisation d'intrant ni usage de matériel agricole.

c) Cultures maraîchères

133. La tomate, le chou, la laitue et le piment sont mis en place dans les bas-fonds ou en aval de certains aménagements hydroagricoles (retenues d'eau). Cependant, la production est saisonnière, du fait de la longue saison sèche et de la vétusté des aménagements hydroagricoles.

134. La culture maraîchère (principalement oignon, piment, gombo, aubergine et chou) joue un rôle important dans la valorisation des bas-fonds. Elle y est pratiquée de façon extensive pendant la saison sèche, principalement par les femmes et les jeunes.

135. Ces cultures sont très peu consommatrices d'intrants chimiques, au bénéfice de la fumure organique, obtenue le plus souvent à titre gracieux auprès des éleveurs et utilisée pour améliorer les rendements. L'utilisation d'équipement productif est rare.

Tableau 29 : Superficie des cultures maraîchères par région (ha)

Cultures	Kabadougou ²³	Folon
Oignon	24	ND
Gombo	95	19
Piment	16	5
Aubergine	45	50
Chou	7	1
Tomate	0,06	25
Haricot	17	ND

Source : ANADER ODIENNE – 2014 ; Monographie du Folon - 2011

136. La filière de la culture maraîchère est peu structurée (pas d'organisation paysanne locale ; aucun organisme de promotion), profitant ainsi aux différents intermédiaires de la commercialisation qui disposent d'une marge de manœuvre importante pour imposer leurs conditions aux divers producteurs.

²³L'étude réalisée par l'ANADER Odienné ne porte que sur 30 % des localités couvertes dans la région du Kabadougou

II.1.1.2 Production animale

137. En Côte d'Ivoire, l'élevage contribue à environ 2 % du PIB national. Le recensement agricole de 2001 avait dénombré 360 000 éleveurs sur toute l'étendue du pays. N'appartenant pas à l'espace sahélo-soudanais, grande région d'élevage traditionnel ouest-africain, la Côte d'Ivoire a toujours importé l'essentiel des produits animaux consommés pour répondre à la demande urbaine croissante. Ainsi, en 2011, le pays a importé 83 % du lait et des produits laitiers, 58 % de la viande bovine, 46 % de la viande porcine et 32 % de celle des petits ruminants.
138. En 2012, le cheptel du District comptait 171 233 têtes soit 3,4 % du cheptel national. L'élevage y est pratiqué de façon traditionnelle. Toutefois, le secteur est limité par la précarité des conditions d'élevage qui ne garantit pas une bonne productivité et l'absence de suivi sanitaire qui freine le développement.

Tableau 30 : Effectifs des cheptels par région - 2012

Type	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire	% National
Bovins	51 297	35 173	86 470	1 583 725	5,5
Caprins	42 797	49 980	27 383	1 339 038	2,0
Ovins	ND	ND	57 379	1 708 464	3,4
Porcins	0	0	0	353 021	0,0

Source : MIRAHA – Annuaire statistique 2007, 2012, 2014 ; ND : Non Disponible

a) Elevage de bovins

139. Le cheptel, constitué en 1970 à plus de 95 % de bovins de la race N'dama, s'est progressivement diversifié. Ainsi il était composé en 2012 à 70 % de métisses, 20 % de zébu et 10 % de N'dama.
140. Le cheptel, estimé à plus de 85 000 têtes en 2014, est constitué majoritairement de troupeaux sédentaires (environ les trois quarts) qui appartiennent à des agriculteurs dont les activités pastorales sont secondaires. Environ 80 % des exploitants sont agriculteurs et éleveurs, environ 10 % sont des fonctionnaires éleveurs, et près de 5 % seulement sont des éleveurs purs.
141. L'élevage transhumant représente environ 15 % des élevages du District. Les bêtes sont généralement la propriété d'éleveurs peuls résidents dans le District et qui cultivent quelques parcelles pendant la saison des pluies, profitant de la fumure organique. En saison sèche, ils pratiquent la transhumance interne, à la recherche de fourrages et d'eau pour l'alimentation animale.

Tableau 31 : Chiffres clés de l'élevage des bovins par région - 2014

Bovins	Kabadougou	Folon	Denguélé	Côte d'Ivoire
Cheptel (Nb de têtes)	51 297	35 173	86 470	1 583 725
Abattages (Nb de têtes)	9 312	6 385	15 698	287 507
Viandes (Tonnes)	1 007	690	1 697	31 080
Abats (Tonnes)	584	401	985	18 035
Lait (Tonnes)	1 016	696	1 712	31 358

Source : MIRAHA – Annuaire statistique 2007, 2012, 2014

b) Elevage des petits ruminants

142. L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins et se pratique tant en ville que dans le milieu rural. L'élevage en milieu urbain se caractérise par des effectifs très réduits (15 têtes maximum) souvent gardés dans un enclos aménagé dans la cour familiale. Plus de 80 % des ovins et caprins sont élevés dans les villages de manière traditionnelle.
143. Les effectifs moyens par village sont estimés entre 150 et 200 têtes selon la taille du village. En 2012, le cheptel d'ovins était estimé à près de 58 000 bêtes et celui de caprins à près de 30 000 têtes. Peu développé, cet élevage a produit environ 500 tonnes de viandes et 200 tonnes d'abats en 2012.

Tableau 32 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et caprins

Espèce	Indicateur	Denguélé	Côte d'Ivoire
Ovins	Cheptel (Nb de têtes)	57 379	1 708 464
	Abattages (Nb de têtes)	27 512	819 166
	Viandes (Tonnes)	426	12 697
	Abats (Tonnes)	172	5 119
Caprins	Cheptel (Nb de têtes)	27 383	1 339 038
	Abattages (Nb de têtes)	8 795	430 094
	Viandes (Tonnes)	82	3 999
	Abats (Tonnes)	33	1 612

Source : MIRAH – Annuaire statistique 2007, 2012

c) Aviculture

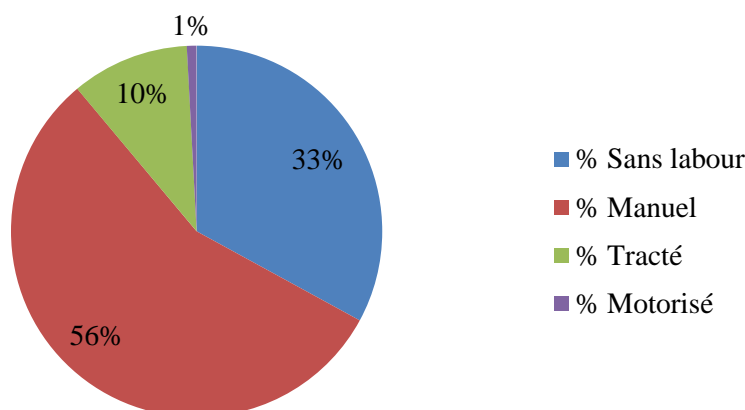
144. L'essentiel de la production de volailles traditionnelles provient de l'élevage villageois. Ce cheptel est estimé à plus de 600 000 têtes.
145. L'aviculture moderne ou industrielle est très peu développée localement et ne se pratique en général que dans les fermes proches de la ville d'Odienné.

II.1.1.3 Structuration du secteur agricole

a) Equipements agricoles

146. Les travaux agricoles sont faiblement mécanisés puisque seule 1 % des parcelles bénéficient de labour mécanisé. Plus de 30 % des parcelles ne sont pas labourées et 10 % sont labourées via attelage soulignant la présence d'élevage dans le District.

Figure 24 : Types de labour pratiqués sur les parcelles



Source : MINAGRI - RNA 2001

147. En dehors de quelques structures agricoles d'envergure et totalement privées qui utilisent des tracteurs, la majorité des exploitants réalise encore les travaux agricoles manuellement. Ceci explique le faible rendement des surfaces agricoles. Selon le RNA 2001, le District du Denguélé concentre seulement 6,44 % des appareils ULV (utilisé pour la protection des végétaux), 8 % des décortiqueuses d'arachide, 2,3 % des pulvérisateurs et 14,74 % des égreneuses. Ce matériel est utilisé principalement pour les cultures du coton et de l'arachide.

Tableau 33 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels (en % des ménages)

Type de matériel	Denguélé	% National
Presse manioc	2,62	0,48
Brouette	16,39	1,42
Tronçonneuse	1,31	1,27
Egreneuse	1,97	14,74
Pulvérisateur	19,66	2,32
Atomiseur	7,53	1,61
Poudreuse	0,33	0,7
Bascule	11,47	1,76
Décortiqueuse d'arachide	6,55	8,24
Appareil ULV	21,95	6,44

Source : MINAGRI - RNA 2001

148. Les ménages du District du Denguélé sont très peu équipés en gros matériels. Seuls 1,64 % des ménages agricoles disposent d'un tracteur et 19,66 % des ménages du District possèdent une charrue (5 % du total national).

Tableau 34: Equipement des ménages agricoles en gros matériel (en % des ménages)

Type de matériel	Denguélé	% National
Presse à huile	2,62	5,09
Broyeuse de manioc	1,31	3,08
Tracteur	1,64	3,20
Motopompe	0,33	2,64
Batteuse de riz	0,66	5,04
Motoculteur	0,66	2,64
Moulin à céréales	2,62	4,41
Décortiqueuse de riz	2,29	2,51
Charrue	19,66	5,31
Semoir	4,26	2,84

Source : MINAGRI - RNA 2001

149. A cette carence en matériel agricole s'ajoute un faible taux d'utilisation des intrants (57,51 % des agriculteurs n'utilisent pas d'intrant selon le RNA 2001) expliqué par un manque de savoir-faire et un manque de moyen pour acquérir ces produits souvent coûteux sur les marchés de Bouaké.

b) Sociétés coopératives et fédérations agricoles

150. Dans l'objectif d'acquérir du matériel et des intrants permettant d'améliorer les rendements, les agriculteurs essayent de s'organiser en sociétés coopératives agricoles. A ceci s'ajoutent quelques structures d'accompagnement privées ou publiques permettant de donner un appui financier ou technique supplémentaire.

Tableau 35 : Structures d'accompagnement du secteur agricole dans la région du Kabadougou

Structure d'accompagnement	Filières couvertes	Principales missions de la structure d'accompagnement
Agence Nationale D'appui Pour Le Développement Rural (ANADER)	Riz, maraîcher, mangue, anacarde et la formation	Conseil agricole
Ivoire Coton	Coton	Encadrement des paysans pour la production du coton de qualité
Conseil De Régulation, De Suivi Et De Développement Des Filières Coton Et Anacarde (Conseil Coton Anacarde)	Coton et anacarde	Commercialisation de la noix de cajou
Office National De Développement De La Riziculture (ONDR)	Filières riz	Appui au système de production de riz

Source : MINAGRI - Direction Régionale de Kabadougou (2014)

151. La Côte d'Ivoire compte 4 fédérations sectorielles qui jouent un rôle dans la structuration et la représentation des filières agricoles à travers :

- La promotion des filières agricoles et de la solidarité professionnelle ;
- La défense des intérêts des producteurs ;
- La promotion de la professionnalisation de l'agriculture ;
- La valorisation du métier d'agriculteur.

152. Ces fédérations sont :

- La fédération des coopératives de la filière bétail et viande de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire ;
- La fédération des producteurs de canne villageoise de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire.

II.1.1.4 Flux de marchandises agricoles

153. Les produits agricoles sont soit exportés, soit autoconsommés, soit vendus en bord de champ, soit commercialisés dans un des marchés du District. Le département d'Odienné compte treize marchés dont quatre sont frontaliers – Gbéléfan, Sokoro, Gbeya, Tienfinzo. Neufs marchés sont permanents et quatre hebdomadaires.

Tableau 36 : Synthèse des flux de marchandises agricoles dans le District - 2014

Type		Autoconsommation	Exportation	Importation
Cultures de rente	Coton	NA	Usine de Boundiali	
	Anacarde	NA	Monde (80 %) Via le port de San Pedro	Mali
Cultures vivrières	Mil-sorgho	64 %		
	Mais	45 %	Guinée Mali	Guinée Mali
	Riz	28 %	Marchés locaux	Abidjan, régions voisines, reste du monde
	Manioc	24 %	Guinée Mali Autres départements	
	Igname	28 %	Marchés locaux Bouaké	
Cultures maraîchères	Toutes	2 %	Marchés locaux	Oignon du Mali
Elevage	Bovin	35 %		

Sources : Annuaire statistique du Kabadougou – 2014 ; ENSEA – IRD, « Economie locale Odienné » 2000, MINAGRA – Odienné – 1999 ; NA : Non applicable

154. N'étant pas autosuffisants du point de vue alimentaire, en particulier sur les tubercules et la banane, le Mali et la Guinée importent ces denrées produites en abondance dans la zone forestière de Côte d'Ivoire. Aucune restriction sur ces produits n'étant imposée aux commerçants de ces Etats, ces derniers viennent s'approvisionner dans le District.
155. Les marchandises en provenance du Mali et en partance pour Odienné sont essentiellement des produits agricoles dont les plus importants sont la noix de cajou, l'arachide et l'oignon. La région d'Odienné est aussi un lieu d'entrée pour le bétail guinéen et malien.

Zoom 2 : Le Conseil du Coton et de l'Anacarde

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde a été créé pour prendre le relais de l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) dans la mise en place d'un cadre réglementaire et un environnement permettant une meilleure gouvernance et organisation des deux filières.

Le Conseil du Coton et de l'Anacarde poursuit les objectifs suivants :

- *L'optimisation de la production et l'amélioration de la qualité ;*
- *La garantie d'un prix rémunérateur aux producteurs ;*
- *La transparence et la fiabilité du système de commercialisation ;*
- *La mise en place dans chacune des deux filières d'une interprofession représentative et crédible assise sur de solides organisations de producteurs dans le but de :*
 - *Augmenter à terme la valeur ajoutée des productions par la transformation ;*
 - *Améliorer le cadre et les conditions de vie des producteurs.*

L'Antenne d'Odienné poursuit ces objectifs dans les régions du Kabadougou, du Folon et du Bafing (région du Woroba).



Photo 8: Anacarde © 2014

L'anacarde est une filière suivie et régulée par l'État. À ce titre, le prix de vente de l'anacarde est fixé en fonction du lieu de vente (champs, marché ou port).

Le Conseil d'Odienné suit la totalité de la production se situant dans les zones périphériques de la ville. Production qui est à ce jour peu organisée et qui repose sur le savoir-faire des paysans locaux disposant d'un champ d'anacardier d'une superficie moyenne de 8 hectares.

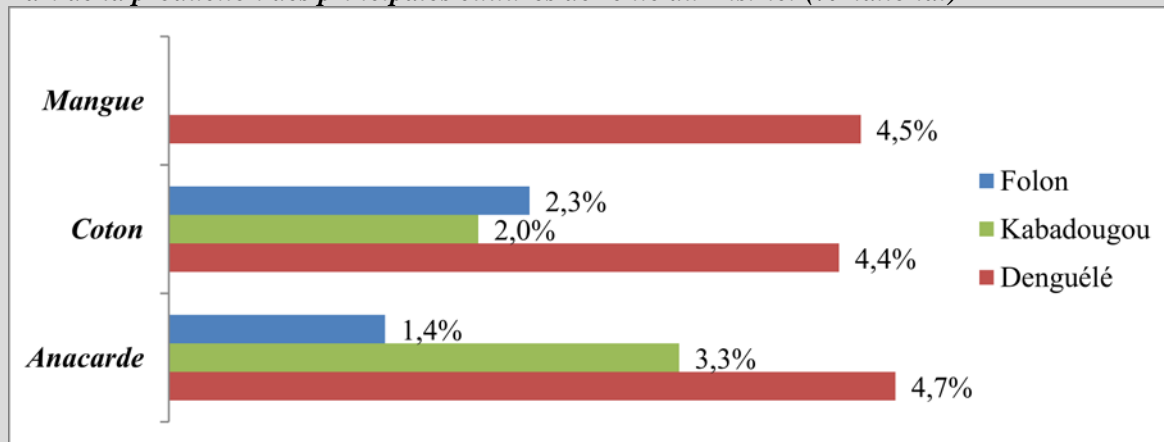
Alors que 80 % de la production de la région est vendue en vrac à l'export, le circuit de commercialisation est aujourd'hui très long. Cette commercialisation est assurée par un grand nombre d'acteurs dont l'activité est peu régulée (producteurs, pisteurs, commerçants des zones de production, commerçants d'Abidjan, exportateurs).

Afin d'optimiser les retombées de la filière, il est nécessaire de :

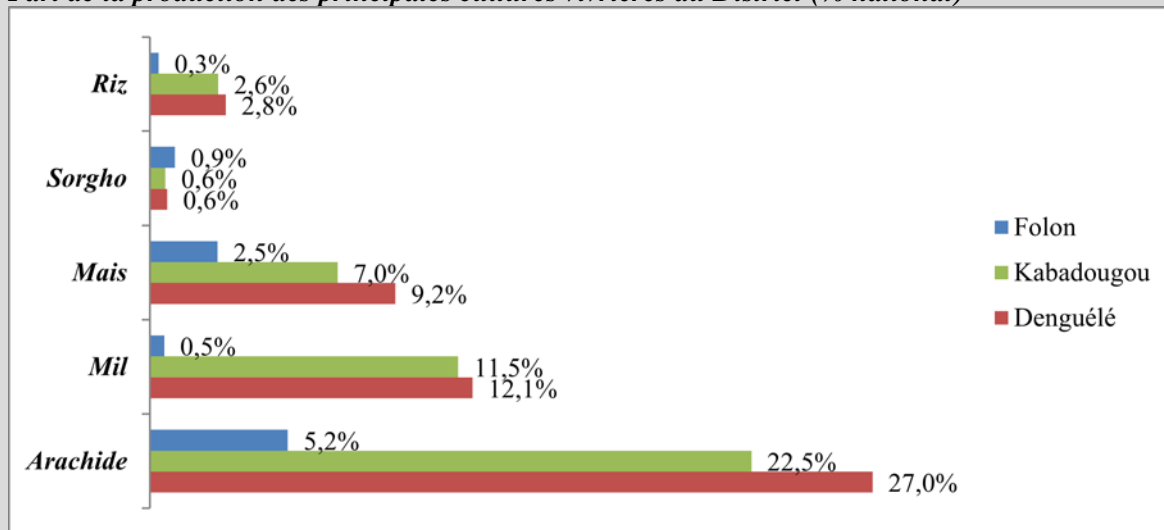
- *Organiser et réguler la filière de l'Anacarde, notamment à travers la mise en place de coopératives ;*
- *Encourager la mise en place d'unités de transformation de la filière afin de monter en valeur ajoutée ;*
- *Régler les conflits entre agriculteurs et éleveurs de la région.*

Chiffres clés 13 : Agriculture

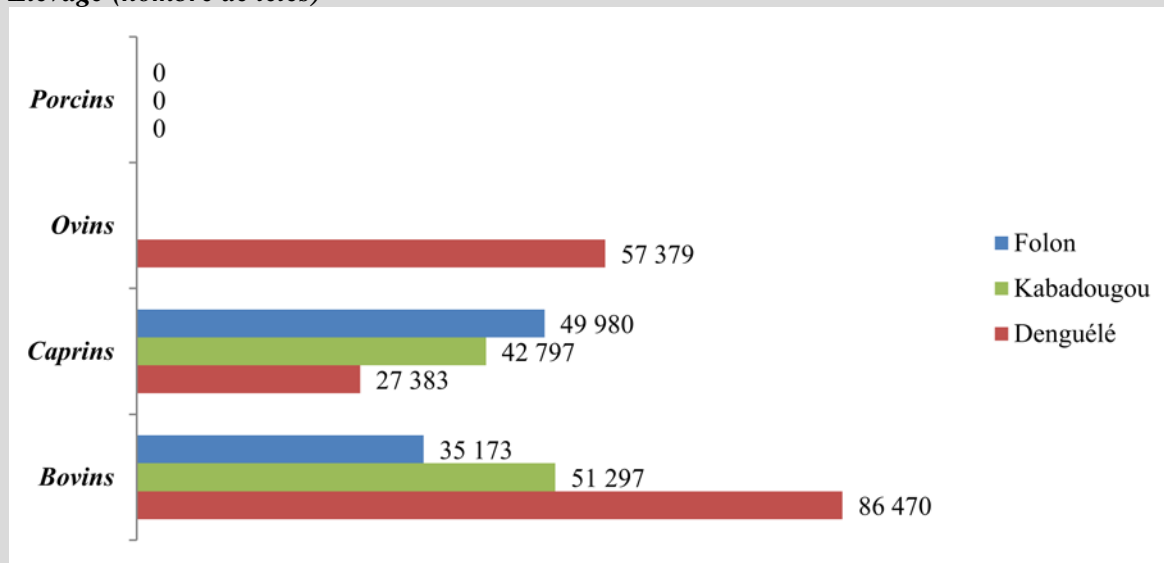
Part de la production des principales cultures de rente du District (% national)



Part de la production des principales cultures vivrières du District (% national)



Elevage (nombre de têtes)

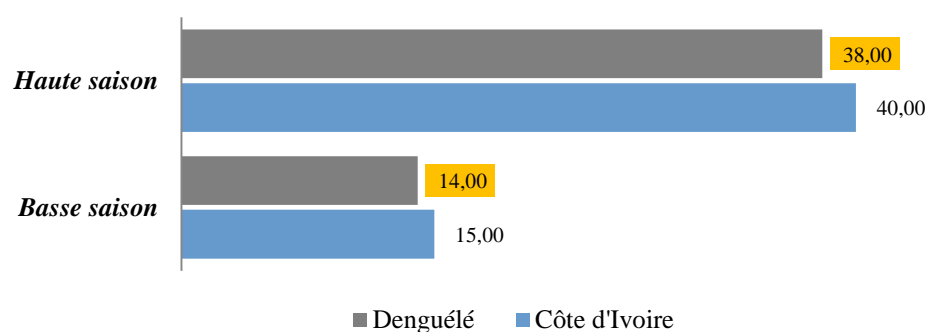


II.1.2 Secteur halieutique

156. Au niveau du District du Denguélé, la pêche continentale est avant tout pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinantes.

157. La majeure partie des pêcheurs est constituée d'habitants d'origine ivoirienne, parmi lesquels les Mandés du nord sont les plus actifs. Profitant de sa proximité avec le Mali, le District accueille également des pêcheurs maliens et guinéens pêchant au niveau des fleuves Baoulé, Gbanfla et Sassandra, ainsi que dans les nombreuses rivières du District. La capture moyenne par sortie varie entre 14 kg et 38 kg selon la saison de pêche, en dessous de la moyenne nationale qui varie entre 15 kg et 40 kg. En moyenne annuelle, le District réalise une capture avoisinant les 2 000 tonnes.

Figure 25 : Capture moyenne de pêche en fonction de la saison- En kg



Source : MIRAHA - Enquête cadre de la pêche artisanale continentale, 2013

158. Les ménages pratiquant une activité dans le secteur halieutique représentent 0,14 % de la population du District, dont la majorité est impliquée dans la pêche et la transformation ou le commerce de poisson. Le principal moyen de transformation est le fumage (en moyenne 80 %) suivi par la fermentation (en moyenne 10 %).

159. La plus grande partie des captures est revendue directement par les pêcheurs (20 %) ou remise à la famille pour vente (50 %). Le Denguélé est le District présentant le taux le plus élevé pour des captures remises à la famille pour vente par les pêcheurs.

Chiffres clés 14 : Secteur halieutique

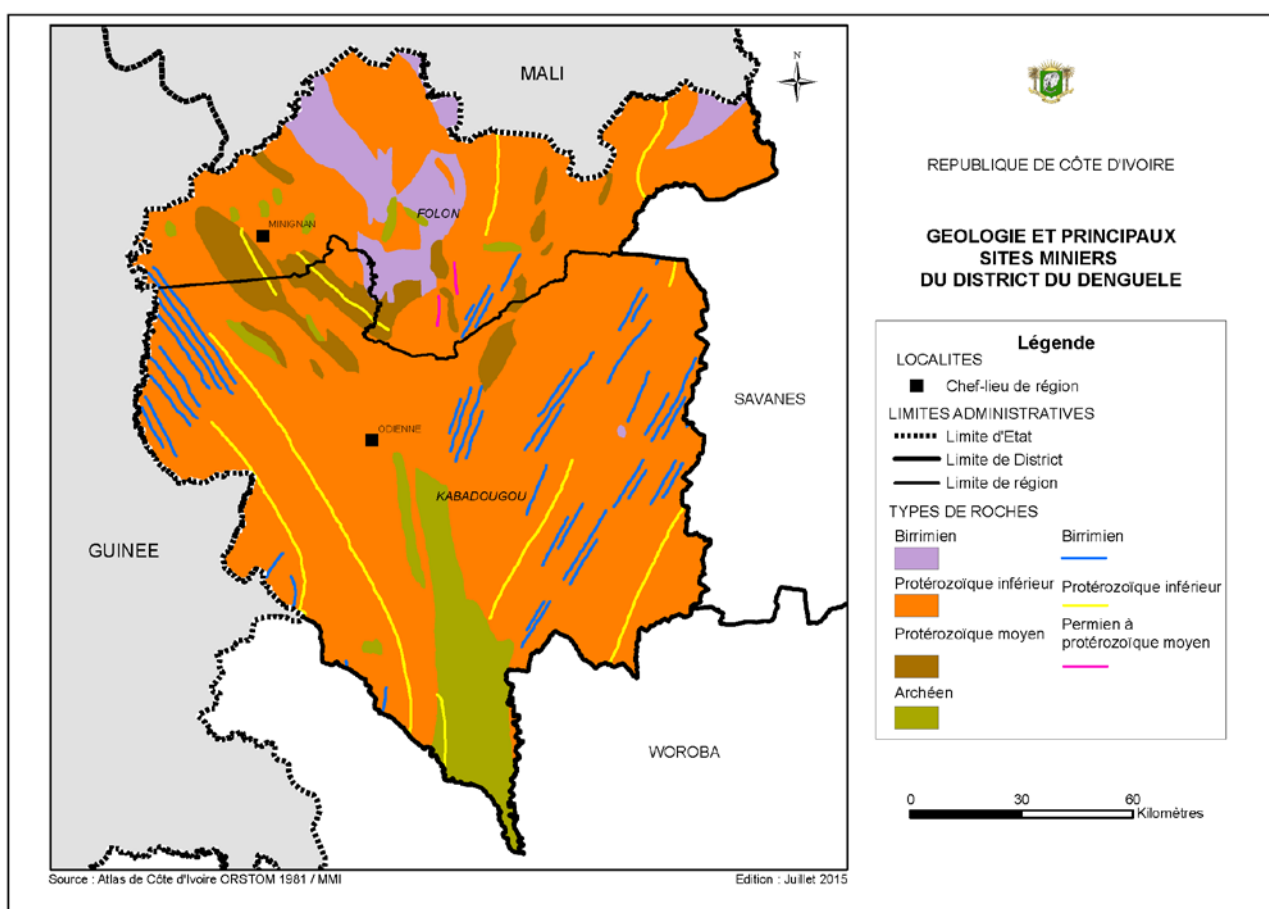
- 378 ménages impliqués dans l'activité
- 2 000 tonnes annuelles
- 0,14 % de la population pratiquant une activité dans le secteur halieutique
- 20 % des captures sont directement revendues par les pêcheurs
- 50 % des captures sont directement remises à la famille

II.1.3 Mines et carrières

II.1.3.1 Ressources minières

160. Les formations de la région d'Odienné appartiennent à l'Archéen (âge supérieur à 2 300 millions d'années) et au Protérozoïque moyen et inférieur (1 500 – 2 300 millions d'années) ; seules les dolérites sont moins anciennes (âge protérozoïque moyen à Permien).
161. La plus grande partie de la zone est granitique ; les faciès sont très variés, tant par leur texture, leur structure que par leur composition minéralogique.
162. Le District du Denguélé renferme d'importantes ressources de métaux de base, notamment le manganèse. Toutefois, ce potentiel est sous exploité jusqu'à ce jour avec une seule mine en activité.

Carte 22 : Géologie et principaux sites miniers



163. Exploitée par la société minière indienne Taurian Manganèse, à proximité du village de Ziéougoula, dans le département de Kaniasso, la mine possède un permis d'exploitation et possède un potentiel de production estimé à 700 tonnes par an. La production est totalement destinée à l'export.
164. D'autres prospections sont en cours dans le sous-sol de certains villages de la région du Folon (Tienko, Sokoro).



Photo 9: Mine de Manganèse de Kaniasso© 2014

II.1.3.2 Structuration du secteur minier

165. Le secteur minier est encadré en Côte d'Ivoire par le code minier avec pour but d'encourager les investissements privés tout en préservant les intérêts du pays. Cependant, les investissements sont faibles compte tenu des contraintes structurelles au sein du District et au niveau national, notamment :

- Le manque de données géologiques à la disposition des investisseurs permettant d'optimiser les coûts liés à l'exploration minière ;
- Le manque d'infrastructures (routes, électricité) freinant considérablement les temps d'installation des sociétés minières ;
- Le manque de main-d'œuvre qualifiée obligeant les sociétés à former les populations locales.

Chiffres clés 15 : Mines et carrières

- *1 mine de manganèse, avec une production de 700 tonnes par an destinée à 100 % à l'export*

Synthèse 4 : Secteur primaire

Bien qu'il occupe une grande partie de la population notamment pour son autoconsommation, le secteur agricole contribue très peu au développement du District. La presque totalité des exploitations travaille de façon manuelle et les intrants chimiques sont utilisés dans une faible proportion soit par méconnaissance des techniques agricoles, soit en raison du prix élevé des produits phytosanitaires difficilement accessible pour une population vivant dans une précarité avancée. Sans utilisation de ce type de techniques, les rendements des parcelles agricoles du District sont tributaires des perturbations pluviométriques en forte augmentation dans la zone savanicole ivoirienne.

Le secteur est également confronté à l'étroitesse du marché local. En effet, le District ne dispose que de deux industries de transformation à Odienné et d'aucun marché de gros permettant de stocker les marchandises et dynamiser la commercialisation des produits. Ainsi toute la production de coton est envoyée à l'usine de Boundiali (District des Savanes).

Ainsi, l'agriculture, locomotive et principal moteur de développement économique, nécessite en amont une plus grande structuration des acteurs aujourd'hui disséminés et fortement dépendants du climat et du prix des intrants. À travers les plans de développement nationaux, les coopératives agricoles et les structures de développement telles que l'ANADER et le Conseil Régional du Coton et de l'Anacarde, les instances publiques tentent justement de structurer et pérenniser le secteur.

En outre, alors qu'il dispose de ressources minières importantes notamment en manganèse, le District ne compte à ce jour qu'une seule mine en activité mettant en exergue la sous-exploitation de ses ressources naturelles.

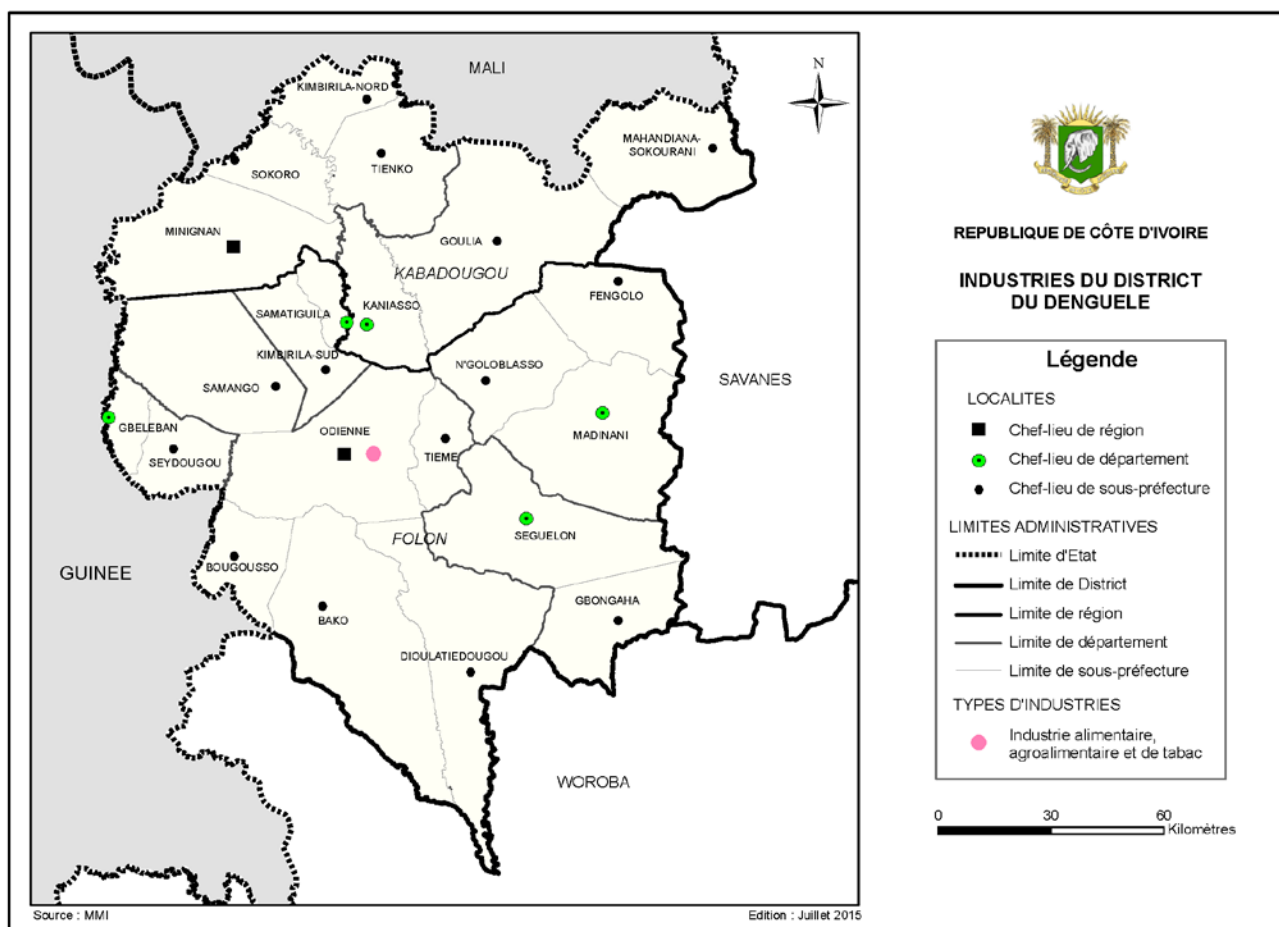
Chapitre 2. Secteur secondaire

II.2.1 Industrie

166. Le tissu industriel du Denguélé est maigre avec seulement quelques unités agroalimentaires. Les activités de transformation, notamment des produits de l'arrière-pays, sont concentrées sur deux entreprises (SITA.SA et ETG) et sont quasi inexistantes parmi les entreprises de taille moyenne.

167. En outre, alors que le District dispose de grandes superficies de coton, aucune usine d'égrenage n'est présente soulignant le manque à gagner pour l'économie locale.

Carte 23: Principales industries du District



II.2.1.1 Industries agroalimentaires (IAA)

168. Les unités de l'industrie agroalimentaire sont principalement représentées par deux unités de production d'anacarde et de riz et quelques unités artisanales de cinq employés (secteur intermédiaire). Toutefois, le secteur connaît de sérieuses difficultés avec une faible industrialisation des unités artisanales induisant une productivité et donc une rentabilité limitée. Les unités artisanales (intermédiaires) s'appuient quasi exclusivement sur le marché local. Ainsi leur dynamisme est fortement lié aux performances de l'économie régionale, ce qui limite l'essor et l'effort global d'investissement en l'absence d'un projet de relance.

a) Anacarde

169. Créée en 2000, la Société Ivoirienne de Traitement d'Anacarde (SITA ex SODIRO) est une société entièrement détenue par des nationaux ivoiriens. L'usine dispose d'une capacité de production de 2 500 tonnes par an (1 473 tonnes de noix ont été transformées en 2008). La société emploie près de 30 permanents et 700 saisonniers dans la commune.

170. La quasi-totalité de la production est exportée à l'international. Aucune autre transformation n'est effectuée à l'image du jus de pomme de cajou qui pourrait constituer une diversification rentable pour la société. La matière première provient de ces propres plantations situées aux alentours d'Odienné.

b) Riz

171. La SODIRO était le seul opérateur local de transformation du riz à Odienné avant l'arrivée courant 2014 de la société indienne (Export Trading Group).

172. Ce groupe a pour projet la construction d'une usine de décortilage de riz. En attendant la mise en œuvre de ce projet, elle a loué une partie de l'usine SITA qui dispose d'une capacité de production annuelle de 200 tonnes et y emploie 10 permanents et 12 saisonniers.



Photo 10 : Usine ETG à Odienné © 2014

c) Mangue

173. La Coopérative agricole de Fruits, Légumes et Vivriers du Nord (COFRUNO) dispose à Odienné d'une unité de transformation de mangue d'une capacité de 1 000 tonnes par an. Elle produit du jus (nectar), de la confiture et de la mangue séchée.

174. COFRUNO dispose également d'un centre de conditionnement de mangue avant exportation.

d) Autres

175. À cette activité s'ajoutent quelques unités artisanales de transformation des denrées présentes dans la région comme le manioc et l'igname.
176. Le manioc est commercialisé à la fois sous forme de tubercule et de produit fini (attieké). Il est exporté vers les départements environnants, et également au Mali et en Guinée.
177. L'igname est vendue essentiellement sous forme de tubercule. Si une partie est vendue sur les marchés locaux, l'autre partie exportée et acheminée par des revendeurs grossistes vers les autres régions du pays, dont la plus importante, reste Bouaké à travers son marché de gros.



Photo 11 : Séchage du manioc à Odienné - Biosemoule © 2014

Zoom 3 : Unité de transformation de Manioc BioSemoule

Créée en 2006 à Odienné, l'entreprise Manioc BioSemoule réalise un chiffre d'affaires de 30 millions de Francs CFA par an grâce à la vente de :

- L'attiéké déshydraté (principalement) ;
- La semoule de manioc grillé ;
- La farine de manioc ;
- L'amidon de manioc en poudre ;
- La feuille de manioc séchée ;
- Le soja et le sorgho.



Photo 1 : Manioc séché au sein de l'atelier de Manioc BioSemoule © 2014

Manioc BioSemoule achète sa matière première à une coopérative composée d'environ 70 paysans cultivant le manioc sur des exploitations d'une superficie de 80 hectares dans la périphérie d'Odienné (soit environ 1 hectare par paysan).

L'entreprise, qui emploie une quinzaine de personnes (en majorité des femmes), produit près de 6 tonnes d'Attieké par semaine.

Le manioc, dont le rendement est faible (3 tonnes de manioc permettent de produire 300 kg de produits finis), permet d'obtenir de l'Attieké grâce à un processus de production manuel.

L'activité de l'entreprise est organisée en flux tendu : toute production finalisée est aussitôt distribuée. Aujourd'hui, la totalité de la production est vendue à l'export (Etats-Unis, Canada, etc).

Afin de poursuivre son développement, Manioc BioSemoule devra faire face à nombreux obstacles, dont :

- La structuration de la filière en amont ;
- La recherche de financements ;
- La mauvaise qualité des infrastructures routières rendant difficile l'acheminement de la matière première à l'entreprise et la distribution des produits finis.

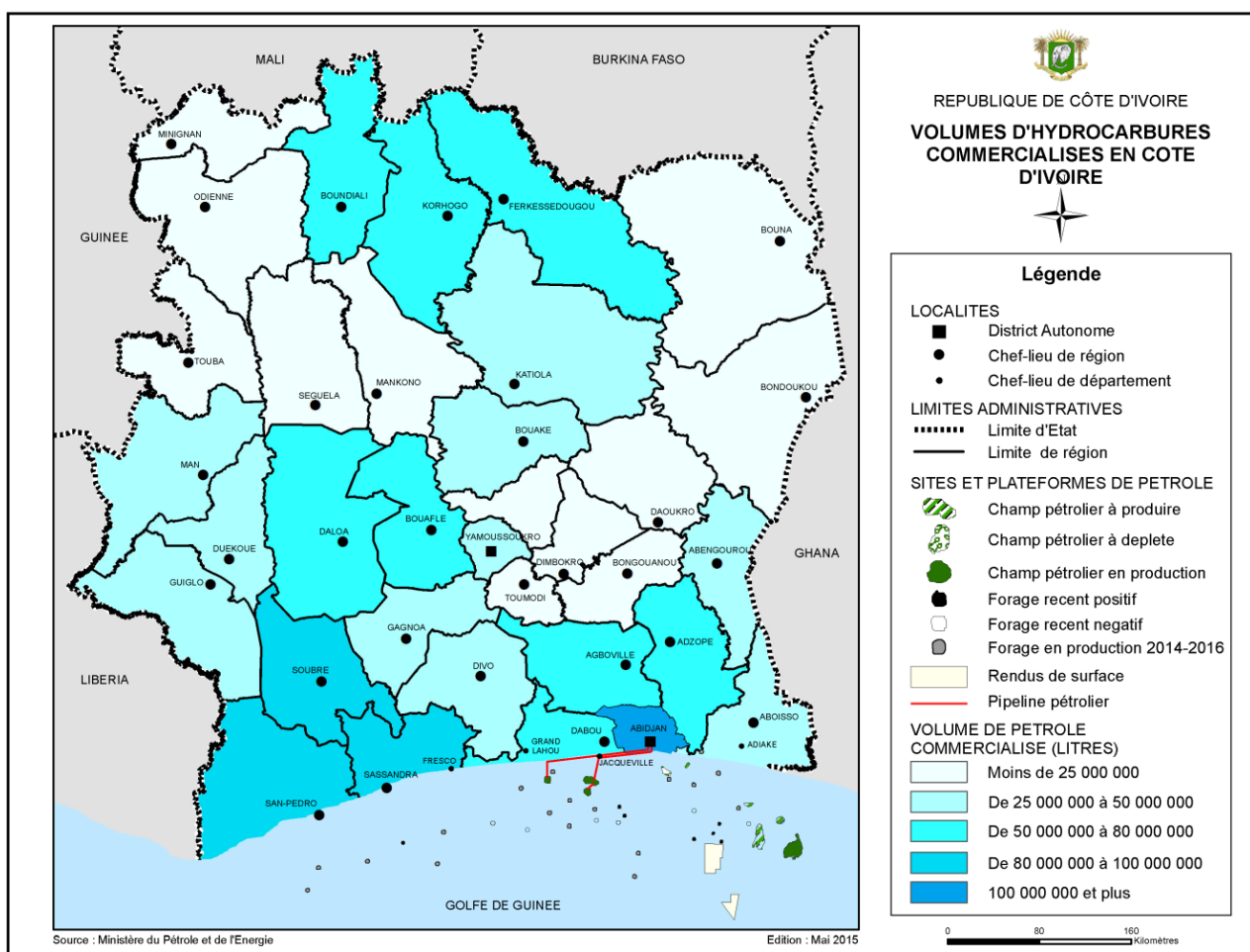
II.2.2 Pétrole et gaz

II.2.2.1 Pétrole

178. La production pétrolière est essentiellement réalisée en offshore à partir du District Autonome d'Abidjan. Le pétrole brut est exporté. Les hydrocarbures consommés sur l'ensemble du territoire sont essentiellement importés depuis le Nigeria.

179. Le District du Denguélé enregistre un volume de produits commercialisés de 14 890 K litres, soit seulement 1,2 % du volume total commercialisé en Côte d'Ivoire.

Carte 24 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire



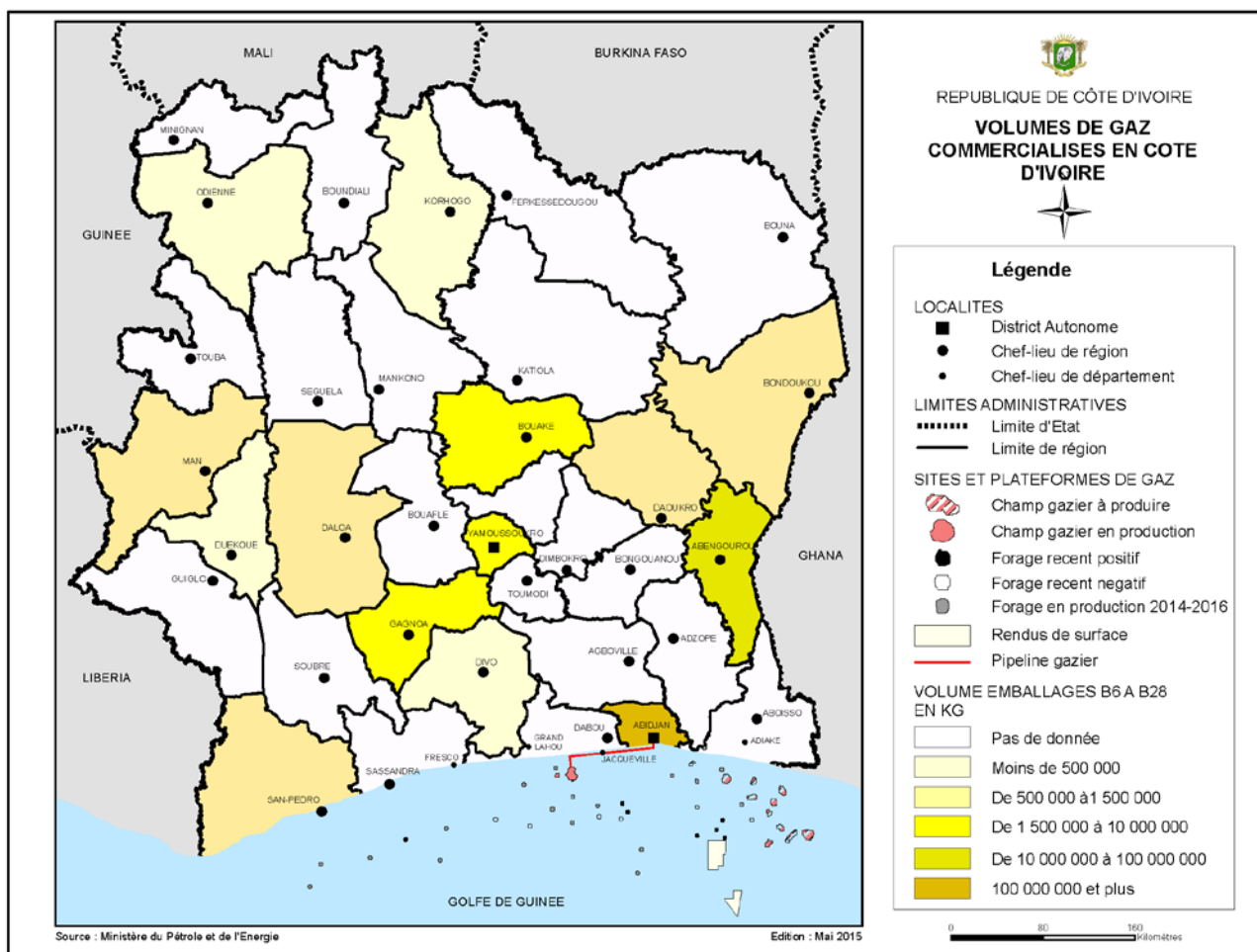
180. Le District compte 7 stations-service, dont 5 situées, à Odienné, une à Gbéléban et une à Minignan. Les autres départements ne disposent d'aucune station.

II.2.2.2 Gaz

181. L'essentiel de la production de gaz est utilisé pour alimenter les centrales thermiques et produire de l'électricité. Le secteur du Gaz est également marqué par la prépondérance du District Autonome d'Abidjan. Ce District concentre ainsi près de 85 % du volume de gaz commercialisé en Côte d'Ivoire.

182. Avec 46 000 kg de gaz butane commercialisé, soit 0,07 % du volume commercialisé au niveau national, le District du Denguélé est le District où la commercialisation est la plus faible. Cette position s'explique par le fait que la population préfère utiliser le bois de chauffe disponible gratuitement dans la forêt environnante.

Carte 25 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire



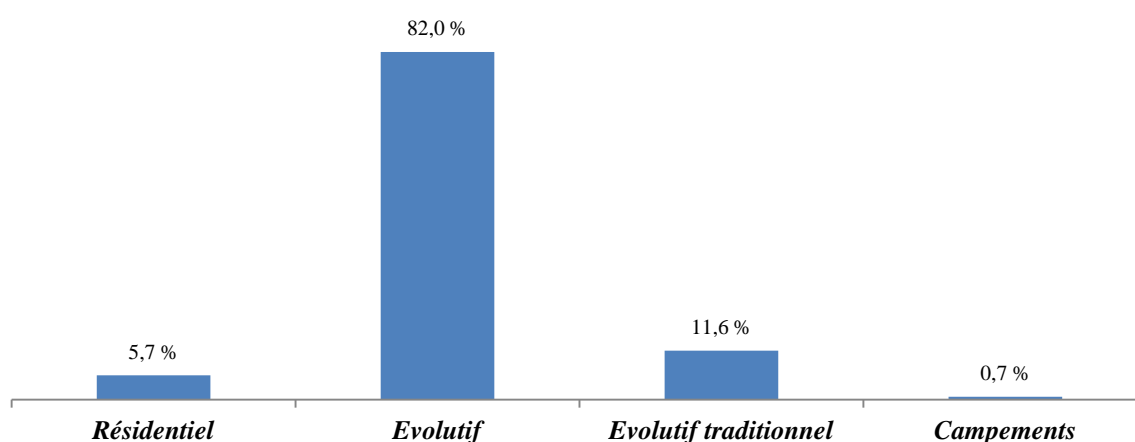
183. Le District compte 3 dépôts revendeurs de gaz butane, tous situés à Odienné

II.2.3 Bâtiment et Travaux publics

II.2.3.1 Analyse de la demande

184. La croissance démographique du District est induite par l'exode rural des populations vers Odienné, seul véritable pôle urbain de la région. L'accroissement d'habitations nouvelles en zones loties et non loties entraîne une extension urbaine qui est estimée à 25 hectares par an sur la base d'une surface moyenne de 90 m², et 41 hectares pour une utilisation moyenne d'espace par ménage de 150 m².
185. Exprimée au coût moyen de la construction pratiqué localement, la demande annuelle résultant de la pression démographique communale représente un marché estimé à 800 millions de FCFA, auxquels s'ajoutent des coûts d'accès aux lots attribués, d'un montant moyen de 11,4 millions.

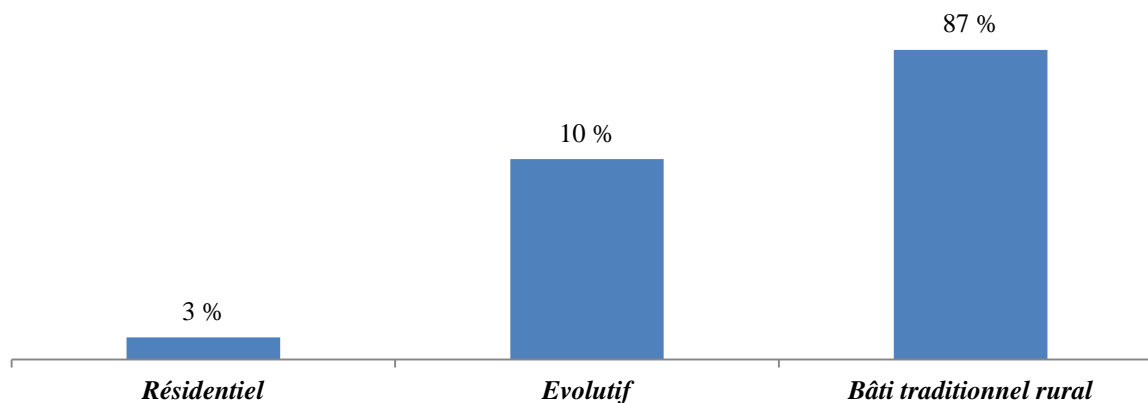
Figure 26 : Estimation de la demande urbaine (1998)



Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

186. Le taux de croissance démographique du milieu rural est estimé à 2,3 % par an et la taille des ménages à 8,4 personnes. En conséquence, le besoin en habitat s'établit à 482 unités supplémentaires principalement pour des bâtis traditionnels (87 %). Le marché potentiel induit s'établit à 255 millions de FCFA.

Figure 27 : Estimation de la demande rurale (1998)



Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

II.2.3.2 Structuration des acteurs du BTP

a) Opérateurs du bâtiment

187. Le milieu des opérateurs locaux du bâtiment apparaît très hétérogène, composé d'artisans de différents métiers pratiquant plusieurs activités à la fois. Le nombre d'opérateurs est important compte tenu du volume de la demande, ce qui atteste de la fragmentation de l'offre et de l'importance des micros entrepreneurs travaillant parfois de façon occasionnelle
188. Le répertoire de la Chambre Régionale des Métiers (CRM) dénombre 286 artisans de la filière bâtiments soit 18 % des artisans inscrits à la CRM.
189. Seulement 4 unités sur les 165 inscrits à la CRM déclarent une partie de leurs employés à la Caisse nationale de Prévoyance Sociale, bien qu'il existe en contrepartie un système de prise en charge sociale ou familiale d'une main-d'œuvre essentiellement composée d'apprentis et d'aides familiaux.

b) Opérateurs des travaux publics

190. En 1999, les projets de travaux publics représentaient près d'un milliard FCFA, exécuté à moitié par des entrepreneurs locaux et à l'autre moitié par des entreprises modernes situées sur Odienné, mais dont le siège est sur Abidjan. C'est le cas de GENICI, entreprise moderne qui emploie 16 collaborateurs et qui a traité entre 1998 et 1999, 4 768 km de reprofilage dans la région pour un montant de 128 millions de FCFA. Dotée d'équipements importants, elle se spécialise dans la location pour lutter contre la politique de préférence locale.
191. En 1999, les travaux publics réalisés concernaient à 20 % la commune d'Odienné et à 80 % le reste du département.

Tableau 37 : Comptes d'exploitation de la filière BTP à Odienné (1998) - En millions de FCFA

Acteur	Nb opérateurs	Chiffre d'Affaires	Valeur ajoutée
Entreprises modernes	2	537	236
Entreprises intermédiaires	8	1 200	648
Artisans - MPE	257	478	265
Autres	150	110	55
Autoproduction habitat		210	-
Total Filière BTP	417	2 535	1 204

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

192. À ce jour, aucune association professionnelle ne permet d'organiser la filière, de mutualiser les dépenses et de créer une force de négociation face aux pouvoirs publics et aux fournisseurs.
193. Concernant les matières premières, moins d'une dizaine de fournisseurs en sables et en graviers exercent sur la ville d'Odienné, dont une partie est composée d'entrepreneurs de bâtiment ayant acquis des bennes et se fournissant directement dans les carrières. Ils dégagent un chiffre d'affaires de près de 25 millions de FCFA pour une valeur ajoutée estimée à 15 millions de FCFA.

194. La fourniture de matériaux de construction est assurée :

- Par la Commerciale du Nord de la Côte d'Ivoire (CNCI), établissement commercial de première importance dont le siège est basé à Korhogo et par Multiproduits, entreprise appartenant au plus important opérateur privé de la place d'Odienné. Ces deux entreprises représentent plus d'un tiers du marché ;
- Par quelques commerçants de tailles intermédiaires dont la plupart exercent aussi dans le bâtiment ;
- Par des circuits de commerçants, de transporteurs et de particuliers d'approvisionnement sur Abidjan, San Pedro et Daloa, à moindre coût.

Chiffres clés 16 : Bâtiment et Travaux publics

- *Demande : 272 logements urbains et 482 lots ruraux par an*
- *417 opérateurs*
- *165 artisans du bâtiment inscrits à la Chambre Régionale des Métiers*

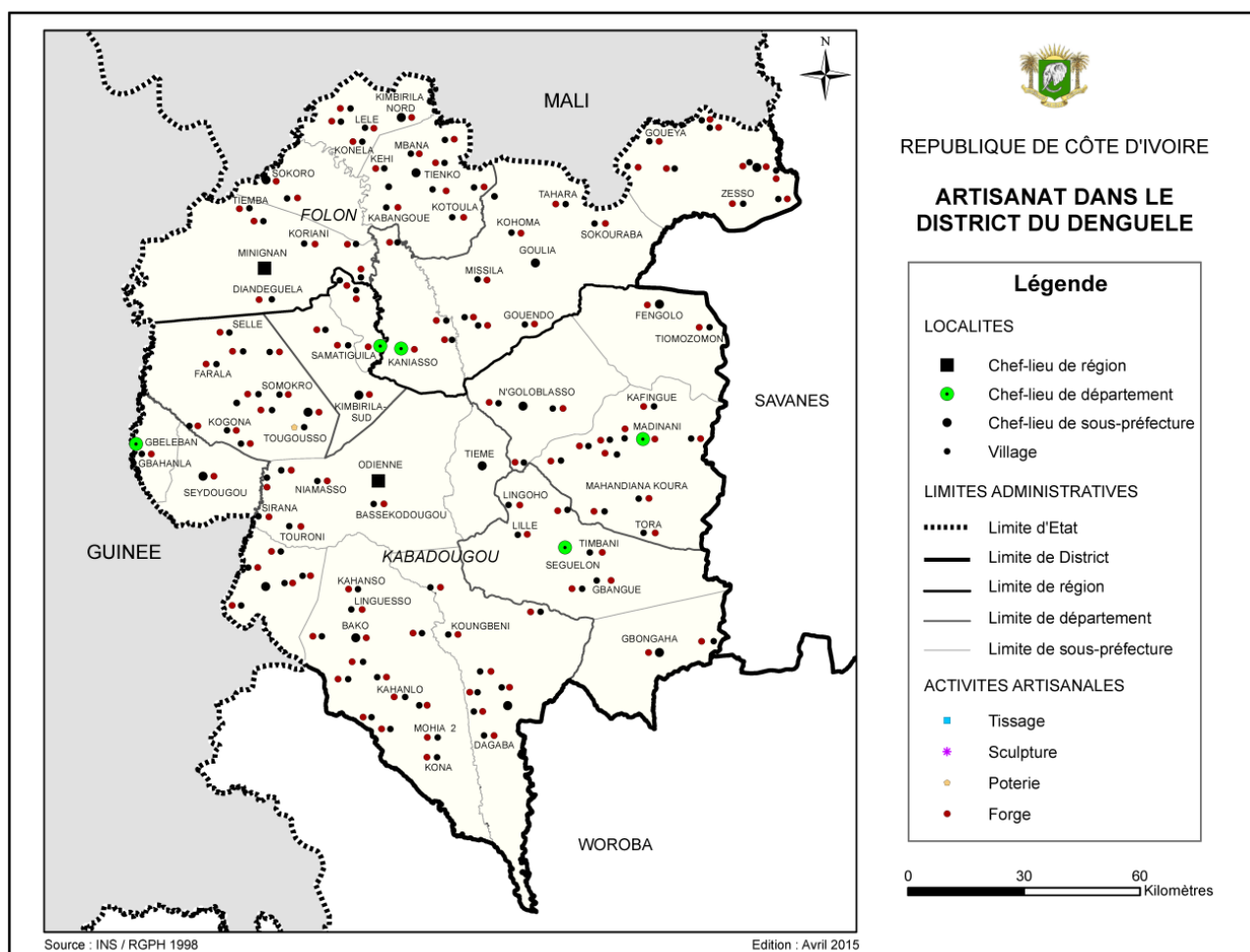
II.2.4 Artisanat

195. L'artisanat est très peu développé dans le District et les objets d'art sont très rares. Aucune grande communauté d'artisans n'a été recensée dans le Denguélé. La Chambre Régionale des Métiers dénombre 113 artisans d'art inscrits soit 7 % des artisans inscrits à la CRM.

196. Quelques rares tisserands, potiers, forgerons et sculpteurs ont été recensés dans tout le District. Ces acteurs s'appuient principalement sur la cellule familiale afin de réaliser leur production. Les quelques sites d'artisanat du District sont :

- Le quartier des forgerons d'Odienné, lieu de fabrication traditionnelle d'armes et d'outils agricoles ;
- Le quartier des potières, lieu de fabrication traditionnelle d'objets et d'articles de décorations poteries ;
- Les hauts fourneaux de Koutouba, lieu de fabrication d'armes de guerre sous Samory Touré.

Carte 26 : Artisanat dans le District du Denguélé



Chiffres clés 17 : Artisanat d'art

- 113 artisans inscrits à la CRM soit 7 % des artisans du District

Synthèse 5 : Secteur secondaire

En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du District, le secteur secondaire offre pourtant des potentialités de diversification pour l'économie locale qui sont sous exploitées à ce jour.

En effet, alors que le District possède des surfaces agricoles importantes aussi bien sur les cultures de rente que les cultures vivrières, ce dernier ne compte que peu d'industries de transformation. À titre d'illustration, le Denguélé exporte tout le coton produit vers l'usine de Boundiali dans le District des Savanes.

En outre avec une croissance démographique peu élevée, le secteur du bâtiment est peu développé et réduit à quelques artisans travaillant le plus souvent de façon informelle.

L'artisanat n'est également pas développé dans le District à l'exception de quelques tisserands, potiers, forgerons et sculpteurs. Les objets d'art sont rares

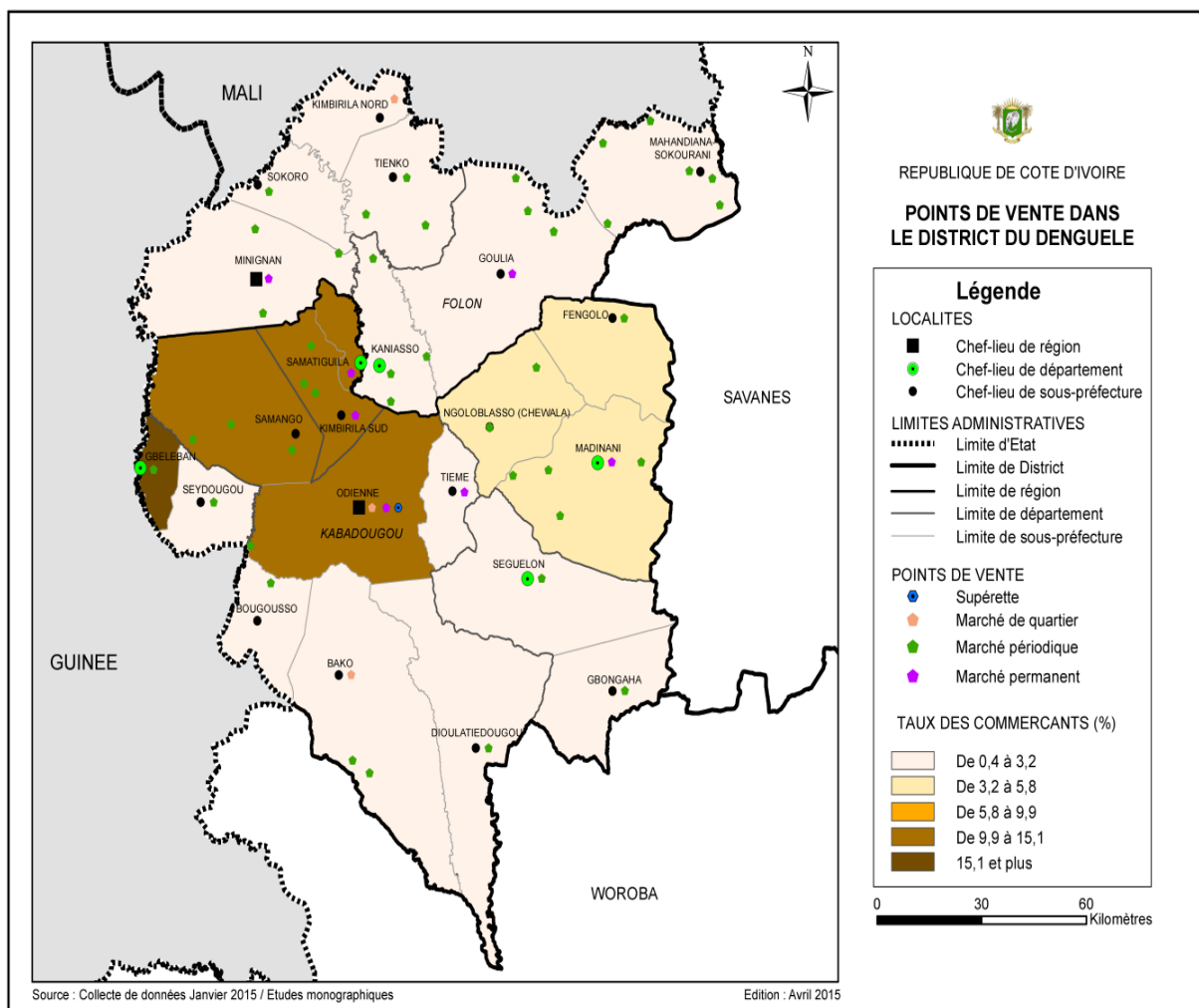
Chapitre 3. Secteur tertiaire

II.3.1 Commerce

197. La situation frontalière du District lui confère une dimension commerciale majeure. Le Denguélé est un District de transit des flux de personnes et de biens en provenance et à destination du Mali et de Guinée. Toutefois les flux commerciaux, relevant du secteur moderne et intermédiaire, gérés depuis Odienné sont relativement limités en comparaison d'une part, des performances commerciales de la diaspora Odienneka ayant fait fortune dans les grandes villes de la Côte d'Ivoire et d'autre part du potentiel marchand de la ville, dont une partie est exploitée par des réseaux de commerce informel. Ainsi le taux des commerçants présente de fortes disparités avec un taux de 15 % à la frontière guinéenne (Gbéléban), entre 10 % et 15 % dans le département d'Odienné et moins de 3,5 % dans le reste du District.

198. Le District compte 7 marchés permanents situés dans les chefs-lieux de département et près de 45 marchés périodiques répartis sur tout le territoire. Dans le département d'Odienné, 97 commerçants, dont 93 détaillants, ont été répertoriés par la Direction régionale du commerce. Toutefois, l'activité marchande réelle (formelle) se limite à quelques détaillants qui se ravitaillent auprès de deux distributeurs, la CDCI (Compagnie de Distribution de la Côte d'Ivoire) et la CNCI (Commerciale du Nord de la Côte d'Ivoire) et à une dizaine de grossistes de produits du cru qui effectuent la collecte régionale des divers produits comme le maïs, l'anacarde, le riz et l'arachide.

Carte 27 : Pourcentage de commerçants dans le District



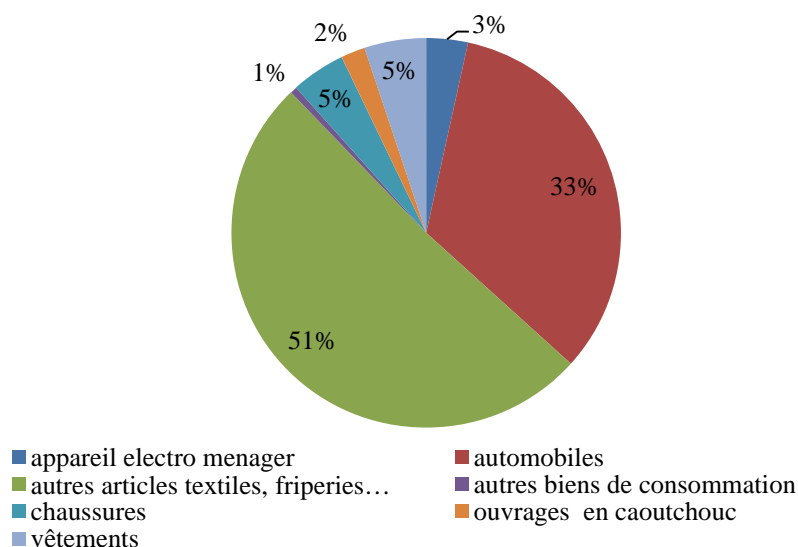
199. Le District du Denguélé compte 3 postes de douanes. Le principal poste de dépenses d'importations concerne les biens d'équipement. Ceux-ci représentent 55 % des importations, suivies par les autres biens de consommation (textile, automobiles) qui comptent pour 32 % des importations.

Tableau 38 : Nature des importations transitant par la douane dans le District du Denguélé - 2010

Produit	Poids net (kg)	Valeur FOB (FCFA)	Droits et taxes (FCFA)
Autres biens de consommation	4 812	21 042 500	6 147 807
appareil électroménager	500	725 000	317 405
automobiles	801	7 000 000	0
autres articles textiles, friperies...	2 560	10 750 000	4 706 350
autres biens de consommation	1	120 000	52 536
chaussures	390	947 500	414 816
ouvrages en caoutchouc	230	420 000	183 876
vêtements	330	1 080 000	472 824
Biens d'équipement	15 254	37 537 736	16 102 436
machine électrique	1 011	2 710 000	1 186 438
machines mécaniques	7	7 751 535	2 019 203
matériels de transport routier	14 236	27 076 201	12 896 795
Biens intermédiaires	430	698 900	305 979
fer, fonte, acier et ouvrages en fer	100	320 000	140 096
produits métalliques	330	378 900	165 883
Produits alimentaires	2	5 782 500	1 508 076
Tabac	2	5 782 500	1 508 076
Total général	20 498	65 061 636	24 064 298

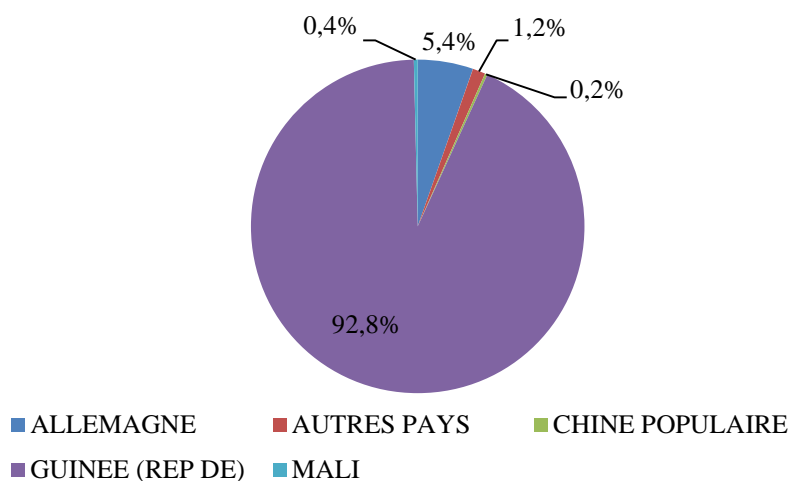
Source : Douanes Côte d'Ivoire 2014 /FOB : Free on Board (Incoterms 2010)

200. Concernant les autres biens de consommation, 51 % des importations entrent dans le cadre d'achats de textile et 33 % d'automobiles. Ces taux sont justifiés par l'inexistence dans le District de commerce développé.

Figure 28 : Répartition des importations des Autres Biens de Consommation du District

Source : Direction des Douanes, Côte d'Ivoire, 2014

201. La Guinée est le premier partenaire commercial du District avec près de 93 % des importations du District tous types de marchandises confondus (Autres biens de consommations, produits intermédiaires, etc.). L'Allemagne est le deuxième fournisseur avec 5,4 % des importations (principalement sur la branche automobile)

Figure 29 : Origine des importations des Autres Biens de Consommation du District

Source : Direction des Douanes, Côte d'Ivoire, 2014

Chiffres clés 18 : Commerce

- Environ 10 grossistes et 17 opérateurs de commerce
- Entre 9,9 % et 15,1 % de commerçants dans le département d'Odienné et la zone ouest
- Entre 0,4 % et 3,2 % de commerçants dans la partie nord du District
- 55 % des importations sont des biens d'équipements (textile, automobile)
- 93 % des importations proviennent de Guinée

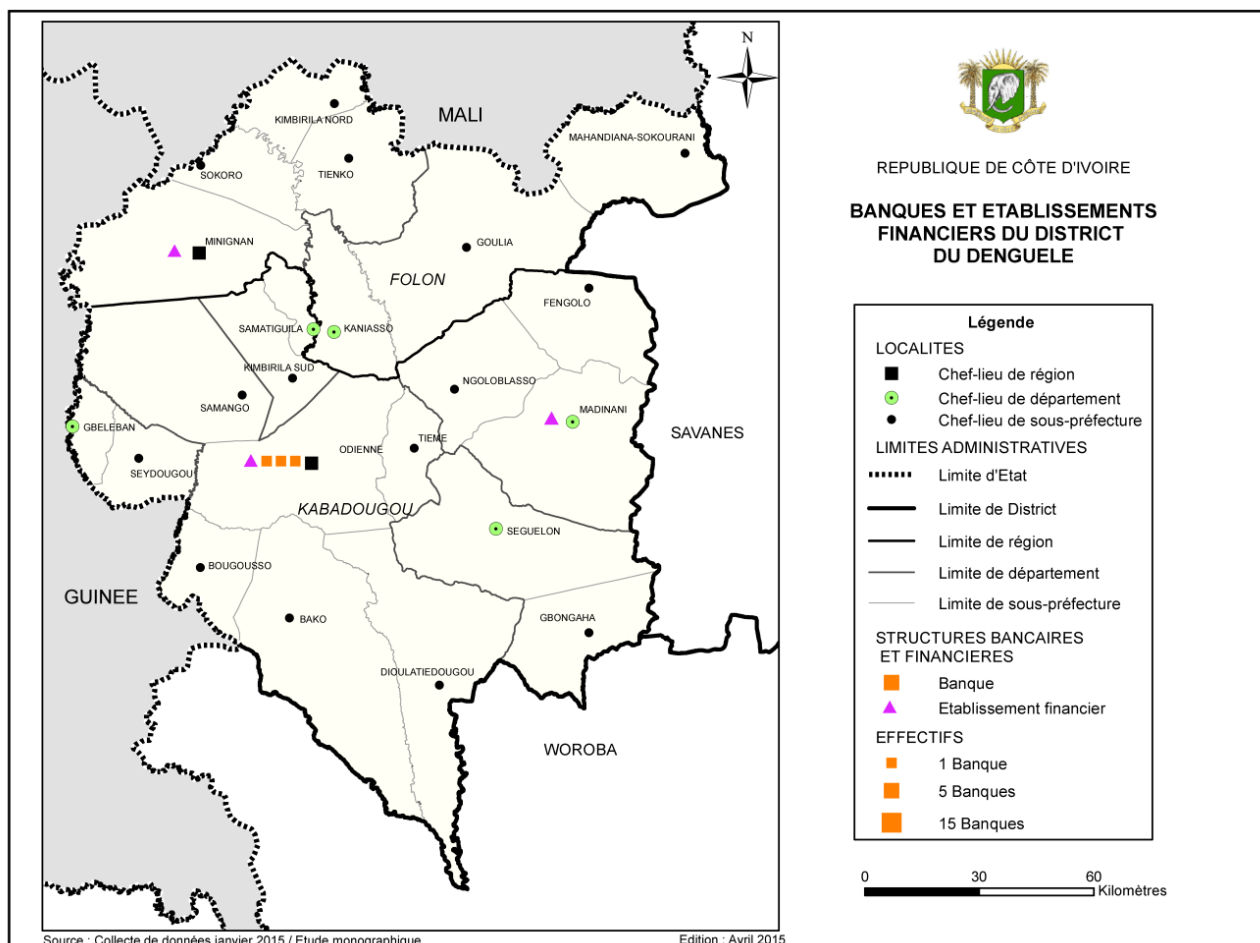
II.3.2 Services

202. Le secteur des services est composé surtout d'unités assurant les fonctions habituelles liées à la croissance urbaine – assurances, banques, hôtellerie – qui vivent sur des dynamismes locaux plus qu'elles n'en génèrent. À ce titre, les engagements des banques s'orientent sur le court terme et le crédit à la consommation plutôt que dans l'investissement régional. Le secteur des services employait, en 1999, 146 personnes pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de FCFA, soit une valeur ajoutée de 1,47 milliards de FCFA.

II.3.2.1 Services financiers

203. L'économie du District est alimentée sur le plan financier par les agences bancaires. Ces structures sont assistées dans leur tâche d'intermédiation et de financement par des institutions de microfinance ou SFD (Systèmes Financiers Décentralisés). Cependant, les établissements bancaires censés soutenir l'activité économique sont seulement présents dans deux chefs-lieux, Odienné et Tiémé.

Carte 28 : Etablissements financiers du District



204. Les crédits consentis aux salariés sont composés majoritairement d'engagements court terme comme les prêts immobiliers et les prêts de consommation pour des ménages aisés. Les banques interviennent également dans le soutien des besoins en fonds de roulement des commerces. La part octroyée à l'entrepreneuriat et au secteur agricole est négligeable puisque la CIDT finance elle-même les GVC qu'elle encadre.

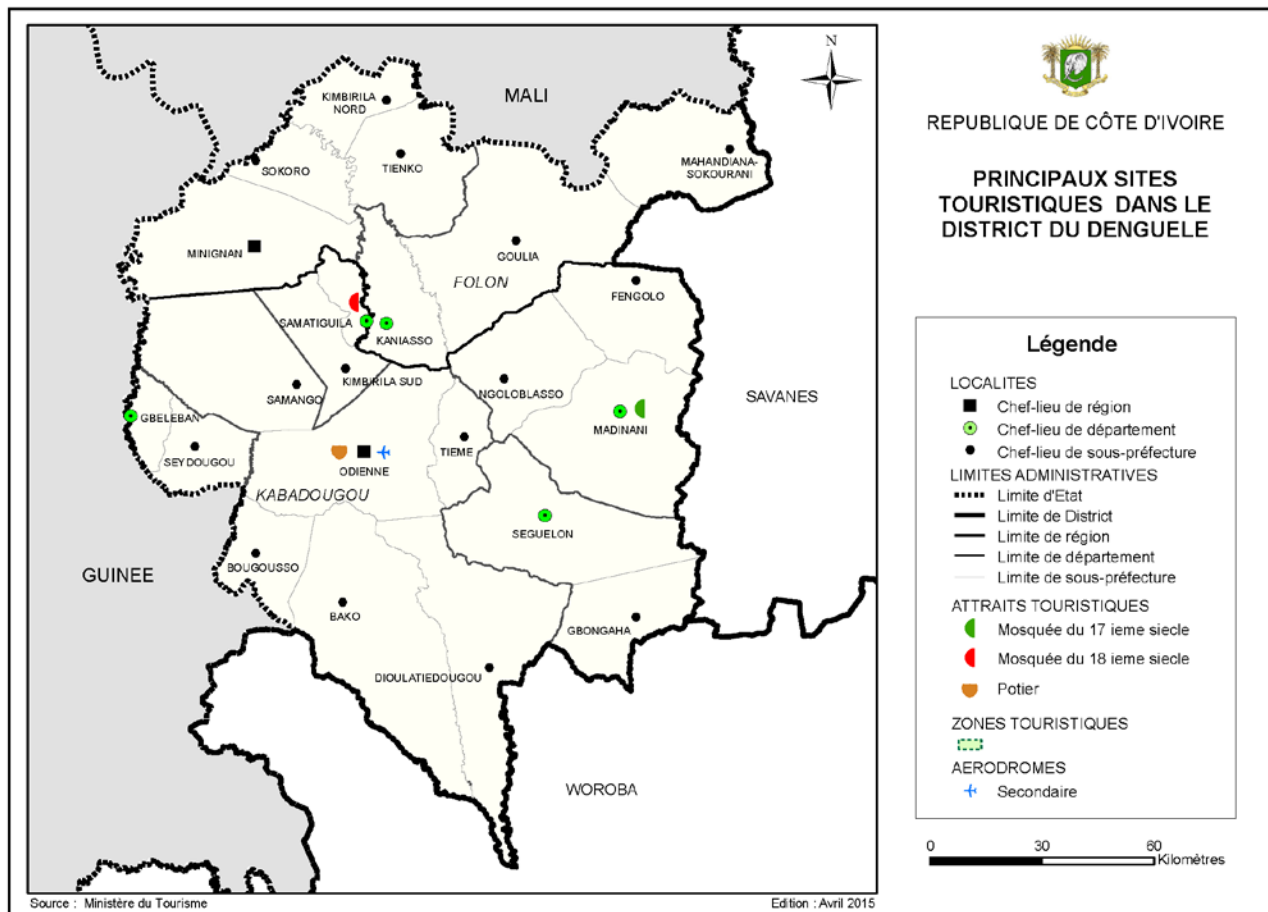
205. En outre, suite aux différentes crises, la plupart des institutions financières ont fermé pour des raisons sécuritaires. Ainsi, à ce jour le réseau bancaire se limite à deux agences bancaires et deux institutions de microfinance. À titre d'illustration, la CECO (Caisse d'épargne et de crédit d'Odienné) a dû cesser ses activités de 2000 à 2007.
206. Concernant les assurances, en 1998, il n'existait qu'un seul cabinet d'assurance à Odienné spécialisé dans le marché des contrats d'assurance automobile. Cependant, la faiblesse des activités de transport d'Odienné en partie dû à l'état de la voirie ne permet pas aux compagnies de se développer.

II.3.2.2 Tourisme

a) Principaux sites touristiques

207. Le District du Denguélé compte plusieurs sites touristiques aussi bien naturels que culturels.

Carte 29 : Principaux sites touristiques du District



- Les sites religieux :
 - Les grandes mosquées d'Odienné, de Samatiguila et de Madinani construites entre le 17^{ème} et le 18^{ème} siècle ; la mosquée de Samatiguila construite par Kamaroko Diaby est un haut lieu sacré de pèlerinage.
 - Les mosquées de type soudanais de Mahandiana-Sokourani
 - La mosquée de type soudanais de Sokoro
 - La Case à étage de l'iman de la mosquée centenaire
- Les sites d'artisanat :
 - Le quartier des forgerons d'Odienné, lieu de fabrication traditionnelle d'armes et d'outils agricoles ;
 - Le quartier des potières à Odienné, lieu de fabrication traditionnelle d'objets et d'articles de décorations poteries ;
 - Les hauts fourneaux de Koutouba, lieu de fabrication d'armes de guerre sous Samory Touré.

- Les sites culturels :
 - La stèle de René Caillé, symbole du passage du célèbre explorateur René Caillé dans la ville de Tiémé où il a séjourné environ 2 mois ;
 - Fanhala : Cité archéologique (800 ans av. J.-C.)
 - La case de Samory
 - Les sites archéologiques de Kaniasso
- Les sites naturels :
 - Sur la route du Mali, les danseurs de Kiribila Sud, vêtus de parures, sont célèbres dans la région pour leur répertoire très riche et leurs danses traditionnelles ;
 - Les chasseurs traditionnels de Niamasso, redoutés pour leurs pouvoirs mystiques ;
 - Le mont Denguélé qui culmine à 806 mètres d'altitude ;
 - Le fleuve Gbéléban, qui constitue une frontière naturelle avec la Guinée
 - Le Lac Savane, lac artificiel qui se trouve dans un réceptif hôtelier à quelques kilomètres de la ville d'Odienné ;
 - La Forêt classée de Kahanso à 45 km réputé pour sa densité et son étendue ;
 - Les poissons sacrés de Sémé
 - La forêt sacrée de protection de Koriani
 - Deebagnouma, l'arbre d'adoration
 - Djongbèkôrôni la rivière de lavage des esclaves

208. Toutefois, ces sites sont peu accessibles, sous-entretenus et peu mis en valeurs. Beaucoup sont à l'abandon.



Photo 12 : Lac Savane - Hôtel Lac Savane – © 2014

b) Capacités hôtelières²⁴

209. La région du Kabadougou compte 7 hôtels, dont 1 fermé et 1 dans un état très dégradé. En termes de capacités d'accueil, la région du Kabadougou compte plus d'une centaine de chambres, dont seulement 50 % fonctionnelles. Si l'offre répond aux besoins quantitatifs, des efforts doivent être réalisés en matière :

- D'amélioration de la qualité de service ;
- De formation du personnel des établissements ;
- De professionnalisation du secteur ;
- De mise en conformité des établissements ;
- De valorisation et de conservation des sites.

210. Compte tenu du faible nombre de lits, les taux d'occupation du District avoisinent les 80 à 90 %.

c) Restauration

211. Les régions du Kabadougou et du Folon ne comptent aucun restaurant. Le District compte uniquement des maquis de type villageois installés en plein air et ayant en moyenne une capacité de 75 couverts servis.

²⁴ Par manque de données, le traitement des capacités hôtelières a porté uniquement sur la région du Kabadougou.

Zoom 4 : Mosquée de Samatiguila

La ville de Samatiguila a été fondée vers les premières années du 14^{ème} siècle. Son peuplement s'est effectué par vagues successives de migrations composées des familles Diaby, Samassi (ou Souaré), Cissé, Soumahoro (ou Kanté), Savané (ou Sy), Touré et Béreté qui appartiennent aux groupes sociaux Malinké, Senoufo, Sarakolé et Peuls de l'empire du Mali.

Ces familles très cultivées et très pieuses dans la pratique de l'islam étaient porteuses du message coranique. Ainsi, Samatiguila est devenu le principal centre intellectuel de toute l'Afrique de l'Ouest. Les élèves ou talibés venaient de toutes les contrées avoisinantes pour y acquérir le savoir.



Photo 2 : Mosquée de Samatiguila © 2014

La mosquée séculaire de Samatiguila est classée au Patrimoine Mondiale de l'UNESCO. La mosquée la plus ancienne du pays peut accueillir jusqu'à 1 800 musulmans pratiquants, personnes en quête de bénédiction et pèlerins.

La mosquée est dirigée par un imam et un adjoint. Dans le but de maintenir la paix et la stabilité entre les kablas, l'imam et son adjoint sont choisis chacun dans l'une des 2 kablas de Samatiguila.

Les prières du matin, du midi et de l'après-midi sont assurées par l'imam. Les prières du crépuscule et du soir sont assurées par l'adjoint de l'imam.

La mosquée de Samatiguila a besoin d'être réhabilitée pour pallier :

- L'absence d'électricité dans la mosquée ;
- L'insuffisance d'adduction en eau potable ;
- Le manque d'espace aménagé aux alentours de la mosquée, pour accueillir les foules lors des grands moments de prière.

Chiffres clés 19 : Services

- 2 agences bancaires et 2 SFD
- Plus d'une dizaine de sites touristiques attractifs
- 7 hôtels, dont 2 non opérationnels dans la région du Kabadougou
- Environ 100 chambres, dont 50 % nécessitent une réhabilitation dans la région du Kabadougou

II.3.3 Transport

212. La ville d'Odienné a une position stratégique du fait de la proximité des frontières guinéenne et malienne, ce qui la prédispose à jouer un rôle prépondérant dans le commerce et le transport interétatique. Cependant, cet avantage comparatif naturel est peu exploité eu égard à l'état des axes routiers vers le Mali et la Guinée. En outre, quelques grands transporteurs Odienneka, qui furent autrefois des opérateurs influents dans le District, sont aujourd'hui implantés en majorité dans la zone forestière abidjanaise.
213. Le transport des marchandises est en grande partie suscité par l'activité de la CIDT qui rétrocède aux opérateurs locaux le fret cotonnier jusqu'à l'usine d'égrenage de Boundiali (District des Savanes). Ceux-ci transportent ainsi annuellement environ 15 000 à 20 000 tonnes de coton, le coût moyen d'un chargement de 20 tonnes étant estimé à 275 000 FCFA. Toutefois, l'augmentation constante du prix du carburant grève la marge des transporteurs.
214. Les transporteurs locaux de marchandises sont cependant limités dans leurs opportunités de diversification du fret : outre le fait qu'ils n'accèdent pas au marché du transport de coton de Boundiali, leur volume d'activité est amputé du transport des produits commercialisés par les grandes entreprises commerciales locales (CDCI, CNCI) qui disposent de leurs propres camions ou qui utilisent ceux mis à disposition des fournisseurs basés à Abidjan ou à Bouaké. D'autre part, les conditions du transport des produits importés ou exportés en direction des pays voisins sont fortement dégradées notamment par l'état des routes, l'insécurité et rendent difficile une exploitation rentable de ce secteur.
215. Le transport de personne (30 % de la production du secteur) est également en perte de vitesse au profit des grandes compagnies dont les sièges se trouvent dans d'autres Districts. Les économies d'échelle réalisées par ces grandes compagnies permettent de pratiquer des prix plus concurrentiels, confinant les transporteurs d'Odienné au marché local. Le transport intra-urbain est encore plus faible, voire inexistant. Les taxis ont laissé place aux motos-taxis qui ont envahi l'espace public suite à la crise.

Tableau 39 : Principales lignes de transport de voyageurs - 2014

Ligne	Nombre de compagnies	Nombre total de cars	Nombre de voyage/semaine	Nombre de voyageurs/semaine	Prix moyen unitaire (FCFA)
Abidjan	8	28	26	280	10 000
San Pédro	2	4 minicars	7	18	10 000
Man, Daloa	2	ND	6	35	8 000
Bouaké	2	2	3	45	10 000
Daloa	1	4	2	17	8 000
Boundiali	1	1	4	17	8 000
Yamoussoukro	1	7	7	22	10 000
Gagnoa	1	1	2	17	8 000
Minignan	1	7	7	23	2 500
Total	19	52	59	503	

Source : Direction régionale des transports du Kabadougou et du Folon – 2014 ; ND : Non Disponible

216. La production du secteur transport, estimée en 1998, à 1,2 milliard FCFA, est très modeste comparativement aux autres pôles urbains de la savane ivoirienne. Le transport de marchandises, qui réalise 69 % du chiffre d'affaires du secteur est peu dynamique et repose :

- sur un fret cotonnier circonscrit géographiquement,
- et sur l'évacuation d'une partie seulement des produits du cru.

Chiffres clés 20 : Transport

- Production estimée à 1,2 milliard FCFA (1998)
- 15 000 à 20 000 tonnes de coton transportées annuellement
- Environ 50 camions affectés au transport de marchandises
- Une quinzaine de bâchées
- Une quinzaine de camions de 5 tonnes affectés au transport de personnes
- 19 compagnies de transport de voyageurs
- 52 véhicules

Synthèse 6 : Secteur tertiaire

Alors que le District bénéficie d'un positionnement géographique stratégique naturel à la croisée du Mali et de la Guinée, le potentiel marchand de la ville est sous exploité. Le secteur marchand dominé par la petite distribution pratiquée par le micro commerce est majoritairement pratiqué de manière informelle. Les flux marchands sont restreints aux liaisons entre Odienné et son hinterland.

De même, le secteur du transport ne joue pas sa pleine mesure. Historiquement secteur porteur, les grands transporteurs d'Odienné ont quitté le District et ses infrastructures routières délabrées. Le transport de marchandises, limité au fret cotonnier circonscrit géographiquement et à l'évacuation d'une faible partie des produits du cru, comme le transport de personnes grevé par une concurrence incontrôlée, représente un poids modeste dans l'économie du District qui contraste avec sa vocation naturelle.

Le secteur des services qui représente pourtant un poids économique important a été fortement impacté par la crise qui a engendré la fermeture d'établissements bancaires et la désertion des hôtels de la région. Sans projet de développement concret, l'attrait d'Odienné est très limité pour les investisseurs qui préfèrent des Districts plus dynamiques et avec des infrastructures adéquates.

AXE III. DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL

Chapitre 1. Education

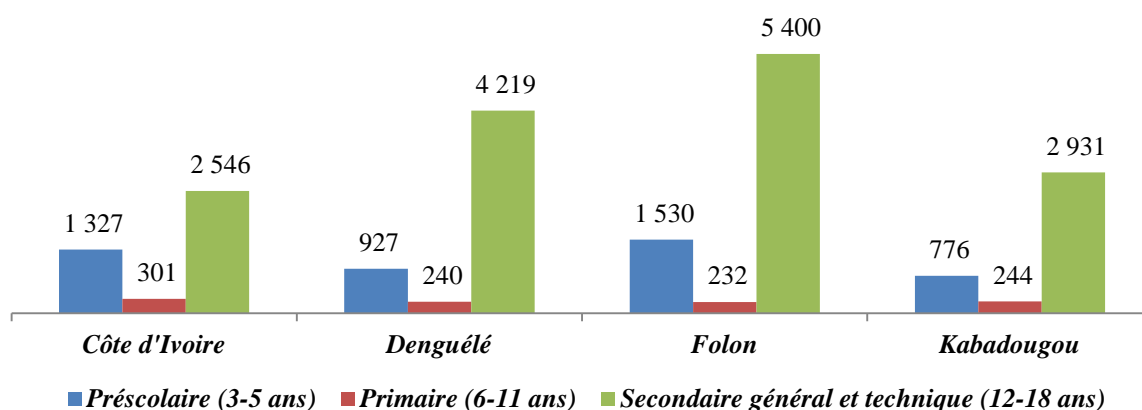
217. L'édification du système d'enseignement ivoirien, est une mission dévolue à trois ministères : Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), ainsi que le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), qui se sont assignés un ensemble d'objectifs à court, moyen et long terme autour des axes suivants :
- Le développement des infrastructures éducatives et du matériel didactique ;
 - L'amélioration de l'offre d'enseignement tant au plan humain qu'en matière de gouvernance ;
 - L'instauration d'un système de qualité à la fois inclusif, accessible, performant et vecteur de paix et de cohésion sociale.
218. A cet effet, ces trois entités disposent d'un ensemble d'organes ayant pour vocation de conduire la politique du Gouvernement en matière d'accès à l'enseignement pour tous les types d'établissement (public, privé et communautaire) et à tous les niveaux constitutifs du système d'enseignement ivoirien à savoir :
- Le Préscolaire (de 3 à 5 ans) ;
 - Le Primaire (de 6 à 11 ans) ;
 - Le Secondaire général et technique (de 12 à 18 ans) ;
 - La Formation Professionnelle ;
 - Le Supérieur.
219. Ce dispositif se veut être, non seulement, un outil d'instruction de la jeunesse, mais aussi, un instrument de stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les jeunes bénéficient de formations diverses et variées, ponctuées de concours et d'examens diplômants tout le long de leur cursus éducatif.
220. Le système éducatif du District du Denguélé, composé de deux Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET), est caractérisé par :
- Une prédominance des établissements publics (97 % des établissements) ;
 - Une forte concentration des établissements primaires (83,13 % des établissements) ;
 - Une polarisation des établissements en zone rurale.

Tableau 40 : Nombre d'établissements d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut

Degré d'enseignement	Public			Privé			Communautaire ²⁵		
	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.
<i>Préscolaire</i>	43	2 062	76	2	121	3	0	0	0
<i>Primaire</i>	271	38 926	1 081	6	1 301	30	ND	ND	ND
<i>Secondaire 1^{er} cycle</i>	10	6 139	291	3	1 709	86	0	0	0
<i>Secondaire 2^{ème} cycle</i>		829			582		0	0	0
<i>Secondaire Technique</i>	0	0	0	1	83	14	0	0	0
<i>Formation professionnelle</i>	2	486	89	0	0	0	0	0	0
<i>Supérieur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; Etbs : Etablissements, Ens. : Enseignants, ND : Non disponible

221. La répartition des établissements est inégale puisque la région du Kabadougou concentre la majorité des établissements scolaires sur l'ensemble des degrés d'enseignement. Ainsi, l'analyse des ratios de présence géographique permet de souligner la carence d'établissement du préscolaire dans la région du Folon (1 530 enfants en âge d'être scolarisés par école). Ce constat est également vérifié pour le cycle Secondaire (Général et technique) avec un ratio largement supérieur à la moyenne nationale (5 400 enfants par établissement contre 2 546 enfants au niveau national).

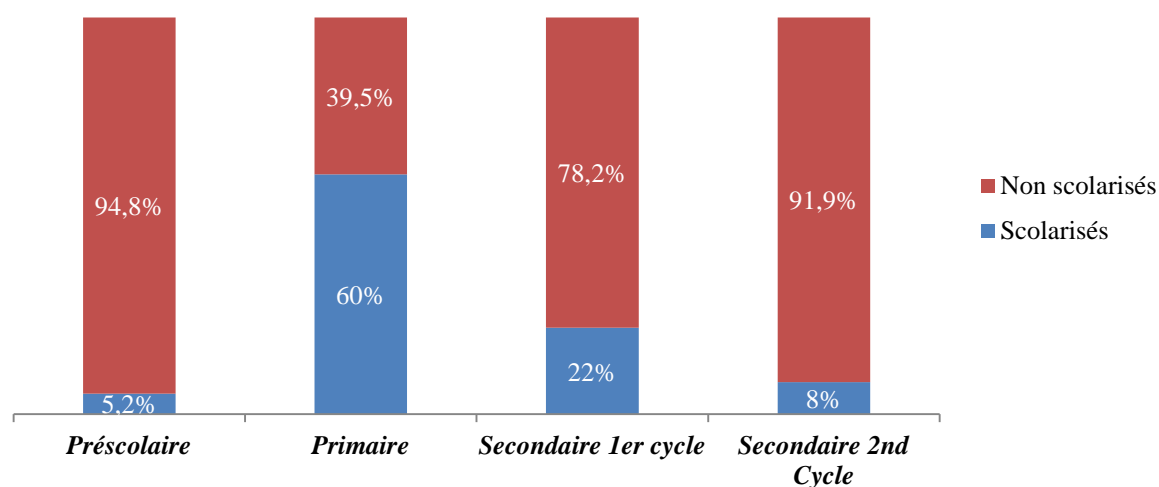
Figure 30 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés par école pour chaque degré d'enseignement²⁶

Sources : INS - RGPH 1998 et MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

222. La pyramide éducative, principalement orientée vers la scolarisation des enfants de 6 à 11 ans, a des conséquences directes sur les caractéristiques sociales de la population. Ainsi, le District du Denguélé est marqué par le taux d'analphabétisme le plus élevé du pays (83 %) et par un niveau d'étude en dessous de la moyenne nationale. Sur 10 000 habitants, plus de 7 300 ne disposent que d'un niveau primaire contre 6 700 pour 10 000 à l'échelle nationale. Ce phénomène est plus marqué chez les femmes (77 % des femmes n'ont qu'un niveau Primaire).

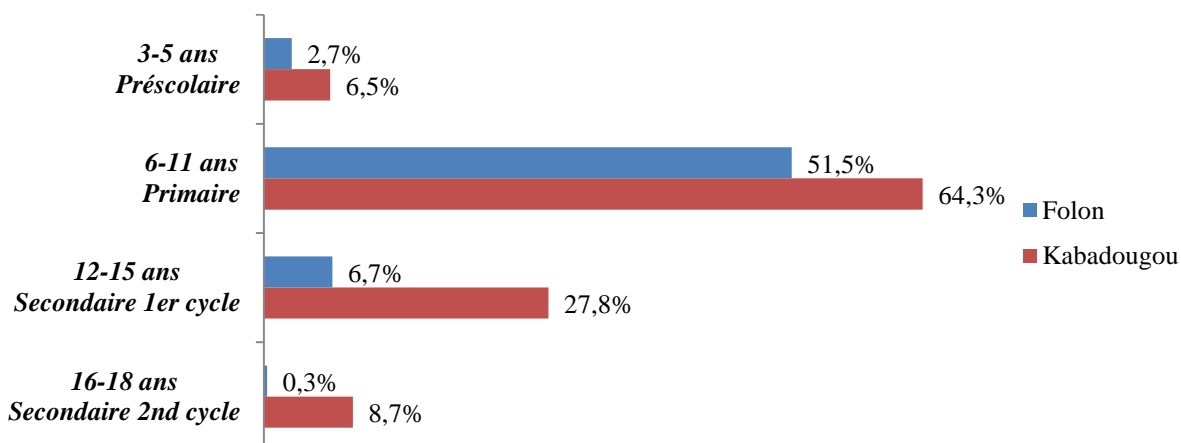
²⁵ Cf. Glossaire

²⁶ Ratio entre le nombre d'enfants pouvant être scolarisés dans la tranche d'âge et le nombre d'établissement du degré d'enseignement correspondant

Figure 31 : Part de la population scolarisée par degré d'enseignement dans le District

Sources : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation et RGPH 1998

223. Cette tendance est également confirmée par l'étude des taux de scolarisation par tranche d'âge avec une faible proportion d'élèves scolarisés dans les cycles Secondaires. Toutefois, les taux de scolarisation sont plus élevés dans la région du Kabadougou qui abrite la ville d'Odienné.

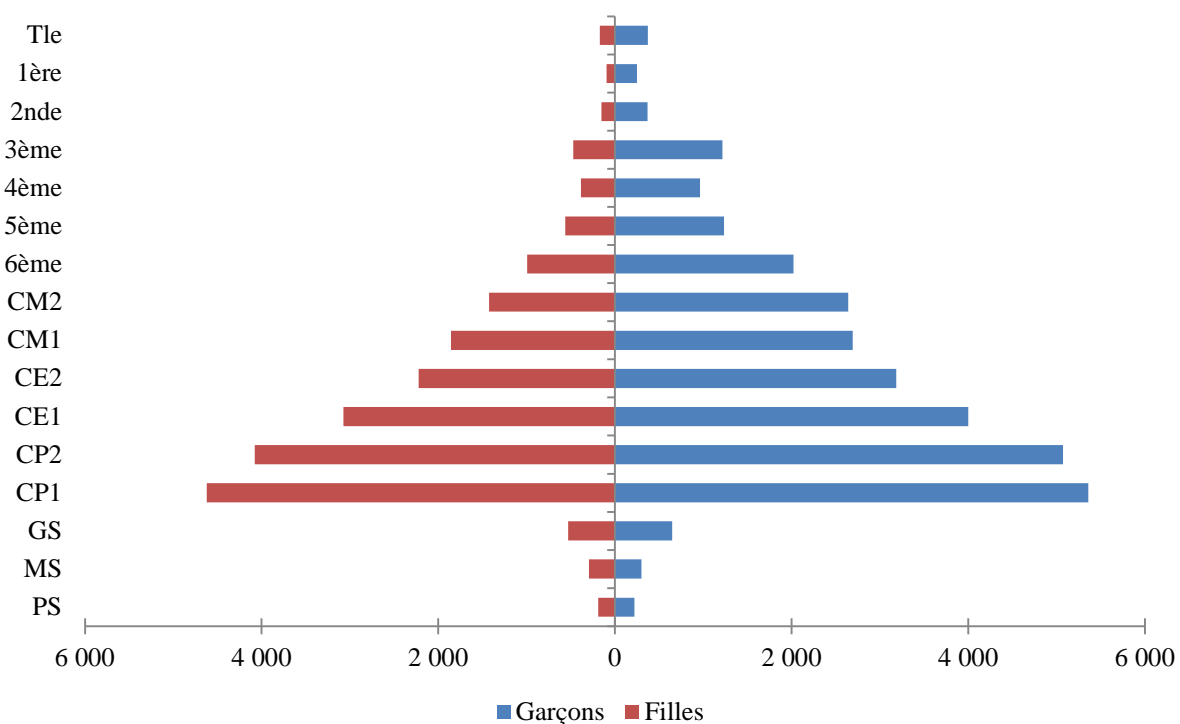
Figure 32 : Synthèse des taux bruts de scolarisation²⁷ par tranche d'âge et par région

Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 et INS - RGPH 1998

224. En outre, cette faible scolarisation s'associe à un phénomène important d'abandon scolaire constaté dès la fin du cycle Primaire et qui s'amplifie avec le passage au 2nd cycle du Secondaire. Ainsi, la pyramide scolaire se caractérise par une base étroite signe d'une faible scolarisation dans le cycle préscolaire puis d'une baisse constante des effectifs du niveau primaire jusqu'à la fin de secondaire 1^{er} cycle. Les effectifs de la classe de 3^{ème} sont plus importants mettant en exergue un taux de redoublement important associé à la difficulté des élèves à passer au cycle supérieur.

²⁷ Cf. Glossaire

Figure 33 : Pyramide scolaire du District²⁸



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

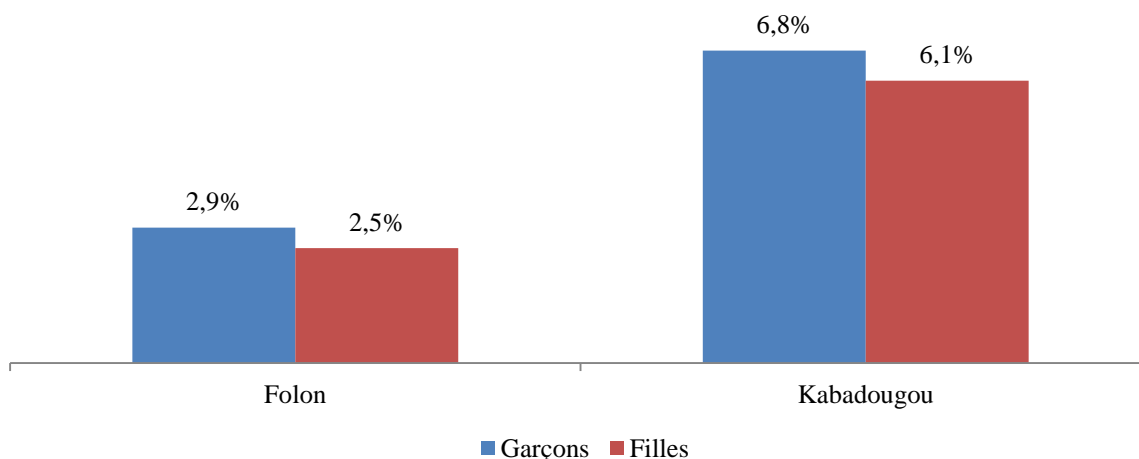
²⁸ Cf. Glossaire

III.1.1 Préscolaire

III.1.1.1 Scolarisation

225. L'enseignement Préscolaire constitue le premier niveau de la pyramide scolaire en accueillant les enfants âgés de 3 à 5 ans. Cet enseignement facultatif a pour objectif de les préparer aux apprentissages fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul.
226. Bien que facultatif, cet enseignement est primordial pour la préparation de l'enfant au cycle Primaire. Le passage par l'enseignement Préscolaire permet par ailleurs de détecter très tôt certains problèmes de la petite enfance telle que les naissances non déclarées.
227. Le District du Denguélé compte 2 183 enfants inscrits en cycle Préscolaire soit un taux brut de scolarisation²⁹ de 5,2 % des enfants de 3 à 5 ans. Ce taux est plus élevé dans la région du Kabadougou (6,5 % contre 2,7 % dans la région du Folon). Ceci s'explique notamment par la capacité d'accueil plus importante et par la présence d'un établissement privé qui complète l'offre en Préscolaire.

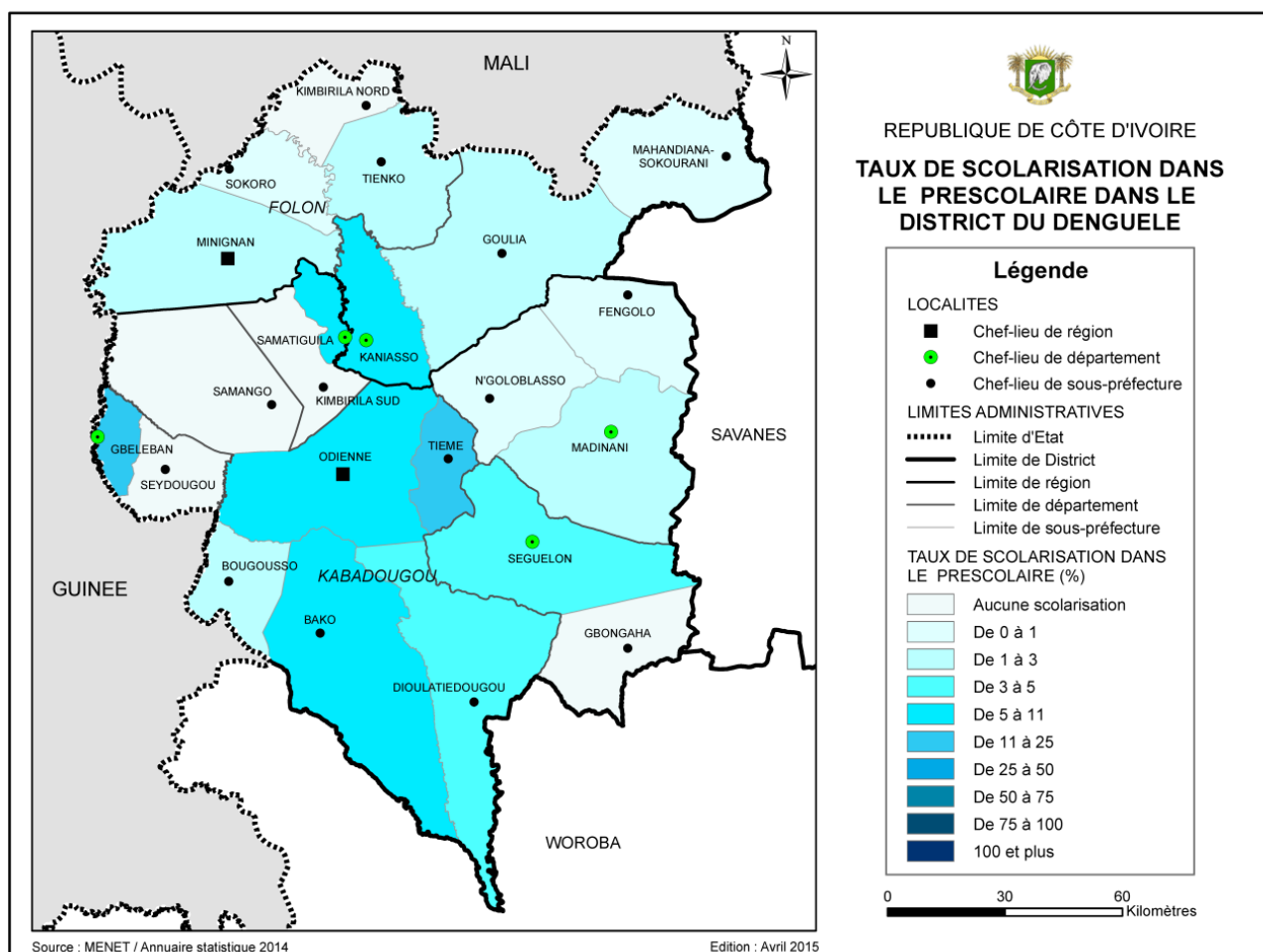
Figure 34 : Taux brut de scolarisation du Préscolaire par genre et par région



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

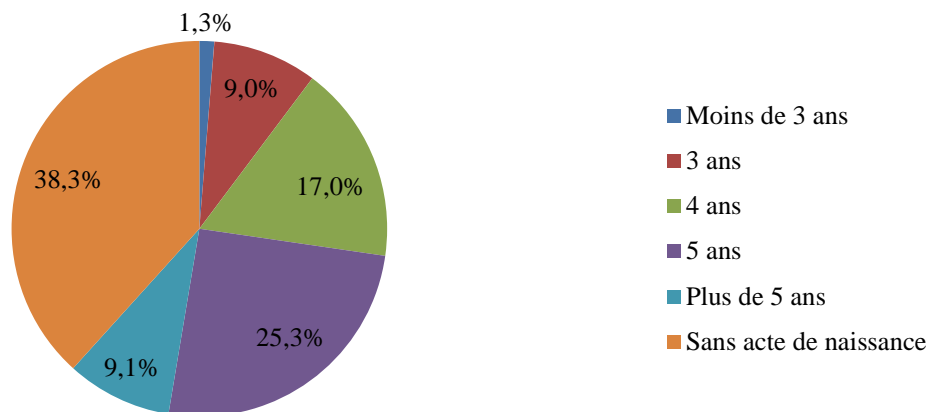
²⁹Sur la base des projections effectuées à partir du RGPH 1998

Carte 30: Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District



228. Toutefois, ces chiffres sont biaisés par les scolarisations tardives et précoces, mais surtout par la forte proportion d'enfants qui ne disposent pas d'extrait d'acte de naissance (38,3 % des enfants scolarisés) et qui ne sont donc pas inclus dans le calcul du taux net de scolarisation (qui se limite aux enfants compris dans la tranche d'âge légale).

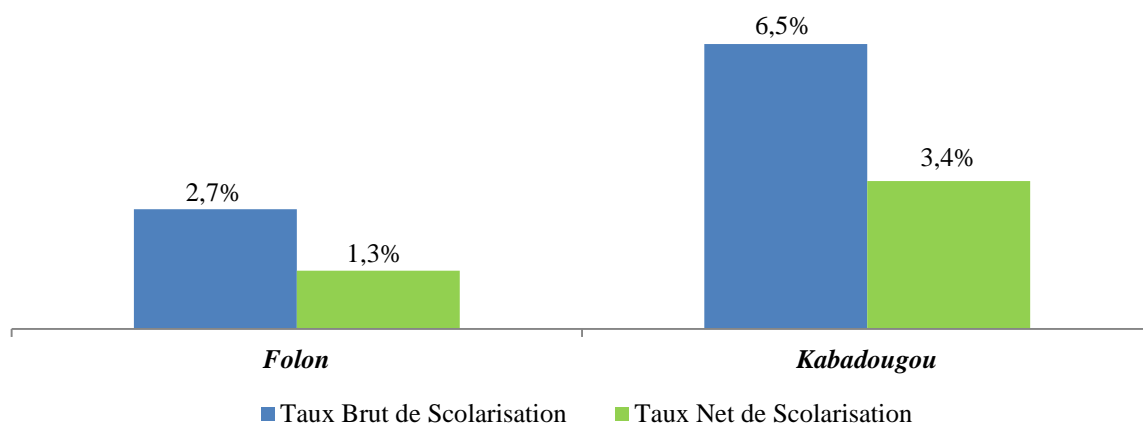
Figure 35 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

229. Ainsi en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle, le taux net de scolarisation du District s'établit à 2,8 %.

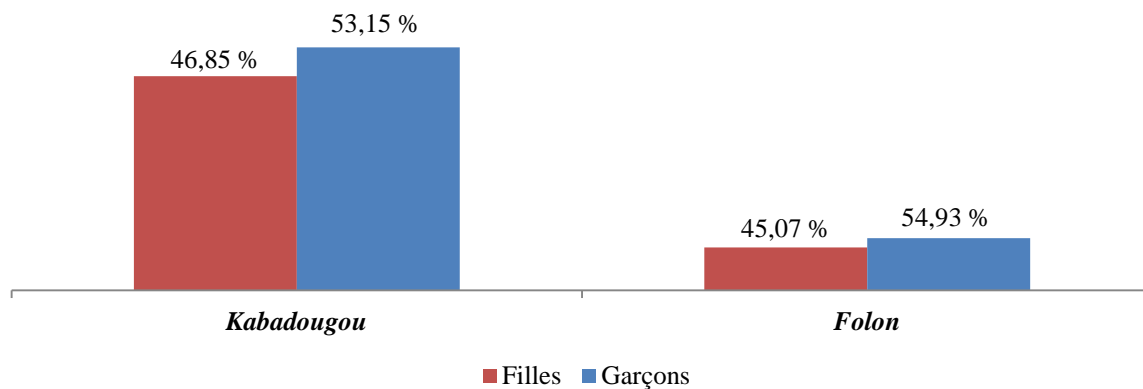
Figure 36: Ecart entre les taux brut et net de scolarisation du Préscolaire par région



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; INS - RGPH 1998

230. La région du Kabadougou avec le pôle urbain d'Odienné concentre 82 % des enfants du Préscolaire. L'indice de parité du District s'établit à 0,87 fille en moyenne.

Figure 37 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

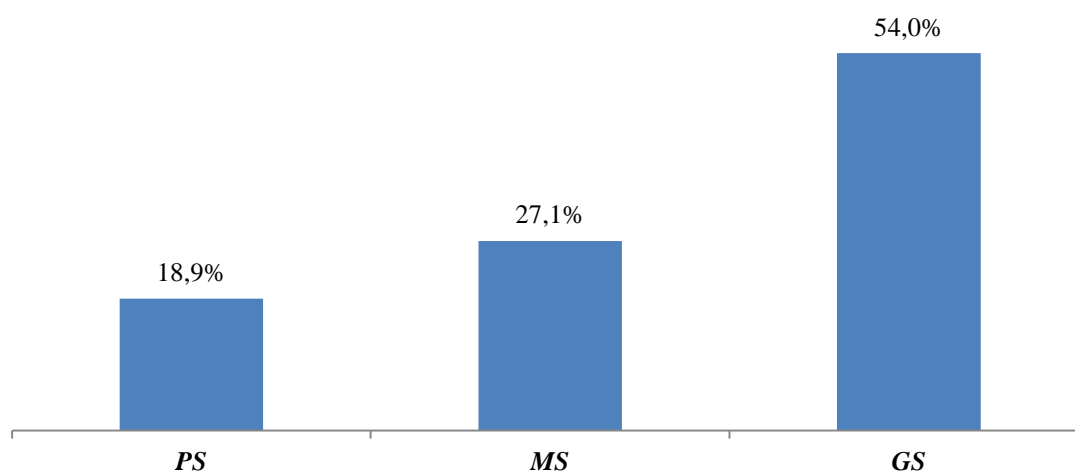
231. 94 % des enfants scolarisés le sont dans des établissements publics ; la plupart d'entre eux se situent dans des zones urbaines. Seulement 40,5 % des enfants sont en zone rurale.

Tableau 41: Répartition des enfants du Préscolaire par statut, région, zone d'implantation des établissements et genre

Région	Statut	Enfants	Dont rural	Indice de parité ³⁰
Folon	Public	375	27,2 %	0,82
	Total	375	27,2 %	0,82
Kabadougou	Privé	121	0,0 %	0,68
	Public	1 687	46,4 %	0,90
	Total	1 808	43,3 %	0,88
Total District	Privé	121	0,0 %	0,68
	Public	2 062	42,9 %	0,90
	Total	2 183	40,5 %	0,87

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

232. 54 % des enfants scolarisés sont concentrés sur la dernière année de Préscolaire (Grande Section) ; mettant en exergue une scolarisation tardive des enfants en bas âge.

Figure 38 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau d'étude

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

³⁰ Cf. Glossaire

III.1.1.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

a) Infrastructures scolaires

233. L'enseignement Préscolaire est dispensé dans deux types d'établissements :

- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 95 % des établissements (43 établissements) ;
- 2 établissements privés (5 %) situés à Odienné mettant en avant des infrastructures récentes.

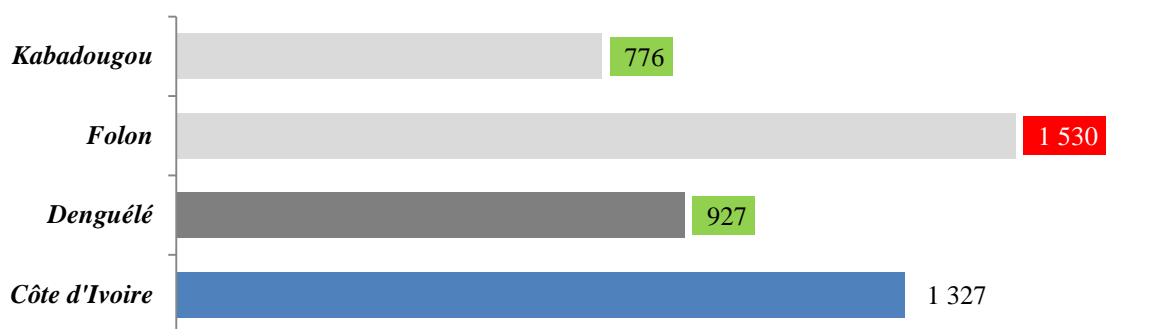
Tableau 42 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut

Région	Statut	Etbs	Salles	Grp Péda	Enfants	Inst.	Ratio d'occupation ³¹	Ratio d'encadrement ³²
Folon	Public	9	13	21	375	10	29	38
	Total	9	13	21	375	10	29	38
Kabadougou	Privé	2	4	4	121	3	30	40
	Public	34	58	64	1 687	66	29	26
	Total	36	62	68	1 808	69	29	26
Total District	Privé	2	4	4	121	3	30	40
	Public	43	71	85	2 062	76	29	27
	Total	45	75	89	2 183	79	29	28

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; Etbs : Etablissements, Inst. : Insituteurs, Grp Péda : Groupes Pédagogiques

234. De fortes disparités régionales sont à souligner puisque la région du Kabadougou concentre 80 % des établissements Préscolaires alors que la région du Folon (DREN-ET de Minignan) ne compte que des établissements publics, dont 22 % situés en zone rurale. Face à une fécondité élevée, la région du Folon affiche un déficit d'école Préscolaire avec 1 530 enfants par école. Sur tout le District, plus de 49 % des établissements sont situés en zone rurale.

Figure 39: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école Préscolaire par région



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

³¹Cf. Glossaire

³²Cf. Glossaire

235. Le District compte 75 salles de classe dont plus de 40 % réservée à la grande section (GS). 83 % d'entre elles sont concentrées dans la région du Kabadougou. Ainsi avec 1 école pour 48 enfants scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 29 élèves par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants en bas âge.

Figure 40 : Répartition des salles de classe du Préscolaire selon le niveau d'études



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

236. Le District compte 89 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle Préscolaire (près de 45 % concernent la GS) avec en moyenne 24 enfants par groupe. Ce ratio est moins élevé dans la région du Folon avec uniquement 18 enfants par groupe pédagogique.

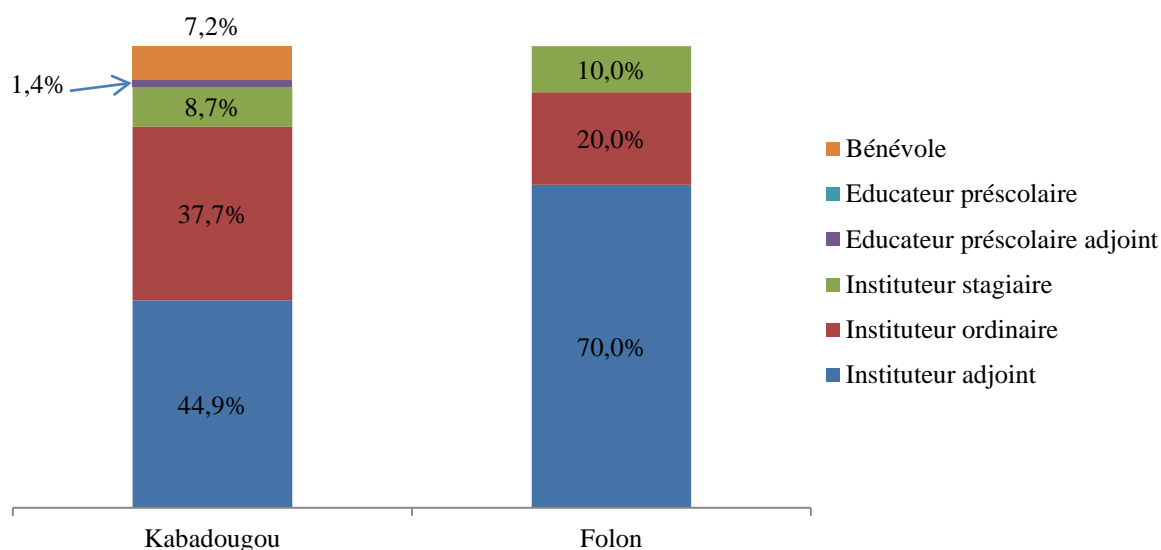
237. En matière d'infrastructures, 7 % des salles sont utilisées autrement que pour les cours et sur les 93 % de salles utilisées, 56 % sont considérées en mauvais état.

b) Corps enseignant

238. Le corps enseignant est composé de 79 instituteurs (83,5 % sont des femmes) soit un ratio d'encadrement moyen de 28 enfants par instituteur. Cependant, ce ratio présente de fortes disparités puisque les établissements privés du Kabadougou affichent un ratio de 40 enfants par instituteur.

239. Le corps enseignant est majoritairement constitué d'instituteurs adjoints (49 %) et d'instituteurs ordinaires (35 %). Le corps enseignant dans la région du Folon est composé à 90 % de femmes occupant pour 70 % d'entre elles un poste d'instituteur adjoint.

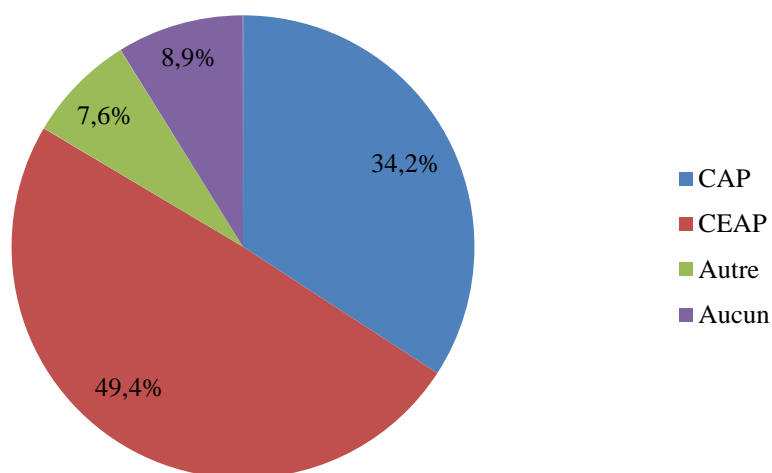
Figure 41 : Répartition des instituteurs du cycle Préscolaire par emploi et par région



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

240. Plus de 80 % des instituteurs du corps enseignant disposent d'un CEAP ou d'un CAP. 8,9 % des instituteurs du corps enseignant ne disposent d'aucun diplôme pédagogique (principalement des assistantes maternelles).

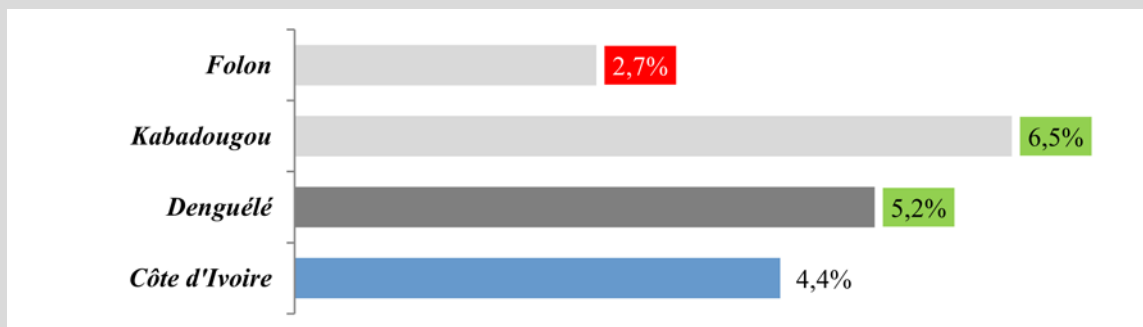
Figure 42 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

Chiffres clés 21 : Préscolaire

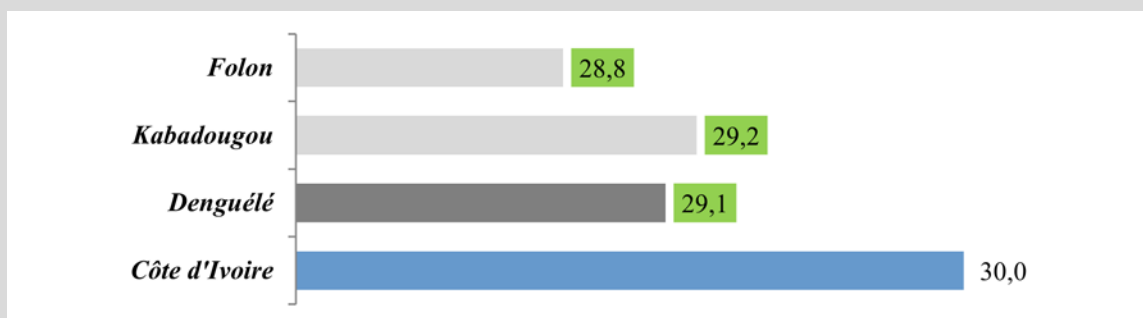
Taux brut de scolarisation



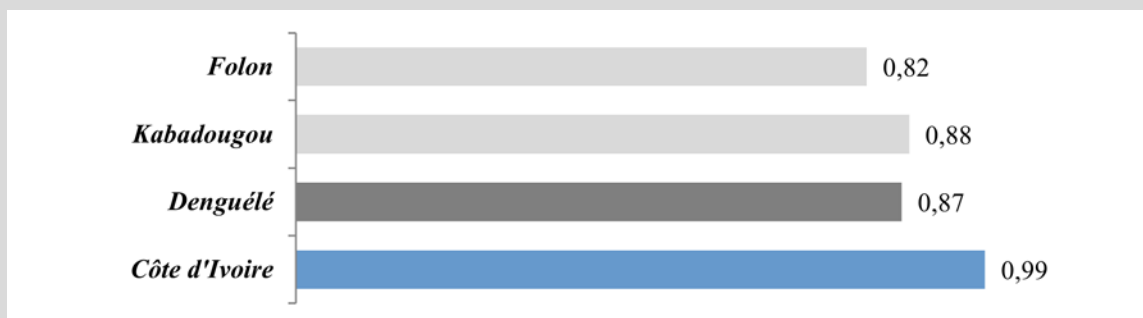
Ratio d'encadrement (nombre d'enfants par instituteur)



Ratio d'occupation (nombre d'enfants par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)

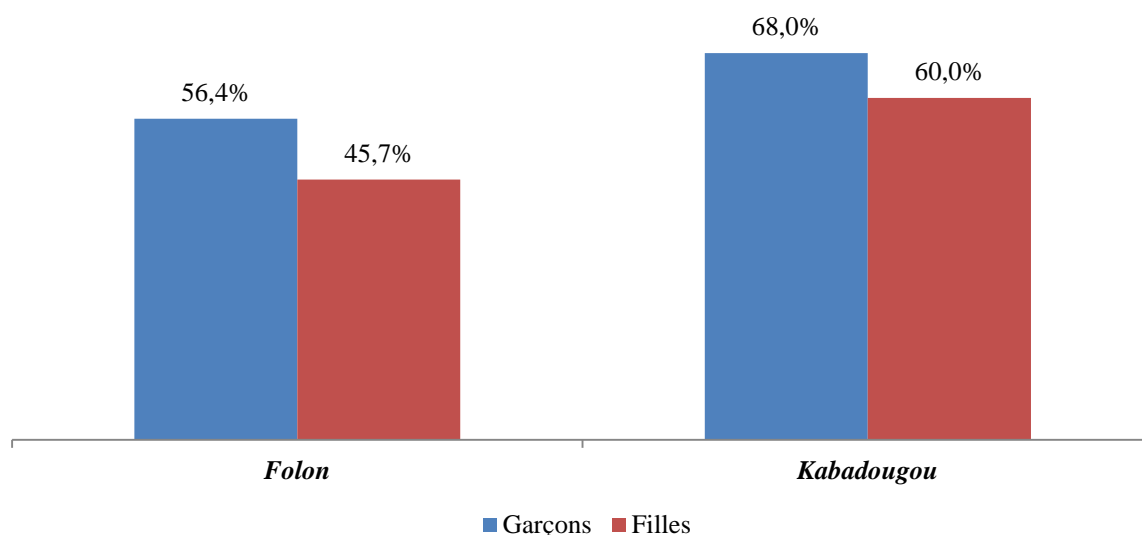


III.1.2 Primaire

III.1.2.1 Scolarisation

241. Le cycle Primaire constitue la première étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève du système éducatif ivoirien. Il comprend 6 niveaux d'étude et accueille théoriquement les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les élèves du Primaire sont répartis en trois sous-cycles : les cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM).
242. Le District du Denguélé compte 40 227 enfants inscrits en cycle Primaire soit un taux brut de scolarisation³³ de 60,5 %, avec une disparité régionale de près de 13 points entre la région du Folon (51,5 %) et celle du Kabadougou (64,3 %).
243. Les filles sont moins scolarisées que les garçons sur l'ensemble du District (taux brut de scolarisation à 55,8 % contre 64,5 % pour les garçons). Ceci met en évidence, la tendance discriminatoire globale entre les deux sexes en matière de scolarisation.

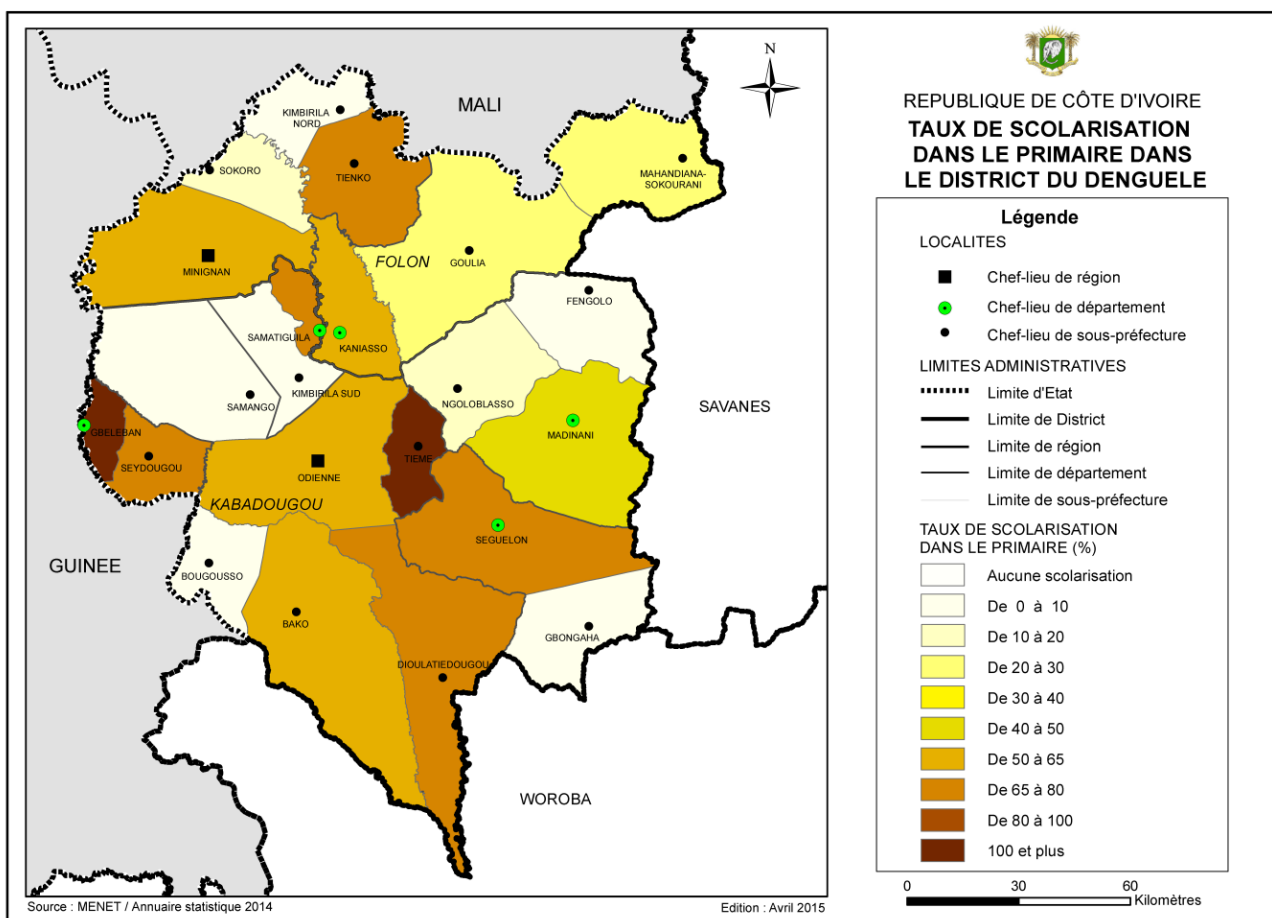
Figure 43 : Taux brut de scolarisation du Primaire par genre et par région



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; INS - RGPH 1998

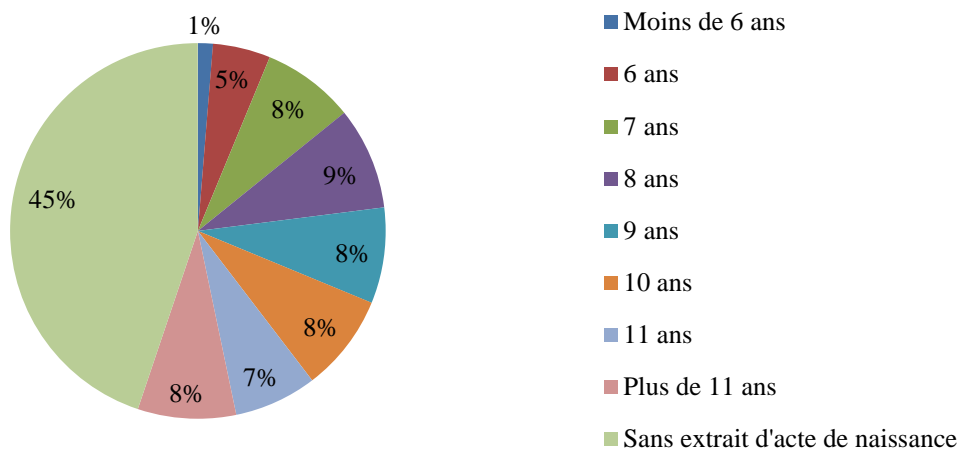
³³ Sur la base des projections officielles 2014 du RGPH 1998

Carte 31: Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District



244. Ces taux de scolarisation sont biaisés par les scolarisations précoces, les redoublements, mais surtout par la forte proportion d'élèves dépourvus d'extrait d'acte de naissance (45 %) et qui ne sont donc pas inclus dans le calcul du taux net de scolarisation (qui se limite aux enfants compris dans la tranche d'âge légale).

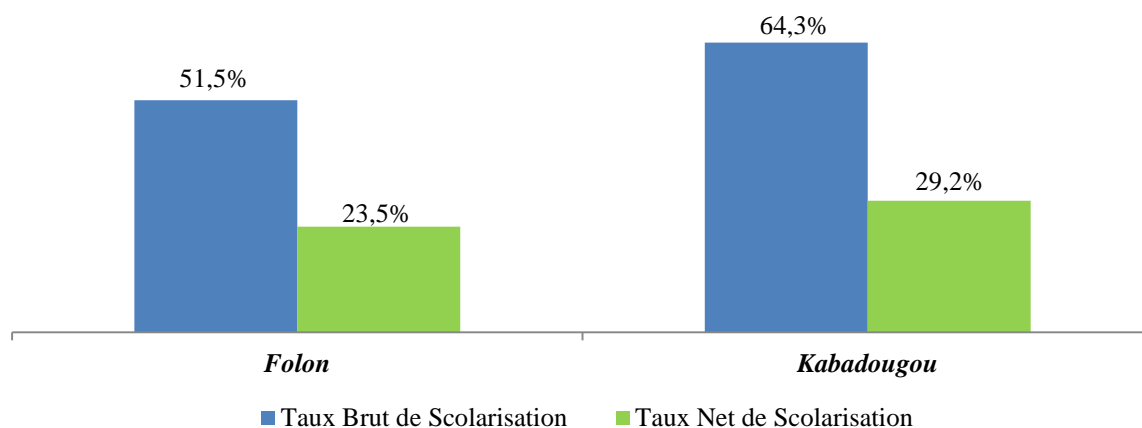
Figure 44 : Répartition des enfants scolarisés au niveau Primaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

245. Ainsi en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle, le taux net de scolarisation du District s'établit à 27,5 % (25,3 % pour les filles et 29,4 % pour les garçons).

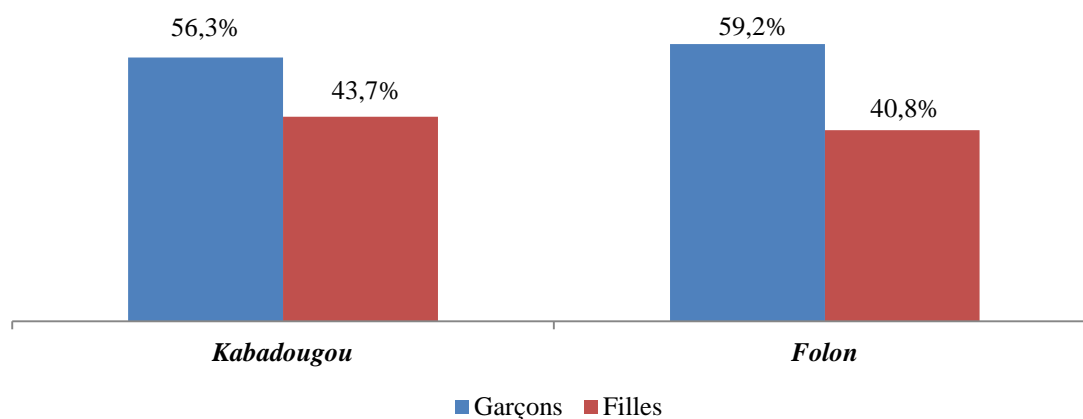
Figure 45 : Ecart entre les taux brut et net de scolarisation du Primaire par région



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 et INS - RGPH 1998

246. La région du Kabadougou avec le pôle urbain d'Odienné concentre 75 % des élèves du Primaire. L'indice de parité du District s'établit à 0,75 fille pour un garçon en moyenne avec une disparité régionale puisque la région du Folon affiche un indice de 0,69.

Figure 46 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par DREN-ET et par genre



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

247. 97 % des élèves du District sont scolarisés dans des établissements publics et 63 % sont inscrits en

248. zone rurale.

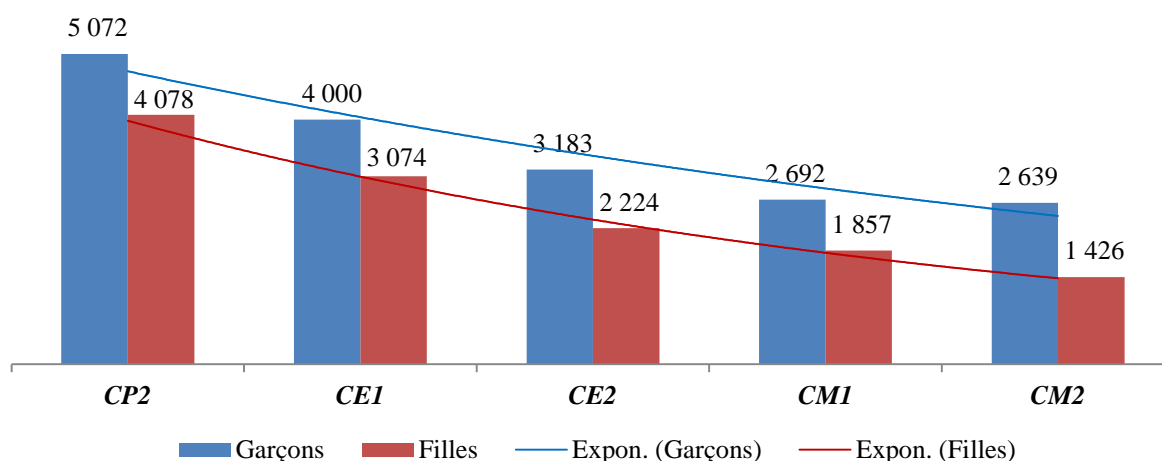
Tableau 43: Nombre d'élèves par région, statut et zone d'implantation des établissements dans le cycle Primaire

Région	Statut	Elève	Dont rural	Indice de parité ³⁴
Folon	Public	10 172	7 474	0,69
	Total	10 172	7 474	0,69
Kabadougou	Privé	1 301	228	0,61
	Public	28 754	17 478	0,78
	Total	30 055	17 706	0,78
Total District	Privé	1 301	228	0,61
	Public	38 926	24 952	0,78
	Total	30 055	17 706	0,75

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

249. Les effectifs sont concentrés sur les premières années de cycle à savoir les classes de CP1 et CP2. A l'inverse, les classes de CM2 ne représentent que 10 % des effectifs scolarisés. Ce phénomène de déperdition scolaire est particulièrement vrai pour les filles qui représentent 46 % des effectifs en CP1 contre 35 % en CM2. Ainsi, le taux moyen de décroissance annuelle des filles est de 23,10 contre 15,07 % chez les garçons.

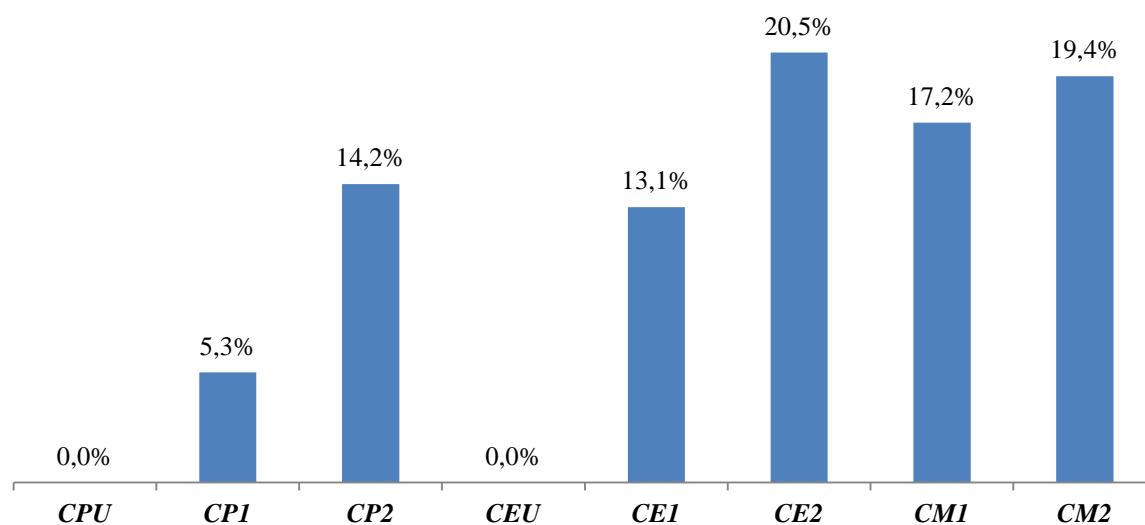
Figure 47 : Evolution des effectifs par genre de la classe de CP2 à la classe de CM2



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

250. Cette conclusion est appuyée par l'analyse des taux de redoublement par niveaux d'étude. En effet si le taux de redoublement moyen est de 14,9 % sur l'ensemble du District, il croît d'une année à l'autre pour atteindre près de 20,5 % en classe de CE2 et 19,4 % en classe de CM2 ce qui met en exergue la difficulté des élèves à atteindre le niveau Secondaire.

³⁴ Cf. Glossaire

Figure 48 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Primaire

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

251. Le taux de redoublement des établissements privés s'établit à 9,6 % contre 15,1 % pour les établissements publics.

Tableau 44 : Proportion des effectifs redoublants par genre, région et niveau d'étude du Primaire

Région	Cycle	Taux de redoublement (%)	Taux de redoublement des filles (%)
Folon	CP1	7,6	8,1
	CP2	18,1	15,3
	CE1	14,7	14,5
	CE2	20,4	17,5
	CM1	23,2	21,9
	CM2	17,6	14,1
Kabadougou	CP1	4,3	4,2
	CP2	13,0	12,3
	CE1	12,6	11,7
	CE2	20,5	22,2
	CM1	15,6	13,5
	CM2	20,0	21,1
Total District	CP1	5,3	5,3
	CP2	14,2	13,0
	CE1	13,1	12,4
	CE2	20,5	21,1
	CM1	17,2	15,1
	CM2	19,4	19,6

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

252. La fin du cycle Primaire est également marquée par un abandon important des élèves de CM2, traduit par le taux de transition Primaire-Secondaire qui s'établit à 76,8 %, au-dessus de la moyenne nationale (73,5 %). Cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition de 69,8 %. Ces contre-performances démontrent les limites des efforts de sensibilisation. En effet, la hausse des abandons d'élèves conforte une population paysanne démunie dans ses us relatifs, d'une part, à l'utilisation des jeunes garçons comme main-d'œuvre agricole, et d'autre part, aux mariages précoces des jeunes filles.

Tableau 45 : Taux de transition Primaire-Secondaire 2012-2013/2013-2014

	Total élèves	Garçons	Filles
Nombre d'élèves en CM2 (2012-2013)	3 928	2 503	1 425
Nombre d'élèves en 6 ^{ème} (2013-2014)	3 017	2 022	995
Taux de transition	76,8 %	80,8 %	69,8 %

Sources : MENET - Annuaires statistiques de l'éducation 2012-2013 et 2013-2014

III.1.2.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

a) Infrastructures scolaires

253. L'enseignement Primaire dans le District du Denguélé est dispensé dans deux types d'établissements :

- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec une part de plus de 97 % des établissements du District (271 établissements) ;
- 6 établissements privés payants qui représentent 2,2 % des structures caractérisées par des infrastructures plus récentes.

Tableau 46 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut

Région	Statut	Eths	Elèves	Salles	Grp Péda.	Inst.	Ratio d'occupation ³⁵	Ratio d'encadrement ³⁶
Folon	Public	85	10 172	337	337	282	30,2	36,1
	Total	85	10 172	337	337	282	30,2	36,1
Kabadougou	Privé	6	1 301	30	34	30	43,4	43,4
	Public	186	28 754	826	865	799	34,8	36,0
	Total	192	30 055	856	899	829	35,1	36,3
Total District	Privé	6	1 301	30	34	30	43,4	43,4
	Public	271	38 926	1 163	1 202	1 081	33,5	36,0
	Total	277	40 227	1 193	1 236	1 111	33,7	36,2

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; Eths : établissements, Inst. : Instituteurs, Comm : communautaire, Grp Péda : Groupes Pédagogiques

254. La proportion d'établissements situés en zone rurale dans la région du Folon (88 %) et la région du Kabadougou (76 %) permet, tout de même, d'accueillir 62 % des élèves de Primaires, contribuant ainsi à améliorer le taux de scolarisation du District. Ainsi, avec 1 école pour 145 élèves scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 33,7 élèves par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants du District.

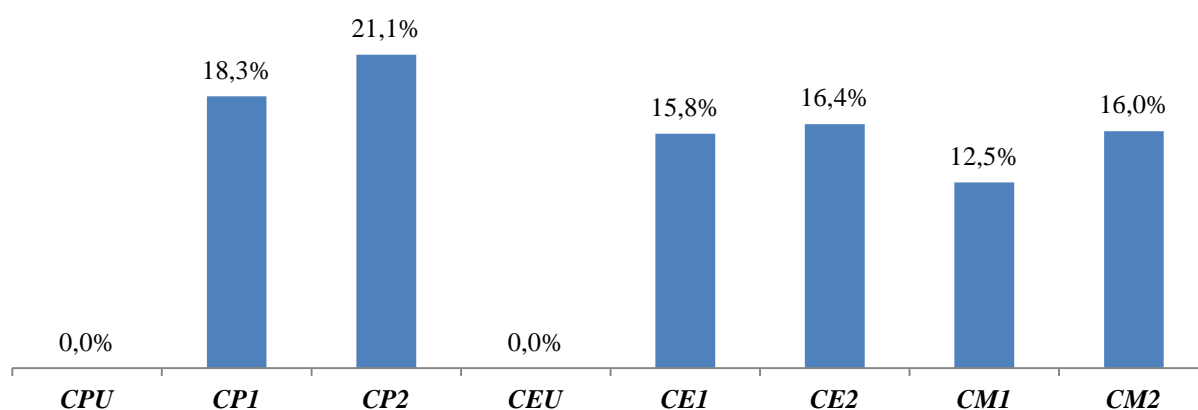
³⁵Cf. Glossaire

³⁶Cf. Glossaire

Figure 49 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école Primaire par région

Source : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

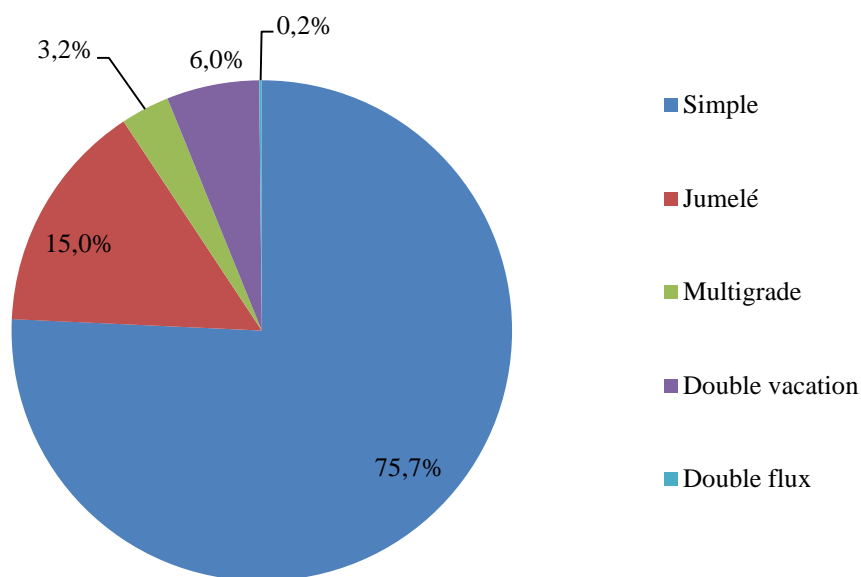
255. Le District compte 1 193 salles de classe dont 72 % concentrées dans la région du Kabadougou. 10 % de ces salles sont utilisées autrement qu'en salles de cours. Les autres permettant d'accueillir les élèves sur les différents niveaux scolaires principalement sur le niveau CP (près de 40 % des salles).

Figure 50 : Répartition des salles de classe du Primaire selon le niveau d'études

Source : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

256. Il existe 1 236 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle Primaire. 15 % d'entre eux sont utilisés en fonctionnement jumelé (deux niveaux par instituteur) et 6 % en double vacation (une classe par demi-journée).

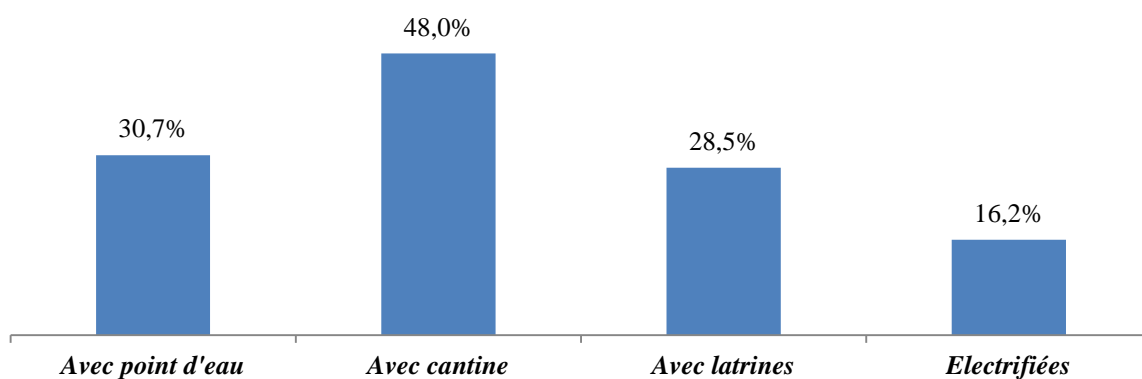
Figure 51 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement



Source : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

257. Enfin, les établissements du District sont caractérisés par la vétusté de leurs équipements et le manque d'infrastructures. A titre d'illustration, seulement 30,7 % des établissements disposent d'un point d'eau, 28,5 % d'entre eux ont des latrines et 16,2 % sont électrifiés.

Figure 52 : Présence des commodités dans les écoles Primaires

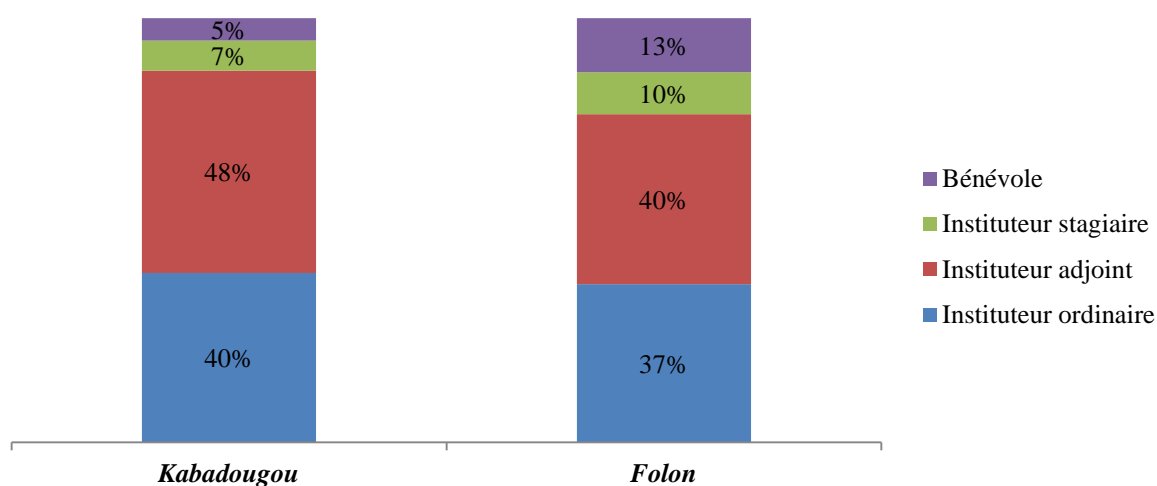


Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

b) Corps enseignant

258. Le corps enseignant compte 1 111 instituteurs (60 % sont des hommes) majoritairement composés d'instituteurs ordinaires (39 %) et d'instituteurs adjoints (46 %). La part d'instituteurs stagiaires et de bénévoles est élevée (15 % du corps enseignant) mettant en évidence le manque d'instituteurs dans le District.

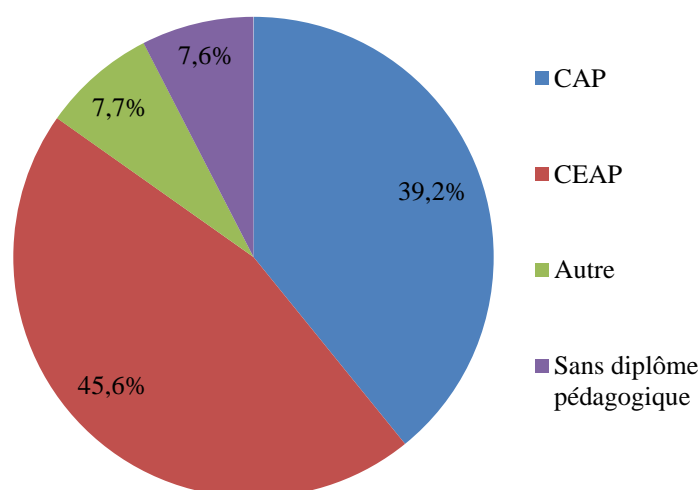
Figure 53 : Répartition des instituteurs du Primaire par emploi et par région



Source : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

259. Plus de 45 % des enseignants possèdent un CEAP, près de 40 % un CAP et seulement 7,6 % du corps enseignant ne possède aucun diplôme pédagogique (principalement des assistantes scolaires).

Figure 54 : Répartition des instituteurs du Primaire par statut selon le diplôme pédagogique

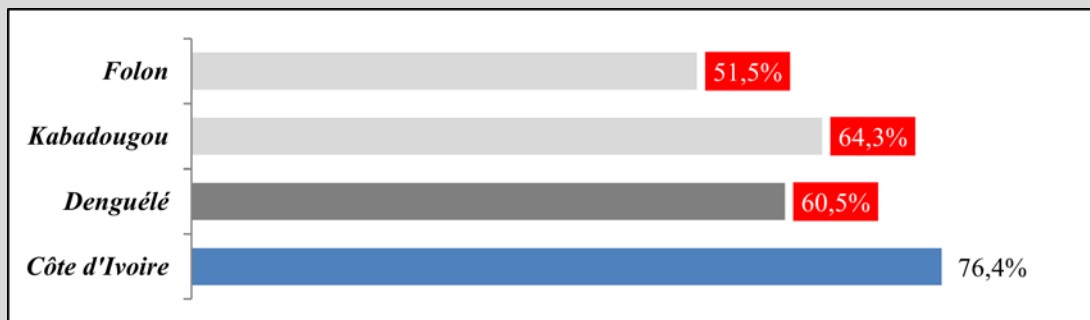


Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique³⁷

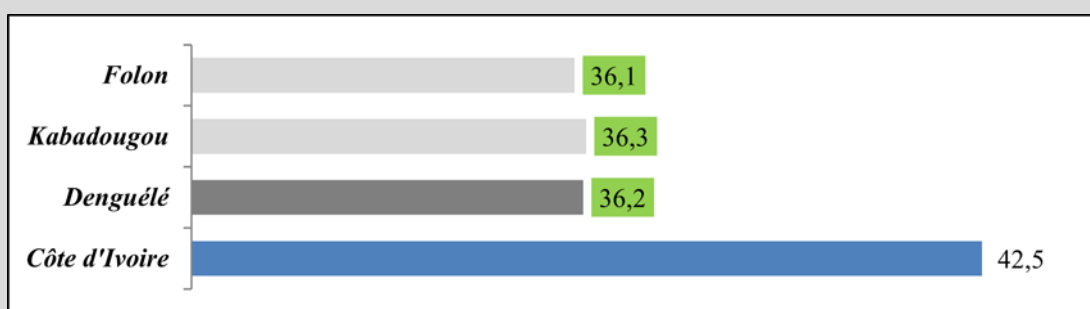
³⁷ Cf. Glossaire

Chiffres clés 22 : Primaire

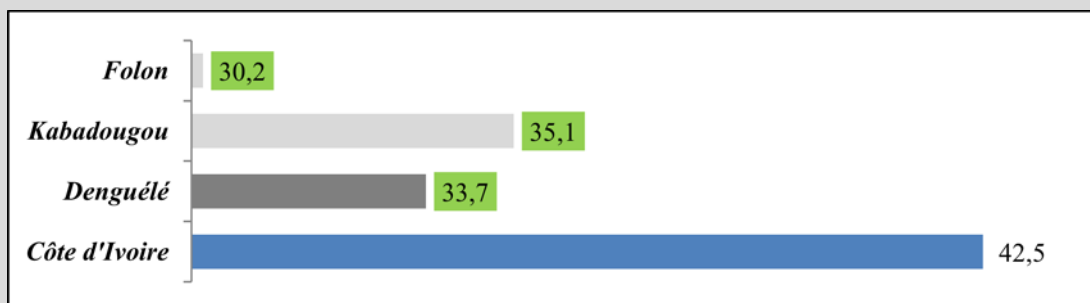
Taux brut de scolarisation



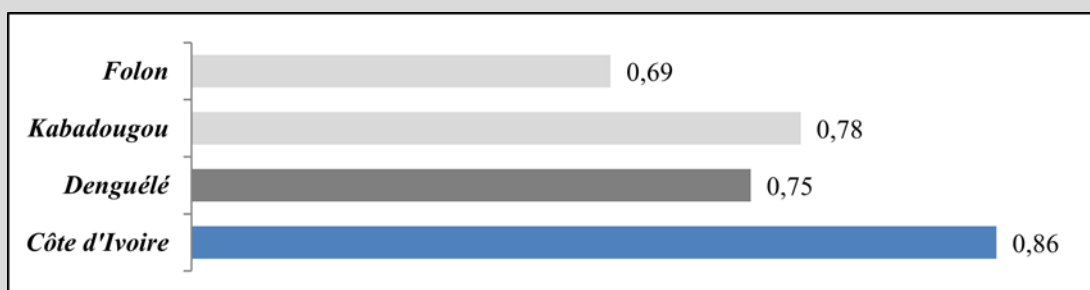
Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par instituteur)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



III.1.3 Secondaire

III.1.3.1 Scolarisation

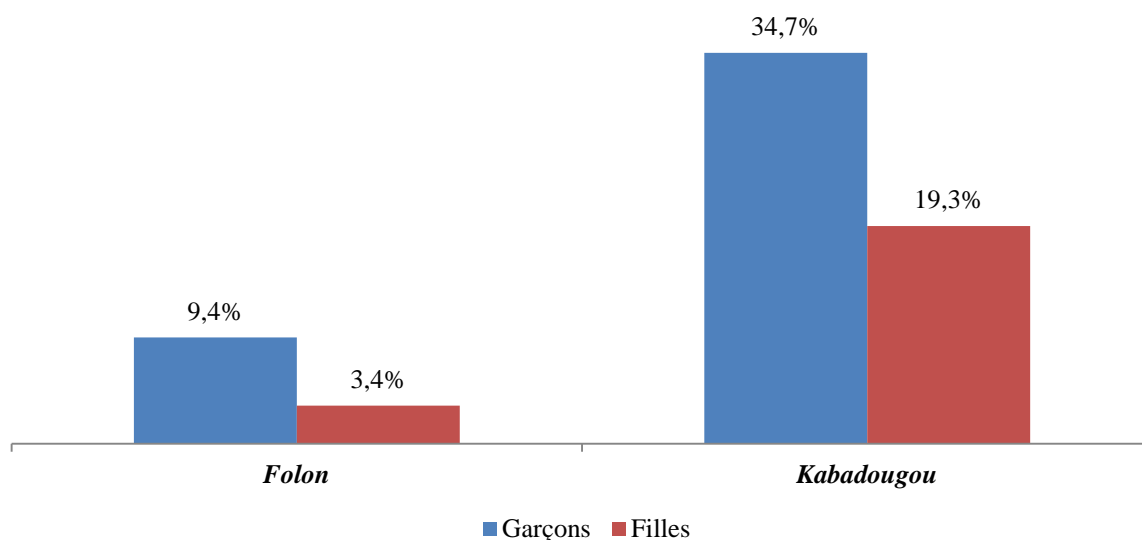
260. Le secondaire est le deuxième niveau du système éducatif ivoirien. Il est organisé en deux cycles :

- Le Secondaire 1^{er} cycle : de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème} ;
- Le Secondaire 2nd cycle : de la classe de 2nde à la classe de Terminale.

a) *Secondaire 1^{er} cycle*

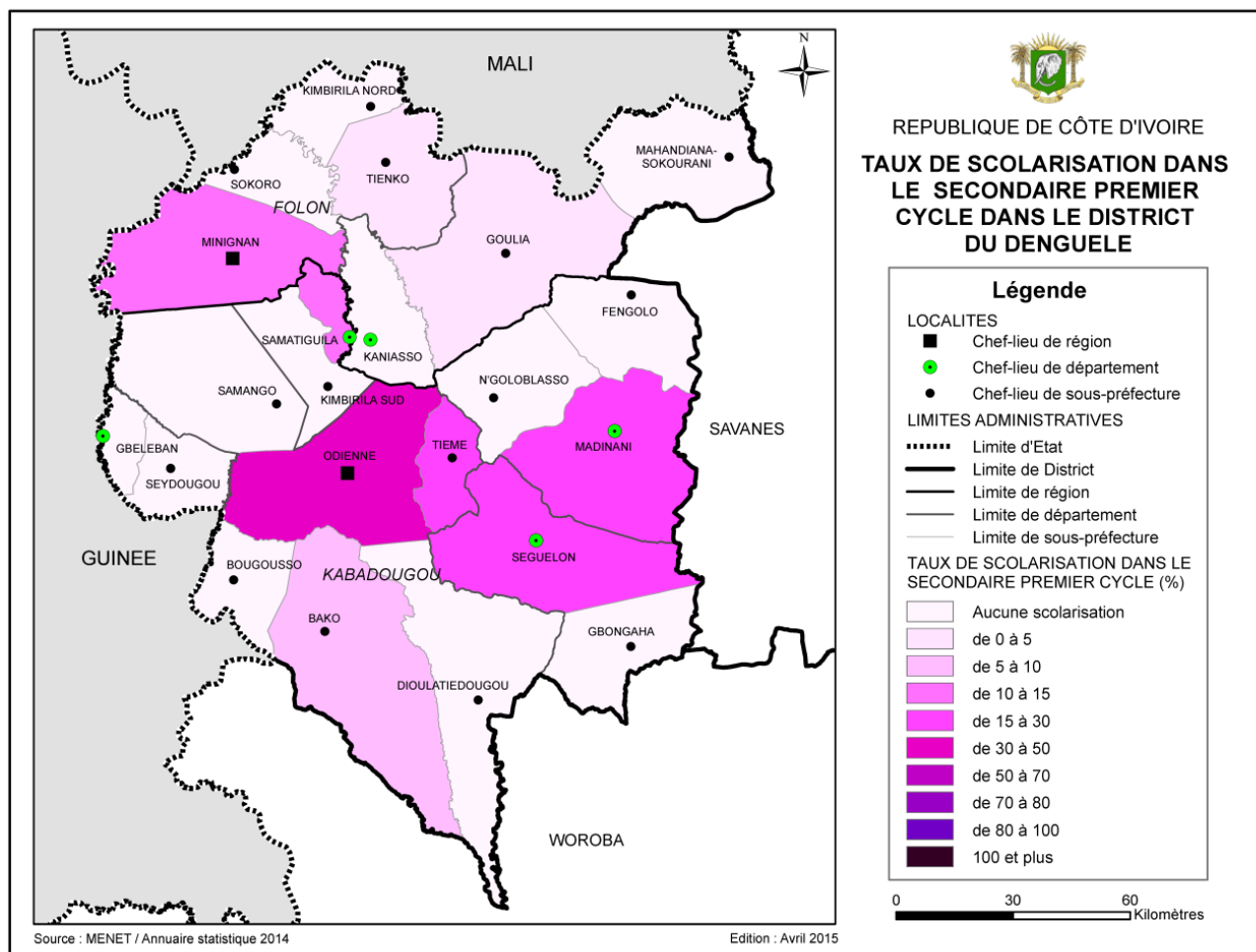
261. Le District du Denguélé compte 7 848 élèves inscrits en Secondaire 1^{er} cycle, soit un taux brut de scolarisation de 22 %, avec une forte disparité régionale puisque la région du Folon enregistre un taux brut de scolarisation de 6,7 % soit plus de 35 points en dessous de la moyenne nationale. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 14,9 % contre 27,8 % pour les garçons. La faible scolarisation des filles à ce niveau d'étude est en partie expliquée par les pratiques telles que le mariage précoce ou encore l'aide-ménagère.

Figure 55 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1^{er} cycle par genre et par région



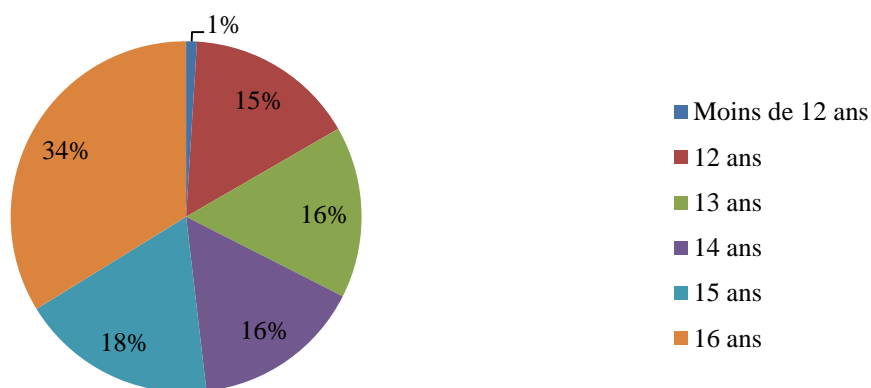
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

Carte 32: Taux de scolarisation dans le Secondaire 1^{er} cycle au sein du District



262. Les taux de scolarisation sont toutefois biaisés par les scolarisations tardives qui ne sont pas inclus dans le calcul des taux bruts (34 % des élèves ont plus de 15 ans), les redoublements et la scolarisation d'élèves d'une région vers une autre.

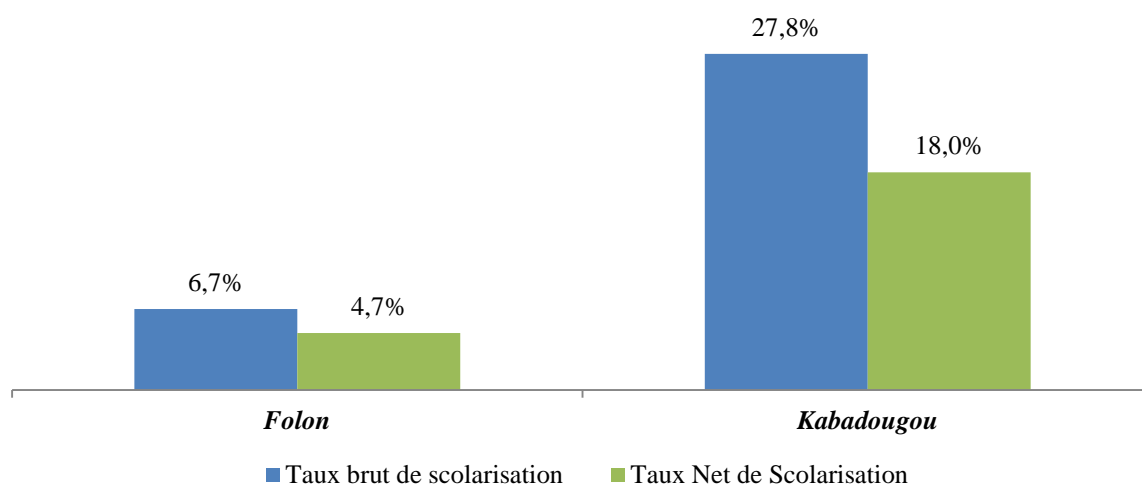
Figure 56: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1^{er} cycle selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

263. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire, le taux net de scolarisation du District s'établit à 14,3 %.

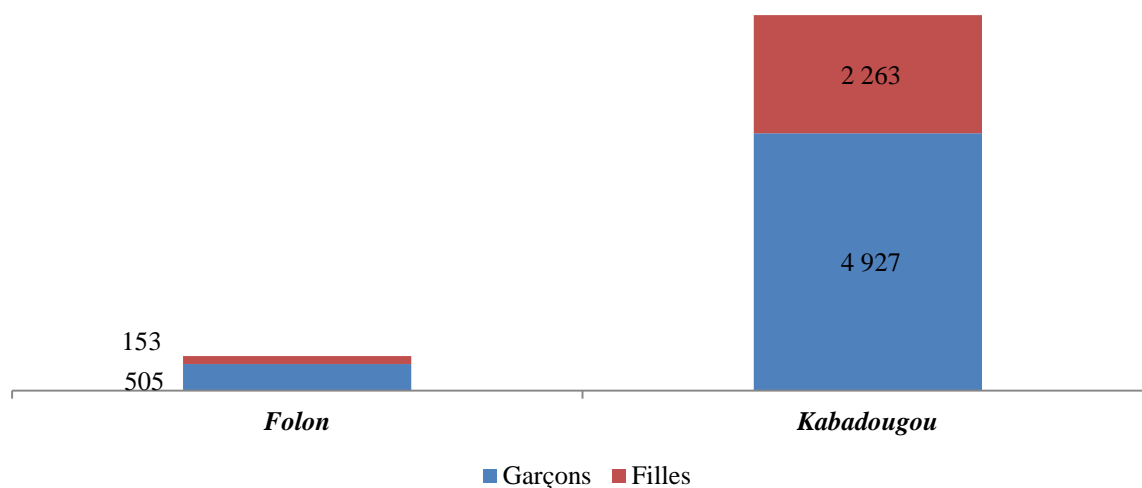
Figure 57: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 1^{er} cycle par région



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 et INS - RGPH 1998

264. La région du Kabadougou concentre 91,6 % des élèves de Secondaire 1^{er} cycle et affiche un indice de parité de 0,46 fille pour 1 garçon. Cet indice tombe à 0,30 dans la région du Folon mettant en exergue la difficulté des filles du District à poursuivre leurs études en zone rurale.

Figure 58 : Répartition des élèves du Secondaire 1^{er} cycle par région et par genre



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

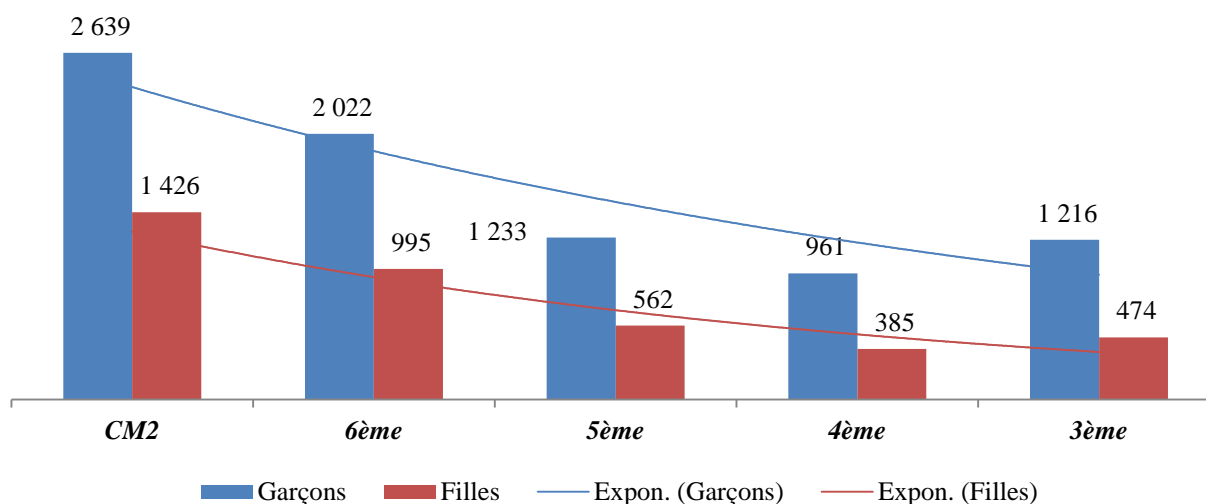
265. Le District compte 78 % des effectifs scolarisés dans des établissements publics. Aucun établissement n'est présent en zone rurale.

Tableau 47: Répartition des élèves dans le Secondaire 1^{er} cycle par région, genre et statut

Région	Statut	Elèves	Parité
Folon	Public	658	0,30
	Privé	0	NA
	Total	658	0,30
Kabadougou	Public	5 481	0,46
	Privé	1 709	0,46
	Total	7 190	0,46
Total District	Public	6 139	0,44
	Privé	1 709	0,46
	Total	7 848	0,44

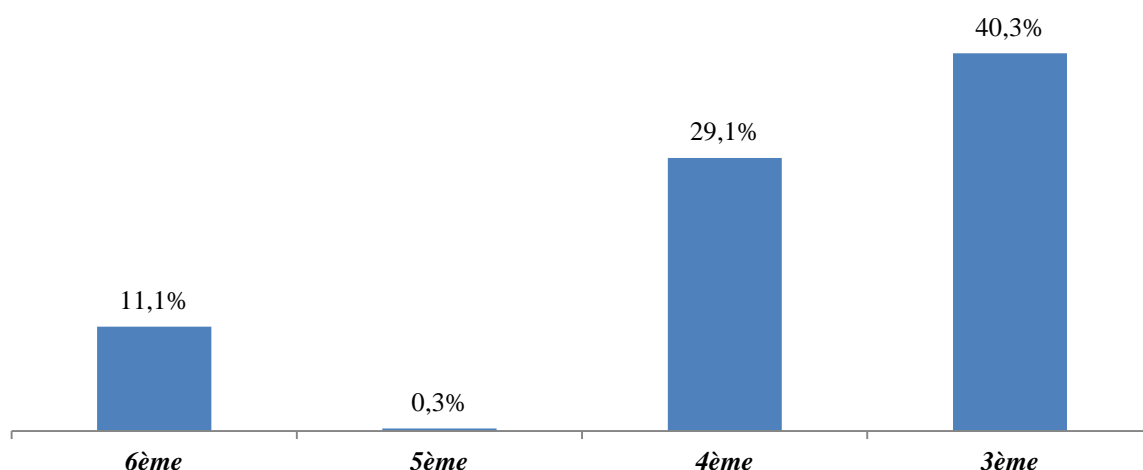
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

266. Les élèves sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble des cycles scolaires. La proportion de filles, qui représentent 33 % des effectifs en classe de 6^{ème}, passe à 28 % dans les classes de 3^{ème}, mettant en exergue une déperdition plus prononcée chez les jeunes filles de 12 à 15 ans. Le District affiche ainsi un taux moyen de décroissance annuelle plus important chez les filles (24,1 %) que chez les garçons (17,6 %).

Figure 59 : Evolution des effectifs par genre de la classe de CM2 à la classe de 3ème

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

267. Le Secondaire 1^{er} cycle est marqué par un taux de redoublement important en 3^{ème} (22,6 % des effectifs), année de passage du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC). Toutefois ce taux cache de fortes disparités puisqu'il atteint 72 % dans les classes de 3^{ème} privée à Odienné contre 31,8 % seulement dans les classes de 3^{ème} du secteur public de la région du Kabadougou.

Figure 60 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le Secondaire 1er cycle

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

268. Le phénomène de redoublement touche plus particulièrement les garçons qui représentent 69 % des effectifs redoublants.

Tableau 48 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1^{er} cycle par genre, région et statut

Région	Statut	Taux de redoublement (en %)							
		6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Folon	Public	5,4	3,8	14,5	20,7	18,9	8,3	21,3	28,6
	Privé	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Moyenne région		5,4 %	3,8	14,5	20,7	18,9	8,3	21,3	28,6
Kabadougou	Public	12,3	14,3	22,7	28,0	28,1	32,9	31,8	31,8
	Privé	11,2	7,9	15,2	8,6	39,2	28,1	72,0	66,7
Moyenne région		12,0 %	12,7	20,6	22,5	29,7	32,2	41,2	39,4
Total District	Public	11,1	12,9	22,0	27,5	27,5	32,0	31,2	31,7
	Privé	11,2	7,9	15,2	8,6	39,2	28,1	72,0	66,7
	Total	11,1	11,8	20,2	22,4	29,1	31,4	40,3	39,2

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; NA : Non Applicable

269. Au redoublement s'ajoute le phénomène de déperdition particulièrement prononcé dans la transition du 1^{er} cycle au 2nd cycle du Secondaire. Ainsi, seulement 32,1 % des élèves de 3^{ème} accèdent au lycée ; mettant en exergue les obstacles à la scolarisation au sein du District. Cet abandon est plus marqué chez les garçons avec un taux de transition de 31,6 %.

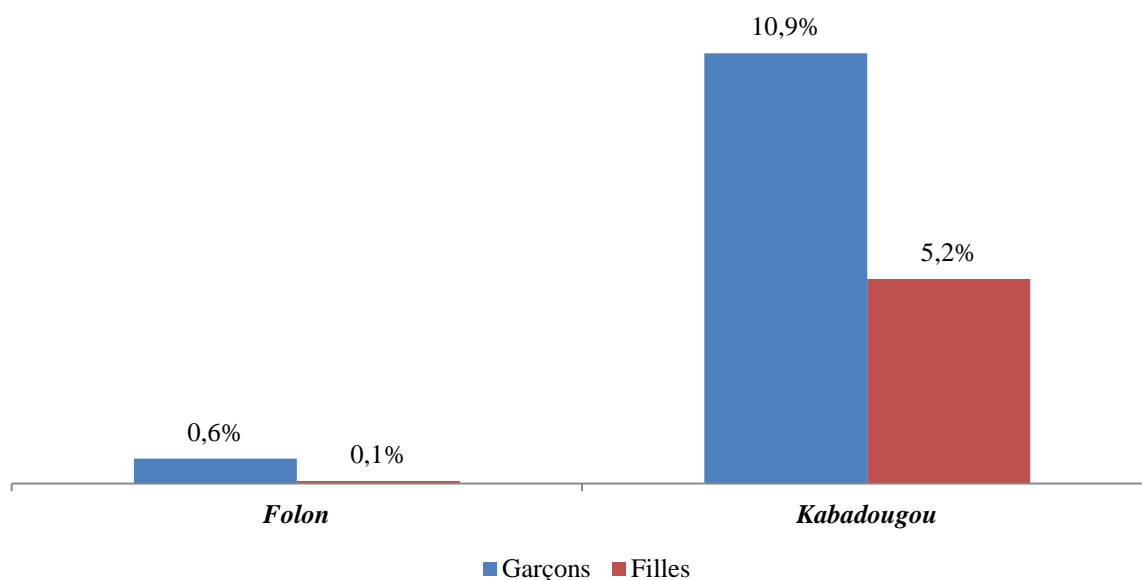
Tableau 49 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1^{er}-2nd cycle 2012-2013/2013-2014

Cycle	Total	Garçon	Fille
Nombre d'élèves en 3 ^{ème} (2012-2013)	1 622	1 166	456
Nombre d'élèves en 2 nd e (2013-2014)	521	369	152
Taux de transition (en %)	32,1 %	31,6 %	33,3 %

Source : MENET - Annuaires statistiques 2012-2013 et 2013-2014 de l'éducation

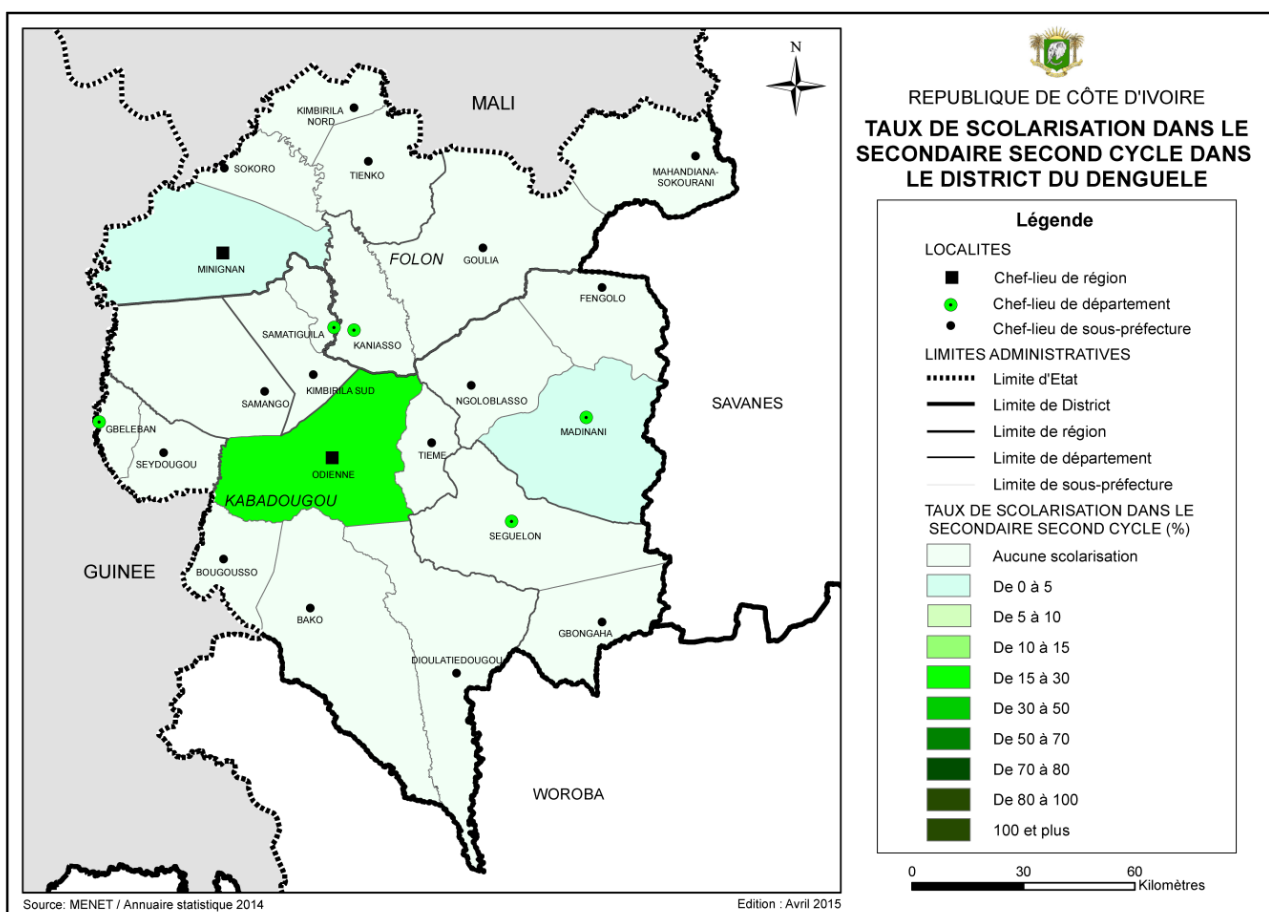
b) Secondaire 2nd cycle

270. Le Secondaire 2nd cycle regroupe les classes de 2nde, 1^{ère} et Terminale. Ce niveau scolaire est validé par l'obtention du Baccalauréat. Il existe en Côte d'Ivoire plusieurs types de baccalauréats suivant que l'on considère les séries littéraires (A), scientifiques (C, D) ou techniques (B, E, F, G, H).
271. Le District du Denguélé compte 1 411 élèves inscrits en Secondaire 2nd cycle, soit un taux brut de scolarisation de 6 %, avec une forte disparité régionale puisque la région du Folon, qui ne dispose pas d'établissement allant jusqu'en Terminale, affiche un taux brut de scolarisation de 0,3 % contre 8,2 % pour la région du Kabadougou. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 3,7 % contre 8,3 % pour les garçons. L'indice de parité s'élève à 0,43 fille pour 1 garçon scolarisé avec une forte disparité puisque la région du Folon a une parité de 0,11 fille seulement pour un garçon.

Figure 61: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2nd cycle par genre et par région

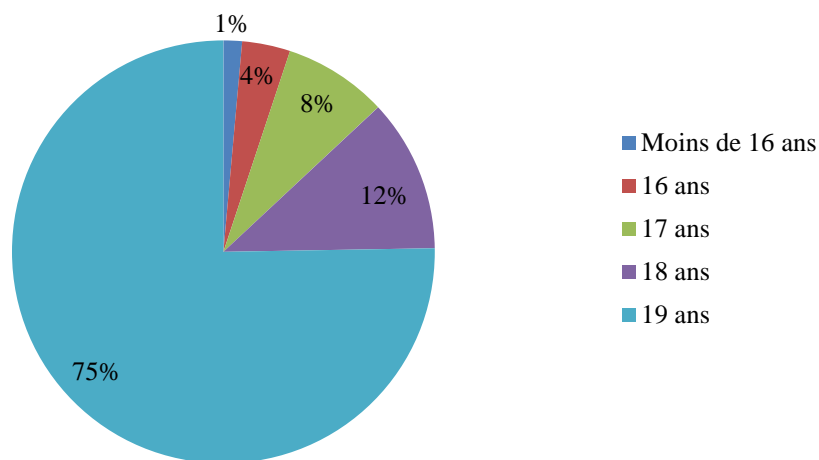
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

Carte 33: Taux de scolarisation dans le Secondaire 2nd cycle au sein du District



272. Ces chiffres sont biaisés par la scolarisation tardive des élèves puisque 75 % des inscrits ont plus de 18 ans et ne sont donc pas comptés dans la tranche d'âge des 16-18 ans.

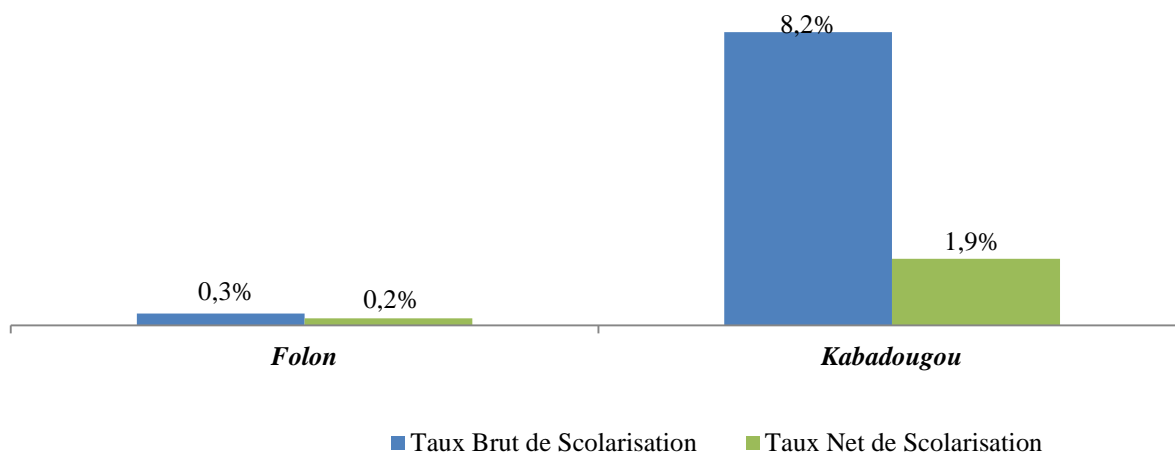
Figure 62: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2nd cycle selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

273. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire le taux net de scolarisation du District s'établit à 1,4 % (0,2 % pour la région du Flon contre 1,9 % pour la région du Kabadougou).

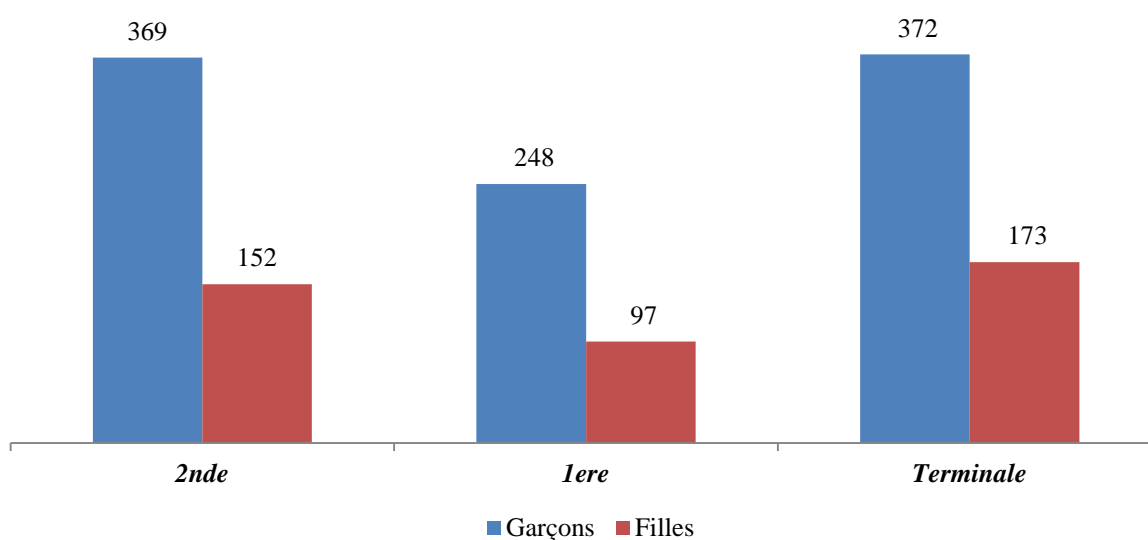
Figure 63: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 2nd cycle par région



Sources : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 et INS - RGPH 1998

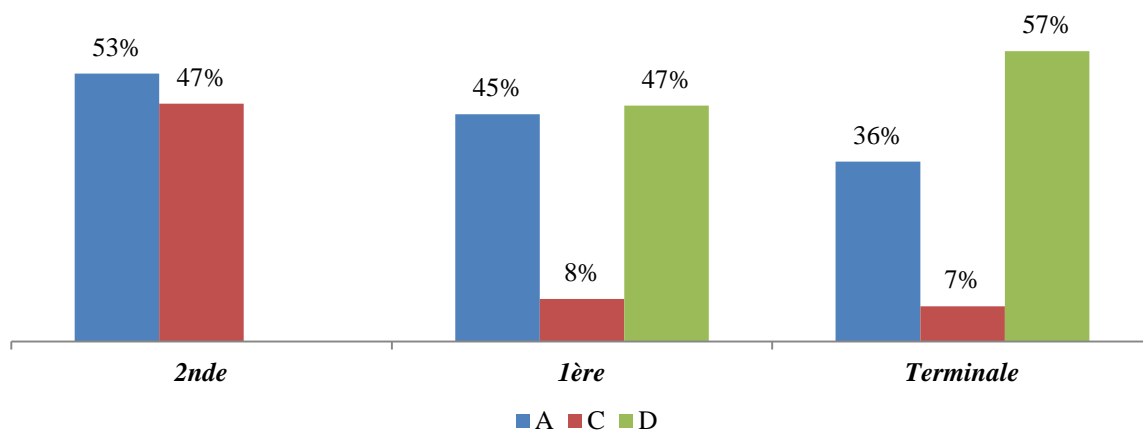
274. La concentration des élèves dans le secteur public (58,8 %) est expliquée par le peu d'infrastructures privées (3 établissements privés dans le Secondaire, tous situés dans la région du Kabadougou). Les élèves sont principalement concentrés dans les classes de seconde (37 % des effectifs) et Terminales (38,6 %).

Figure 64: Répartition des élèves du Secondaire 2nd cycle par niveau et par genre



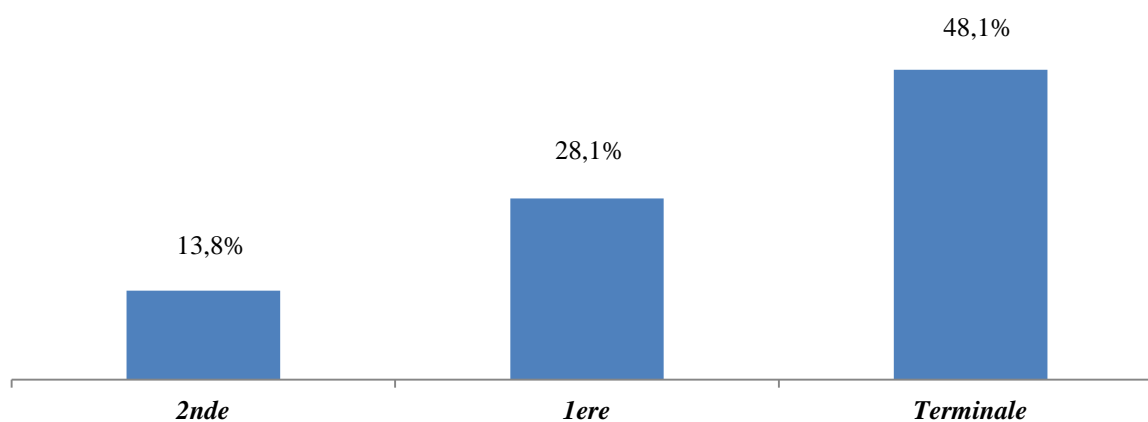
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

275. L'analyse de la répartition des élèves par filière démontre une concentration des élèves sur les filières scientifiques C (Sciences Mathématiques) et D (Sciences de la nature) avec 64 % des élèves de Terminale. Cependant, les filles privilégient la filière littéraire (la série A abrite 63 % des filles inscrites en classe de 2^{nde}).

Figure 65 : Répartition des élèves du Secondaire 2nd cycle par filière

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

276. Le Secondaire 2nd cycle est marqué par un taux de redoublement élevé de 30,5 % et plus particulièrement dans les classes de Terminale, année de passage du Baccalauréat, où ce taux atteint 48,1 %. Il est également plus important dans le secteur privé (41,4 %).

Figure 66 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Secondaire 2nd cycle

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

277. Les difficultés scolaires sont plus élevées dans la filière scientifique D (Sciences de la nature) avec un taux de redoublement de plus de 30 % dès la classe de seconde et qui atteint 40,3 % en classe de terminal.

Tableau 50 : Elèves redoublants du Secondaire 2nd cycle par filière, région et niveau d'étude

Région	Cycle	Taux de redoublement (en %)		
		A	C	D
Folon	2 ^{nde}	0	0	NA
	1 ^{ere}	NA	NA	NA
	Terminale	NA	NA	NA
Moyenne région		NA	NA	NA
Kabadougou	2 ^{nde}	18	10,3	31,9
	1 ^{ere}	26	24,1	30,4
	Terminale	41	15,8 *	40,3
Moyenne région		27,5	28,9	36,9
Denguélé	2 ^{nde}	17,4	9,8	31,9
	1 ^{ere}	26,5	24,1	30,4
	Terminale	41,2	15,8 *	40,3
Total District		27 %	27,9	36,9

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation ; NA : Non Applicable ; * Etablissement public seulement

III.1.3.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

a) Infrastructures scolaires

278. Les établissements de l'enseignement Secondaire du District du Denguélé sont de deux types :

- 10 établissements publics, gratuits, qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 76 % des salles de classe et 75 % des effectifs.
- 3 établissements privés payants qui accueillent 25 % des élèves. Ces structures permettent notamment d'absorber le flux d'élèves qui abandonnent le secteur public.

Tableau 51: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1^{er} et 2nd cycle par région et par statut

Région	Type	Eths.	Elèves	Salles	Grp Péda.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Folon	Public	3	679	22	19	58	31	12
	Privé	0	0	0	0	0	NA	NA
	Total	3	679	22	19	58	31	12
Kabadougou	Public	7	6 289	101	131	233	62	27
	Privé	3	2 291	39	40	86	59	27
	Total	10	8 580	140	171	319	61	27
Total District	Public	10	6 968	123	150	291	57	24
	Privé	3	2 291	39	40	86	59	27
	Total	13	9 259	162	190	377	57	25

Source : Annuaire statistique 2012-2013 de l'éducation ; Eths : Etablissements, Grp Péda. : Groupes Pédagogiques, Ens : Enseignements ; NA : Non applicable

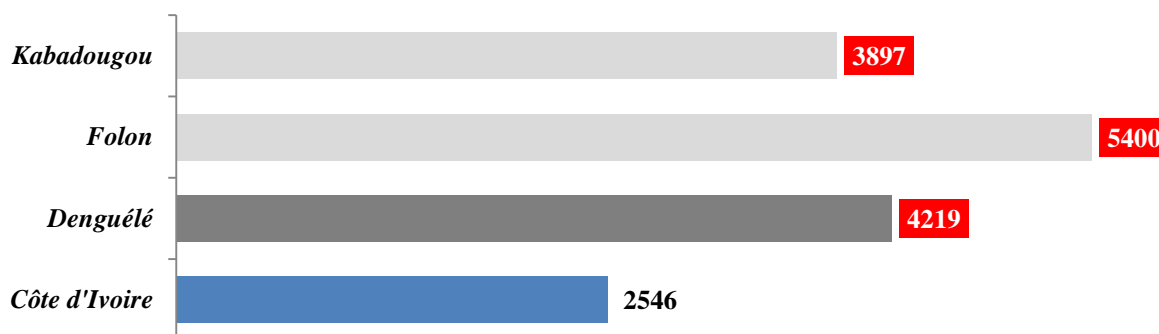
279. Tous les établissements du Secondaire sont situés en zone urbaine avec une forte concentration sur Odienné puisque la région du Folon ne compte que 3 établissements publics de faible capacité et s'arrêtant en fin de 1^{ère}. Ainsi de nombreux élèves du District sont obligés de se déplacer vers Odienné pour poursuivre leurs études.



Photo 13 : Collège à Minignan © 2014

280. Avec 1 école pour 712 élèves scolarisés et un ratio d'occupation de 57 élèves par salle, les capacités d'accueil du District sont insuffisantes. Reportée au nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, la carence en établissements Secondaire est flagrante avec 4 219 enfants en âge d'être scolarisés par école dans le District et jusque 5 400 enfants par école dans la région du Folon.

Figure 67 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire³⁸ par région



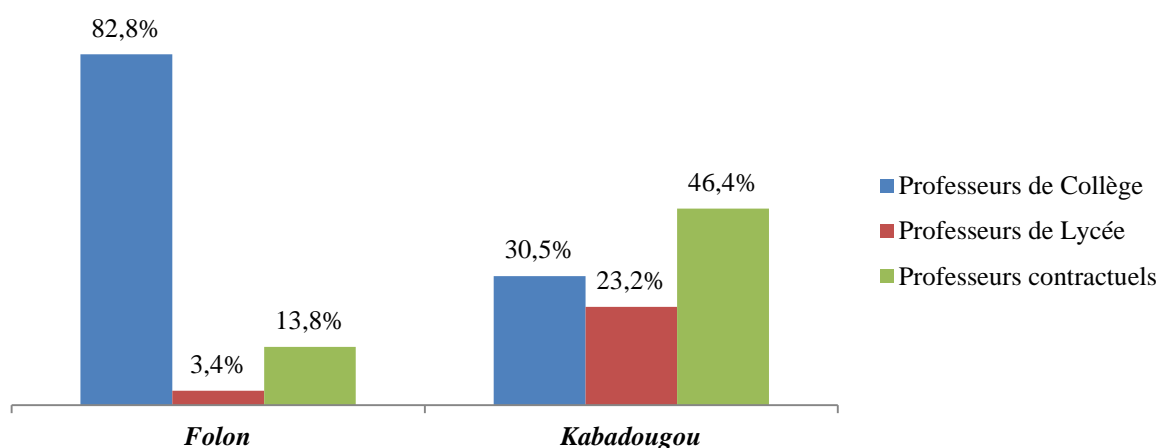
Sources : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation et RGPH 1998

281. Afin de pallier cette carence en infrastructures, les établissements ont mis en place des groupes pédagogiques en double vacation. Cette alternative est utilisée à hauteur de 17,4 % dans les classes au sein des établissements publics principalement dans les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}.

b) Corps enseignant

282. Le corps enseignant du secteur public est composé de 291 professeurs (dont 95 % d'hommes). La majorité exerce en qualité de professeurs des Collèges (40,9 %) et professeurs contractuels (39,9 %). La région du Kabadougou compte 46,4 % de professeurs à contrat déterminé mettant en exergue la contraction sur les postes enseignants et le recours aux professeurs intérimaires.

Figure 68 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région

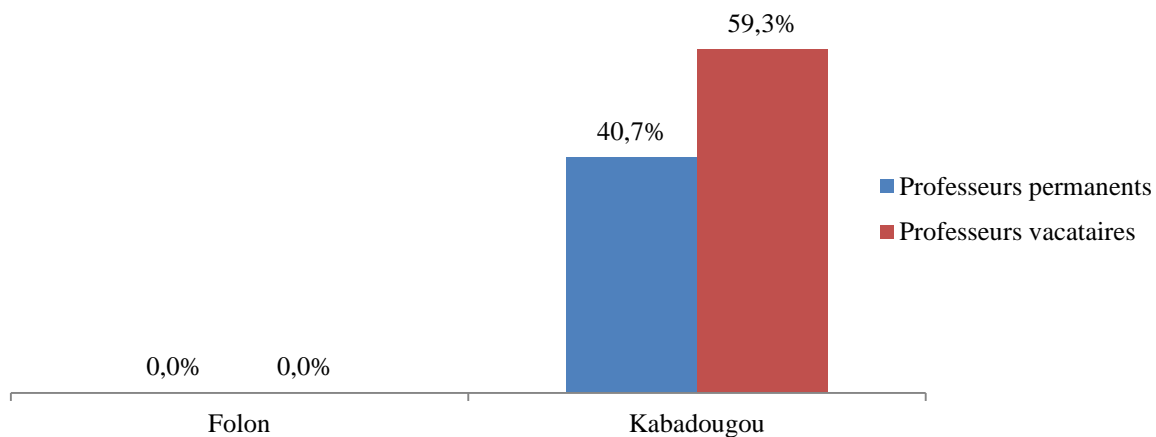


Source : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

³⁸ Les calculs englobent tous les établissements du Secondaire sans distinction de cycle (1^{er} et 2nd cycle) et de type d'enseignement (Général et Technique)

283. Tous les professeurs du secteur privé sont concentrés dans la région du Kabadougou. Parmi tous les professeurs près de 60 % sont des professeurs vacataires.

Figure 69 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

284. Le dernier recensement effectué par les DREN-ET fait état d'un déficit d'enseignants dans le Secondaire public, avec une estimation de 28 postes vacants dans le 1^{er} cycle et 23 postes vacants dans le 2nd cycle.

Zoom 5 : Lycée Moderne d'Odienné

Ouvert officiellement en Octobre 1975, le Lycée Moderne d'Odienné, Etablissement Secondaire Public Mixte à deux cycles, s'étend sur une superficie d'environ 1 km² et se situe à la sortie de la ville d'Odienné sur l'axe Odienné – Touba.

L'établissement dispense des cours de la 6^{ème} à la Terminale, toutes séries générales confondues : A (Lettres), C (Sciences Mathématiques), D (Sciences de la nature).

En 2013, le Lycée d'Odienné a enregistré un taux de réussite se situant dans la moyenne du pays :

- 32,42 % pour le Baccalauréat ;
- 40,66 % pour le Brevet.



Photo 3 : Lycée Moderne d'Odienné © 2014

L'établissement compte 2 153 élèves, dont 606 filles et emploi :

- Personnel enseignant : 80 professeurs ;
- Personnel administratif : 6 personnes ;
- Personnel d'encadrement : 8 éducateurs ;
- Personnel de service : 7 dont 6 bénévoles.

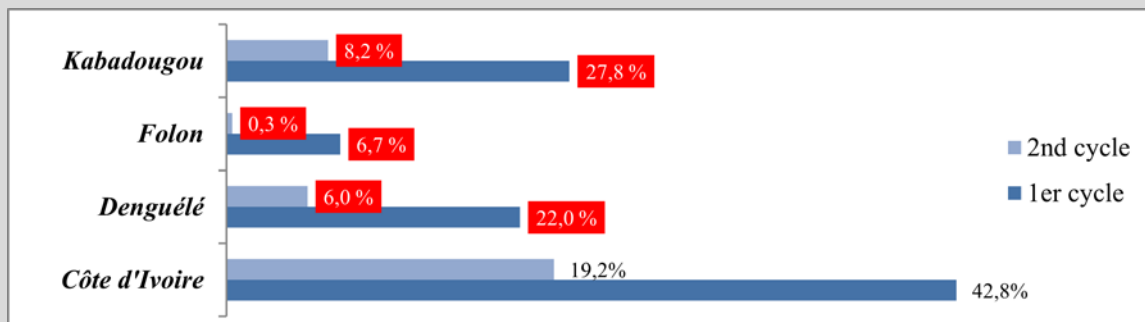
En termes d'infrastructures, le lycée dispose de 21 bâtiments, de 36 salles de classe, d'une salle informatique récemment équipée de 60 ordinateurs, d'un internat non fonctionnel depuis le déclenchement de la crise. Les salles de classe, l'infirmerie et l'administration ont été réhabilitées grâce au programme d'urgence de l'Union Européenne (UE). Néanmoins, tous les autres bâtiments sont dans un état de délabrement très avancé et nécessitent une réhabilitation conséquente et urgente.

Enfin, le Lycée Moderne d'Odienné se caractérise par un taux de déperdition scolaire important (une déperdition de l'ordre de 70 % des élèves au moment du passage en classe de 2^{nde}) dû principalement aux problématiques suivantes :

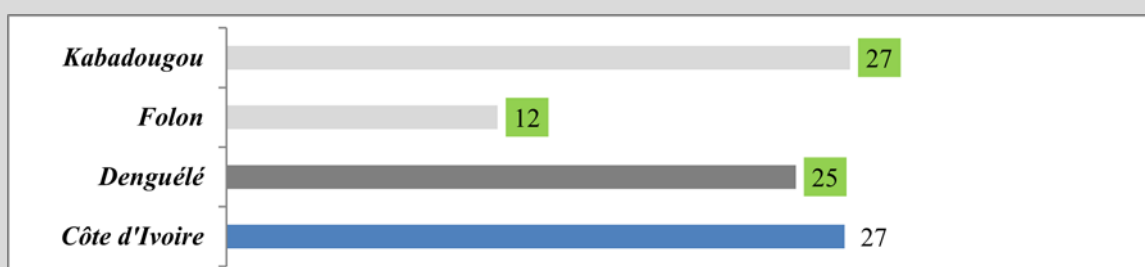
- La surcharge des classes (une cinquantaine d'élèves par classe) ;
- L'insuffisance des équipements et notamment des équipements didactiques : aucune bibliothèque, aucun laboratoire, etc ;
- La condition de vie des élèves (éloignement, internat non fonctionnel, etc).

Chiffres clés 23 : Secondaire

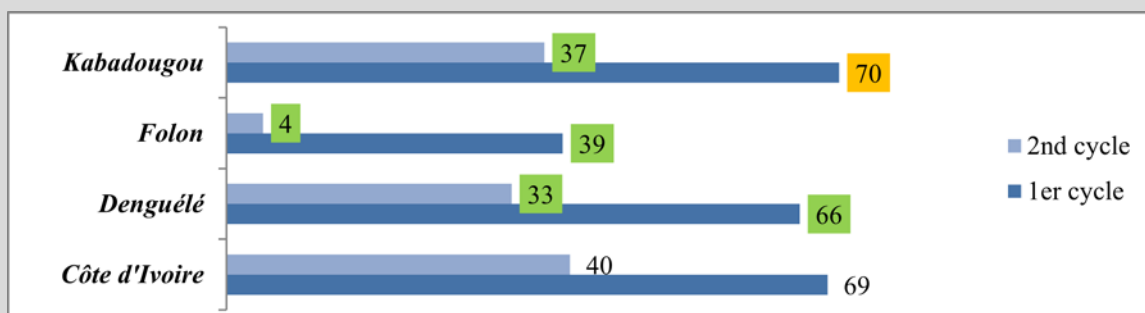
Taux brut de scolarisation



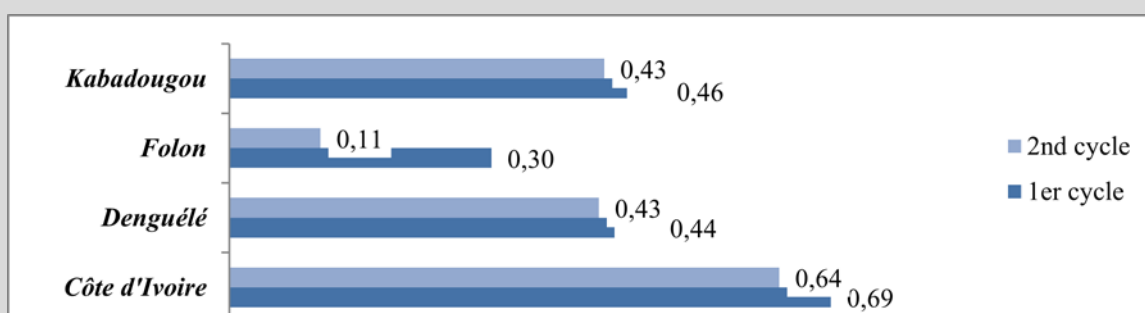
Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



III.1.4 Secondaire Technique

III.1.4.1 Scolarisation

285. Majoritairement dispensé dans des écoles privées, le Secondaire Technique propose des formations spécifiques à partir du 2nd cycle du Secondaire portant sur différents secteurs d'activités (secteur primaire, secondaire et tertiaire).

Tableau 52 : Filières du Secondaire Technique

Filières
B : Economie
E : Sciences et Techniques
F1 : Construction mécanique
F2 : Electronique
F3 : Electrotechnique
F4 : Génie civil
F7 : Biochimie
G1 : Secrétariat Bureauatique
G2 : Comptabilité
T1 : Tronc commun (2 nd)
T2 : Tronc commun (2 nd)

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

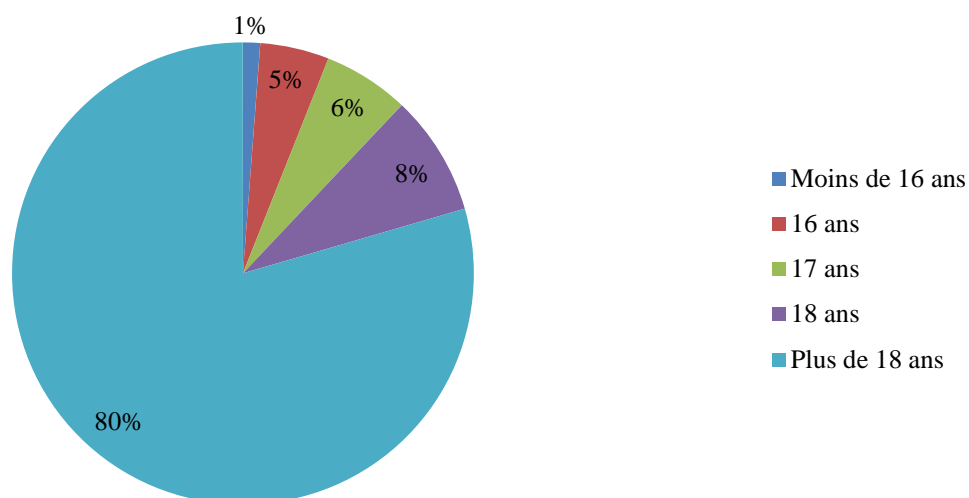
286. Le District du Denguélé compte 83 élèves inscrits en Secondaire Technique, soit un taux brut de scolarisation de 0,36 %, avec une forte disparité régionale puisque la région du Folon ne dispose d'aucun établissement. L'indice de parité de 0,38 fille pour 1 garçon.

Tableau 53 : Répartition des élèves du Secondaire Technique par statut et par genre

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Public	0	0	0	NA
Privé	60	23	83	0,38
Total District	60	23	83	0,38

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; NA : Non Applicable

287. Toutefois, ce chiffre est à relativiser compte tenu du fait que 80 % des élèves ont plus de 18 ans. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire le taux net de scolarisation du District s'établit à 0,1 %.

Figure 70: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

288. Le District ne compte qu'un établissement qui propose une filière « 'Gestion -Comptabilité »' suivie par la totalité des élèves de la 2nde à la Terminale. Cette filière présente un taux de redoublement de 24 % avec, toutefois, des disparités puisque ce taux atteint 35 % chez les filles.

Tableau 54 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique par genre, région et statut

Région	Statut	Redoublants			
		Total	Taux de redoublement (%)	Filles	Taux de redoublement des filles (%)
Folon	Public	NA	NA	NA	NA
	Privé	NA	NA	NA	NA
	Total	NA	NA	NA	NA
Kabadougou	Public	NA	NA	NA	NA
	Privé	20	24	8	35
	Total	20	24	8	35
Denguélé	Public	NA	NA	NA	NA
	Privé	20	24	8	35
	Total	20	24	8	35

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; NA : Non Applicable

III.1.4.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

289. L'enseignement Secondaire Technique dans le District du Denguélé est dispensé dans un seul établissement privé, le Collège Moderne Technique Diaby.

Tableau 55: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut

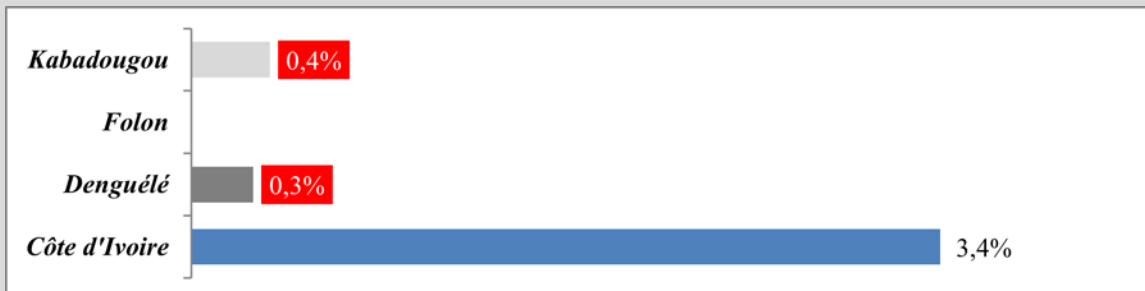
Région	Statut	Etbs.	Elèves	Salles	Grp Péd.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Folon	Public	-	-	-	-	-		
	Privé	-	-	-	-	-		
	Total	-	-	-	-	-		
Kabadougou	Public	-	-	-	-	-		
	Privé	1	83	4	3	14	21	6
	Total	1	83	4	3	14	21	6
Denguélé	Public	-	-	-	-	-		
	Privé	1	83	4	3	14	21	6
	Total	1	83	4	3	14	21	6

Source : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation ; Etbs : Etablissement, Ens : Enseignant, Grp Péd. : Groupes Pédagogiques

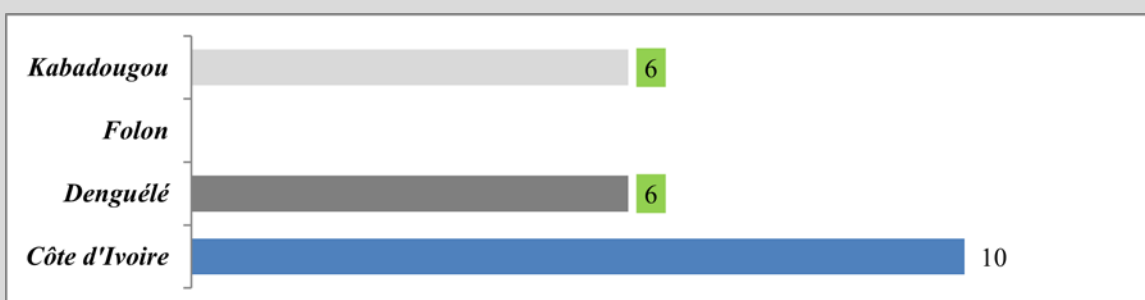
290. Compte tenu de la faible scolarisation des jeunes du District dans le Secondaire Technique, les capacités du collège sont suffisantes avec un ratio d'encadrement de 6 élèves par professeur.

Chiffres clés 24 : Secondaire Technique

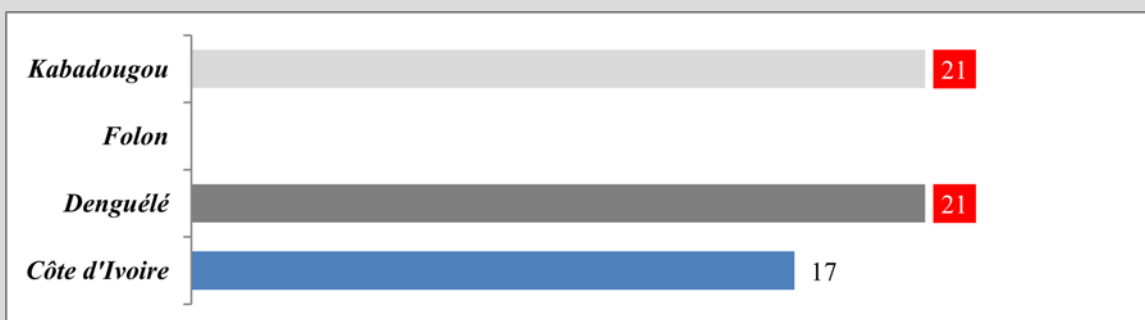
Taux brut de scolarisation



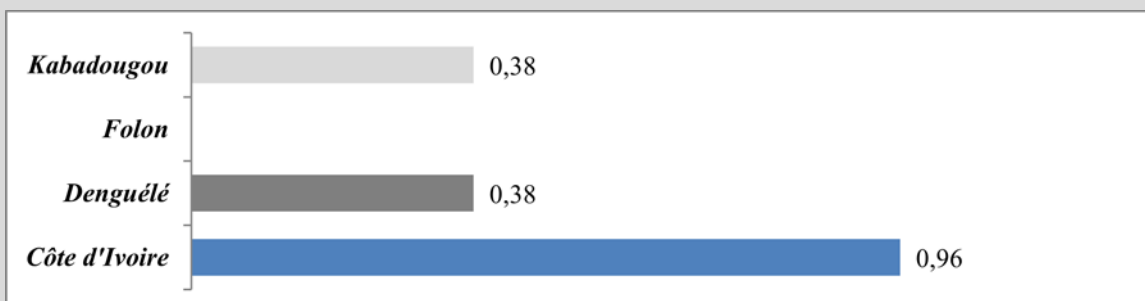
Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



- Niveau national
- Niveau District
- Niveau régional

III.1.5 Formation Professionnelle

291. Sous l'égide du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), la Formation Professionnelle poursuit un triple objectif :

- Donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élève d'acquérir et d'exercer un métier ;
- Donner à des populations sans emploi, les qualifications professionnelles qui facilitent leur insertion dans la vie active ;
- Donner à des populations sous-qualifiées, les qualifications permettant d'améliorer leur productivité.

292. L'ensemble des établissements sous-tutelle du Ministère forme dans tous les secteurs de métiers, des ouvriers qualifiés, des techniciens supérieurs et des techniciens.

293. 7 diplômes qui sanctionnent les formations diplômantes de la Formation Professionnelle sont les suivants :

- Le CQP (Certificat de Qualifications Professionnelles) obtenu après 2 ans dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) par des jeunes de niveau CM2 ;
- Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) obtenu 3 ans dans les CFP par les jeunes de niveau 5^{ème} ;
- Le BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles) se prépare dans les Collèges d'Enseignement Technique (CET) pendant 2 ans, par les élèves de 3^{ème} âgés de plus de 19 ans ne pouvant pas être orientés en 2^{nde} ;
- Le BT (Brevet de Technicien) obtenu dans les Lycées Professionnelles (LP) après 3 ans par les jeunes du niveau 3^{ème}, et des titulaires de CAP avec mention ;
- Le BAC pro préparé dans les Lycées Techniques (LT) ;
- Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) obtenu par les jeunes détenteurs du BAC ou du BT, après 2 ans de formation dans les Lycées Professionnels et Techniques ;
- Le BP (Brevet Professionnel) obtenu par des personnes disposant d'un CAP et de 3 ans d'activité professionnelle ou d'un BEP et d'un an d'activité professionnelle.

III.1.5.1 Scolarisation

294. Le District compte 486 élèves inscrits en Formation Professionnelle soit un taux brut de scolarisation de 0,4 % contre une moyenne nationale de 1,8 %. En se limitant aux tranches d'âge conventionnelles, le taux net de scolarisation s'établit à 0,1 % contre 0,5 % au niveau national. L'indice de parité est à 0,72 fille pour un garçon.

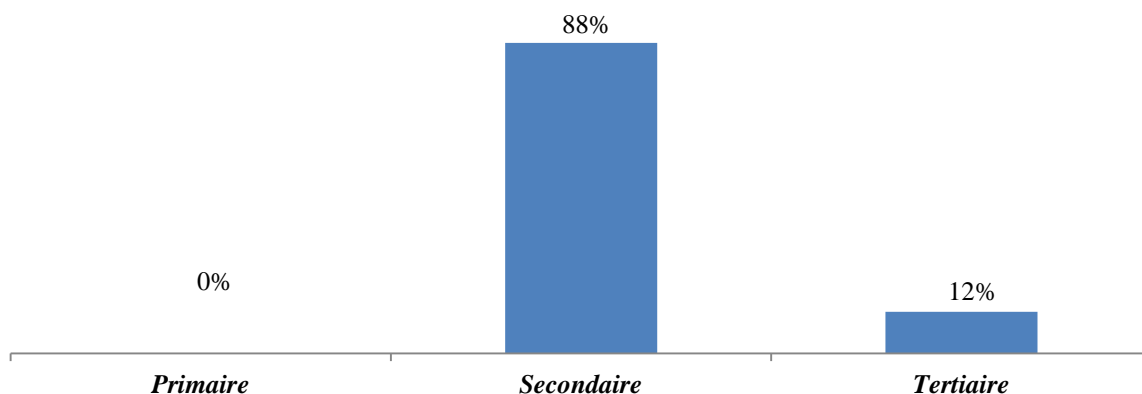
Tableau 56: Synthèse des indicateurs des élèves de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Privé	NA	NA	NA	NA
Public	305	181	486	0,59
Total District	305	181	486	0,59

Source : MEMEASFP - Annuaire 2011-2012 de l'ETFP ; NA : Non Applicable

295.88 % des élèves suivent une formation dans l'artisanat industriel (métallurgie, plomberie, électricité...). Ainsi, alors que le District possède un réel potentiel agricole, aucune filière de formation dans ce secteur.

Figure 71: Répartition des élèves de la Formation Professionnelle par filière économique



Source : MEMEASFP - Annuaire 2011-2012 de l'ETFP

III.1.5.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

296. La Formation Professionnelle est dispensée dans 2 établissements publics situés à Odienné qui concentrent 88 % des élèves sur des filières industrielles avec un système de formations en apprentissage :

- L' AAP d'Odienné (ateliers d'application et de production) ;
- Le CFP (Centre de Formation Professionnel) d'Odienné.

Carte 34 : Etablissements Techniques et de Formation Professionnelle du District

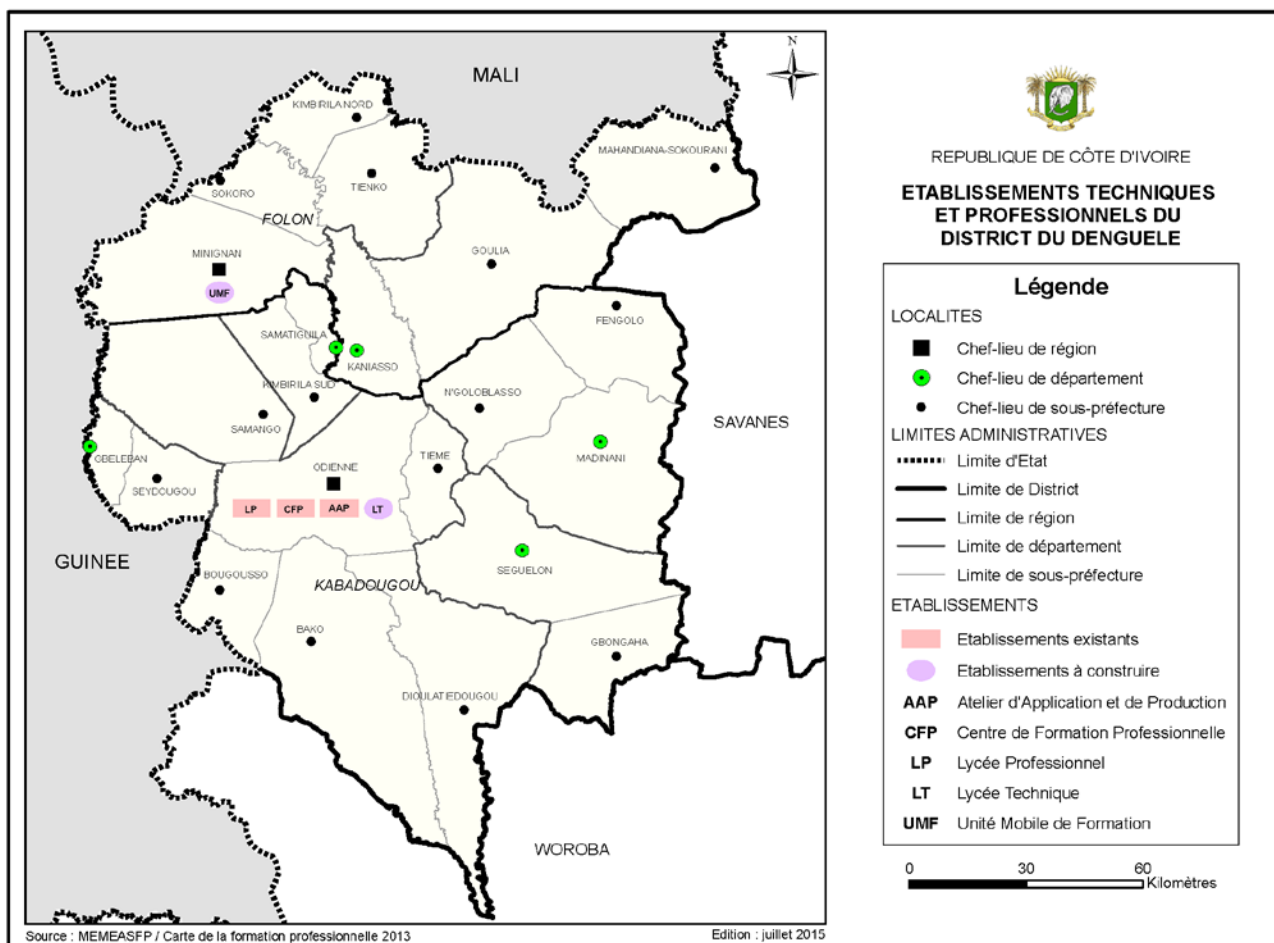


Tableau 57 : Etablissements de l'ETFP du District par statut et par filière

Etablissement	Type	Filière
AAP Odienné	Public	Construction métallique Coupe et couture Froid et climatisation Menuiserie et ébénisterie
CFP Odienné	Public	Electricité d'équipement Maçonnerie Menuiserie et ébénisterie Plomberie Sanitaire

Source : MEMEASFP - Annuaire 2011-2012 de l'ETFP

297. L'intégralité des apprenants se concentre sur des formations portant sur le secteur industriel et les secteurs d'activité du Tertiaire, et ce, malgré une prédominance du secteur agricole dans le District.

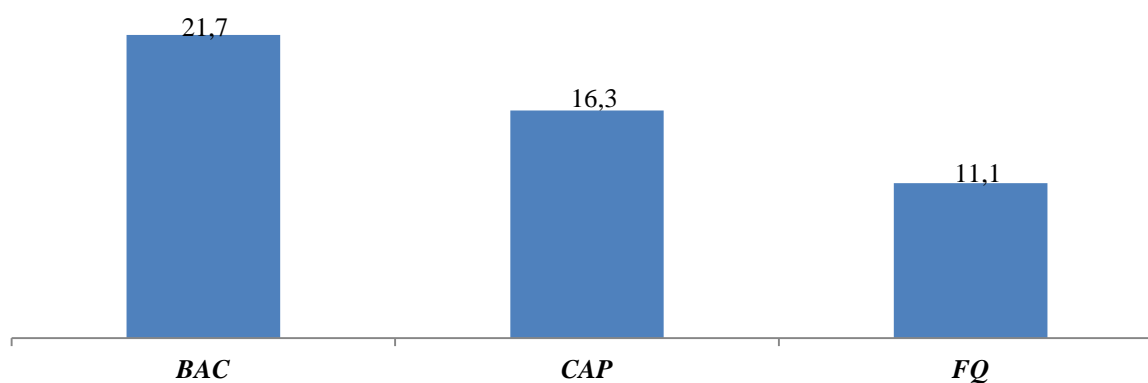
298. La région du Folon ne compte aucun établissement de ce type obligeant les jeunes à se déplacer jusqu'à Odienné. Depuis 2002, le Lycée Professionnel d'Odienné (LPO) a été délocalisé à Abidjan. Cet établissement propose des formations en industrie Agro-alimentaire, Comptabilité, et Froid-Climatisation.

Tableau 58: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut

Statut	Etbs.	Elèves	Salles	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Privé	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Public	2	486	36	ND	13,6	NA
Total District	2	486	36	NA	13,6	NA

Sources : MEMEASFP - Annuaire 2011-2012 de l'ETFP et Annuaire statistique 2013-2014 de l'Education ; Etbs : Etablissements, Ens : Enseignants

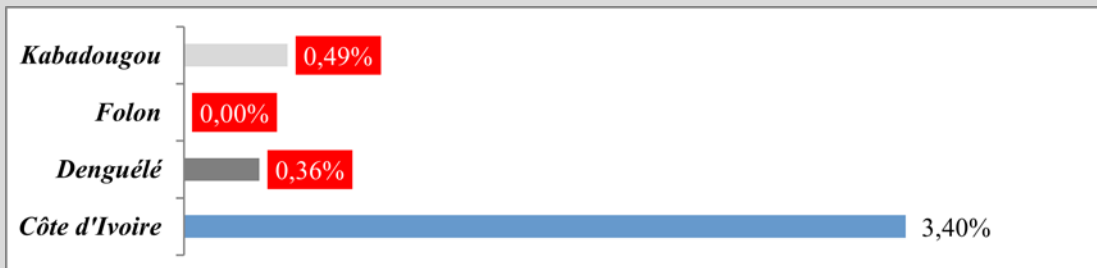
299. L'analyse des ratios d'occupation par diplôme permet de mettre en exergue l'orientation des élèves vers des filières parallèles avec 21,7 des élèves par classe pour la préparation d'un Bac Technique contre 16,3 élèves par classe pour la préparation du CAP.

Figure 72 : Ratio d'occupation moyen selon le diplôme préparé

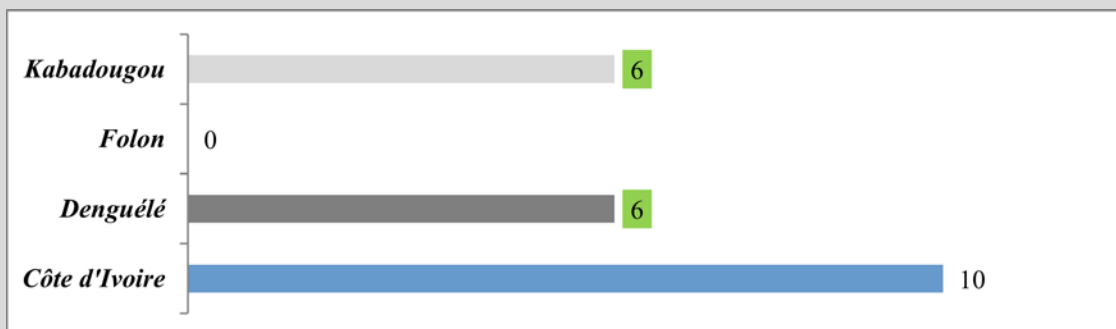
Source : MEMEASFP - Annuaire 2011-2012 de l'ETFP

Chiffres clés 25 : Formation Professionnelle

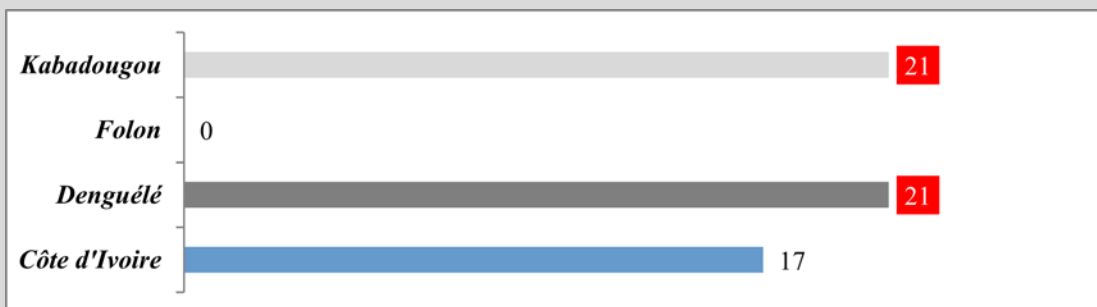
Taux brut de scolarisation



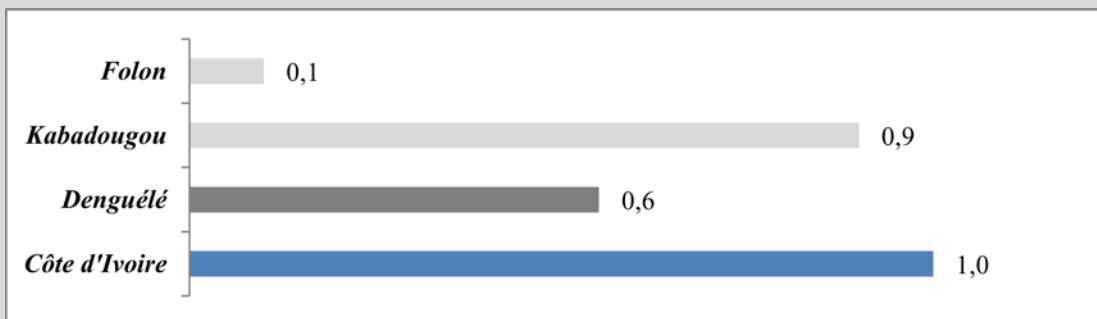
Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)



Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)



Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)



- Niveau national
- Niveau District
- Niveau régional

III.1.6 Supérieur

300. Il n'y a actuellement aucun établissement dispensant une formation du cycle Supérieur dans le District du Denguélé.

Synthèse 7 : Education

Le District se caractérise principalement par la sous-scolarisation des enfants avec des ratios de scolarisation parmi les plus bas du pays, et ce, sur tous les cycles scolaires.

L'ensemble du système éducatif du District est caractérisé par cette sous-scolarisation dont les tenants peuvent être synthétisés comme suit :

- *Un manque d'infrastructures scolaires notamment dans la région du Folon qui ne dispose, à titre d'illustration, d'aucun établissement du Secondaire 2nd cycle ;*
- *Un déficit d'enseignants qualifiés particulièrement en ce qui concerne le Secondaire ;*
- *Des taux d'abandon et de transition mettant en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale, mais également la pression des familles vivant dans la précarité où les jeunes représentent une main-d'œuvre ménagère et agricole ;*
- *Des équipements vétustes n'offrant pas un cadre scolaire adéquat ;*
- *Une offre d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle limitée notamment depuis la délocalisation du Lycée Moderne d'Odienné à Abidjan depuis 2002.*

Les filles sont fortement impactées par cette sous-scolarisation, et ce, dès le cycle Préscolaire mettant en exergue les difficultés éprouvées par la gent féminine en matière d'accès à l'éducation, mais avant et surtout, dans la perspective d'un cursus scolaire (voire universitaire) suivi et réussi.

Chapitre 2. Santé et prévention

III.2.1 Infrastructures sanitaires et personnel médical

III.2.1.1 Infrastructures médicales

301. L'offre de santé dans le District du Denguélé est proposée par des établissements hiérarchisés comme suit :

- Des établissements de niveau 1 (92 % des établissements) ; majoritairement des Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) qui représentent des points d'entrée du système sanitaire (centres de santé urbains et ruraux, dispensaires³⁹) ;
- Des établissements de niveau 2 (5 %) avec 3 Hôpitaux Généraux (HG) et le Centre Hospitalier Régional (CHR) d'Odienné. Ces établissements accueillent notamment les cas transférés par les établissements de niveau 1 non équipés pour traiter certaines pathologies.
- Une antenne d'établissement de niveau 3 (3 %) avec l'Institut National d'Hygiène Public (INHP) d'Odienné.

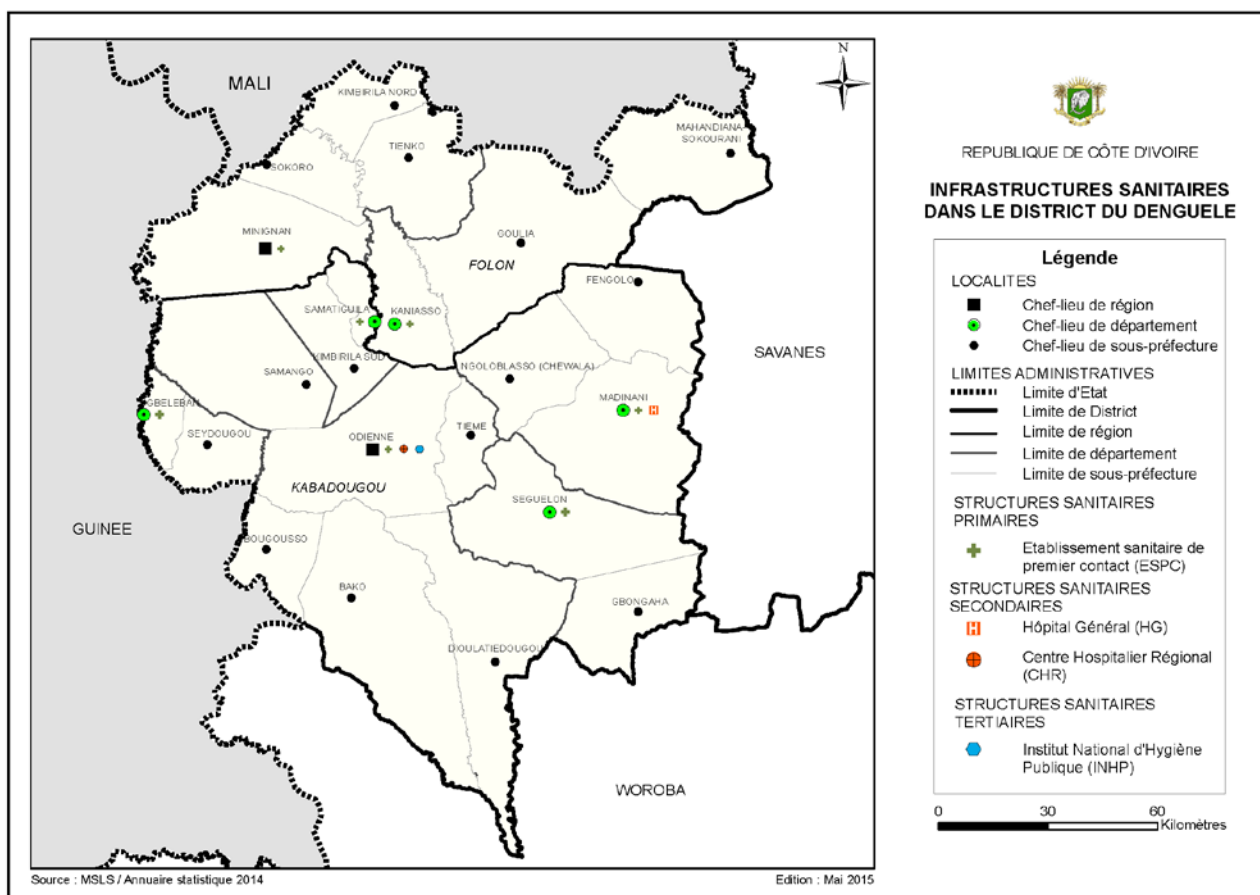
302. Si tous les chefs-lieux de région et de département abritent des établissements de type ESPC. Seule la région du Kabadougou compte des établissements de niveau 2 et 3 avec un CHR dans la sous-préfecture d'Odienné et un HG dans la sous-préfecture de Madinani. A l'inverse, la région du Folon ne compte que 2 ESPC situés dans la ville de Minignan et de Kaniasso



Photo 14 : Hôpital Général de Minignan © 2014

³⁹ Non exhaustif

Carte 35 : Infrastructures sanitaires du District



303. Avec 64 établissements sanitaires généraux répartis sur tout le territoire (dont 60 ESPC), le District affiche un taux de couverture d'un ESPC pour 5 746 habitants, supérieur à l'objectif fixé par le PNDS⁴⁰ d'un ESPC pour 10 000 habitants. Toutefois, des disparités régionales sont à souligner puisque le taux de couverture de la région du Kabadougou est d'un ESPC pour 8 123 habitants contre seulement 3 369 habitants pour la région du Folon. La cause d'un tel écart semble purement démographique. En effet, l'attrait de la région du Kabadougou et de l'agglomération d'Odienné qu'elle abrite suscite une polarisation autour de cette partie du territoire (70 % de la population du District y est établie) ; d'où l'insuffisance de l'offre sanitaire.

Tableau 59 : Répartition des infrastructures sanitaires par région et District sanitaire

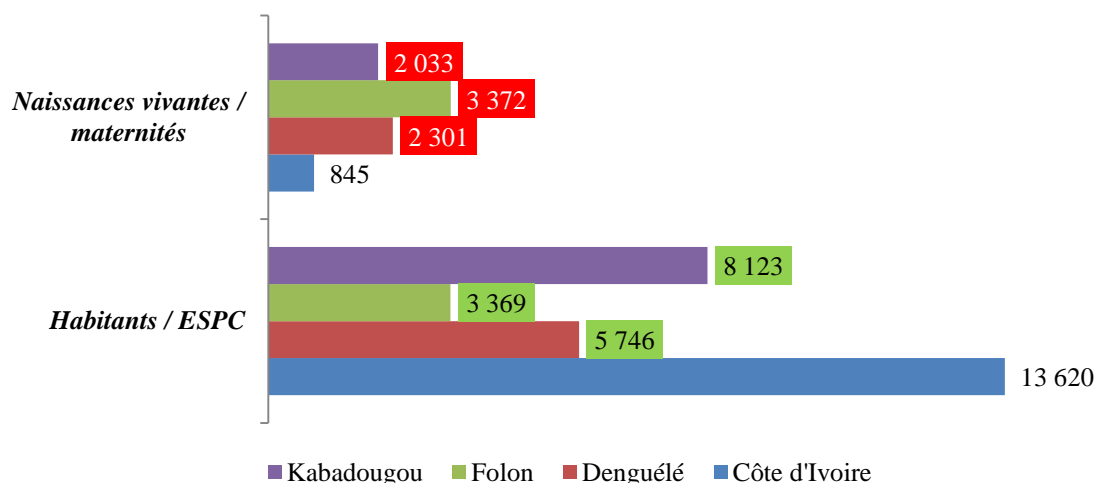
Région/District sanitaire	ESPC	HG	CHR	CHU	Maternité	Pharmacie publique	Pharmacie privée
Région du Folon	30	1	0	0	1	2	ND
Minignan	30	1	0	0	1	2	ND
Région du Kabadougou	30	2	1	0	4	2	ND
Odienné	30	2	1	0	4	2	ND
Total District	60	3	1	0	5	4	ND

Source : MSLS - Annuaire Statistique 2013 ; ND : Non Disponible

⁴⁰ Cf. Glossaire

304. Le ratio des naissances vivantes par maternité fait ressortir une mauvaise dotation en infrastructures sanitaires, et ce dans les deux régions du District. A titre d'illustration, ce ratio est d'une maternité pour 2 303 naissances dans la région du Kabadougou, région la mieux équipée en maternités du District, contre 845 au niveau national.

Figure 73 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District



Source : MSLS, Annuaire Statistique 2013 de la santé

305. 25 % des établissements de niveau 1 de la région du Folon ne sont pas ouverts contre 12 % dans la région du Kabadougou et ce en raison majoritairement d'une dégradation des infrastructures en place. Le District ne dispose d'aucune morgue fonctionnelle ni de corbillard.

306. Concernant les établissements ouverts, leur fonctionnement est entravé par plusieurs problèmes liés aux infrastructures :

- Seulement 34 % des établissements sont raccordés au système d'adduction d'eau via la SODECI et 72 % possèdent un système HVA ;
- 30 % des établissements ne sont pas connectés au réseau électrique ;
- seulement 13,5 % des établissements du District sont accessibles par voie bitumée.

Tableau 60: État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région (en %)

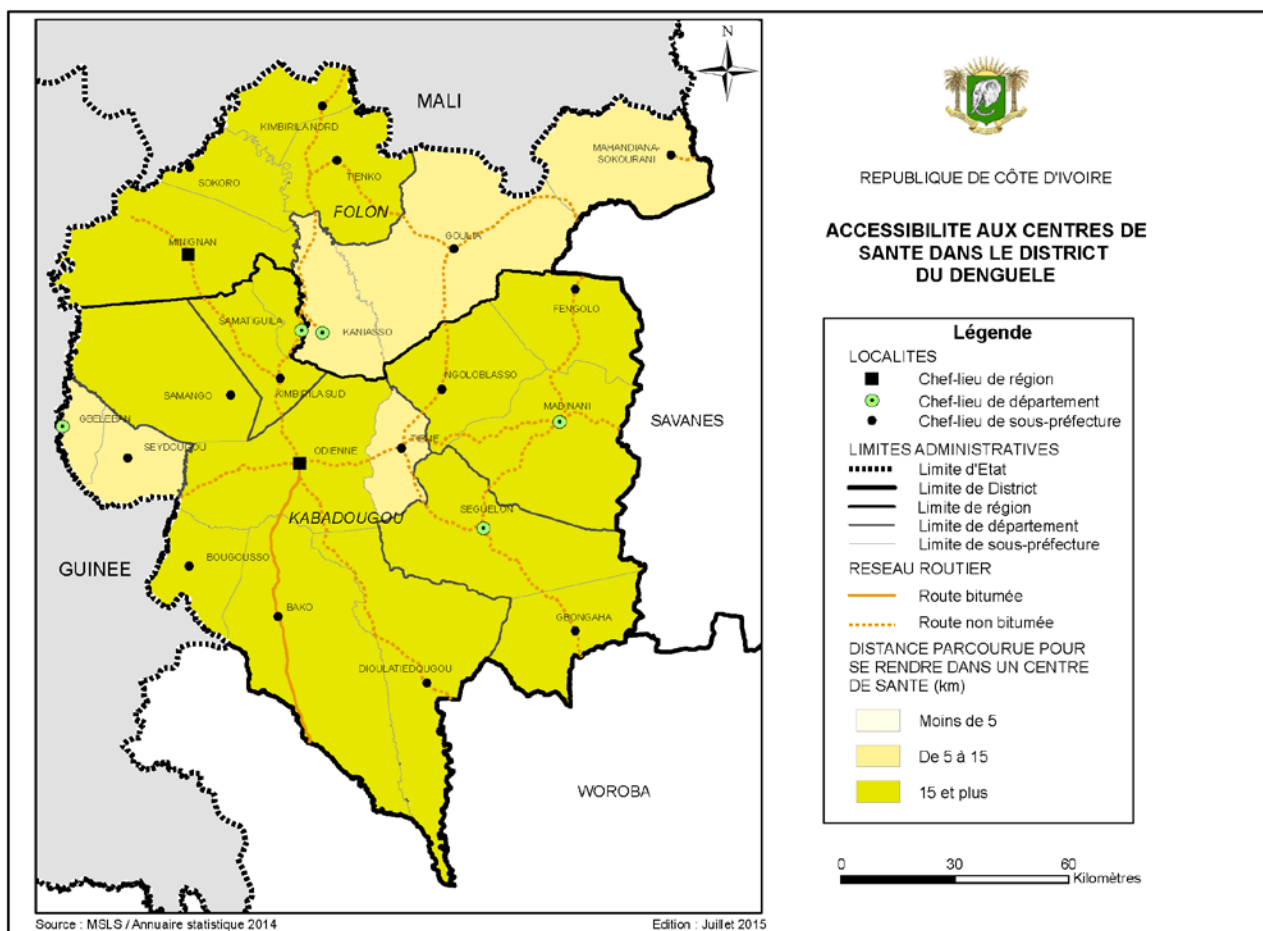
Région	Raccordement SODECI	Equipé HVA ⁴¹	Raccordement CIE	Raccordement Téléphonie Mobile	Accès voie bitumée
Kabadougou	44	72	76	96	20
Folon	33	75	58	75	0
Total District	34	72	70	89	13,5

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé ; ND : Non Disponible

⁴¹ Hydraulique Villageoise améliorée

307. L'accessibilité aux infrastructures sanitaires est également rendue difficile par le manque d'infrastructures routières. Pour des soins médicaux de base, les populations du District du Denguélé sont contraintes d'effectuer de longs trajets. Ainsi, hors Odienné, les populations doivent parcourir entre 15 et 30 km en moyenne pour accéder au centre de santé le plus proche.

Carte 36 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région



308. Cette situation est d'autant plus critique que les établissements sanitaires disposent de peu de moyens ambulatoires avec en moyenne 1 ambulance pour 2 établissements.

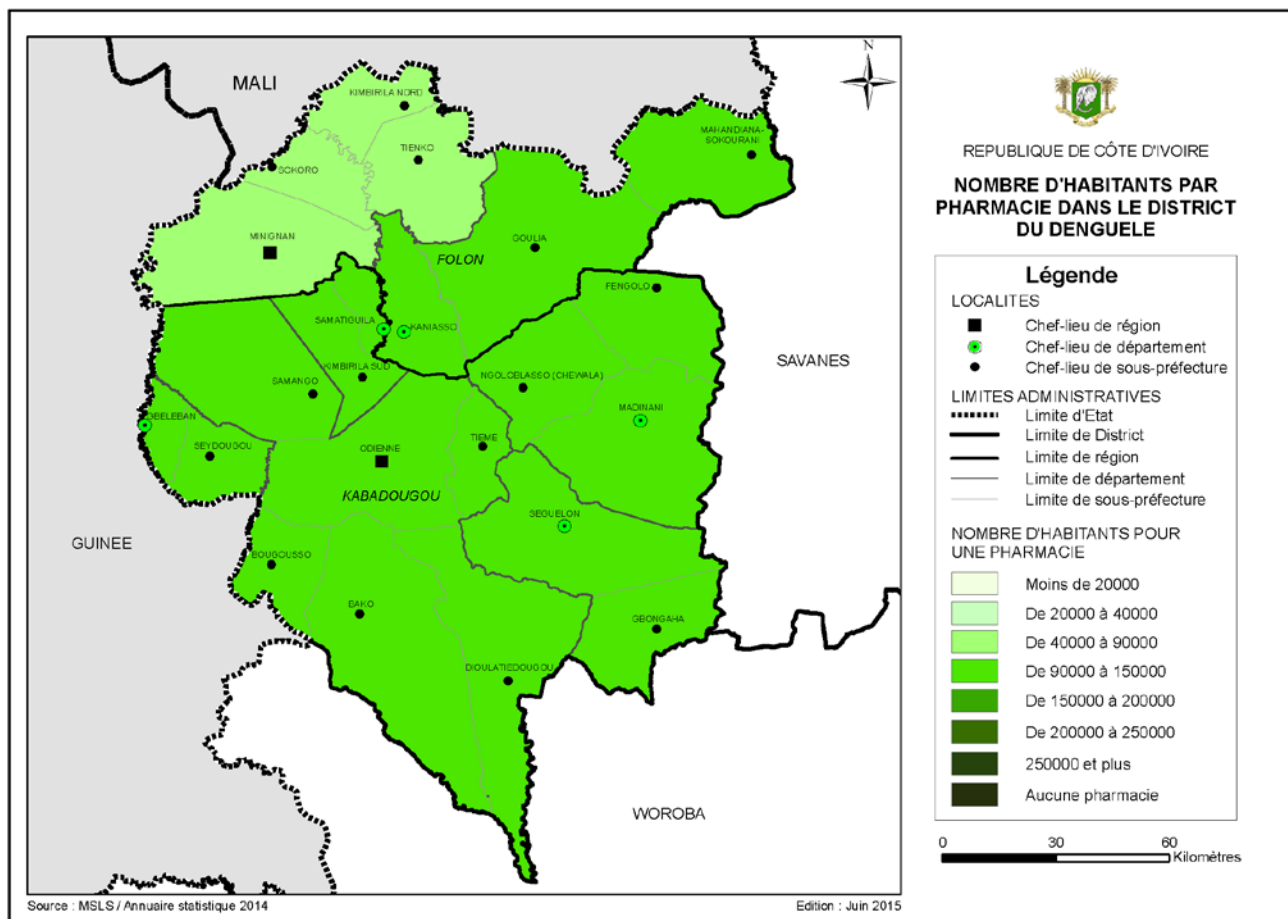
Tableau 61: Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région

Région	Véhicules	Ambulances	Motos	Ordinateurs	Réfrigérateurs	Congélateurs
Folon	3	9	39	3	39	2
Minignan	3	9	39	3	39	2
Kabadougou	0	24	4	0	43	2
Odienné	0	24	4	0	43	2
Total District	3	33	43	3	82	4

Source : MSLS - Annuaire statistique 2013 de la santé

309. Le District ne compte que 4 pharmacies publiques impliquant un ratio d'une pharmacie publique pour 86 189 habitants ; en deçà de la moyenne nationale d'une pharmacie publique pour 77 518 habitants. La région du Kabadougou affiche un ratio plus de deux fois supérieurs à celui de la région du Folon corrélé avec la démographie de la région.

Carte 37 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District



III.2.1.2 Plateau technique

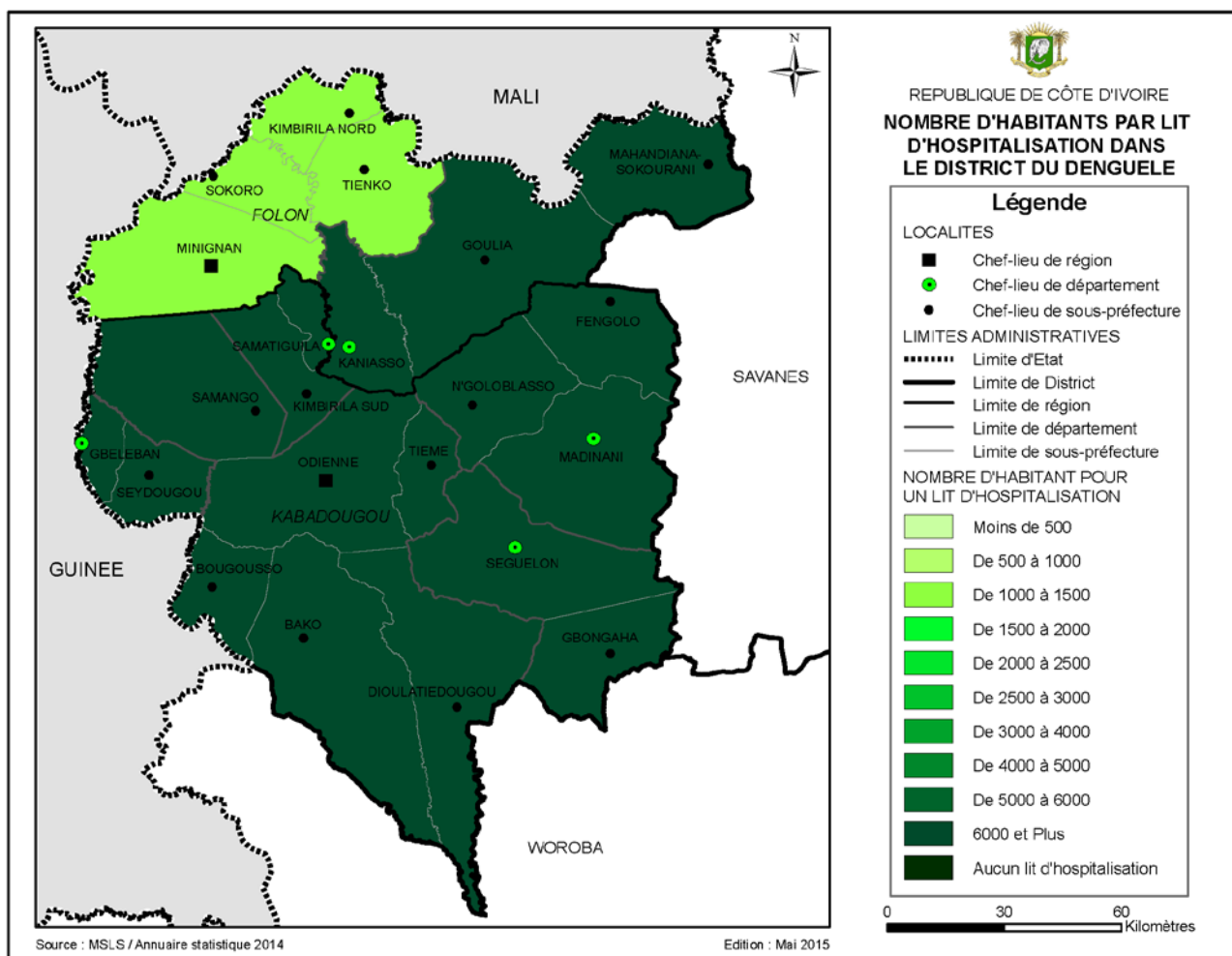
310. Bien que parfois non fonctionnel, le plateau technique dont disposent les régions du District du Denguélé est homogène et varié ; comprenant ainsi 3 laboratoires d'analyse, 1 bloc opératoire, 1 service de radiologie et 2 cabinets dentaires. En termes de capacité d'accueil, le District du Denguélé se caractérise par un taux de couverture hétérogène avec un lit pour 16 247 habitants dans la région du Kabadougou au-dessus de la moyenne nationale d'un lit pour 3 477 habitants. La région du Folon plus faiblement peuplée compte un lit pour 1 218 habitants.

Tableau 62 : Plateau technique des établissements sanitaires par District sanitaire

Région	Lits ouverts	Laboratoires d'analyses	Blocs opératoires	Services de radiologie	Cabinets dentaires
Folon	83	2	0	0	1
Minignan	83	2	0	0	1
Kabadougou	15	1	1	1	1
Odienné	15	1	1	1	1
Total District	98	3	1	1	2

Source : MSLS, Annuaire statistique 2013

Carte 38: Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation



III.2.1.3 Consultations et utilisation

311. Le District du Denguélé affiche un taux de consultations en ESPC de 76 % ; au-dessus de la moyenne nationale (72 %). Le taux d'utilisation des infrastructures médicales est en dessous de la moyenne nationale avec 23 % (et 29 % au niveau national) mettant en exergue une faible utilisation des établissements sanitaires du District.

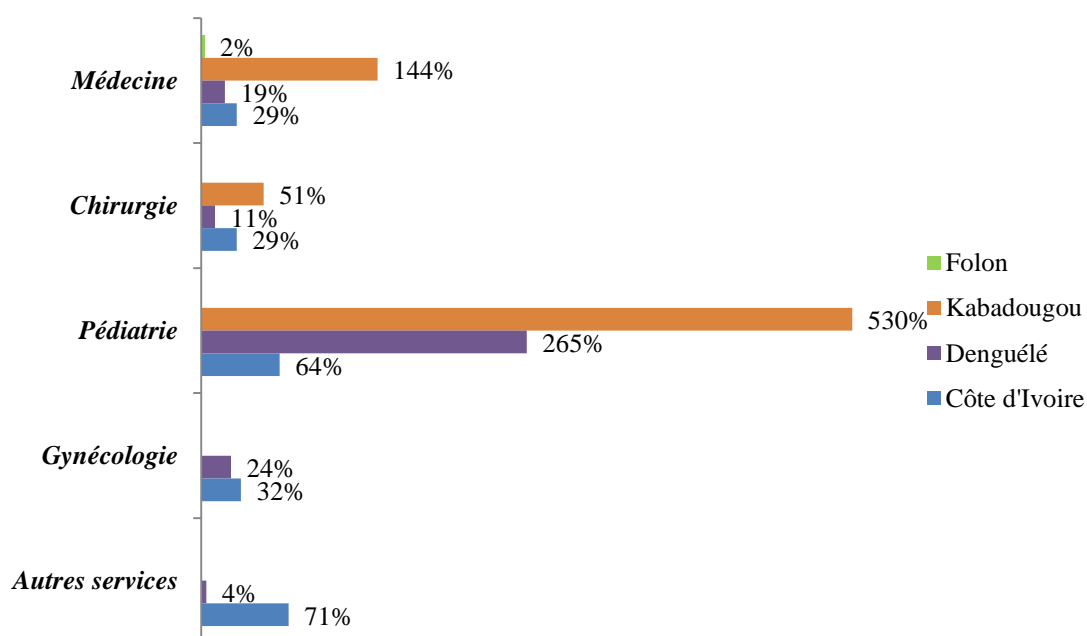
Tableau 63 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des Districts sanitaires

Région	Consultations	Durée moyenne de séjour ⁴²	Consultations réalisées en ESPC	Taux d'utilisation	Taux de fréquentation	Taux d'occupation des lits ⁴³
Folon	32 753	2	88 %	28 %	32 %	1 %
Minignan	32 753	2	88 %	28 %	32 %	1 %
Kabadougou	57 067	4	70 %	20 %	23 %	204 %
Odienné	57 067	4	70 %	20 %	23 %	204 %
Total District	89 820	4	76 %	23 %	26 %	32 %

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé ; Occupation des lits de médecine

312. Sur l'ensemble du District, le taux d'occupation des lits se situe à 32 % avec un pic de 204 % dans la région du Kabadougou. Ce taux varie également selon le service puisque les services de Pédiatrie sont particulièrement utilisés par la population (taux d'occupation des lits à 530 %).

Figure 74 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région⁴⁴ et par service⁴⁵



Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

⁴² En HG et CHR

⁴³ Cf. Glossaire

⁴⁴ Les données relatives à la région du Folon ne sont disponibles que pour le service "Médecine"

⁴⁵ Les données relatives aux services "Autres" et "Gynécologie" ne sont pas disponibles

III.2.1.4 Personnel médical et paramédical

313. Le District du Denguélé compte en 2013 un total de 31 médecins, 59 infirmiers, 41 sages-femmes et environ 776 volontaires plus communément désignés comme des agents de santé communautaires et matrones qui viennent en support au dispositif classique.

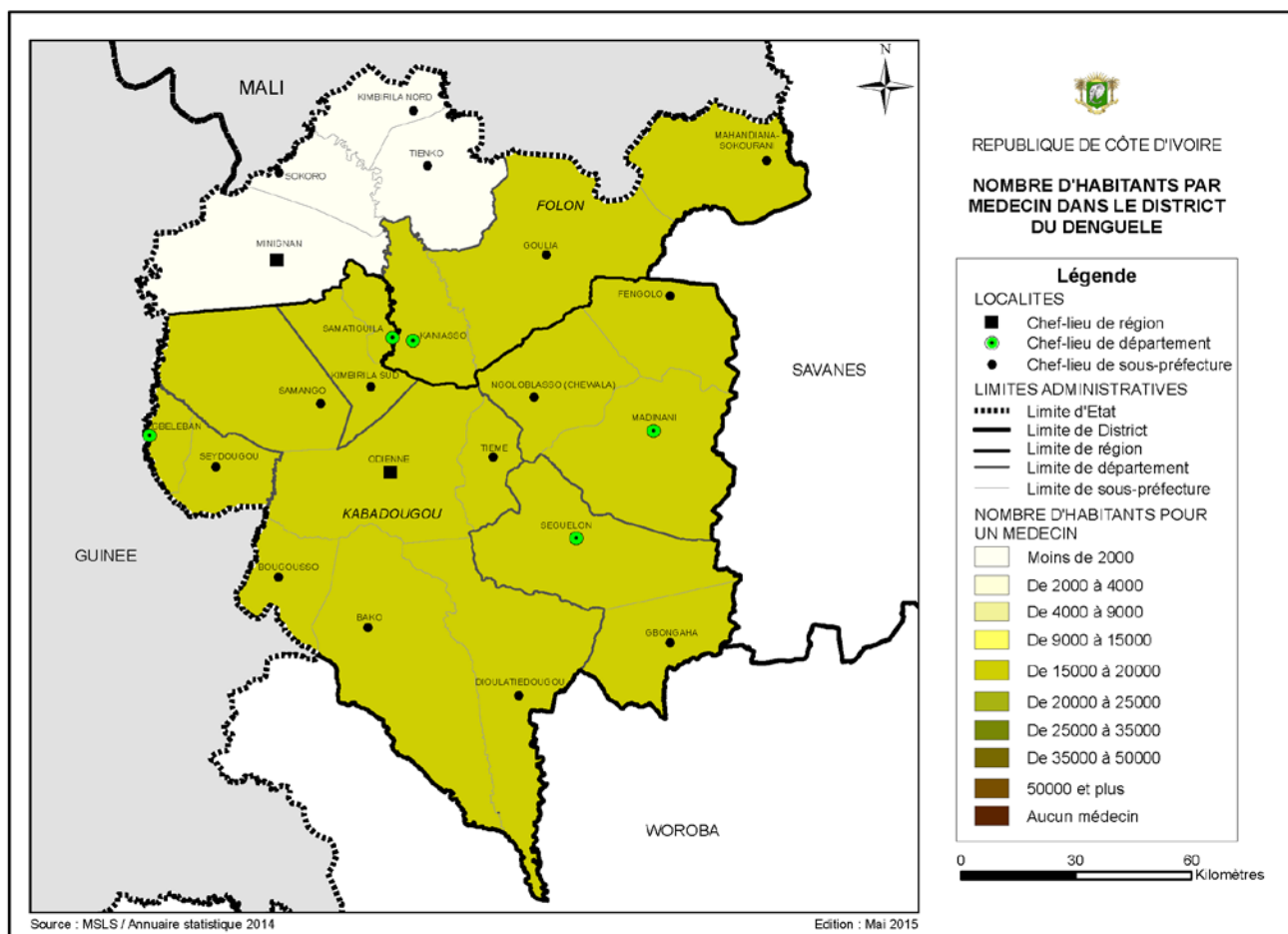
Tableau 64 : Répartition du personnel médical du District par région

Région	Médecins	Infirmiers	Sages-femmes	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens
Folon	19	57	27	2	3
MINIGNAN	19	57	27	2	3
Kabadougou	12	2	14	1	2
ODIENNE	12	2	14	1	2
Total District	31	59	41	3	5

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

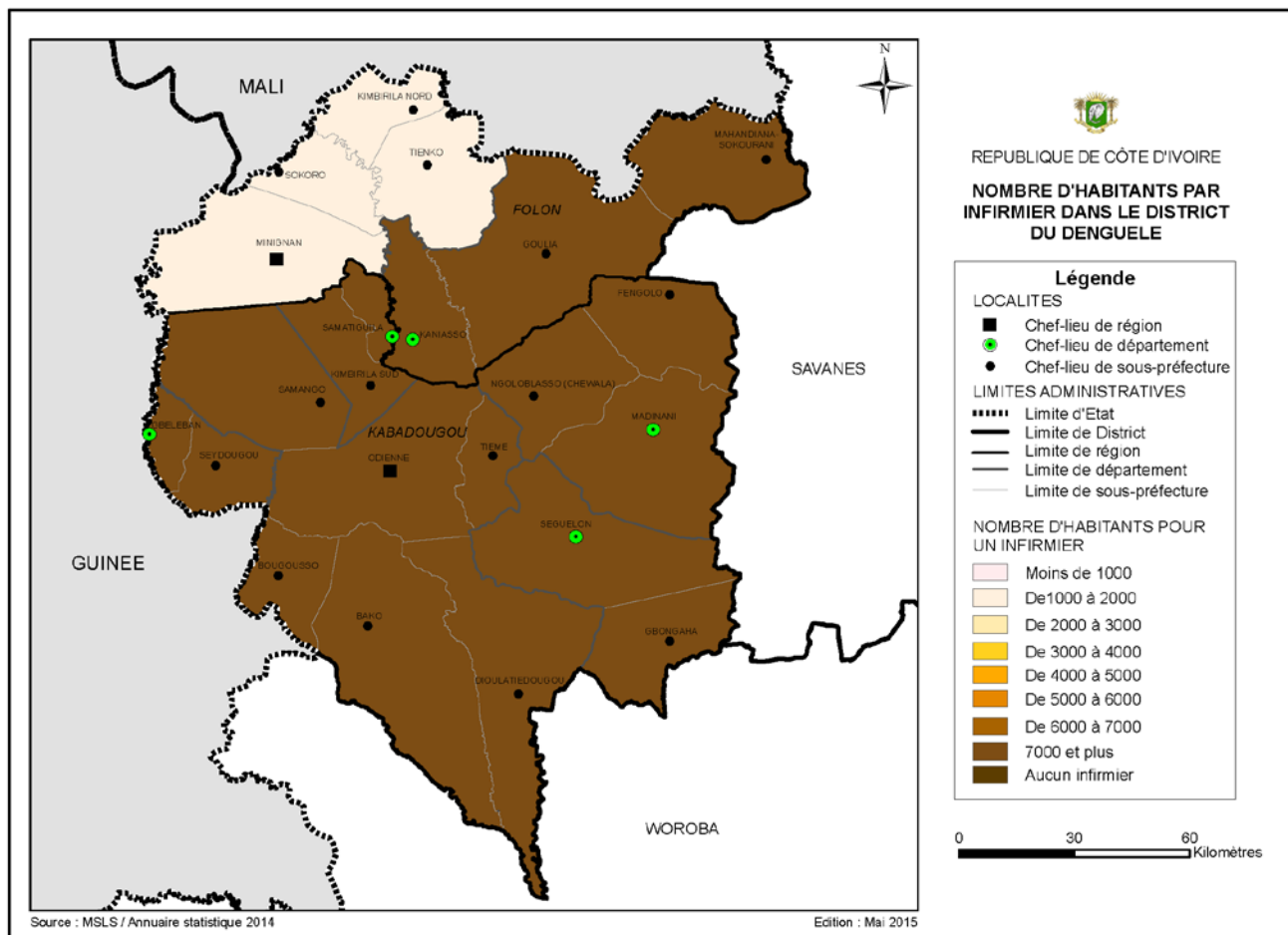
314. Le District compte 1 médecin pour 11 121 habitants, soit une dotation en personnel supérieure à la moyenne nationale, mais qui est en deçà de la norme recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) d'un médecin pour 10 000 habitants. Toutefois, des disparités régionales sont à souligner puisque la région du Kabadougou présente un taux de couverture d'un médecin pour 20 308 habitants alors que la région du Folon présente un taux d'un médecin pour 5 319 habitants. Le nord du District, moins peuplé, affiche un ratio compris entre 2 000 et 4 000 habitants par médecin.

Carte 39: Nombre d'habitants par médecin



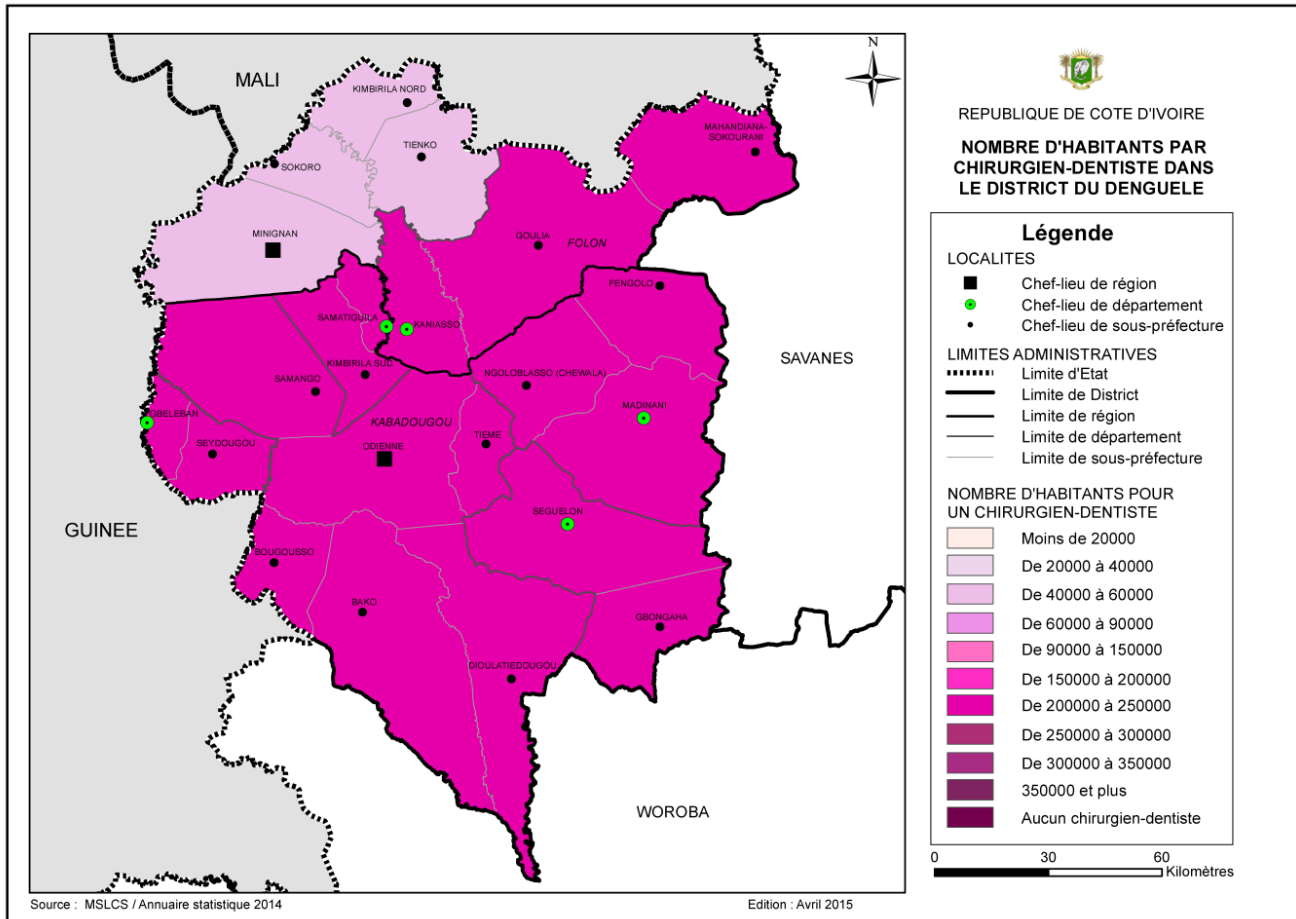
315. Le District compte un infirmier pour 5 843 habitants. Ce qui le situe légèrement en deçà de la moyenne nationale d'un infirmier pour 5 221 habitants et encore plus de l'objectif d'un infirmier pour 2 000 habitants fixé par le PNDS. Le nord du District affiche un nombre d'habitants par infirmier plus faible (un infirmier pour moins de 1 000 habitants) en lien avec la faible densité de population dans cette zone.

Carte 40: Nombre d'habitants par infirmier



316. Avec seulement 3 chirurgiens-dentistes, le District affiche un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 114 918 habitants, légèrement en deçà de la moyenne nationale d'un chirurgien-dentiste pour 109 020 habitants.

Carte 41: Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste



317. Le District compte également 41 sages-femmes inégalement réparties avec une sage-femme pour 960 femmes en âge de procréer dans la région du Folon contre une sage-femme pour 4 382 FAP dans la région du Kabadougou.

Carte 42: Nombre de FAP par sage-femme dans le District

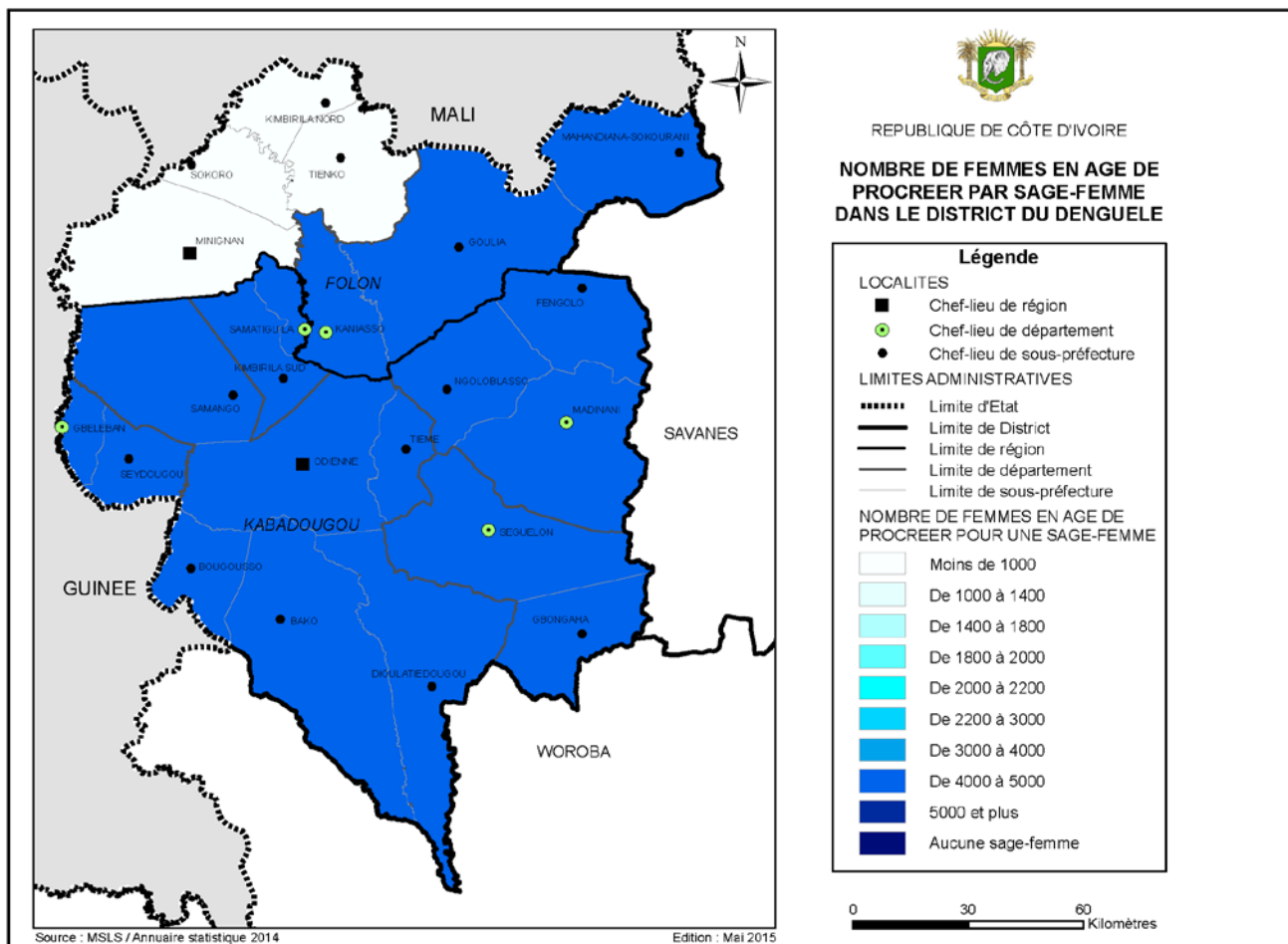
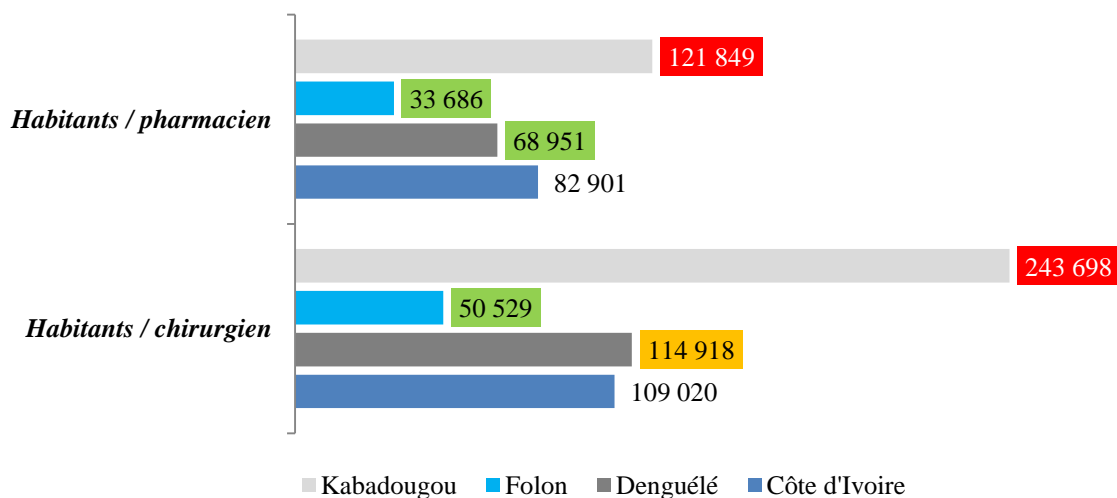


Figure 75 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien dans les régions du District



Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

318. Sur la base des données recueillies et compte tenu des recommandations émises par l'OMS, le District souffre d'un manque important de personnel médical particulièrement dans la région plus peuplée du Kabadougou où les besoins sont estimés à 13 médecins, 47 infirmiers et 7 sages-femmes. Selon les objectifs fixés par le PNDS cette carence s'élève à 39 médecins et 120 infirmiers.

Tableau 65: Carence de personnel médical dans les régions du District en fonction des normes nationales et internationales⁴⁶

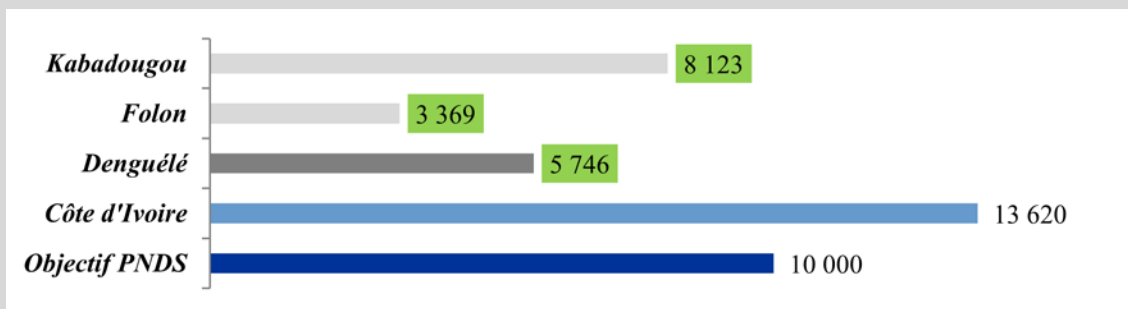
Région	Poste	Carence norme OMS	Carence norme PNDS
Folon	Médecins	0	2
	Infirmiers	0	0
	Sages-femmes	0	-
Kabadougou	Médecins	13	37
	Infirmiers	47	120
	Sages-femmes	7	-
Total District	Médecins	13	39
	Infirmiers	47	120
	Sages-femmes	7	-

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

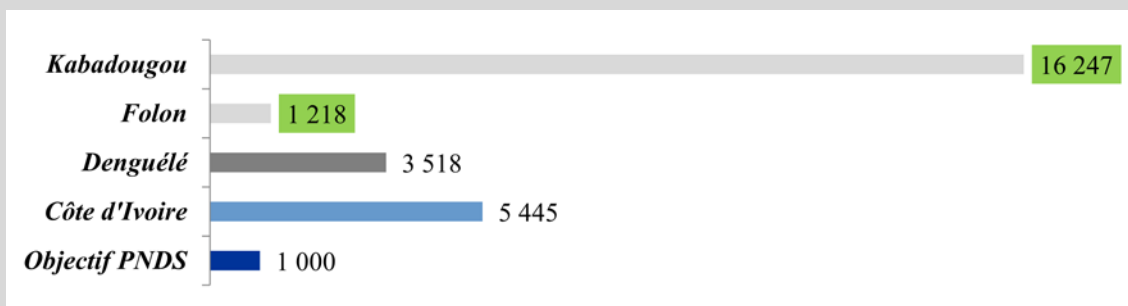
⁴⁶ Normes OMS : 10 000 habitants / médecin ; 5 000 habitants / infirmier et 3 000 FAP / Sage-femme
Normes PNDS : 5 000 habitants / médecin ; 2 000 habitants / infirmier

Chiffres clés 26 : Infrastructures sanitaires et personnel médical

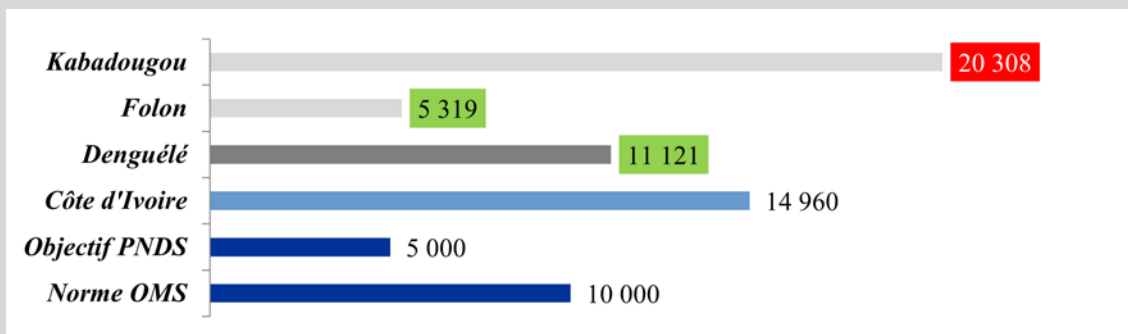
Nombre d'habitants par ESPC



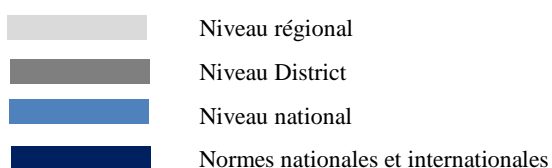
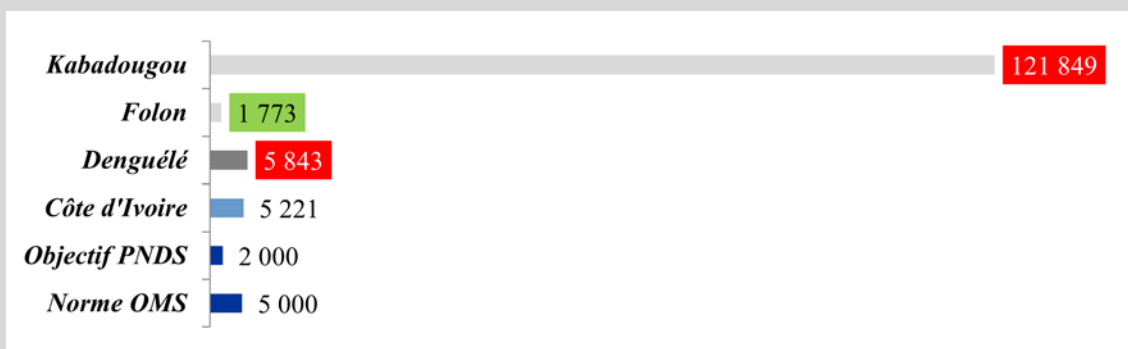
Nombre d'habitants par lit ouvert



Nombre d'habitants par médecin



Nombre d'habitants par infirmier



III.2.2 Profil sanitaire

III.2.2.1 Mortalité néonatale et infanto-juvénile

a) Maternité et naissance

319. Avec 2 128 femmes en âge de procréer par sage-femme et 2 301 naissances vivantes par maternité en 2013, l'équipement du District du Denguélé en infrastructures et en personnel d'accompagnement des femmes enceintes et de la petite enfance est insuffisant. En effet, sur 11 504 naissances vivantes, 41 % ont eu lieu dans un établissement de santé, contre 51 % au niveau national.

Tableau 66: Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District

Région	FAP	Grossesses attendues	Naissances vivantes	Proportion d'accouchements assistés	Couv. Consult. Postnatale	Décès maternel/ 100 000
Folon	25 911	3 541	3 372	52 %	3 %	30
Minignan	25 911	3 541	3 372	52 %	3 %	30
Kabadougou	61 341	8 539	8 132	36 %	9 %	184
Odienné	61 341	8 539	8 132	36 %	9 %	184
Total District	87 252	12 080	11 504	41 %	7 %	139

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé ; FAP : Femme en âge de procréer ; Couv. Consult. Postnatale : Couverture consultation postnatale

320. La variation observée entre le taux de première consultation prénatale (CPN1) de 78 % et celui relatif à la quatrième consultation prénatale (CPN4) qui s'établit à 16 % indique un désintéressement des femmes enceintes devant la nécessité de faire suivre leur grossesse par des services hospitaliers dédiés.

321. Cette situation peut être associée à plusieurs facteurs parmi lesquels : le caractère onéreux et la mauvaise qualité des prestations, la défiance vis-à-vis de la médecine moderne au profit d'un suivi traditionnel, le difficile accès aux centres de santé dû notamment aux distances à parcourir et à l'impraticabilité de la route, le déficit d'accompagnement et de prise en charge des femmes enceintes par l'entourage familial, l'ignorance des impératifs d'ordre médical en cas de grossesse.

322. La couverture en consultations postnatales de 7 % est de 3 points au-dessous de la moyenne nationale (10 % des femmes effectuent une consultation postnatale au niveau national).

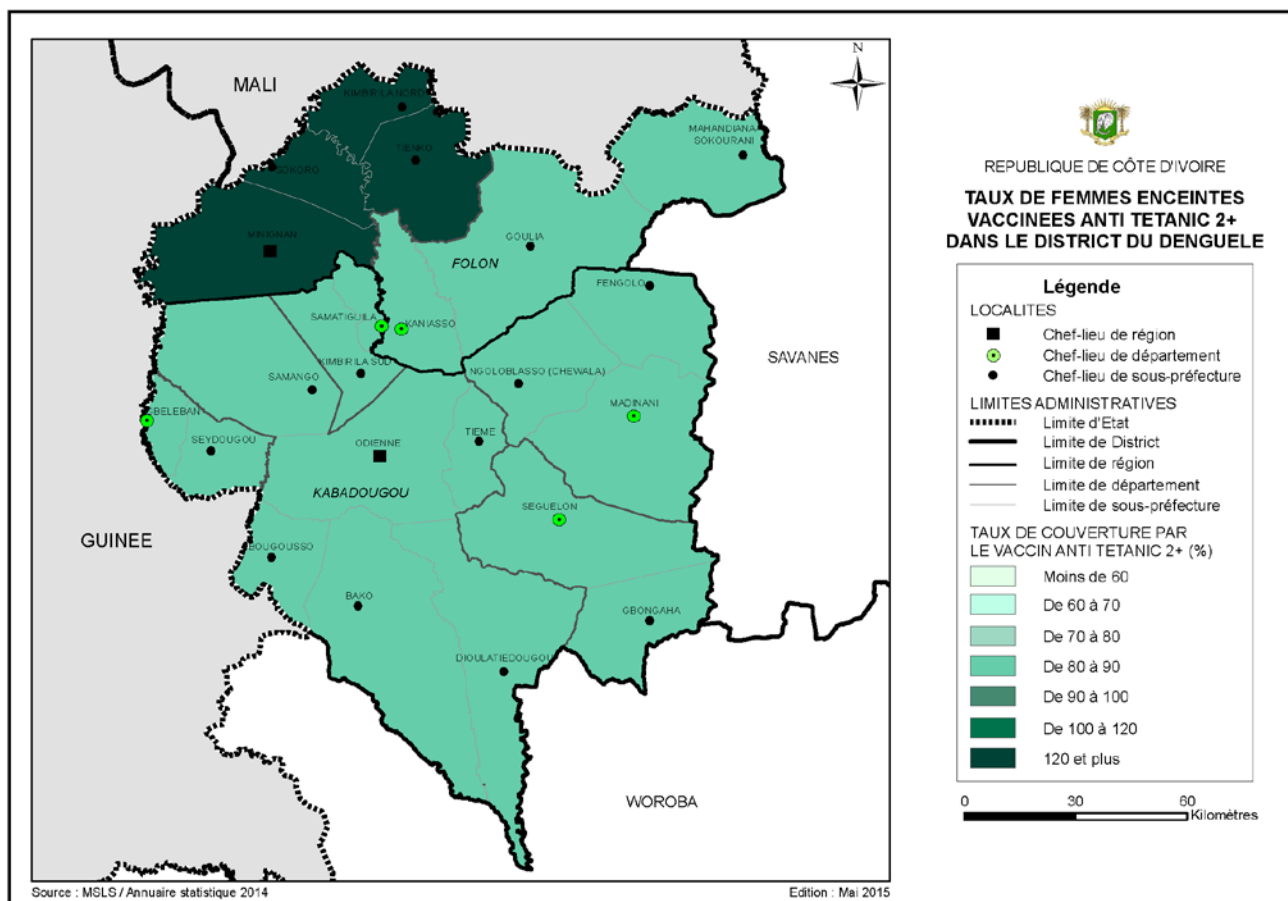
Tableau 67: Couverture maternelle par région (en %)

Couverture	Folon	Kabadougou	Denguélé	Côte d'Ivoire
CPN1 ⁴⁷	107	67	78	88
CPN4 ⁴⁸	12	18	16	33
Abandon de la CPN	89	73	79	62
Consultation postnatale	3	9	7	10
Accouchements assistés	52	36	41	51
Vat2+	137	83	94	81

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

323. La couverture médicale des femmes enceintes contre le tétanos (VAT2+) atteint 94 % contre une moyenne nationale à 81 %.

Carte 43 : Taux de couverture des femmes enceintes par le vaccin antitétanique 2+ dans le District (en %)



⁴⁷ Cf. Glossaire

⁴⁸ Cf. Glossaire

b) Vaccination

324. La couverture vaccinale des enfants n'est pas satisfaisante puisque selon l'étude MICS/EDS, 4,8 % des enfants de 12 à 23 mois n'ont aucun vaccin (4,9 % au niveau national). De plus, seulement 33,1 % des enfants ont tous les vaccins à jour contre 50,5 % au niveau national.

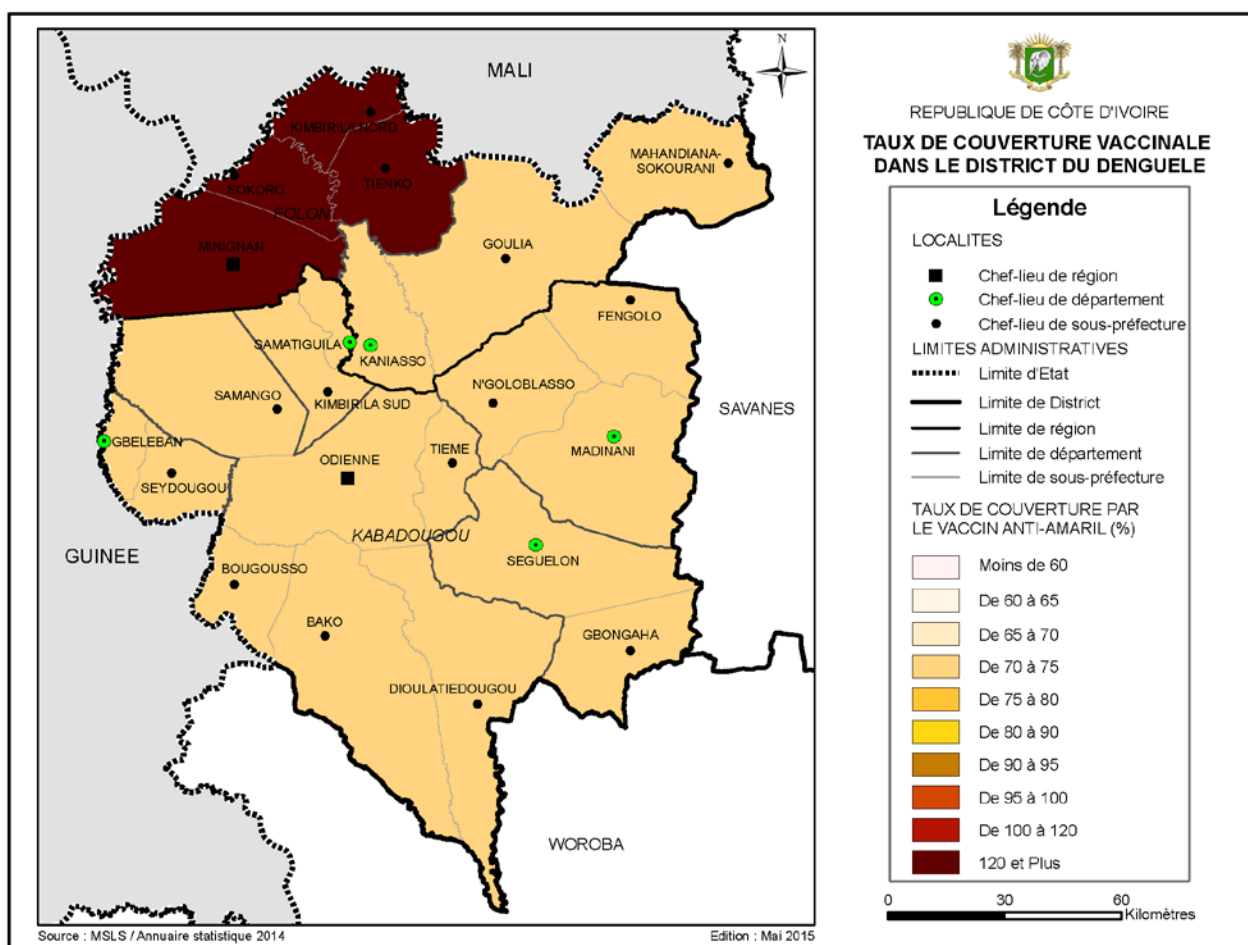
Tableau 68: Couverture vaccinale des enfants du District par région (en %)

Couverture	Folon	Kabadougou	Denguélé	Côte d'Ivoire
DTC3	199	83	106	101
Polio3	200	80	103	98
BCG	72	68	70	90
VAR	125	64	76	85
VAA	150	74	89	84

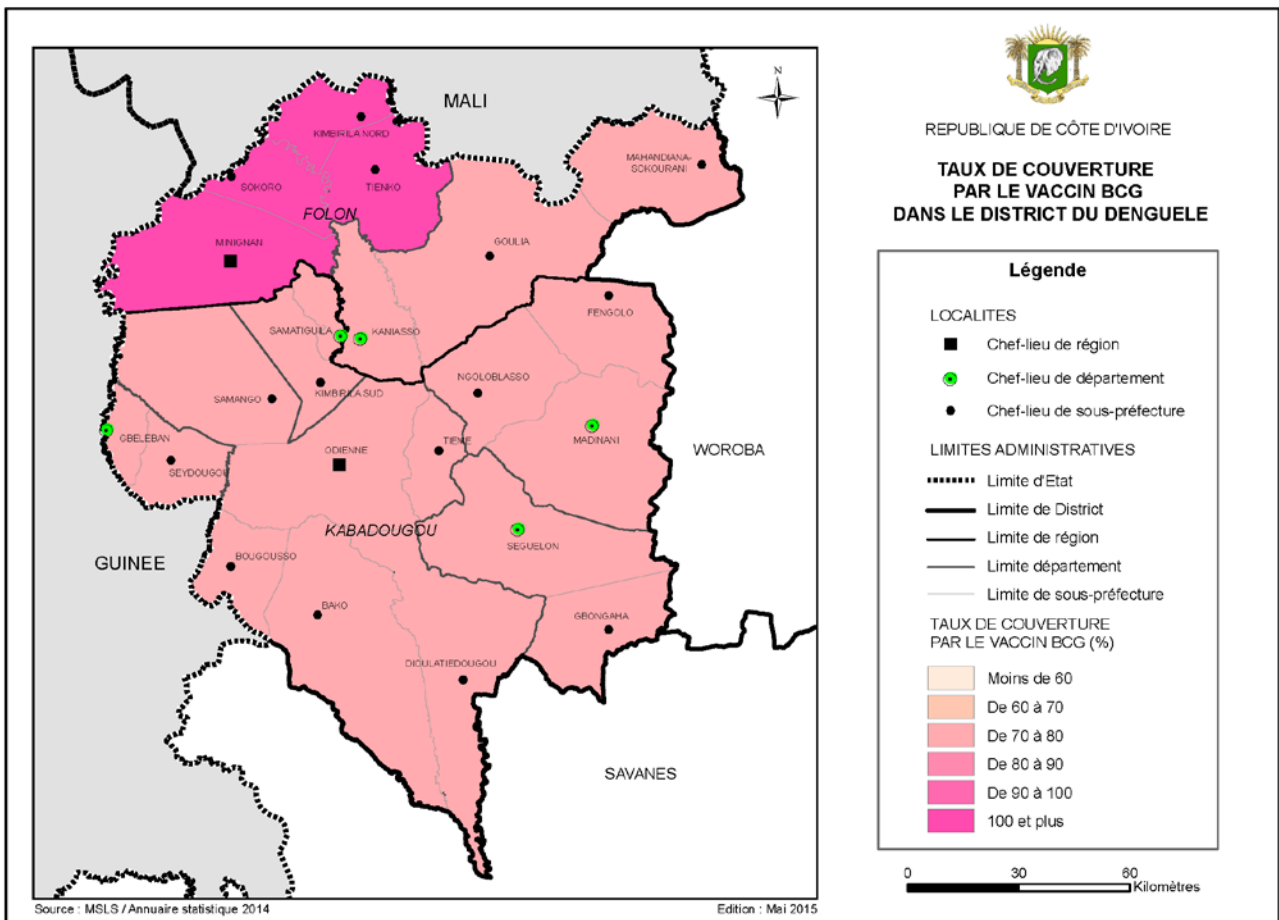
Source : MSLCS – Annuaire statistique de la santé 2013

325. La couverture vaccinale est supérieure à la moyenne nationale pour les vaccins suivants : DTC3, Polio 3 et VAA. En revanche, les couvertures vaccinales de la rougeole et de la tuberculose sont insuffisantes eu égard à la moyenne nationale. En outre, l'analyse de la couverture vaccinale du District par région fait apparaître de fortes disparités étant donné que la région du Folon présente des taux de couverture plus importante que celle du Kabadougou peu importe le type de vaccin.

Carte 44: Taux de couverture vaccinale (anti-amaril) dans le District (en %)



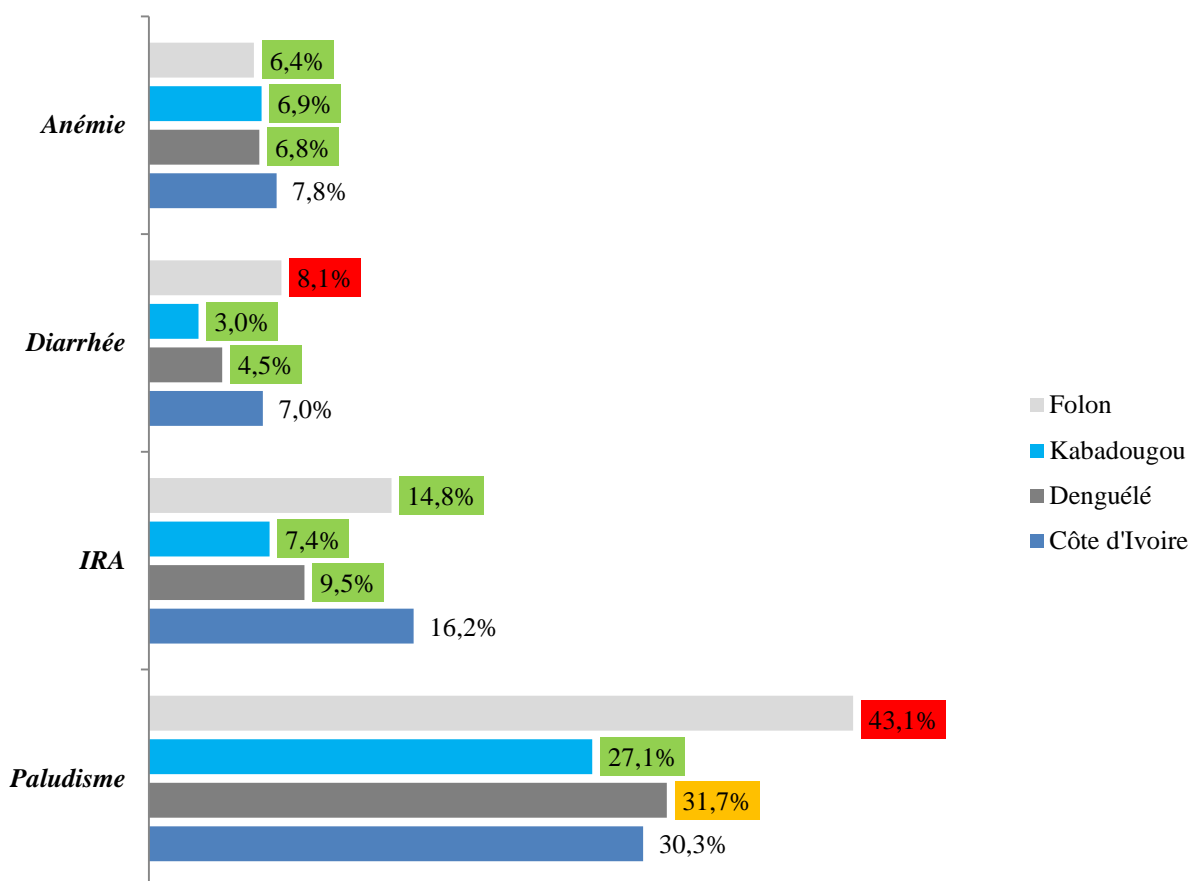
Carte 45 : Taux de couverture par le vaccin BCG dans le District (en %)



c) **Mortalité**

326. Le District du Denguélé enregistre un taux de décès maternel particulièrement élevé de 139 cas pour 100 000 ; 2 points au-dessus du taux de décès maternel national. En outre, les maladies de l'enfance sont nombreuses et causent en Côte d'Ivoire de nombreux décès de jeunes enfants. Le District enregistre des taux d'incidence comparables à la moyenne nationale pour les principales maladies qui touchent les enfants de moins de 5 ans, à l'exception du paludisme où l'incidence s'élève à 43,1 % dans la région du Folon, 10 points au-dessus de la moyenne nationale.

Figure 76 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans



Source : MSLS Annuaire statistique 2013 de la santé – IRA : Insuffisance rénale aiguë

327. Ces incidences sont élevées principalement en raison des taux de couverture peu satisfaisants de vaccination des jeunes enfants contre des pathologies souvent mortelles. Même si le taux de couverture des femmes enceintes relatif au vaccin VAT2+ semble correct, le constat est différent en ce qui concerne la prévention contre la Tuberculose. En effet, plus de 30 % des jeunes enfants du District du Denguélé ne sont pas vaccinés (BCG), soit 19 points de moins par rapport à la moyenne nationale.

328. A ces pathologies s'ajoutent les problèmes de malnutrition et d'hypotrophie. Les enfants souffrant d'hypotrophie à la naissance ont un poids inférieur à 2,5 kg, signe d'un développement inférieur à la normale d'un organe quelconque du corps de l'enfant. L'incidence de cette pathologie atteint 7,9 % dans la région du Folon et 6,4 % dans la région du Kabadougou.

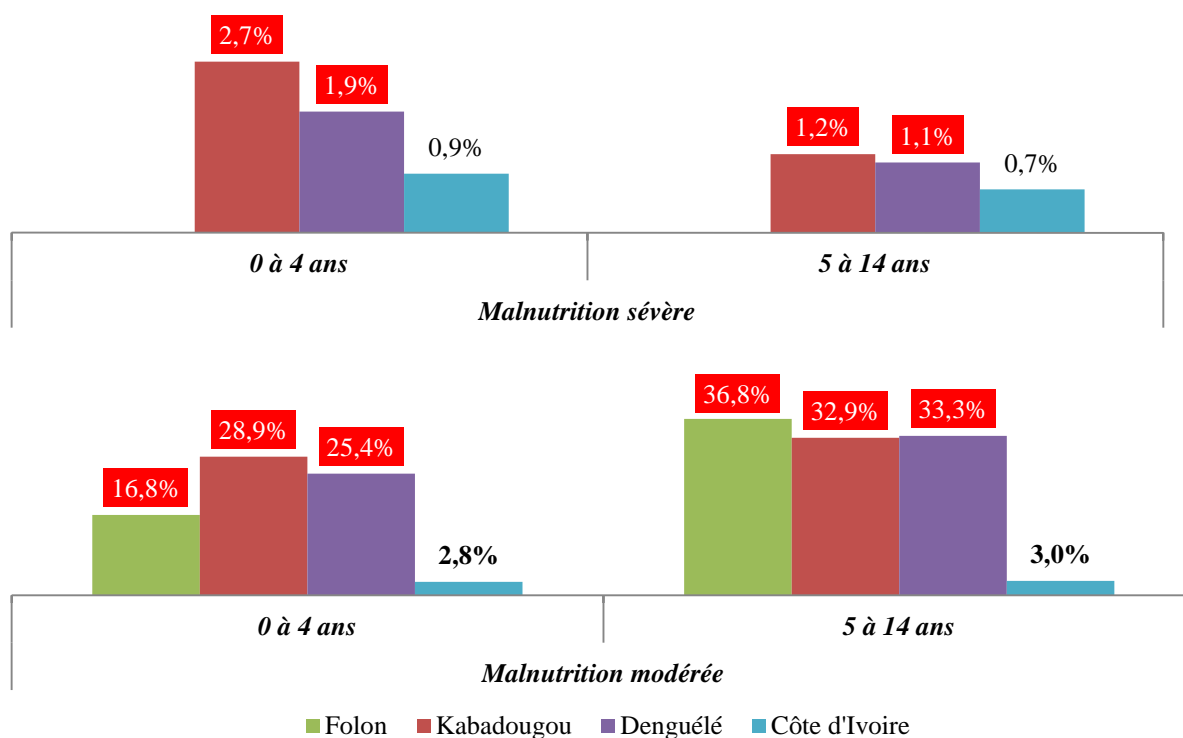
Figure 77 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région



Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

329. Le District du Denguélé observe des taux de malnutrition modérée et sévère supérieurs à la moyenne nationale. Ces taux sont particulièrement élevés dans la région du Kabadougou.

Figure 78 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge



Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

Tableau 69 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants)

Région	Mortalité néonatale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
Nord	86	51	137	84	209
Centre	52	35	87	54	137
Centre -Est	44	34	77	60	133
Centre -Nord	23	20	43	33	74
Centre -Ouest	26	22	48	34	80
Nord-Est	48	33	80	59	134
Nord-Ouest	67	52	120	74	185
Ouest	46	55	101	50	145
Sud	40	28	68	36	102
Sud-Ouest	18	33	51	25	75
Ville d'Abidjan	46	23	69	30	97

Source : EDS/MICS 2011-2012

III.2.2.2 État sanitaire de la population

330. La malnutrition, le paludisme et l'anémie sont les premières causes de mortalité dans le District du Denguélé. Cependant, les infections des femmes enceintes par le virus du SIDA constituent également un point important de préoccupation.

Tableau 70: Incidence liée à la mortalité générale du District par région

Incidence	Folon	Kabadougou	Denguélé	Côte d'Ivoire
Paludisme (p1000)	148,6	97,1	112,2	105,8
IST (p1000) ⁴⁹	8,9	3,6	5,2	8,3
Tuberculose (p100 000)	0,0	68,9	48,7	105,9
Ulcère de Buruli (p100 000)	0,0	0,0	0,0	4,4
Pian (p100 000)	1,0	0,0	0,3	9,4
Diarrhée (p1000)	16,7	8,6	11,0	19,6
Bilharziose urinaire (p100 000)	2,0	1,2	1,5	18,7

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

⁴⁹ Cf. Glossaire

a) La sécurité alimentaire

331. L'analyse de la distribution des résultats de l'enquête (EASA 2009) montre des taux d'insécurité alimentaire sévère au-dessus de la moyenne nationale dans les régions suivantes : Moyen Cavally (11,9 %), Montagnes (7,2 %), Bafing (5,6 %), Fromager (5,5 %), Savanes (3 %), Zanzan (2,7 %), Bas-Sassandra (2,6 %).

332. Le District du Denguélé semble un peu mieux loti que les Districts précités dans la mesure où il présente un taux d'insécurité alimentaire modérée (8,2 %) inférieur à la moyenne nationale (10,1 %). Le constat est le même en matière d'insécurité alimentaire sévère. Cette insécurité alimentaire est principalement de type transitoire (80,4 % des personnes en insécurité alimentaire et 7,4 % sur le District), même si une proportion considérable d'individus se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire chronique (19,6 du total des personnes en insécurité alimentaire et 1,8 % sur le District). Cette situation est la conséquence d'une faiblesse du pouvoir d'achat des ménages, en majorité, paysans dû aux facteurs suivants :

- Baisse des prix aux producteurs (cultures vivrières et de rente) ;
- Crise de la filière cotonnière ;
- Pillage des récoltes et vols du bétail ;
- Destruction des cultures par les animaux ;
- Manque de semences et d'intrants.

Tableau 71 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population)

Localisation	Insécurité alimentaire sévère	Insécurité alimentaire modérée	Sécurité alimentaire	Total insécurité alimentaire
Denguélé	0,9 %	8,2 %	90,8 %	9,2 %
Côte d'Ivoire	2,5 %	10,1 %	87,4 %	12,6 %

Source : EASA 2009 - Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire

333. L'alimentation des enfants de 6 à 23 mois dans le District du Denguélé peut être considérée comme non diversifiée compte tenu du taux affiché qui est de 73,9 % (en ligne avec la moyenne nationale). Même si la situation est moins critique que dans des zones telles que le Nord et l'Ouest du pays, elle n'en demeure pas moins préoccupante.

b) *Le paludisme*

334. Le paludisme touche très fortement le District du Denguélé qui enregistre un taux d'incidence pour cette pathologie au-dessus de la moyenne nationale, et ce, tout particulièrement chez les moins de 5 ans avec 317 cas pour 1 000, soit 14 cas de plus en moyenne par rapport au chiffre national.

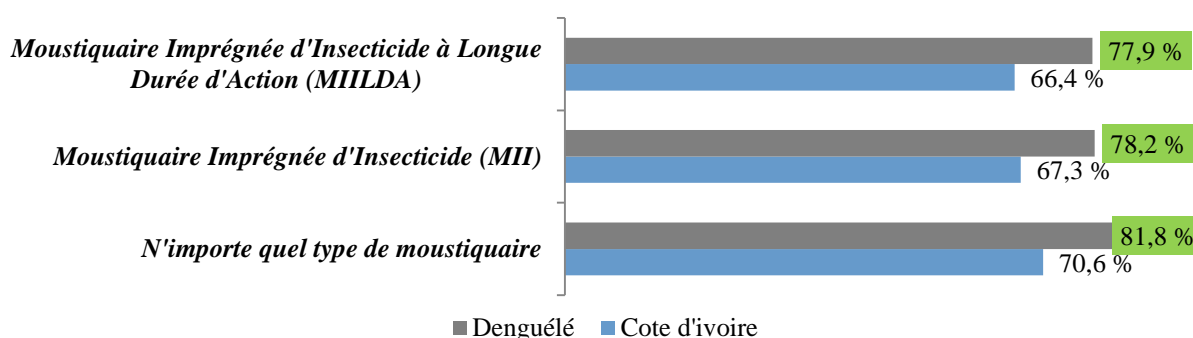
Tableau 72: Incidence du paludisme dans le District du Denguélé

Région	Nombre de cas	Incidence globale ⁵⁰ (p1000)	Incidence chez les moins de 5 ans (p1000)
Folon	15 015	148,6	431,1
Kabadougou	23 667	97,1	271,4
Total District	38 682	112,2	317,0
Côte d'Ivoire	2 524 942	105,8	302,6

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

335. Cependant, malgré ces incidences élevées, les ratios de lutte anti-vectorielle dans le District sont supérieurs aux moyennes nationales notamment sur la mise à disposition de moustiquaires évoluées type MILDA ou MII.

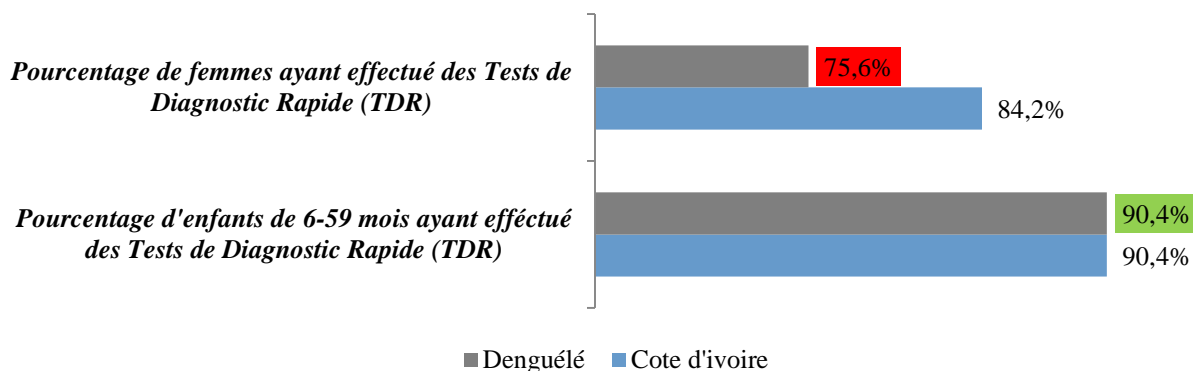
Figure 79 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire



Source : Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

336. Le District du Denguélé présente également des taux de dépistage peu satisfaisants. En effet, le taux d'utilisation des TDR (Test de Diagnostic Rapide), qui permet un diagnostic précoce de la maladie, est inférieur à la moyenne nationale de 9 points pour les femmes adultes.

⁵⁰ Cf. Glossaire

Figure 80 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)

Source : Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

c) Le VIH

337. Le District compte 24 625 habitants par centre de dépistage contre 22 782 au niveau national. Il est ainsi moins bien couvert en centres de dépistage et de conseil. Ce constat cache cependant des disparités régionales importantes puisque la région du Folon compte par exemple 20 211 habitants par centre de dépistage contre 27 078 pour la région du Kabadougou.

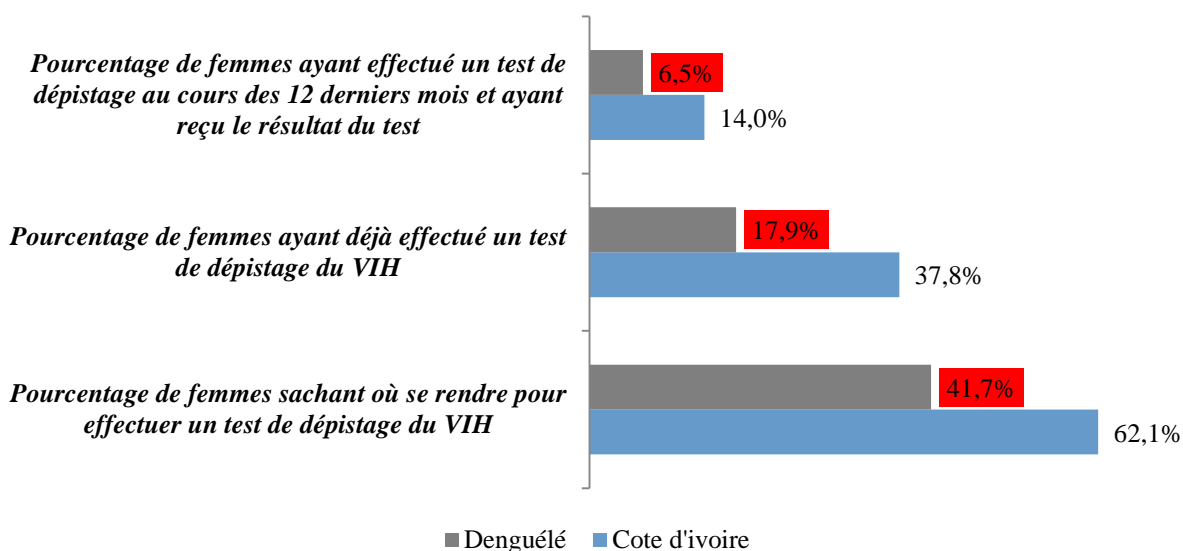
Tableau 73: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région

Région	CDV	PTME	Soins et traitement
Folon	5	8	2
Kabadougou	9	15	8
Total District	14	23	10
Côte d'Ivoire	1 048	1 040	599

Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé/CDV : Conseil et Dépistage Volontaire. PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant

338. De nombreuses actions encourageant le dépistage sont menées tels que les campagnes d'affichage dans les hôpitaux et les écoles, les spots diffusés dans les radios locales ou encore les actions de vulgarisation en milieu rural. Ces actions, en plus de sensibiliser les populations à risque sur les dangers du VIH, visent également à généraliser le dépistage.

339. Avec un taux de prévalence à 2,3 %, le VIH continue d'être une menace pour le District du Denguélé. En effet, les mesures prises pour stopper la propagation du virus n'engendrent pas les résultats escomptés. A titre d'illustration, près de 59 % des femmes du District ne savent toujours pas où se rendre pour effectuer un dépistage.

Figure 81 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH

Source : Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

d) La Tuberculose

340. La tuberculose est une maladie infectieuse et extrêmement contagieuse qui s'attaque aux poumons, mais aussi parfois à d'autres parties du corps. Cette maladie est encore très présente en Côte d'Ivoire et peut parfois s'avérer mortelle. Le District du Denguélé abrite 168 malades de la Tuberculose en 2013 ; soit un taux d'incidence de 0,49 pour 1 000 en dessous de la moyenne du pays située à 1,06.

Tableau 74 : Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région

Région	Nombre de cas	Incidence globale (p1 000)	Taux de co-infections VIH/Tuberculose
Folon	0	0,00	0
Kabadougou	168	0,69	27 %
Total District	168	0,49	27 %

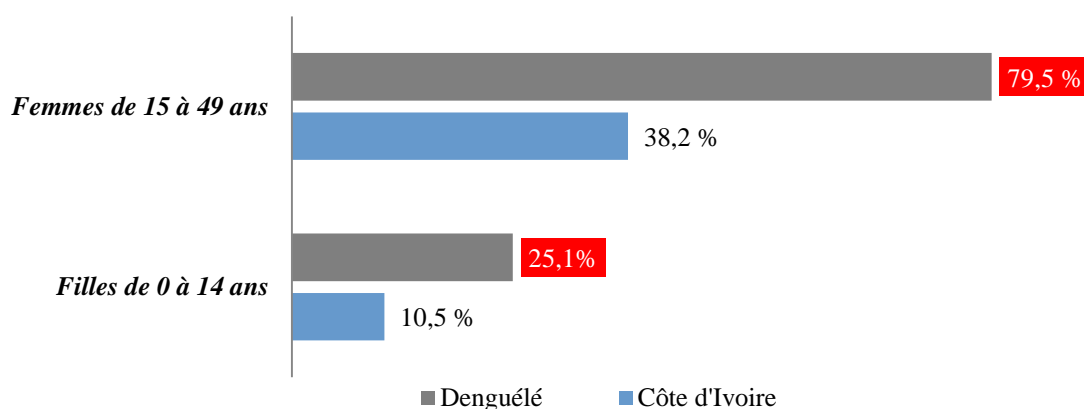
Source : MSLS – Annuaire statistique 2013 de la santé

341. A l'image du pays, le District compte de nombreuses co-infections VIH/Tuberculose (jusqu'à 27 %).

e) *L'excision*

342. L'excision est considérée comme une violation grave des droits humains fondamentaux. En Côte d'Ivoire, elle a été interdite par la loi du 23 décembre 1998. De nombreuses campagnes de mobilisation en faveur de son abandon total ont été menées depuis dans tout le pays. Cependant, malgré ces interdictions, l'excision continue d'être largement pratiquée sur le territoire ivoirien, mettant en péril la vie de nombreuses femmes. En effet, dans 94 % des cas, l'excision est réalisée par une exciseuse traditionnelle et seules 0,4 % des excisions sont réalisées par un professionnel de santé.
343. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, près de 2 femmes sur 5 âgées de 15 à 49 ans sont excisées en Côte d'Ivoire. Bien que profondément ancrée dans le paysage sanitaire ivoirien, cette pratique connaît un certain recul. Ainsi, en 25 ans, la prévalence de l'excision a perdu plus de 10 points.
344. Le District du Denguélé présente un taux de prévalence de l'excision de près de 80 % pour les femmes de 15 à 49 ans soit 40 points au-dessus de la moyenne nationale de 38,2 %. Ce taux est également élevé chez les jeunes filles avec 25,1 % des filles de 0 à 14 ans excisées contre 10,5 % au niveau national.

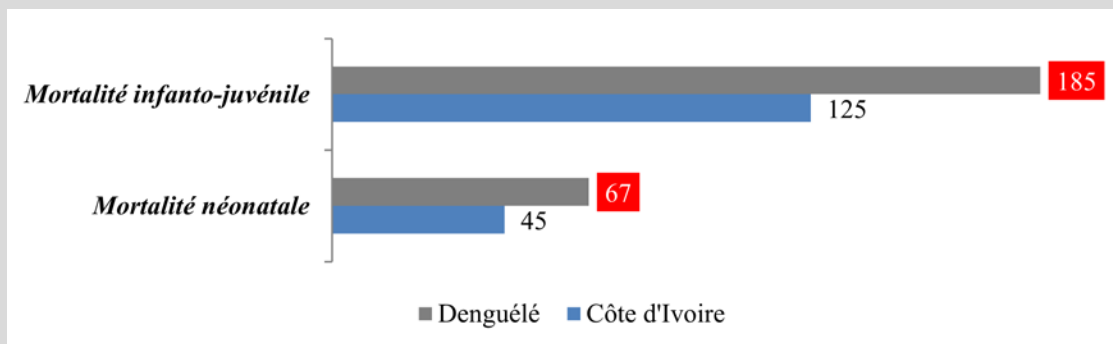
Figure 82 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District



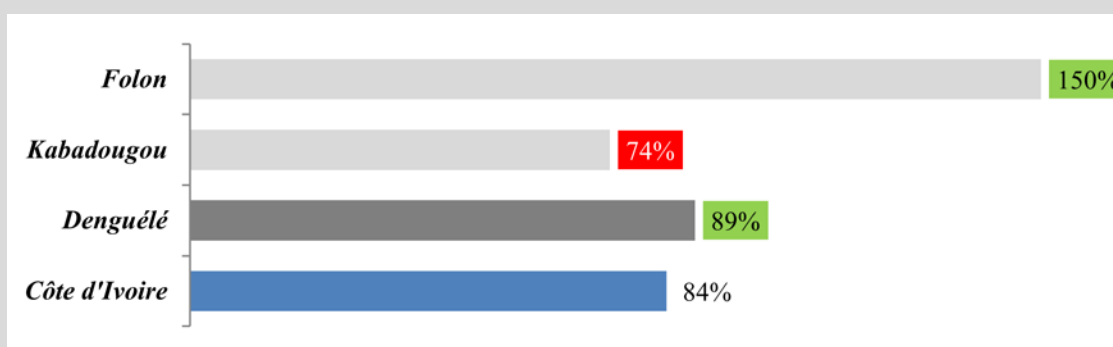
Source : Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

Chiffres clés 27 : Profil sanitaire

Quotient de mortalité des enfants (pour 1 000 enfants)



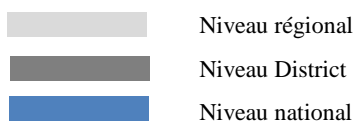
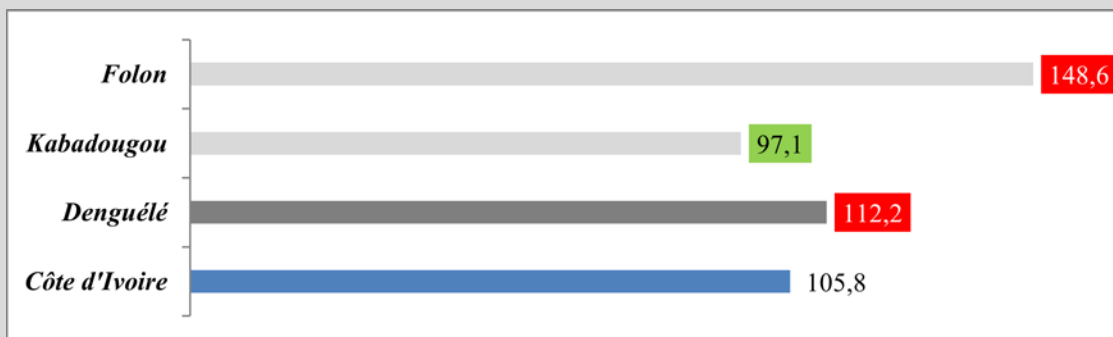
Taux de vaccination des enfants VAA (fièvre jaune)



Niveau d'insécurité alimentaire (%)



Incidence du Paludisme (pour 1 000 personnes)



Synthèse 8 : Santé et prévention

Caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact (ESPC) qui ne permettent d'assurer que les soins basiques, l'offre sanitaire est insuffisante pour couvrir les besoins de la population du District du Denguélé.

Gravement touchés par les crises successives, de nombreux établissements ne sont pas complètement opérationnels et ne disposent que de peu de lits fonctionnels. A cela s'ajoutent des problèmes majeurs qui viennent entraver leur fonctionnement à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité, mais aussi de l'état défectueux du réseau routier, rendant difficile l'accessibilité aux centres de santé.

La couverture en personnel de santé est également insuffisante avec une carence en médecins et en infirmiers, particulièrement dans la région du Kabadougou qui concentre la plus grande partie de la population.

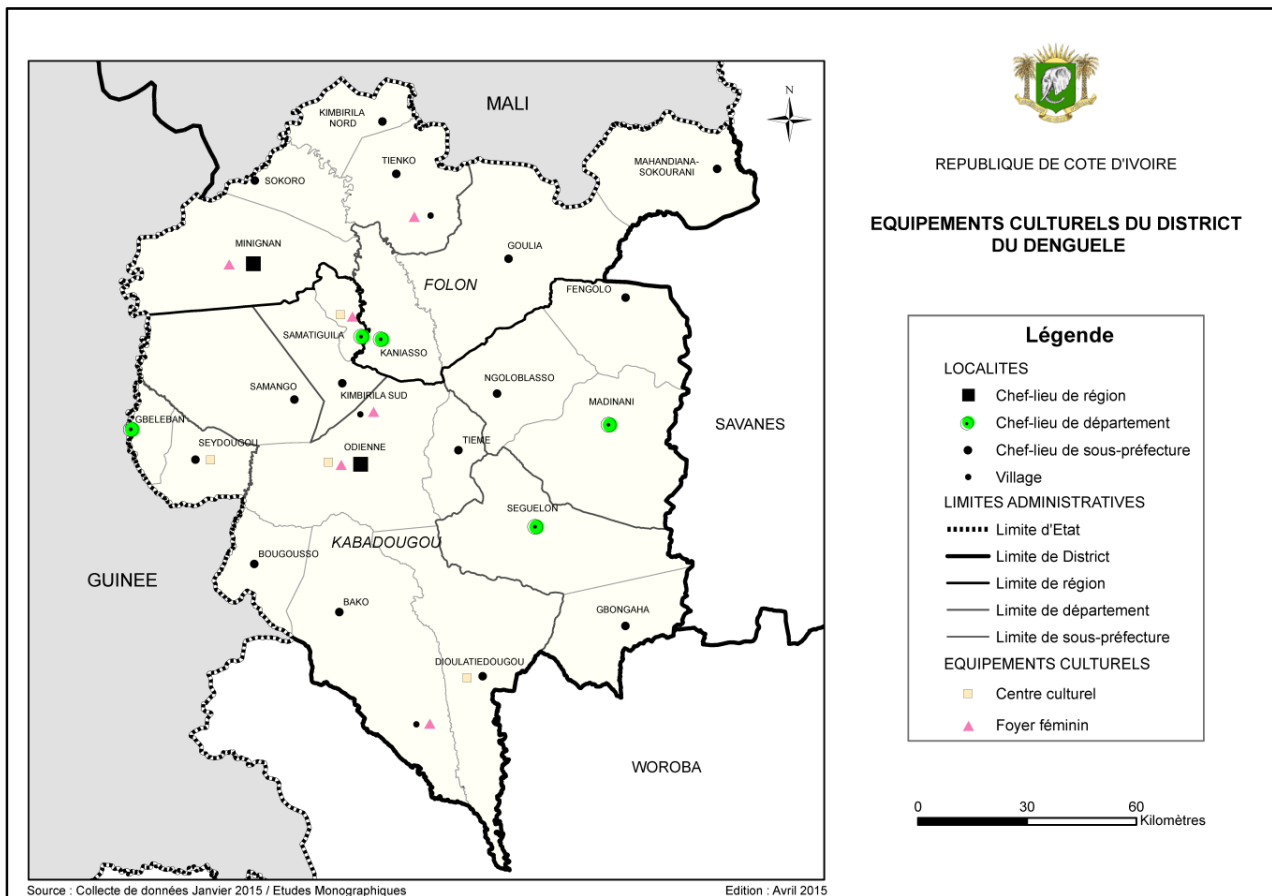
Du fait d'une couverture sanitaire et d'un accompagnement médical insuffisants, le District présente un profil sanitaire avec une forte mortalité néonatale et infantile et une incidence élevée pour le paludisme.

Chapitre 3. Culture, jeunesse et sport

III.3.1 Culture et jeunesse

345. Le District du Denguélé dispose de très peu d'infrastructures culturelles qui se limitent à 4 centres culturels et 6 foyers féminins gérés par les mairies au niveau de certaines villes. Le District ne dispose pas de musée, ni de bibliothèque, ni de salle de spectacle.

Carte 46 : Equipements culturels du District



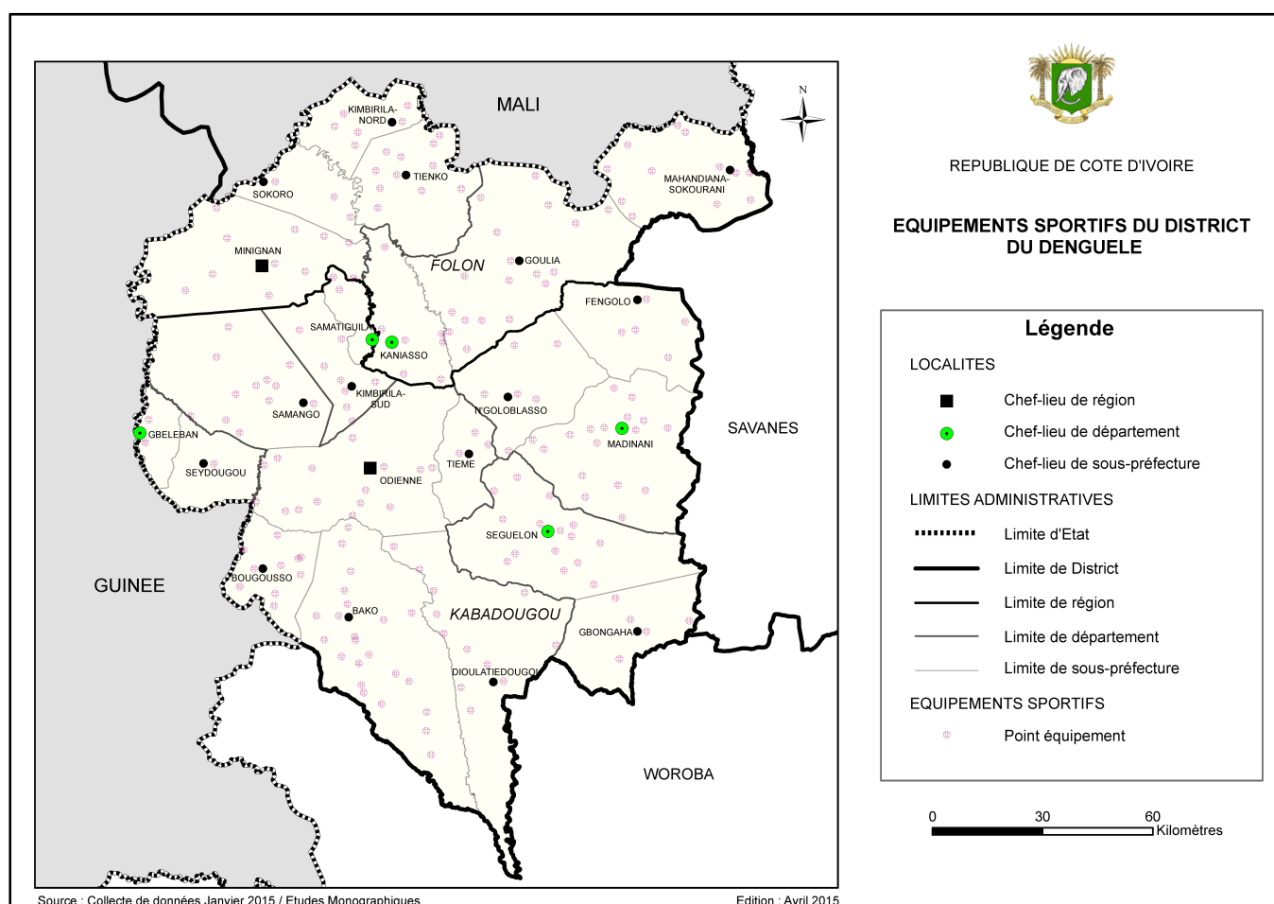
Chiffres clés 28 : Culture et jeunesse

- 6 foyers féminins
- 4 centres culturels

III.3.2 Sport

346. A l'image de la culture, le sport dans le District du Denguélé est peu développé. Le District compte peu de ligues et de clubs à l'instar du « Denguélé Sports d'Odienné » évoluant au niveau professionnel, et peu d'infrastructures mises au service des habitants et notamment de la jeunesse locale.

Carte 47 : Equipements sportifs du District



347. Le District compte seulement 4 évènements annuels liés au sport chacun drainant environ 2 000 participants.

Tableau 75 : Principaux évènements sportifs du District

Région	Evènement	Nombre de participants
Kabadoougou	Coupe de la municipalité « Fosso Toloh »	2 000
	Coupe du Conseil régional	2 000
	Course de motos cross	ND
	Course de vélos	ND

Source : DR des sports et loisirs 2 015 ; ND : Non disponible

Chiffres clés 29 : Sport

- 1 club de football de niveau professionnel
- 4 évènements annuels liés au sport

Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse

La culture n'occupe pas une place importante dans le District du Denguélé qui compte uniquement quelques centres culturels et foyers féminins gérés par les mairies au niveau de certaines villes.

Le sport est lui aussi très peu développé. Le District souffre d'un manque d'infrastructures mises au service des habitants et notamment de la jeunesse locale.

AXE IV. INFRASTRUCTURES ET URBANISATION

Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie**IV.1.1 Urbanisation**

348. Zone d'échange importante dès la fin du 19^{ème} siècle, Le District apparaît comme un lieu de passage pour les caravanes à la recherche de l'or et de la cola de la région forestière. La ville d'Odienné, qui se trouvait sur la piste nord-sud venant de Bougouni et se dirigeant vers Touba et Séguéla, devient chef-lieu de cercle dès 1910, conduisant à l'ouverture de la première école et bureau de poste. Des axes de communication furent tracés pour relier la ville à d'autres régions proches. De fait, l'accroissement de la population et la concentration des infrastructures sociales et économiques sur la préfecture du Kabadougou ont conduit à une urbanisation concentrée autour de la ville d'Odienné.



Photo 15: Grande Mosquée d'Odienné © 2014

349. En effet, si le taux d'accroissement démographique de l'ensemble du District est proche de 1,7 %, cette moyenne cache de fortes disparités et souligne un espace fragmenté à l'instar de la savane ivoirienne. Alors que deux départements connaissent des taux de croissance annuels supérieurs à 7 % (Gbéléban et Samatiguila), le département d'Odienné affiche un taux d'accroissement négatif de - 0,7 %. Ces différences peuvent s'expliquer par le potentiel agropastoral de certains départements et par la fermeture de plusieurs antennes administratives à Odienné suite à la crise.

Tableau 76 : Taux d'accroissement annuel de la population par département

Région	Département	Population 1998	Population 2014	Taux d'accroissement annuel
Kabadougou	Gbéléban	6 142	18 181	7,0 %
	Madinani	28 412	39 704	2,1 %
	Odienné	102 748	91 691	-0,7 %
	Samatiguila	5 438	17 483	7,6 %
	Séguélon	14 501	26 305	3,8 %
Région du Kabadougou		157 241	193 364	1,3 %
Folon	Kaniasso	37 175	58 216	2,8 %
	Minignan	28 030	38 199	2,0 %
Région du Folon		65 205	96 415	2,5 %
District du Denguélé		222 446	289 779	1,7 %
Côte d'Ivoire		15 366 672	22 671 331	2,5 %

Sources : INS - RGPH 1998, RGPH 2014

350. Le faible niveau global d'urbanisation du District est par ailleurs manifeste. En effet, la plupart des chefs-lieux de département et de sous-préfectures ne disposent pas des attributs d'une ville. Le District compte 11 villes de petite taille (moins de 10 000 habitants), soit plus que les Districts des Lagunes (10) et du Bas-Sassandra (7). En outre, sur les 12 chefs-lieux qui se situent dans le District du Denguélé :

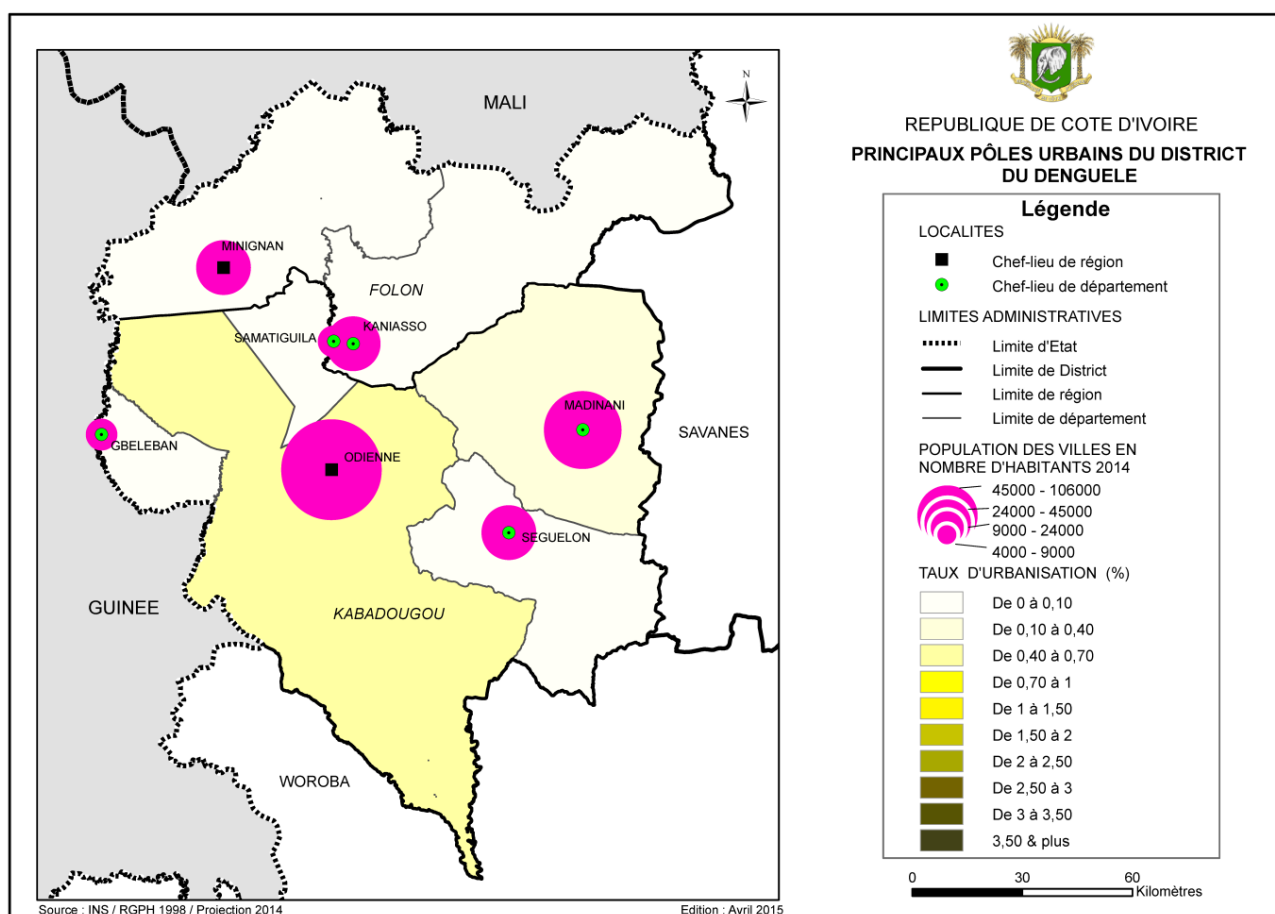
- 3 chefs-lieux ont moins de 3 000 habitants ;
- 3 chefs-lieux ont entre 3 000 et 5 000 habitants ;
- 5 chefs-lieux ont entre 5 000 et 7 000 habitants ;
- 1 seul chef-lieu dépasse le seuil des 7 000 habitants.

Tableau 77 : Typologie des localités du District

Type de localité				Total	Campements rattachés
Urbaine	Semi-urbaine	Chef-lieu de s/p rurale	Rurale		
1	1	11	230	243	94

Source : INS - RGPH 1998

Carte 48 : Pôles urbains du District



351. Ce décompte communal, qui atteste du peu de dynamisme démographique des centres secondaires, intègre des populations vivant pour l'essentiel de l'agriculture et résidant dans un environnement de type rural. Ainsi, à ce jour seul Odienné, chef-lieu de la région du Kabadougou est considérée comme une ville, aucune autre localité ne remplissant les critères d'un centre urbain.
352. Le taux d'urbanisation dans le District, qui se résumait en 1988 au poids démographique de la ville d'Odienné, soit 16,7 %, est passé à 19,4 % en 1998. En dehors d'Odienné, seule la localité de Minignan a acquis le statut de centre « semi-urbain » réservé aux chefs-lieux de sous-préfecture ayant une taille comprise entre 4 000 et 10 000 habitants, et dont 25 à 50 % des chefs de ménage exercent une activité non agricole.

Tableau 78 : Taux d'urbanisation du District

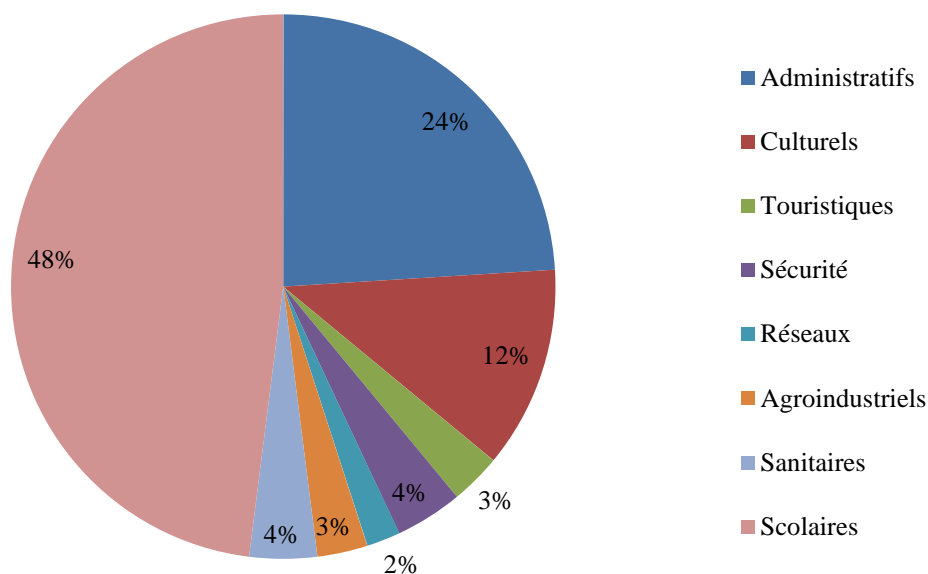
Population totale	Population urbaine	Population rurale	Taux d'urbanisation	Densité (hab/km ²)
289 779	56 217	233 562	19,4 %	13,77

Sources : INS - RGPH 1998 ; RGPH 2014

353. Cette disparité régionale est traduite dans le mode d'occupation des sols puisqu'avec une superficie urbanisée de 1 550 hectares, Odienné apparaît comme le seul centre urbain du District. Cependant, l'urbanisation d'Odienné repose principalement sur le déploiement de structures administratives ;

en atteste la superficie occupée par les activités économiques, qui ne représente que 0,4 % de l'espace urbain.

Figure 83 : Répartition de la superficie des équipements de la ville d'Odienné

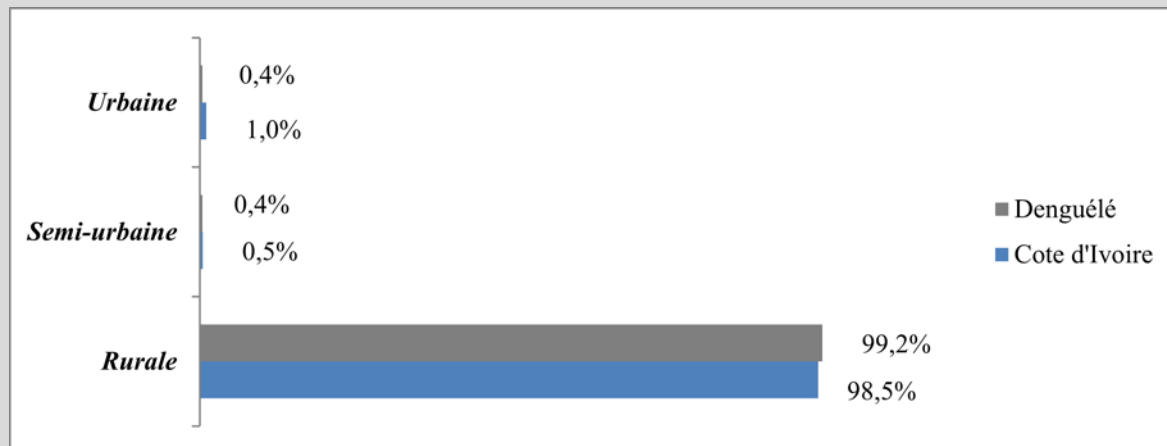


Source : MEMPD, Atlas des Villes, 2008

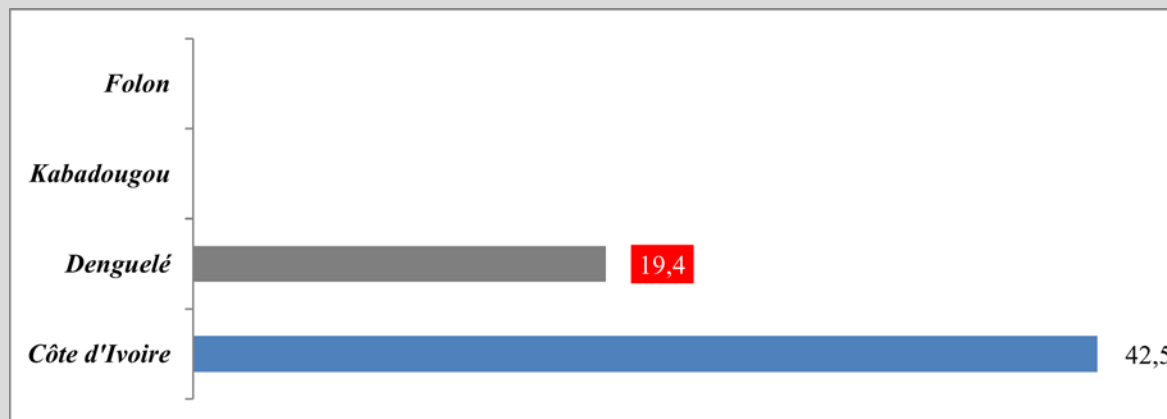
354. La ville d'Odienné s'est développée progressivement sur un site plat en suivant un axe Nord-Sud. L'inexistence de contraintes physiques majeures a conduit à un étalement de la ville. Les deux marigots qui encadrent le dôme Denguélé confluent au nord de la ville et tracent une ceinture marécageuse utilisée pour les cultures maraîchères.
355. Au centre de la ville, le vieux Odienné, structuré en quartiers traditionnels autour de la grande mosquée, présente une densité plus importante. Au sud, se trouve le quartier administratif autour de la sous-préfecture.

Chiffres clés 30 : Urbanisation

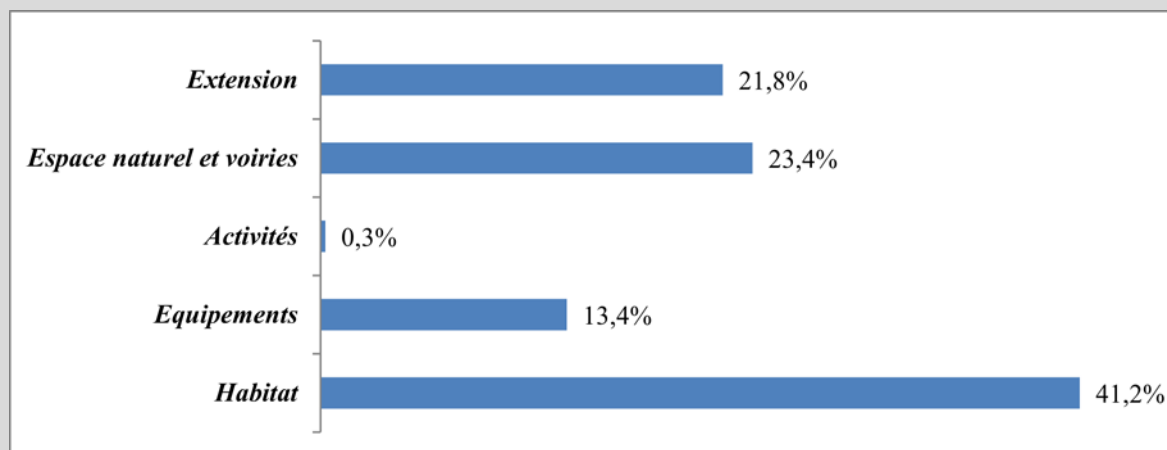
Classification des localités



Taux d'urbanisation (en %)



Mode d'occupation des sols du principal centre urbain (Odienné)



IV.1.2 Habitat

356. Le manque de logements fonctionnels est observé dans l'ensemble des villes du District. L'habitat est dominé par les constructions anarchiques sur des sites lotis mais insuffisamment aménagés. Une partie de la population continue de construire des bâtiments avec des matériaux précaires en terre sans ciment, aussi bien dans le chef-lieu que dans les villages du District. A titre d'illustration, 66 % des habitations d'Odienné sont des habitats sur cour.

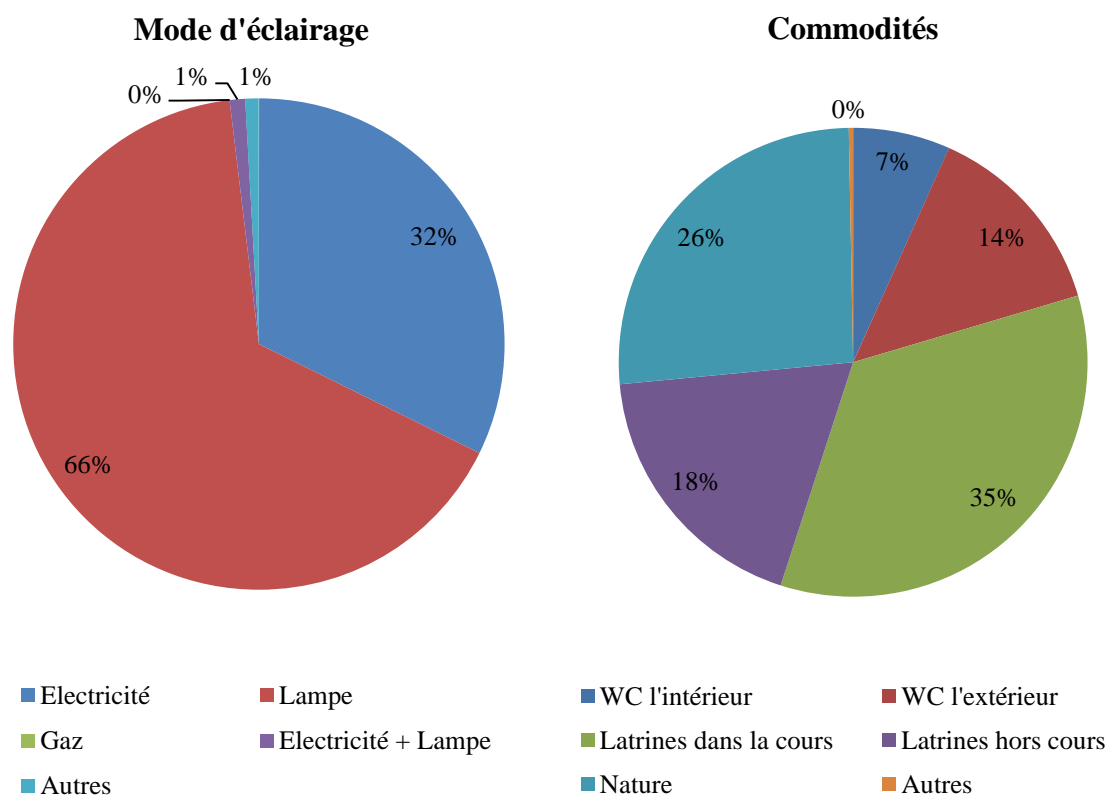
Tableau 79: Type d'habitation à Odienné (en % de la superficie)

Habitat sur cour	Habitat précaire	Habitat individuel	Habitat individuel groupé	Habitat sur superficie urbaine
66	2	28	4	41

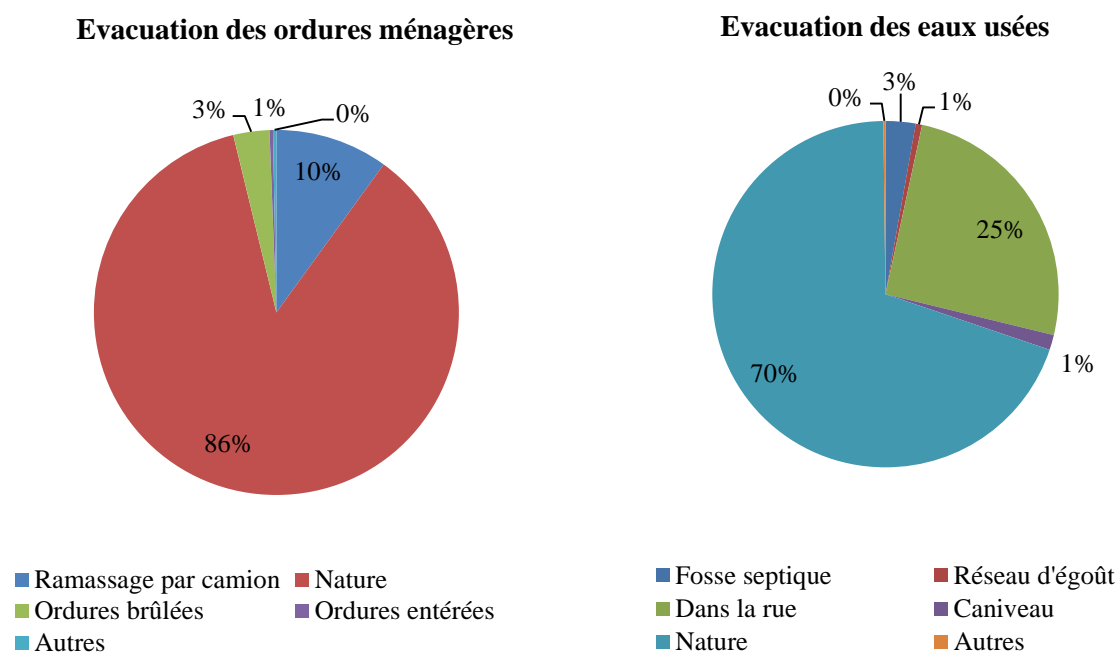
Source : MEMPD - Atlas des Villes, 2008

357. Cette précarité s'accompagne d'un faible niveau d'équipement des habitations. A titre d'illustration, 32 % des habitations sont connectées au réseau électrique, et 8 % seulement au réseau d'adduction d'eau potable. De la même façon, de rares habitations possèdent un système d'assainissement. 86 % des habitations déversent leurs ordures ménagères dans la nature et 70 % font de même pour les eaux usées conduisant à des impacts écologiques conséquents.

Figure 84 : Niveau d'équipement des habitations du District



Source : INS - RGPH 1998

Figure 85 : Mode d'assainissement des habitations

Source : INS - RGPH 1998

358. Le niveau d'équipement en électroménager permet également de modérer le niveau d'urbanisation du District. 43,6 % des habitations ne possèdent en effet aucun équipement (télévision, radio, réfrigérateur, téléphone) et 40,9 % de possèdent que la radio.

359. Dans ce contexte, un programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques à Abidjan et à l'intérieur du pays a été lancé en 2012 et vise à mettre à disposition des classes moyennes et celles moins aisées, des logements décents à des prix raisonnables. Le prix des logements sociaux est ainsi compris entre 5 et 10 millions de FCFA, tandis que le prix des logements économiques est compris entre 10 et 15 millions de FCFA. À travers ce programme, plusieurs projets sont lancés dans les départements du District du Denguélé sur plus de 90 hectares de terres permettant d'ériger plus de 2 500 logements (32 % de ces logements sont des logements sociaux).

Tableau 80 : Répartition des projets dans les départements du District du Denguélé

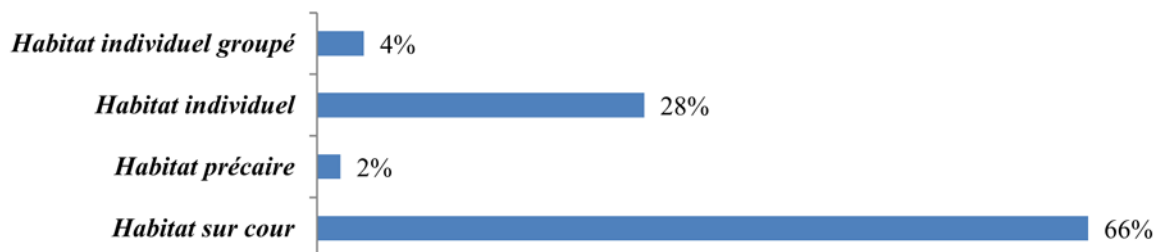
Région	Département	Surface du Terrain (en ha)	Logements sociaux	Logements économiques	Logements (nbr)
Kabadougou	Odienné	5	45	98	140
	Samatiguila	20	180	392	560
	Madinani	20	180	392	560
	Gbéléban	20	180	392	560
	Séguélon	20	180	392	560
Folon	Minignan	7	63	137	196
	Kaniasso	ND	ND	ND	ND
Total District		92	828	1 803	2 576

Source : Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire – 2013
– ND : Non disponible

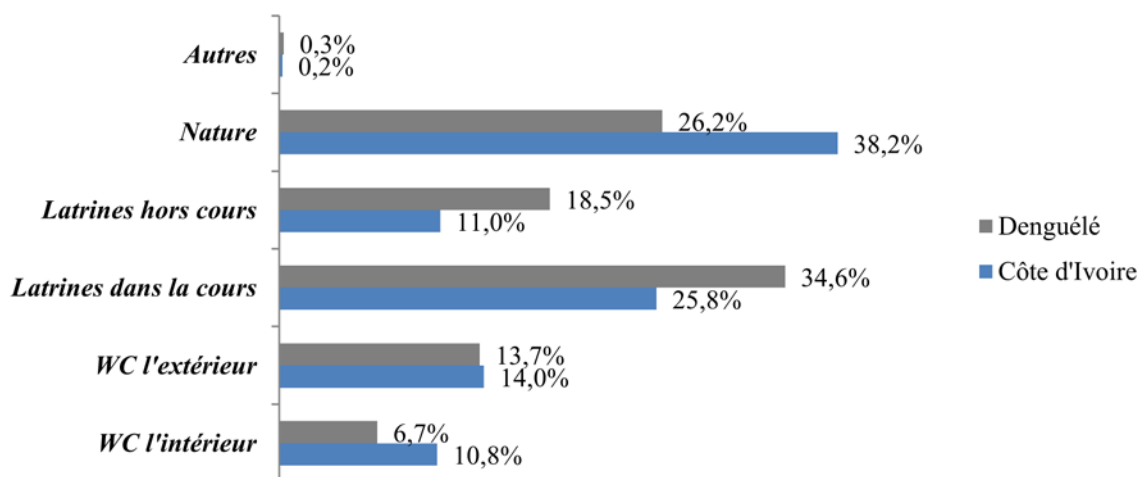
360. À travers ce programme, plusieurs projets sont lancés dans les départements du District du Denguélé sur plus de 90 hectares de terres permettant d'ériger plus de 2 500 logements (32 % de logements sociaux).

Chiffres clés 31 : Habitat

Classification des habitations (Odienné)



Caractéristique du lieu d'aisance



Taux d'habitation sans aucun équipement électroménager



Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie

La faible urbanisation du District est manifeste. Avec un taux d'urbanisation de 19,6 %, le développement urbain repose uniquement sur Odienné, chef-lieu de la région du Kabadougou et seule ville du District. Toutefois, cette urbanisation est limitée. En effet avec un taux d'accroissement de la population de 1,7 % et un solde migratoire négatif, le développement de la ville est dicté plus par la présence des services administratifs et des directions régionales que par un dynamisme économique qui pourrait contribuer à améliorer le niveau de vie des habitants.

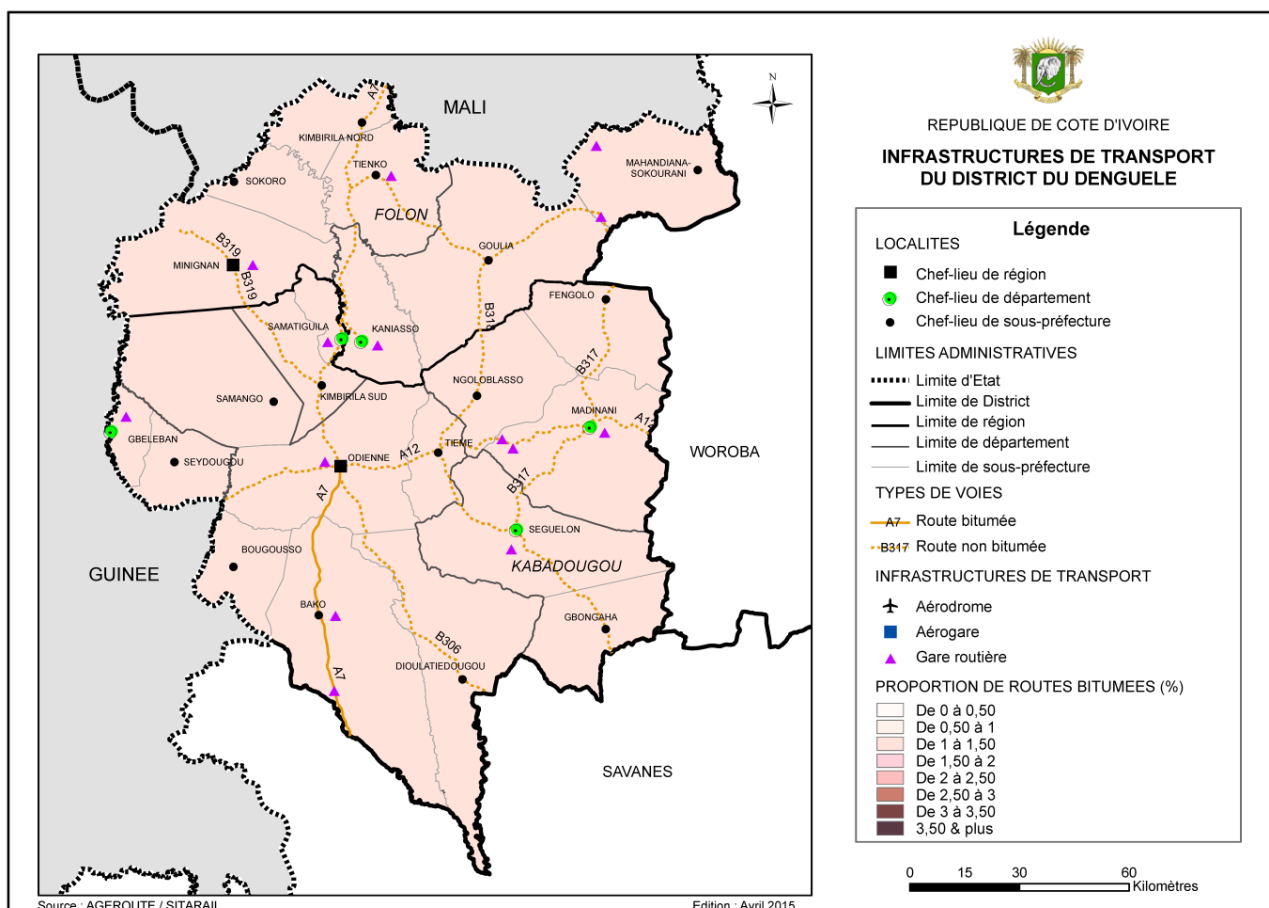
Vivant dans une précarité certaine, la population loge dans des habitations construites de façon artisanale, souvent insalubres et sans liaison avec les systèmes d'adduction en eau, le réseau électrique ou le système d'évacuation des eaux usées.

Cette carence en infrastructures et services urbains conduit les populations à s'approvisionner massivement à partir des puits et à rejeter leurs déchets dans la nature avec tous les risques sanitaires et écologiques que cela induit.

Chapitre 2. Transport et logistique

361. Le District connaît un enclavement par rapport au reste du pays. Se situant au nord-ouest, les liaisons routières et aériennes ne sont pas à même d'assurer une intégration du District au niveau national. Les infrastructures de transport du District du Denguélé sont essentiellement composées de gares routières disséminées dans les principales localités du District. Elles permettent à la population de se déplacer via les bus et autocars des sociétés de transport publiques et privées.

Carte 49 : Infrastructures de transport du District du Denguélé



IV.2.1 Infrastructures routières

362. Avec une seule route bitumée reliant Odienné à Touba (District du Woroba) et un ensemble de routes en terre, le réseau routier régional est le moins dense du pays avec 3 532 km de route soit 4,31 % du réseau national. La densité routière du District (soit la taille du réseau routier par rapport à la superficie) s'élève à 0,168. Les routes sont majoritairement de type D à hauteur de 59 % suivi des routes de type C à hauteur de 17 %. Avec 87 km de route revêtue, le District affiche un taux de revêtement de 2,5 % (contre une moyenne nationale de 7,9 %).

Tableau 81 : Réseau routier avant 2010 par catégorie et par type de route

Type de route	A km	B km	C km	D km	Total km	% National
Bitumée	87	0	0	0	87	1,30 %
En Terre	254	494	615	2 082	3 445	4,56 %
Total	341	494	615	2 082	3 532	4,31 %

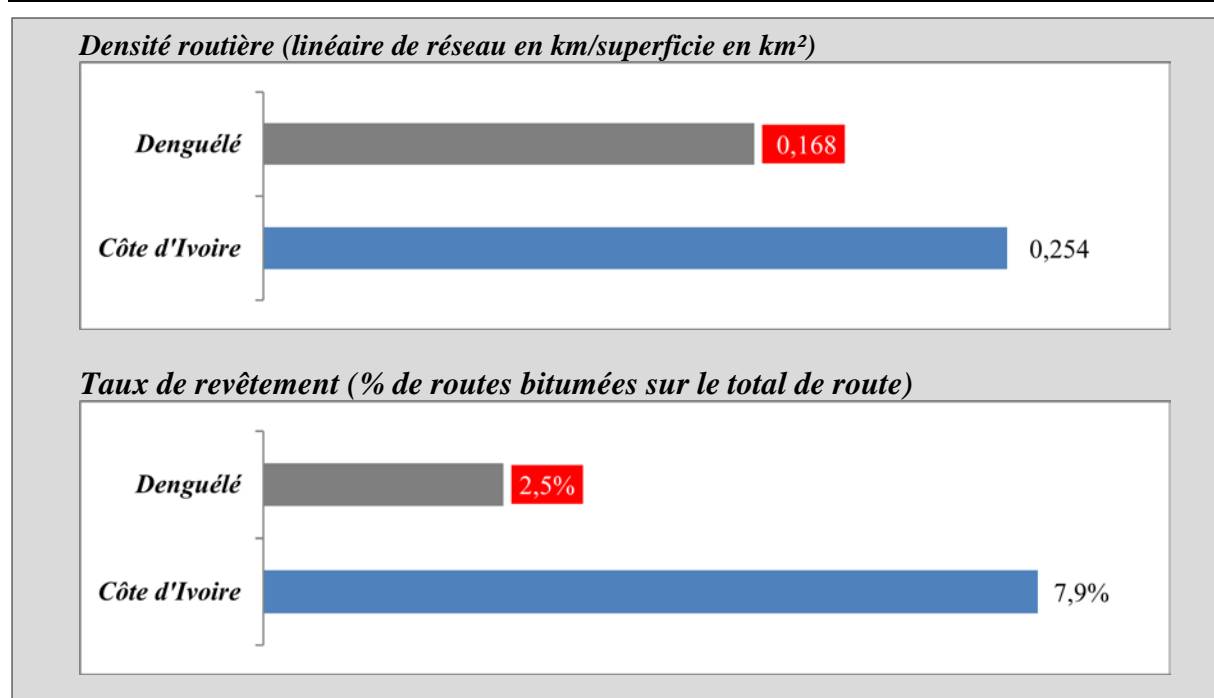
Source : AGEROUTE 2011

363. En raison d'une insuffisance des financements et d'une carence en équipements (notamment les camions de ramassage et de curage de fossés), le réseau est dans un état de dégradation avancée et souffre d'un manque d'entretien notamment en matière de reprofilage et de débroussaillage. De plus, la faible densité du réseau routier et la concentration du trafic sur quelques routes principales provoquent :

- La quasi-impraticabilité des voies routières non bitumées, ce qui réduit fortement leur praticabilité en toutes saisons, causant l'enclavement de pans entiers du territoire ;
- La dégradation avancée des pistes villageoises qui servent à la collecte des productions agricoles ;
- La dégradation de la voirie urbaine.

364. De nombreux projets sont en cours afin de pallier ces carences avec notamment :

- Le bitumage de 16 km de voirie dans la ville d'Odienné ;
- Le reprofilage de l'axe Korhogo-Odienné ;
- Le reprofilage de routes entre départements et sous-préfectures.

Chiffres clés 32 : Infrastructures routières

IV.2.2 Infrastructures aéroportuaires

365. Les infrastructures aéroportuaires du District se composent d'un seul aérodrome à Odienné rénové en 2013 (piste de 2 300 m), qui n'accueille aucun vol commercial pour le moment. L'aérodrome d'Odienné est utilisé par des opérateurs privés et l'ONUICI pour ses opérations courantes. Celui-ci accueille des avions privés de type Fokker F27 et F28.



Photo 16 : Aérodrome d'Odienné, panoramio.com, 2000

Chiffres clés 33 : Infrastructures aéroportuaires

- 1 aérodrome dans la ville d'Odienné

Synthèse 11 : Transport et Logistique

Le réseau de transport routier interne du District souffre d'un déficit d'investissements et d'entretien. Ce déficit se matérialise par une quasi-impraticabilité des axes routiers non bitumés et la dégradation avancée des pistes villageoises et de la voirie urbaine. Cette situation rend l'accessibilité de certaines localités très difficile, constituant ainsi un frein l'essor économique et social de ces dernières.

De plus, le District est relativement enclavé des centres économiques et administratifs du pays du fait de l'absence de vols commerciaux.

Chapitre 3. Equipements et infrastructures

IV.3.1 Electricité

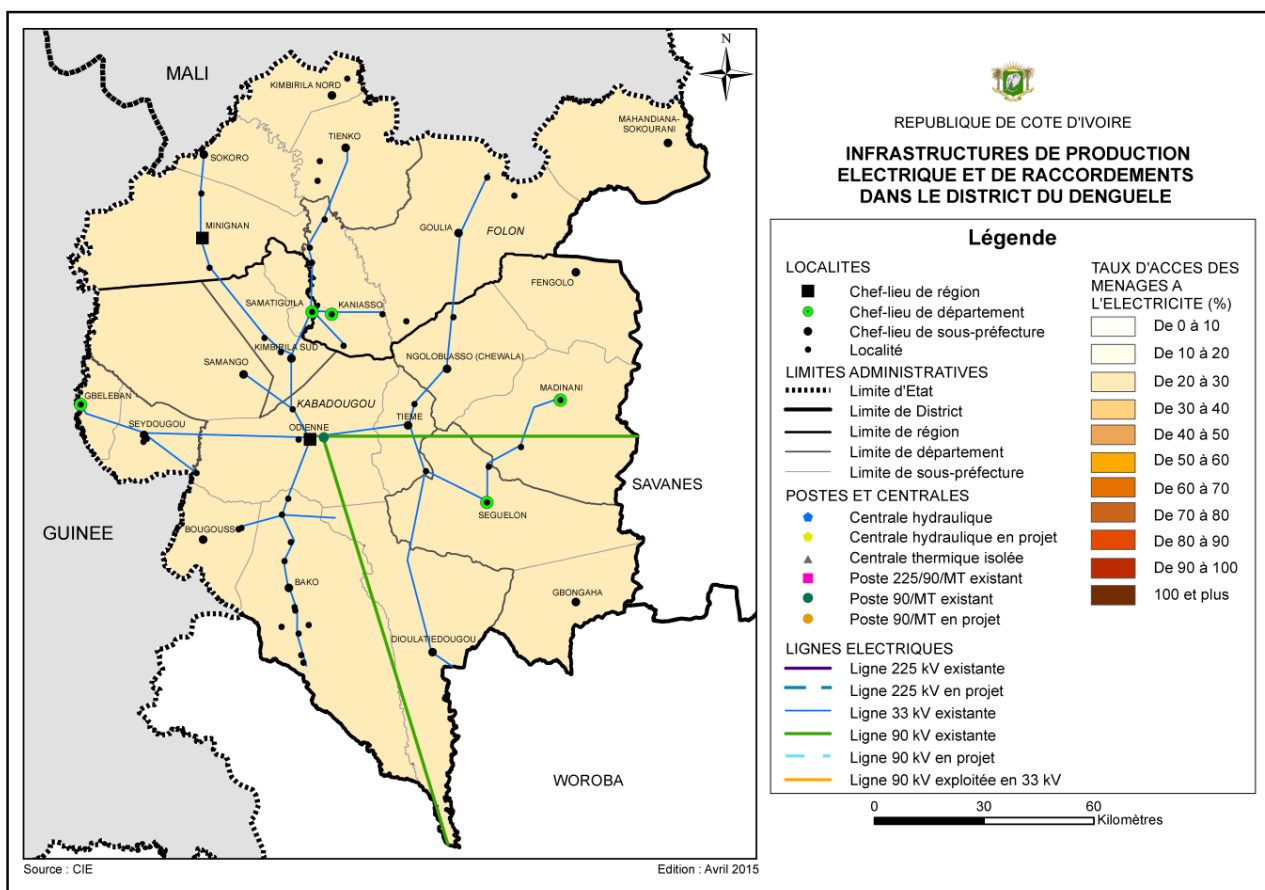
IV.3.1.1 Production

366. Le District n'est pas producteur d'énergie électrique et importe la totalité de sa production des Districts limitrophes, notamment à travers une ligne très haute tension 90 kV.

IV.3.1.2 Electrification

367. Suite au Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), le taux de couverture du District en 2015 est de l'ordre de 90 %.

Carte 50 : Infrastructures de production électrique et raccordements



368. Odienné est équipée d'un réseau de basse tension d'environ 66,27 km et d'un réseau de moyenne tension d'environ 31,52 km soit un linéaire total de 97,79 km.

IV.3.1.3 Consommation⁵¹

369. Avec 7 629 logements connectés au réseau de la CIE en 2013, soit 16,4 % des ménages du District et une consommation domestique annuelle moyenne de 1 147 kWh par abonné, le District se situe en dessous de la moyenne nationale (1 435 kWh/an/abonné). La population utilise majoritairement des lampes pour s'éclairer (66 %).

370. Le District compte également 916 professionnels connectés qui enregistrent une consommation annuelle moyenne de 3 160 kWh par abonné. Cette consommation place le District parmi les derniers, très en deçà de la moyenne du pays située à 4 554 kWh/an/professionnel. La faible consommation professionnelle illustre le faible nombre d'entreprises dans le District.

371. Concernant l'éclairage public, le District se situe parmi les derniers avec une moyenne annuelle de 11 585 kWh/an contre plus de 36 098 kWh/an au niveau national.

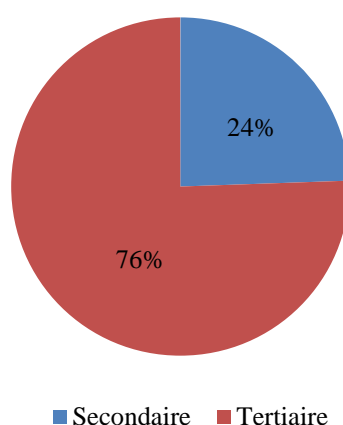
Tableau 82 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne basse tension du District

Domestique		Eclairage public		Professionnel		Progression du nombre d'abonnés (2012- 2013)
Nb abonnés	Consommation annuelle moyenne*	Nb abonnés	Consommation annuelle moyenne*	NB abonnés	Consommation annuelle moyenne ⁵²	
7 629	1 147	126	11 585	916	3 160	ND

Source CIE 2014 ; Année 2013

372. Le District compte 28 abonnés en haute tension pour une consommation annuelle totale de 1 395 MWh en 2013, qui représente seulement 0,1 % de la consommation nationale en haute tension. La consommation est orientée sur le secteur tertiaire qui représente les 3/4 de la consommation en haute tension du District.

Figure 86: Répartition de la consommation électrique haute tension par secteur d'activité



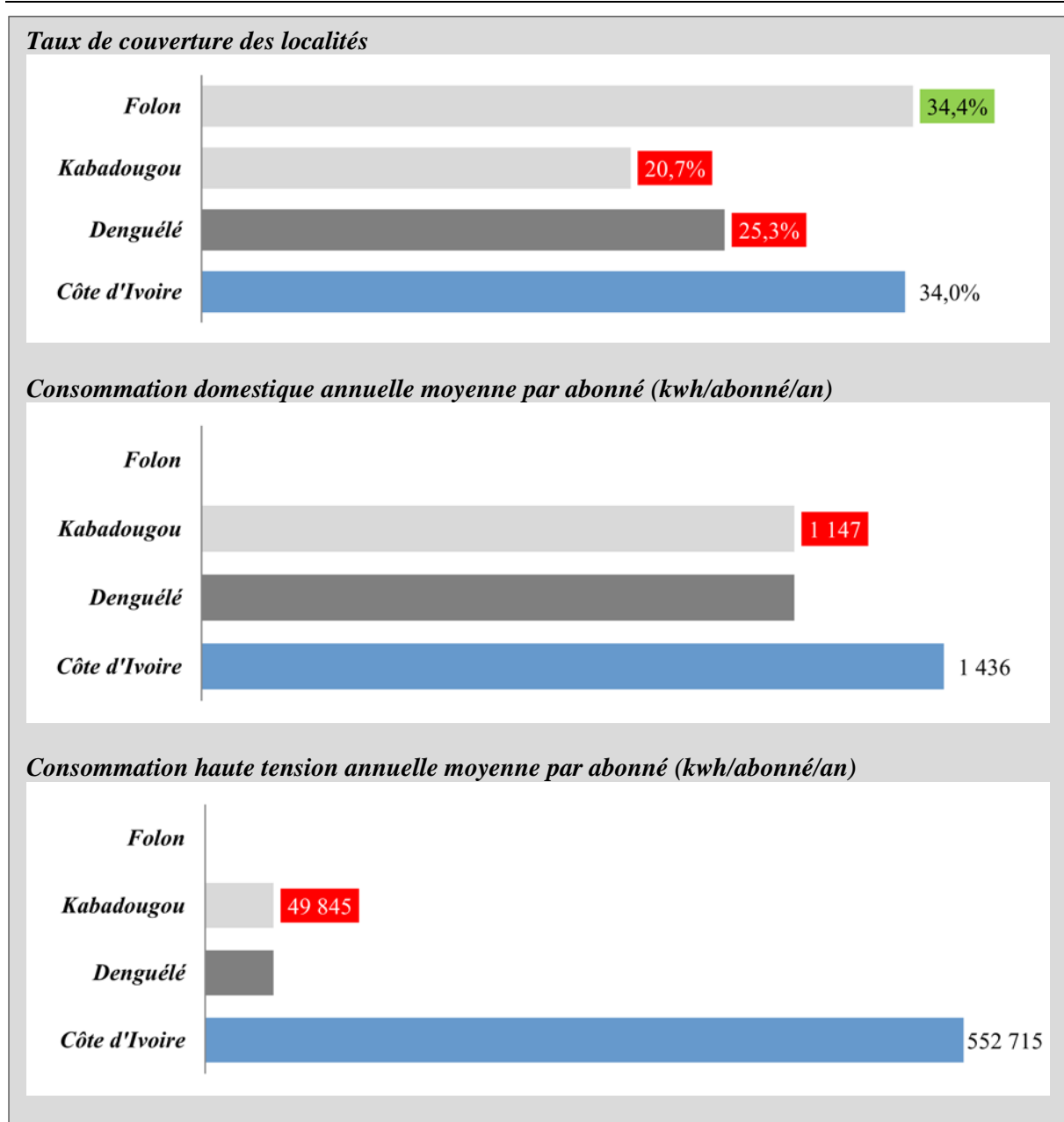
Source CIE 2014 ; Année 2013

⁵¹ Par manque de données, seule la consommation de la région du Kabadougou a été prise en compte.

⁵² Consommation rapportée au nombre d'abonnés, en kWh/abonné.

373. Le District du Denguélé se place parmi les derniers en termes de consommation de haute tension annuelle moyenne HT par abonné avec une consommation de 49 845 kWh par abonné contre 552 715 kWh au niveau national attestant du manque de dynamisme économique.

Chiffres clés 34 : Electricité



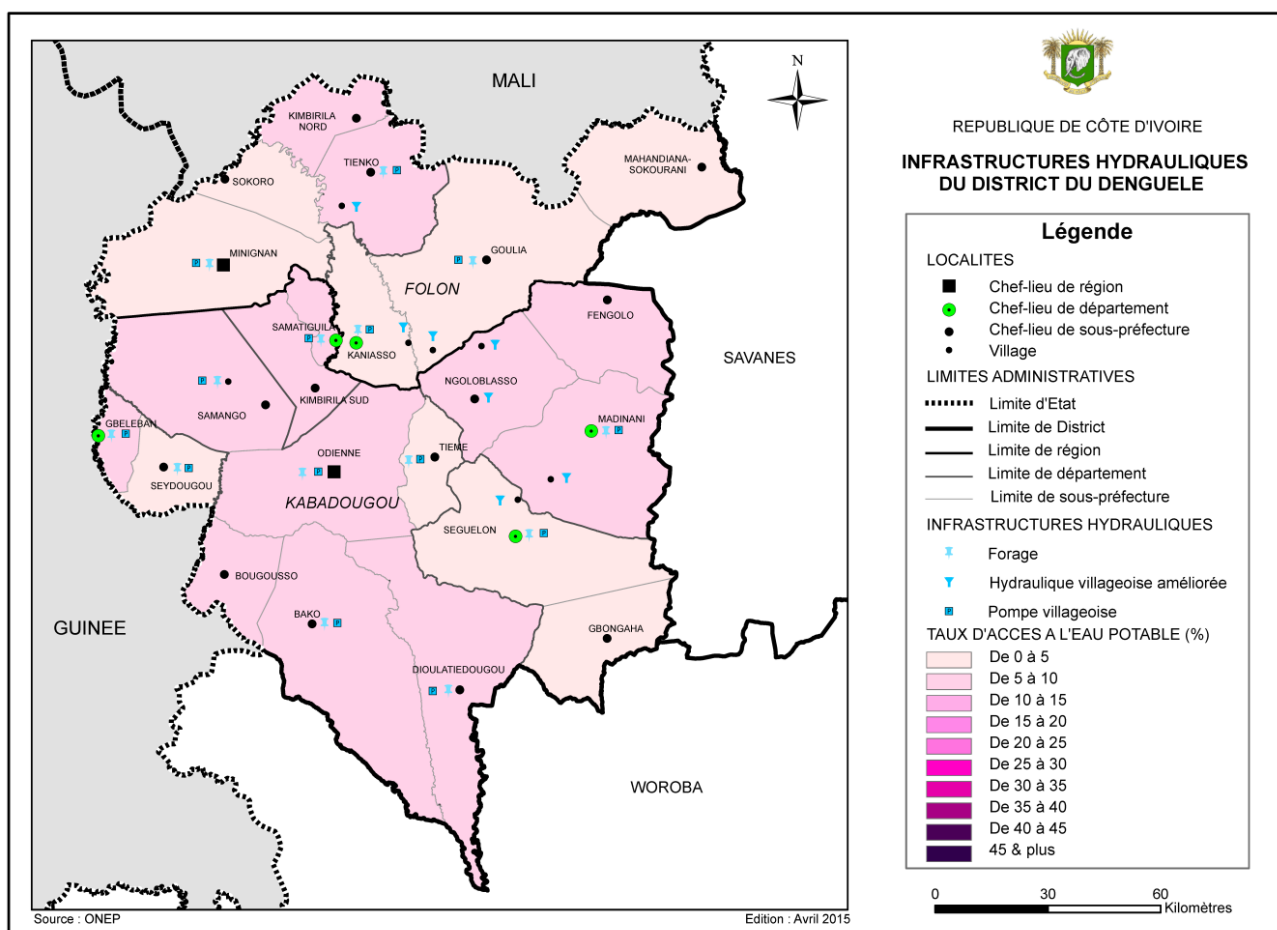
IV.3.2 Eau potable

374. L'accès à l'eau potable est assuré dans le District du Denguélé comme dans l'ensemble des Districts de Côte d'Ivoire par 3 types de systèmes hydrauliques :

- L'hydraulique urbaine : desserte des agglomérations urbaines des chefs-lieux de régions et de départements via la SODECI.
- L'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA) : système d'adduction d'eau potable composé d'un forage équipé de pompe électrique, d'un réservoir surélevé et d'un réseau simplifié alimentant des bornes-fontaines équitablement réparties dans le village.
- L'hydraulique villageoise : approvisionnement en eau potable des communautés villageoises dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV) à travers l'exploitation des eaux souterraines. Les critères d'adduction des localités rurales étant de 1 point d'eau pour une localité de 100 à 600 habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants.

375. Le District du Denguélé affiche un taux d'accès à l'eau potable compris entre 10 et 25 % dans la plupart des localités du District. Quelques localités présentent un taux inférieur compris entre 0 % et 5 % (Séguélon, Goulia et Minignan).

Carte 51 : Infrastructures hydrauliques et taux d'accès des ménages à l'eau potable



376. Afin d'accéder à l'eau, la population utilise majoritairement les pompes villageoises (36 %), les puits dans une cour (23 %) et les puits publics (19 %). Ces taux comparés aux taux nationaux soulignent les problématiques d'accès à l'eau dans le District. En effet au niveau national, seuls 16,6 % de la population utilise des pompes villageoises et 17,4 % des puits dans la cour.

IV.3.2.1 Hydraulique urbaine

377. Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine atteint 93 % dans le District contre 59 % au niveau national. Seule la région du Folon et plus particulièrement le département de Kaniasso présente un déficit avec un taux de couverture de 33 % avec seulement une localité desservie sur les 3 localités recensées.

Tableau 83 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique humaine (HU) (2013)

Région	Département	Nombre de localités éligibles	Nombre de localités desservies	Taux de couverture (HU)
Folon	Kaniasso	3	1	33
	Minignan	1	1	100
Total région		4	2	50
Kabadougou	Madinani	1	1	100
	Odienné	9	10	111
	Samatiguila	1	1	100
Total région		11	12	109
Total District		15	14	93

Source : ONEP – 2014

378. Le District du Denguélé compte⁵³ 12 stations de traitements : 9 forages et 3 en eau de surface avec un linéaire de 222 269 km. Ce réseau permet de couvrir une population de 121 056 habitants soit 41,8 % de la population du District seulement.

379. Si les centres de production permettent de couvrir les besoins en eau dans la majorité des sous-préfectures, ce n'est pas le cas à Odienné où le déficit en eau s'élève à 1 148 m³ par jour (taux de couverture de 66 %).

⁵³ ONEP - 2012

Tableau 84 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable par sous-préfecture (2013)

Région	Département	Sous-préfecture	Population bénéficiaire	Production (m ³ /j)	Besoin (m ³ /j)	Déficit (m ³ /j)	Taux de couverture (%)
Kabadougou	Gbéléban	Gbeleban	3 429	198	103	-95	192
		Seydougou	2 287	192	69	-123	278
	Madinani	Madinani	5 712	192	171	-21	112
	Séguélon	Seguelon	3 738	96	112	16	86
	Odienné	Bako	2 728	432	82	-350	527
		Dioulatiedougou	2 172	88	65	-23	135
		Odienne	67 197	2 212	3 360	1 148	66
		Tieme	8 234	816	247	-569	330
	Samatiguila	Samatiguila	5 906	240	177	-63	136
	Total région			101 403	4 466	4 386	-80
Folon	Minignan	Tienko	3 727	648	112	-536	579
		Minignan	7 336	1 248	220	-1028	567
	Kaniasso	Kaniasso	2 575	432	77	-355	561
		Goulia	6 015	408	180	-228	227
Total région			19 653	2 736	589	-2147	465
Total District			121 056	7 202	4 975	-2227	145

Source : ONEP – 2014

380. De nombreux projets sont en cours avec notamment la rénovation des canalisations et de la station de traitement d'eau de Lobamasso.

IV.3.2.1 Hydraulique villageoise améliorée (HVA)

381. Le taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée atteint 14 % en ligne avec la moyenne nationale et ce sans disparités notables entre les différents départements.

Tableau 85 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)

Région	Département	Nombre de localités			Taux de pénétration (%)
		Eligibles en HVA	Equipées en HVA	A équiper en HVA	
District du Denguélé		57	8	49	14
Côte d'Ivoire		2 138	268	1 870	12,5

Source : ONEP – 2014

IV.3.2.2 Hydraulique villageoise (HV)

382. Avec 442 pompes à motricité humaine (PMH) installées sur 527 estimées pour répondre aux besoins de la population, le taux de pénétration en hydraulique villageoise atteint 84 % supérieur à la moyenne nationale de 69,7 %. Ce taux masque des disparités avec un taux de pénétration plus faible dans la région du Kabadougou de 78 % (276 pompes en exploitation sur les 356 estimées).

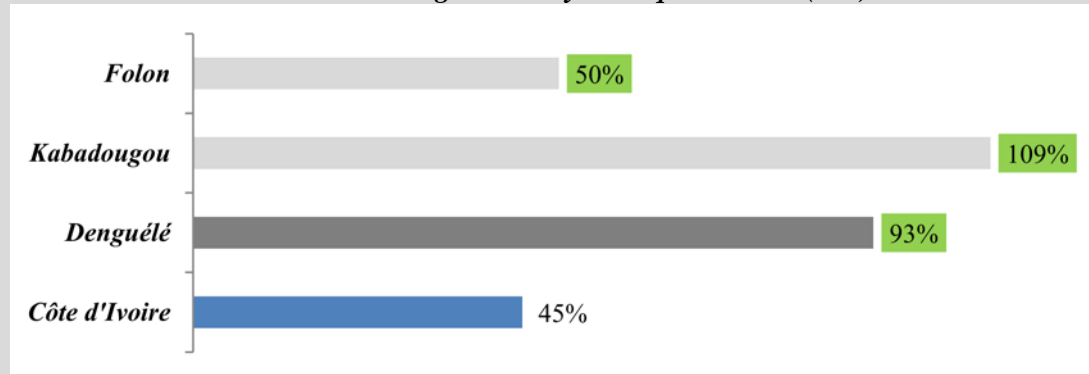
Tableau 86 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)

Région	Population estimée (2013)	Besoins estimés	PMH en exploitation	Reste à couvrir	Taux de pénétration (%)
Folon	95 323	171	166	5	97
Kabadougou	158 578	356	276	80	78
District du Denguélé	253 900	527	442	85	84
Côte d'Ivoire	11 108 731	24 522	17 086	7 436	69,7

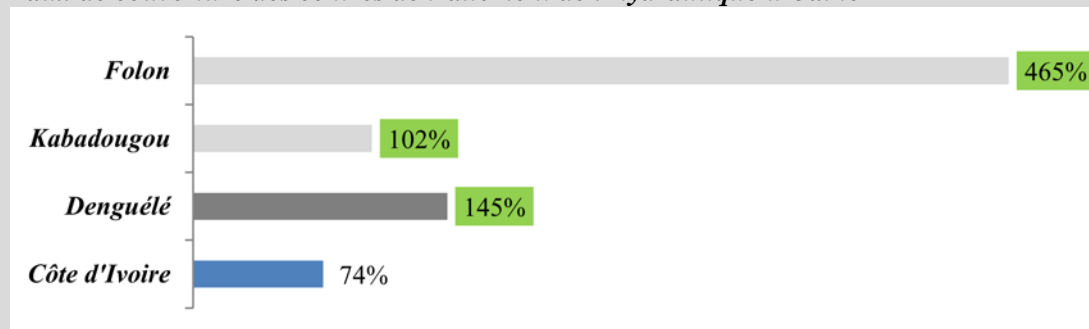
Source : ONEP - 2014

Chiffres clés 35 : Eau potable

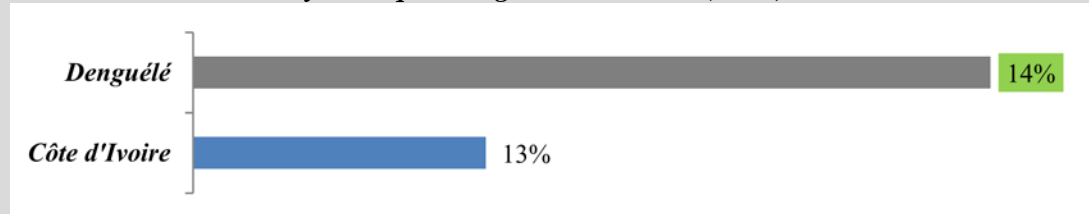
Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU)



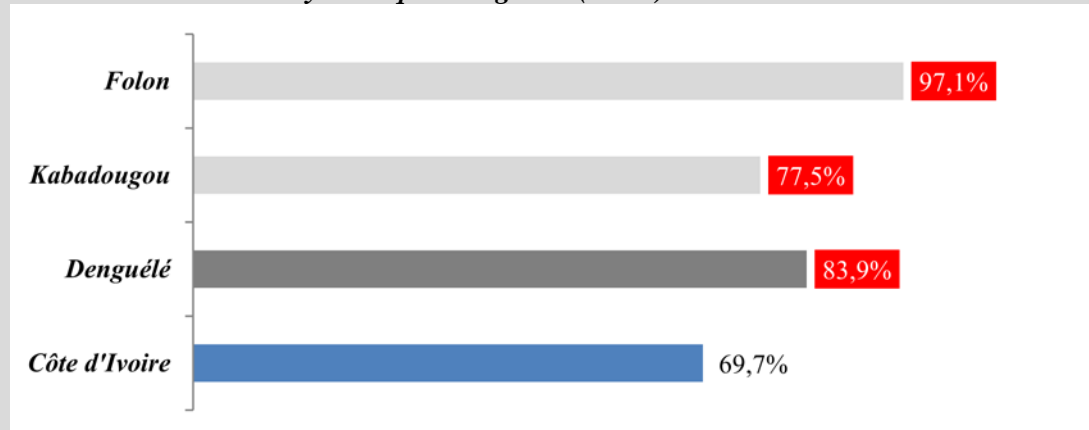
Taux de couverture des centres de traitement de l'hydraulique urbaine



Taux de couverture en hydraulique villageoise améliorée (HVA)



Taux de couverture en hydraulique villageoise (PMH)



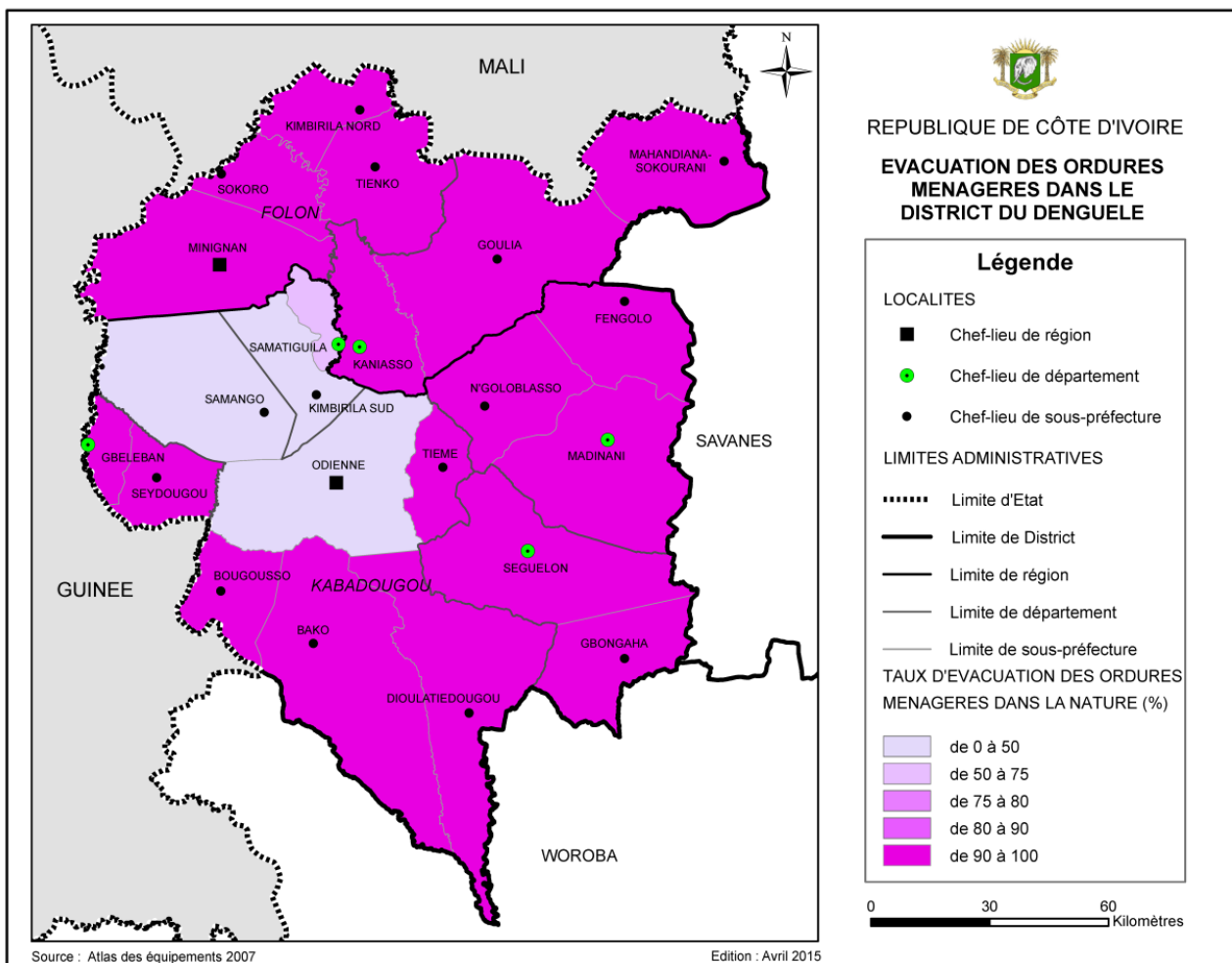
IV.3.3 Assainissement

383. Avec près de 76 % des ménages qui se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la problématique du traitement des ordures est essentielle en Côte d'Ivoire. La question est encore plus problématique dans les Districts comme celui du Denguélé qui possède une grande agglomération comme Odienné, la plus grande ville en termes de nombre d'habitants de la zone nord-ouest, mais qui ne bénéficie pas comme Abidjan des mêmes moyens en termes de système de collecte des ordures ménagères.

384. L'entretien de la ville est réalisé par le groupe Senya, subventionné par la mairie d'Odienné et qui emploie environ 200 femmes, 2 jours par semaine afin de nettoyer la ville. La mairie se sert également de 2 bennes, 1 chargeuse, 1 remorqueuse et 2 tricycles pour le ramassage des ordures ménagères et autres collectes.

385. Face à ce manque d'infrastructures, 90 à 100 % des ordures ménagères du District sont évacuées dans la nature. Ce taux est moins élevé au niveau du département d'Odienné, où il est compris entre 0 et 50 %. Ainsi, le taux d'évacuation des ordures ménagères au sein du District et de l'ensemble de ses départements est supérieur à la moyenne nationale de 74 %.

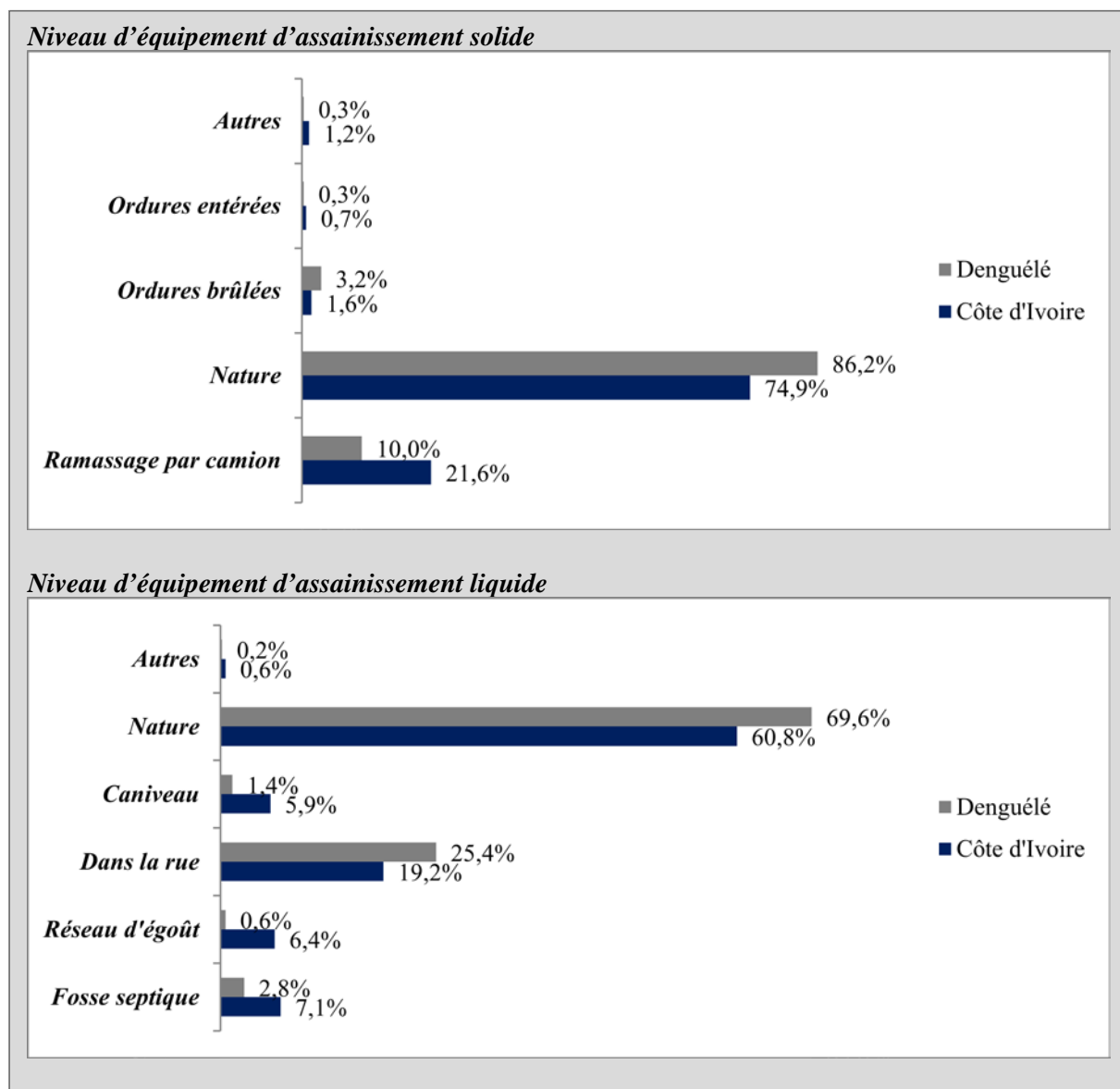
Carte 52 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature



386. Ces taux témoignent de l'absence et/ou de la défaillance du système de collecte des ordures ménagères. En effet, seuls la ville d'Abidjan et quelques grands centres urbains bénéficient d'un système de collecte des ordures ménagères effectivement opérationnel. Ceci a un impact nuisible sur le territoire et la population :

- Risques d'épidémie, dont le choléra, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune ;
- Défiguration des espaces publics et dégradation du cadre de vie des populations ;
- Dégradation de l'écosystème.

Chiffres clés 36 : Assainissement

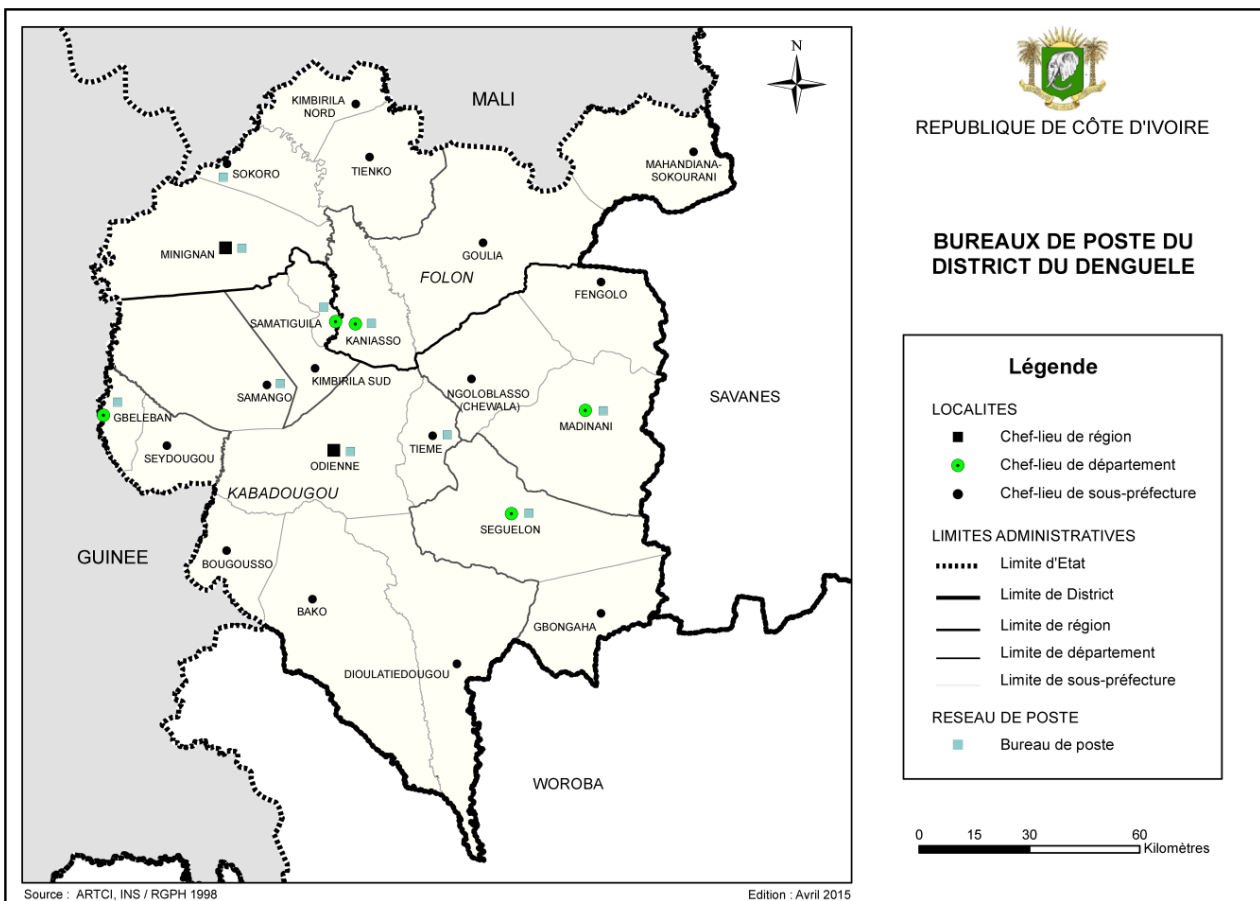


IV.3.4 Communication et Nouvelles Technologies de l'Information

IV.3.4.1 Réseau de poste

387. Bien que le District compte 12 localités abritant un bureau de poste seule l'agence d'Odienné est fonctionnelle avec 4 employés.

Carte 53 : Réseau de poste du District du Denguélé



IV.3.4.2 Médias

388. Le District comporte de nombreuses zones où la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) n'est pas transmise, principalement au nord du District dans la région du Folon.

389. La ville d'Odienné abrite les locaux de Radio Denguélé (98 MHz).



Photo 17 : Station de Radio Denguélé – Odienné ©2015

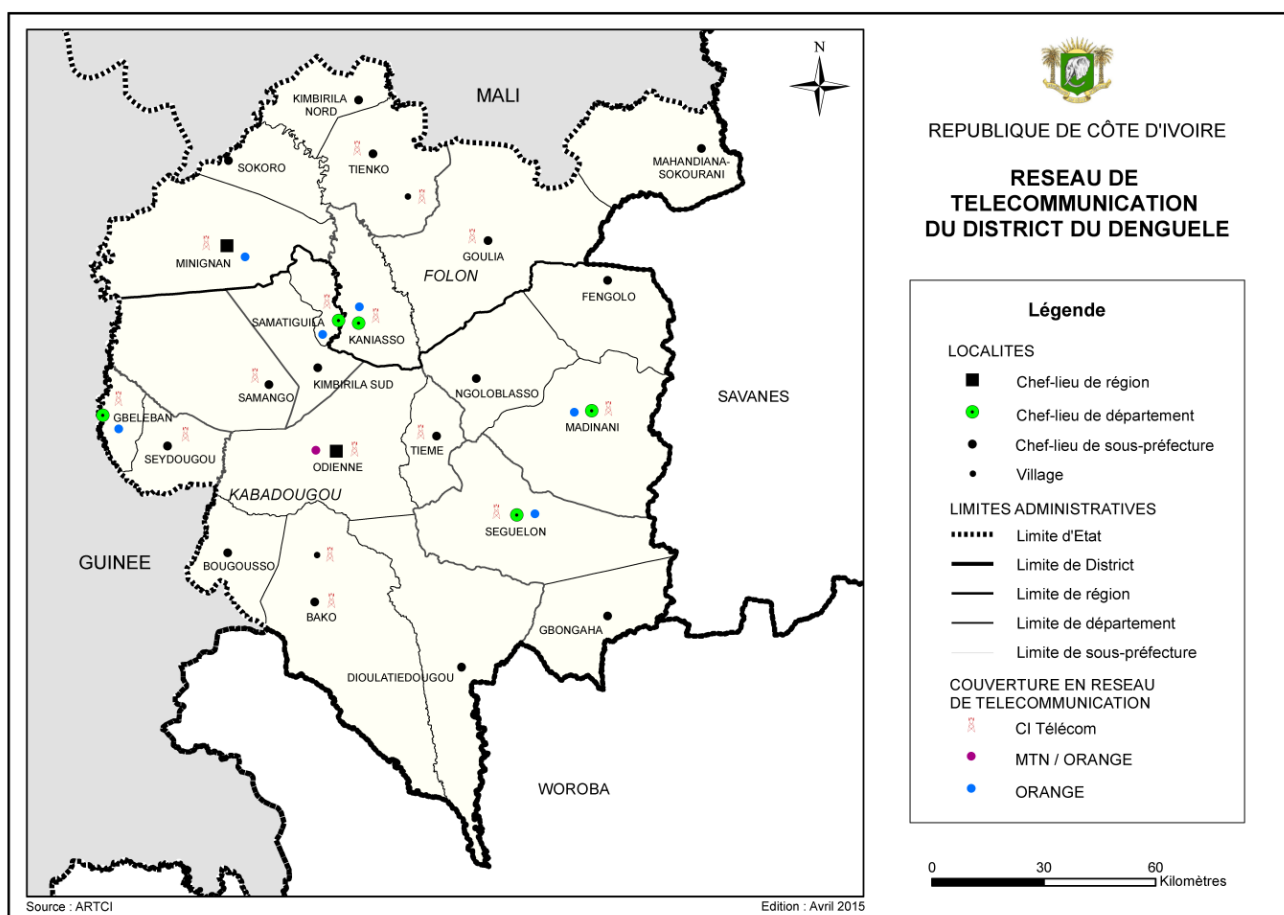
IV.3.4.3 Télécommunication

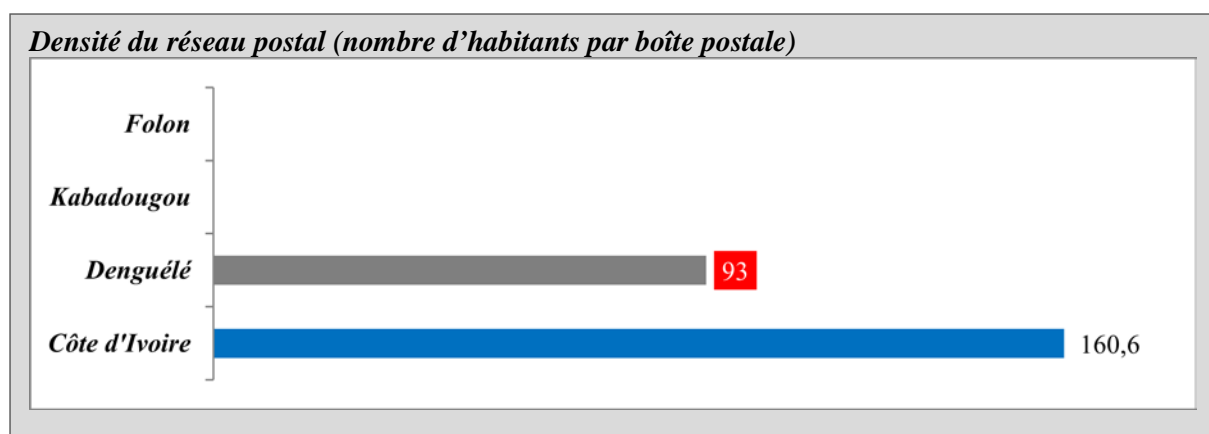
390. Le District est couvert en réseau de télécommunication par :

- CI Telecom qui domine le réseau de télécommunications du District ;
- MTN /Orange au niveau des villes principales comme Odienné et qui fonctionnent par intermittence dans la région du Folon.

391. A Minignan et dans la région du Folon de façon général, la téléphonie mobile est quasi inexistante. Les populations sont connectées en roaming via le réseau malien.

Carte 54 : Couverture en réseau de télécommunication du District du Denguélé



Chiffres clés 37 : Communication et nouvelles technologies de l'information**Synthèse 12 : Equipements et infrastructures**

Se situant en deçà des moyennes nationales en termes de couverture des réseaux électrique et hydraulique, le District du Denguélé affiche un déficit général d'électrification et d'accès à l'eau potable.

En effet, seules 25 % des localités du District sont électrifiées. Les ménages connectés au réseau de la CIE ne représentent que 16 % des ménages du District, tandis que les consommations professionnelles et relatives à l'éclairage public sont limitées.

Le taux d'accès à l'eau potable est inférieur à 25 % dans la plupart des localités. L'accès à l'eau potable est principalement assuré par l'hydraulique villageoise. Il est entravé par le déficit d'infrastructures hydrauliques et leur état de dégradation.

Le District souffre en outre d'un déficit d'assainissement vu l'absence d'installations de ramassage des ordures, qui sont ainsi évacuées dans la nature.

AXE V. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Chapitre 1. Territoire et démographie**V.1.1 Synthèse**

392. Situé au nord-ouest de la Côte d'Ivoire, où il jouxte le Mali au nord, la Guinée à l'ouest, le District des Savanes à l'est et le District du Woroba au sud, le District du Denguélé couvre l'espace territorial composé de la région du Kabadougou, où se trouve le principal centre urbain Odiénné, et de la région du Folon.
393. Il s'étend sur une superficie de 21 045 km² occupant ainsi 6,5 % de la superficie du territoire national, pour une population de 289 779 habitants en 2014.
394. Le District regroupe aujourd'hui 4 types de circonscriptions administratives : 2 régions, 7 départements, 22 sous-préfectures (dont 2 non fonctionnelles) et 243 villages.
395. Avec une position géographique privilégiée, son climat de type tropical soudanien et ses sols propices aux cultures, le District a longtemps attiré les populations des pays limitrophes, devenant au fil du temps une zone d'échanges commerciaux majeure.
396. Cependant, ancienne zone occupée par les Forces Nouvelles, le District a connu de nombreux crimes et exactions durant les crises politico-militaires, qui ont affecté son économie et dégradé son patrimoine et ses infrastructures sociales. Cette situation a engendré un exode des populations vers des centres urbains dynamiques comme Abidjan.
397. Malgré un manque de moyens des forces de l'ordre et un faible effectif au sein des forces de l'ordre, la situation sécuritaire du District s'est stabilisée depuis 2014 avec un taux de criminalité maîtrisé. Les conflits recensés se situent principalement à la frontière malienne et sont liés aux relations entre les éleveurs et les agriculteurs et à l'appropriation du foncier agricole par des paysans non ivoiriens.
398. Le District du Denguélé compte une population rurale essentiellement composée d'autochtones Malinkés (Mandé du Nord) provenant pour la plupart de Guinée et du Mali et qui se sont installés au fil du passage des caravanes marchandes qui empruntaient les axes nord-sud (Man, Bamako) et est-ouest (Korhogo-Kankan).
399. District le plus faiblement peuplé du pays avec 1,5 % de la population nationale, le Denguélé se démarque par une population jeune (indice de jeunesse à 47,9 %) et une faible densité (13,77 hab/km²), mettant en exergue la ruralité de ce territoire qui ne compte qu'un seul centre urbain, Odiénné. Cette ruralité et le manque d'infrastructures économiques et sociales y afférentes, provoquent non seulement le départ de nombreux natifs, mais aussi freinent considérablement les migrations positives. Ainsi, alors que la moyenne nationale de non-migrants dans les différents Districts est de 57 %, le District du Denguélé affiche un taux de non-migrants de 83 %, ce qui manifeste le peu d'attraction que le District exerce sur l'extérieur.
400. Excentrée des pôles économiques et administratifs du pays, la population active se concentre sur l'aide familiale dans les travaux champêtres pratiqués dès le plus jeune âge et éloignant les enfants de la scolarité, provoquant de fait un phénomène d'analphabétisme souligné par le taux le plus élevé du pays (83,3 %).

V.1.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Situation géographique privilégiée ➤ Climat tropical de transition et sols propices à de nombreuses cultures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infrastructures économiques et sociales en grande partie détruites ➤ Plusieurs sous-préfectures non fonctionnelles ➤ Faible niveau d'éducation ➤ Taux d'analphabétisme élevé
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Population jeune ➤ Dynamisme économique des pays frontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Circulation d'armes à feu sur les zones frontalières ➤ Conflits fonciers ➤ Phénomènes de dérèglement climatique

V.1.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Caractéristiques territoriales</i>	➤ Poursuivre le désarmement des anciens combattants et miliciens, pour enrayer la prolifération des armes légères et des armes de guerre.
	➤ Mettre en place des procédures équitables de règlement des conflits fonciers, tout en tenant compte de la vulnérabilité des populations concernées.
<i>Ressources naturelles</i>	➤ Renforcer la fiabilité des données climatiques et pédologiques afin de dynamiser les investissements agricoles et optimiser l'utilisation des ressources
	➤ Lutter contre l'exploitation forestière illégale et le braconnage via le renforcement des effectifs et moyens de surveillance.
	➤ Réaliser un recensement de la faune du District afin de pouvoir surveiller l'évolution des espèces animales menacées.
	➤ Augmenter les surfaces forestières protégées et poursuivre les efforts de reboisement afin de lutter contre le dérèglement climatique local.
<i>Caractéristiques sociodémographiques et peuplement</i>	➤ Délimiter et protéger les espaces cultivables, réhabiliter et remettre en vigueur l'usage des chemins pastoraux et de transhumance, poursuivre la sensibilisation et le dialogue afin de réduire et prévenir les conflits entre éleveurs peuls et agriculteurs.
	➤ Sensibiliser les populations à l'éducation dès les plus jeunes âges en particulier chez les jeunes filles

V.1.4 Résumé analytique

Axe 1	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<i>Chapitre 1 : Caractéristiques territoriales</i>																
Superficie (km ²)	Valeur	2 153	28 095	13 683	21 045	15 820	25 952	20 885	31 002	23 796	40 046	28 427	31 308	2 132	38 118	322 462
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	
Part de la superficie nationale (%)	Valeur	0,67	8,71	4,24	6,53	4,91	8,05	6,48	9,61	7,38	12,42	8,82	9,71	0,66	11,82	100
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	0
Nombre de régions	Valeur	-	3	2	2	2	4	3	3	2	3	2	3	-	2	31
	Rang	NA	2	7	7	7	1	2	2	7	2	7	2	NA	7	
Nombre de départements / communes	Valeur	10	8	7	7	5	13	11	13	7	10	7	8	2	9	118
	Rang	4	7	9	9	13	1	3	1	9	4	9	7	14	6	
Nombre de sous-préfectures	Valeur	4	31	31	22	33	51	46	73	41	53	39	35	-	45	504
	Rang	13	10	10	12	9	3	4	1	6	2	7	8	14	5	
Nombre de villages	Valeur	94	561	328	243	449	839	328	973	630	1 190	907	ND	59	1 092	7 693
	Rang	12	7	9	11	8	5	9	3	6	1	4	NA	13	2	
<i>Chapitre 2 : Ressources naturelles</i>																
Superficie du potentiel hydrographique (Km ²)	Valeur	566	79 295	78 427	8 950	5 100	182 408	176 256	90 000	99 300	145 850	182 048	99 300	114 000	218 000	NA
	Rang	14	10	11	12	13	2	4	9	7	5	3	7	6	1	
Superficie des forêts, parcs et réserves classés (ha)	Valeur	39 490	1 029 000	183 946	322 403	39 734	214 690	613 555	1 133 289	1 200 599	1 709 121	566 715	1 080 372	20 430	1 292 500	9 445 844
	Rang	13	6	11	9	12	10	7	4	3	1	8	5	14	2	
Précipitations moyennes des chefs-lieux de région (mm)	Valeur	1 919	1 482	1 709	1 457	1 469	1 131	1 529	1 599	1 307	1 329	1 113	1 314	1 159	1 122	1 403
	Rang	1	5	2	7	6	12	4	3	10	8	14	9	11	13	
Température médiane des chefs-lieux de région (°C)	Valeur	26,8	26,0	26,5	26,0	26,2	26,8	26,8	25,5	26,2	26,0	26,4	25,2	26,3	26,3	26,2
	Rang	1	10	4	10	8	1	1	13	8	10	5	14	6	6	

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Altitude moyenne des chefs-lieux de région (m)	Valeur	50	52	89	417	151	162	55	260	232	375	346	385	252	344	226,4
	Rang	14	13	11	1	10	9	12	6	8	3	4	2	7	5	
Chapitre 3 : Peuplement et caractéristiques sociodémographiques																
Population (2014)	Valeur	4 707 404	2 280 548	1 203 052	289 779	1 605 286	1 258 604	1 478 047	2 371 920	2 293 304	1 607 497	1 440 826	845 139	355 573	934 352	22 671 331
	Rang	1	4	10	14	6	9	7	2	3	5	8	12	13	11	
Taux brut de natalité (%)	Valeur	32,4	46,6	42,8	41,3	43,9	36,7	38,5	46,3	46,3	43,2	35,9	39,9	39,2	43,9	40,7
	Rang	14	1	7	8	4	12	11	2	2	6	13	9	10	4	
Indice de jeunesse (%)	Valeur	35,3	44,5	43,6	47,9	44,4	46,9	42,9	43,7	45,6	45,3	43,6	45,9	45,1	49,3	42,9
	Rang	14	8	11	2	9	3	13	10	5	6	11	4	7	1	
Indice de vieillesse (%)	Valeur	2	1,9	3,6	5,5	4,3	7,3	4,7	4,4	3,6	5	6,1	4,8	5	5,1	3,9
	Rang	13	14	11	3	10	1	8	9	11	5	2	7	5	4	
Part d'actifs (%)	Valeur	55	38	46	30	39	51,6	55,8	38	56	45,4	44,7	39,5	47	53,8	48
	Rang	3	12	7	14	11	5	2	12	1	8	9	10	6	4	
Taux de chômage (%)	Valeur	19,5	9,1	5,8	1,5	7,9	5,3	9,7	7,4	6,2	2,0	5,5	3	4,5	1,8	9,4
	Rang	14	12	8	1	11	6	13	10	9	3	7	4	5	2	
Taux de pauvreté (%)	Valeur	22,7	39,1	47,7	71,2	52	58,8	50,5	49,9	62,9	60,8	55,3	58,3	39,4	54,2	46,3
	Rang	1	2	4	14	7	11	6	5	13	12	9	10	3	8	
Indice de Gini	Valeur	0,387	0,355	0,372	0,403	0,377	0,339	0,410	0,417	0,356	0,374	0,356	0,329	0,358	0,329	0,400
	Rang	11	4	8	12	10	3	13	14	5	9	5	1	7	1	
Taux d'analphabétisme (%)	Valeur	37,6	75,4	69,6	83,3	71	65,77	56,5	69,4	74,2	81,8	56,8	83,9	60,7	84,5	64
	Rang	1	10	7	12	8	5	2	6	9	11	3	13	4	14	
Part des migrants extérieurs (%)	Valeur	17	24,5	24	4	17	6,5	12	13	15	7	6	7	9	5	14
	Rang	3	1	2	14	3	11	7	6	5	9	12	9	8	13	

Chapitre 2. Développement économique

V.2.1 Synthèse

401. Le District du Denguélé possède de nombreux atouts représentant de réelles opportunités de développement encore sous exploitées. Autrefois zone de passage des caravanes des commerçants de toute la sous-région, le District a perdu, au fil des crises successives, son attrait marchand. En effet, avec la destruction des infrastructures de base et l'exode de la population qui a suivi, les investisseurs ont délaissé le District au profit de zones plus dynamiques. Ainsi, les secteurs clés du District que sont les transports et les services se résument désormais à des micros entreprises non structurées pratiquant le plus souvent leur activité de façon artisanale et de manière informelle.

V.2.1.1 Primaire

402. Bien qu'il occupe une grande partie de la population notamment pour son autoconsommation, le secteur agricole contribue très peu au développement du District. La presque totalité des exploitations travaille de façon manuelle et les intrants chimiques sont utilisés dans une faible proportion soit par méconnaissance des techniques agricoles, soit en raison du prix élevé des produits phytosanitaires difficilement accessible pour une population vivant dans une précarité avancée. Sans utilisation de ce type de techniques, les rendements des parcelles agricoles du District sont tributaires des perturbations pluviométriques, en forte augmentation dans la zone savanicole ivoirienne.

403. Le secteur est également confronté à l'étroitesse du marché local. En effet, le District ne dispose que de deux industries de transformation à Odienné et d'aucun marché de gros permettant de stocker les marchandises et dynamiser la commercialisation des produits. Ainsi, l'agriculture, locomotive et principal moteur de développement économique, nécessite-t-elle en amont une plus grande structuration des acteurs aujourd'hui disséminés et fortement dépendants du climat et du prix des intrants. À travers les plans de développement nationaux, les coopératives agricoles et les structures de développement tels que l'ANADER et le Conseil du Coton et de l'Anacarde, les instances publiques tentent justement de structurer et pérenniser le secteur.

404. En outre, alors qu'il dispose de ressources minières importantes, notamment en manganèse, le District ne compte à ce jour qu'une seule mine en activité, mettant en exergue la sous-exploitation de ses ressources naturelles.

V.2.1.2 Secondaire

405. En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du District, le secteur secondaire offre pourtant des potentialités de diversification pour l'économie locale qui sont sous exploitées à ce jour.

406. En effet, alors que le District possède des surfaces agricoles importantes aussi bien sur les cultures de rente que les cultures vivrières, ce dernier ne compte que peu d'industries de transformation. À titre d'illustration, le Denguélé exporte tout le coton produit vers l'usine de Boundiali dans le District des Savanes.

407. En outre avec une croissance démographique peu élevée, le secteur du bâtiment est peu développé et réduit à quelques artisans travaillant le plus souvent de façon informelle.

408. L'artisanat n'est également pas développé dans le District à l'exception de quelques tisserands, potiers, forgerons et sculpteurs. Les objets d'art sont rares

V.2.1.3 Tertiaire

409. Alors que le District bénéficie d'un positionnement géographique stratégique naturel à la croisée du Mali et de la Guinée, le potentiel marchand de la ville est sous exploité. Le secteur marchand,

dominé par la petite distribution, est majoritairement pratiqué de manière informelle. Les flux marchands sont restreints aux liaisons entre Odienné et son hinterland.

410. De même, le secteur du transport, historiquement porteur, ne joue pas sa pleine mesure. Les grands transporteurs d'Odienné ont quitté le District et ses infrastructures routières délabrées. Le transport de marchandises, limité au fret cotonnier circonscrit géographiquement et à l'évacuation d'une faible partie des produits du cru, comme le transport de personne grevé par une concurrence incontrôlée, représente un poids modeste dans l'économie du District qui contraste avec sa vocation naturelle.
411. Le secteur des services qui représente pourtant un poids économique important, a été fortement impacté par la crise qui a engendré la fermeture d'établissements bancaires et la désertion des hôtels de la région. Sans projet de développement concret, l'attrait d'Odienné est très limité pour les investisseurs qui préfèrent des Districts plus dynamiques et avec des infrastructures adéquates.

V.2.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carrefour commercial ➤ Sols riches en minerais ➤ Climat tropical de transition et sols propices à de nombreuses cultures ➤ Savoir-faire agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infrastructures économiques, touristiques et sociales en grande partie détruites ➤ Acteurs et filières non structurés ➤ Exploitations de petite taille à faible rendement ➤ Peu d'usines de transformation de produits agricoles ➤ Secteur informel dominant
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Population jeune ➤ Dynamisme économique des pays frontaliers ➤ Forte demande locale due à une démographie croissante 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Solde migratoire négatif ➤ Concurrence interrégionale ➤ Données climatiques, pédologiques et agricoles non fiables ➤ Perturbations climatiques

V.2.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Secteur primaire</i>	➤ Mettre en place un fonds de développement coopératif régional pour aider à la promotion des groupements agricoles et commerciaux ainsi que les unités de microcrédit remboursables prônant à des conditions très souples.
	➤ Accompagner les paysans dans le financement pour l'acquisition des semences de riz, de maïs et divers intrants.
	➤ Renforcer la formation des agriculteurs aux techniques agricoles intensives
	➤ Conditionner toute cession de terre à la production d'un contrat écrit impliquant la famille, la chefferie traditionnelle et l'autorité administrative pour éviter les ventes illicites et les remises en cause de contrat de cession par les descendants.
	➤ Préserver la sécurité alimentaire via le potentiel de développement des nombreux bas-fonds du District (projets d'aménagement pour la culture du riz).
	➤ Favoriser l'accès aux données géologiques aux sociétés minières afin d'accélérer les investissements et optimiser les coûts d'exploration.
	➤ Renforcer les infrastructures routières et électriques du District.
	➤ Développer les filières minières au sein de l'éducation nationale et technique.
<i>Secteur secondaire</i>	➤ Renforcer les avantages et mécanismes pour inciter les investisseurs à s'implanter davantage dans la région.
	➤ Mettre en place des moyens de financement adaptés aux petites exploitations et au lancement de nouvelles unités industrielles.
	➤ Renforcer la valorisation de l'artisanat local.
<i>Secteur tertiaire</i>	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites touristiques.
	➤ Améliorer la qualité des services mis à disposition des touristes pour attirer une clientèle cible type premium.
	➤ Améliorer la formation des acteurs et la professionnalisation de la filière.
	➤ Accompagner les acteurs dans la structuration des différentes filières.
	➤ Mettre en place les mesures incitatives permettant de relancer le secteur des services au sein du District.
	➤ Rétablir les liaisons routières vers les grands centres frontaliers afin de rouvrir les routes commerciales et relancer le secteur du transport.

V.2.4 Résumé analytique

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Secteur Primaire</i>																
<i>Agriculture et élevage</i>																
Superficie des principales cultures de rente (ha)	Valeur	112 768	452 824	287 868	76 794	405 818	64 370	193 640	310 609	411 400	251 504	130 052	161 054	23 351	93 263	2 975 315
	Rang	10	1	5	12	3	13	7	4	2	6	9	8	14	11	
Superficie des principales cultures vivrières (ha)	Valeur	83 617	72 724	267 491	147 659	219 528	106 768	90 306	131 854	336 600	410 349	250 945	321 297	120 140	82 095	2 641 373
	Rang	12	14	4	7	6	10	11	8	2	1	5	3	9	13	
Proportion de labour motorisé (%)	Valeur	1,8	ND	0,5	1,0	0,2	1,3	1,8	0	0,04	2,48	0,13	0,4	0	1,0	0,6
	Rang	2	NA	7	5	9	4	2	12	11	1	10	8	12	5	
Quantité de viande produite (tonnes)	Valeur	2 126	1 179	1 351	2 205	3 577	4 065	15 742	ND	573	18 231	8 495	2 959	785	5 899	ND
	Rang	9	11	10	8	6	5	2	NA	13	1	3	7	12	4	
<i>Exploitation forestière</i>																
Nombre de périmètres forestiers	Valeur	0,0	ND	18,0	ND	86,0	ND	18,0	66,0	ND	ND	15,0	ND	ND	12,0	ND
	Rang	7	NA	3	NA	1	NA	3	2	NA	NA	5	NA	NA	6	
Superficie du périmètre forestier (ha)	Valeur	0,0	ND	565 971	ND	ND	1 481 280	ND	ND	ND	ND	ND	ND	118 722	756 984	ND
	Rang	5	NA	3	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4	2	
<i>Secteur halieutique</i>																
Part des ménages impliqués dans une activité du secteur halieutique (%)	Valeur	ND	0,08	0,49	0,14	0,20	0,45	ND	0,36	0,10	0,30	0,32	ND	0,01	0,10	1,10
	Rang	NA	10	1	7	6	2	NA	3	8	5	4	NA	11	8	
Capture moyenne de pêche en haute saison (kg)	Valeur	ND	45	100	38	72	96	35	79,5	100	27	47	18	38	24	40
	Rang	NA	7	2	8	5	3	10	4	1	11	6	13	8	12	
Capture moyenne de pêche en basse saison (kg)	Valeur	ND	13	33	14	24	32	12,5	36,7	38	9	13,3	41	13	17	15
	Rang	NA	10	4	8	6	5	12	3	2	13	9	1	10	7	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Part des captures transformées (%)	Valeur	ND	19	9	ND	8	ND	ND	11	11	2	ND	ND	ND	5	8
	Rang	NA	1	4	NA	5	NA	NA	2	2	7	NA	NA	NA	6	
<i>Mines et carrières</i>																
Nombre de permis de recherche et d'exploitation	Valeur	0	ND	3	ND	4	0	6	4	6	16	15	3	5	10	ND
	Rang	11	NA	9	NA	7	11	4	7	4	1	2	9	6	3	
Superficie des zones de prospection (km ²)	Valeur	0	ND	2 000	ND	ND	ND	ND	ND	1 951	6 000	ND	ND	ND	1 500	ND
	Rang	5	NA	2	NA	NA	NA	NA	NA	3	1	NA	NA	NA	4	
<i>Chapitre 2 : Secteur Secondaire</i>																
<i>Industrie</i>																
Nombre d'unités industrielles	Valeur	ND	27	13	3	20	7	24	19	20	13	19	5	11	5	ND
	Rang	NA	1	7	13	3	10	2	5	3	7	5	11	9	11	
Volumes de bois produits (m ³)	Valeur	0	ND	69 506	ND	15 941 000	ND	175 000	204 613	ND	ND	33 000	ND	ND	91 902	ND
	Rang	7	NA	5	NA	1	NA	3	2	NA	NA	6	NA	NA	4	
<i>Pétrole et Gaz</i>																
Part du volume national de pétrole brut commercialisé (%)	Valeur	53	7,54	3,54	1,21	3,03	1,85	4,58	3,57	5,45	6,36	3,56	2,02	3,04	1,26	100
	Rang	1	2	8	14	10	12	5	6	4	3	7	11	9	13	
Part du volume national de gaz butane commercialisé (%)	Valeur	78,15	0,31	0,86	0,03	1,88	0,68	0	0,43	1,06	0,28	2,65	ND	13,09	0,57	100
	Rang	1	10	6	12	4	7	13	9	5	11	3	NA	2	8	
<i>Artisanat</i>																
Nombre d'artisans recensés	Valeur	25 500	1 688	1 236	1 614	ND	ND	ND	1 652	15 000	3 135	200	ND	19 164	433	69 622
	Rang	1	5	8	7	NA	NA	NA	6	3	4	10	NA	2	9	
Part d'artisans d'art (%)	Valeur	5,5	2,0	4,0	7,0	ND	ND	ND	ND	3,0	26,0	ND	ND	7,8	2,0	ND
	Rang	4	7	5	3	NA	NA	NA	NA	6	1	NA	NA	2	7	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
Chapitre 3 : Secteur Tertiaire																	
Commerce																	
Taux moyen de commerçants en zone rurale (%)	Valeur	13,0	6,2	7,85	1,8	6,1	4,7	7,5	4,5	5,15	6,55	8,2	1,8	4,5	4,5	ND	
	Rang	1	6	3	13	7	9	4	10	8	5	2	13	10	10		
Taux moyen de commerçants en zone urbaine (%)	Valeur	20,0	12,5	15,1	12,5	15,1	12,5	15,0	12,5	19,2	19,2	19,2	15,1	12,5	15	ND	
	Rang	1	10	5	10	5	10	8	10	2	2	2	5	10	8		
Valeur FOB des importations (milliards FCFA)	Valeur	1 735,7	9,2	73,7	0,065	ND	ND	ND	0,587	0,059	5,997	2,332	ND	626,552	0,264	ND	
	Rang	1	4	3	9	NA	NA	NA	7	10	5	6	NA	2	8		
Valeur FOB des exportations (milliards FCFA)	Valeur	5 081,6	41,4	0	0	ND	ND	ND	0	0,132	0,216	36,022	ND	0	0	ND	
	Rang	1	2	6	6	NA	NA	NA	6	5	4	3	NA	6	6		
Services financiers																	
Nombre d'habitants / institution bancaire	Valeur	9 952	67 075	48 122	96 593	100 330	89 900	123 171	158 128	120 700	69 891	110 833	105 642	25 398	133 479	1 259 214	
	Rang	1	3	2	6	7	5	10	12	9	4	8	9	2	13		
Transport																	
Nombre d'habitants / véhicule	Valeur	12	58 476	ND	1 123	ND	ND	ND	ND	2 619	1 236	ND	ND	2 020	ND	ND	
	Rang	6	1	NA	5	NA	NA	NA	NA	2	4	NA	NA	3	NA		
Volume du fret ferroviaire (tonnes)	Valeur	680 156	0	0	0	0	1 000 000	ND	0	0	2 546	9 926	0	0	0	1 692 628	
	Rang	2	6	6	6	6	1	NA	5	6	4	3	6	6	6		
Volume du fret portuaire (Volumes équivalent vingt pieds)	Valeur	600 000	333 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	933 334	
	Rang	1	2	3	3	3	3	NA	3	3	3	3	3	3	3		
Tourisme																	
Capacité hôtelière d'accueil (nombre de chambres)	Valeur	1 355	2 119	714	100	173	519	806	350	1 500	450	1 350	525	55	127	10 143	
	Rang	3	1	6	13	11	8	5	10	2	9	4	7	14	12		

Chapitre 3. Développement socioculturel

V.3.1 Synthèse

V.3.1.1 Education

412. Le District se caractérise principalement par la sous-scolarisation des enfants, avec des taux de scolarisation parmi les plus bas du pays, et ce sur tous les cycles scolaires. Cette sous-scolarisation a plusieurs origines qui caractérisent tout le système éducatif du District, à savoir :
- Un manque d'infrastructures scolaires notamment dans la région du Folon qui ne dispose d'aucun établissement du Secondaire 2nd cycle ;
 - Un déficit d'enseignants qualifiés particulièrement sur le Secondaire ;
 - Des taux d'abandon et de transition qui reflètent la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale, mais également la pression des familles vivant dans la précarité où les jeunes représentent une main-d'œuvre ménagère et agricole ;
 - Des équipements vétustes n'offrant pas un cadre scolaire adéquat ;
 - Une offre d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle limitée notamment depuis la délocalisation du Lycée Moderne d'Odienné à Abidjan depuis 2002.
413. Les filles sont fortement impactées par ce phénomène de sous-scolarisation, et ce dès le cycle préscolaire, témoignant des difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre leurs études.

V.3.1.2 Santé

414. Caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact (ESPC) qui ne permettent d'assurer que les soins basiques, l'offre sanitaire dans le District du Denguélé est insuffisante pour couvrir les besoins de la population.
415. Gravement touchés par les crises successives, de nombreux établissements ne sont pas complètement opérationnels et ne disposent que de peu de lits fonctionnels. A cela s'ajoutent des problèmes majeurs qui viennent entraver leur fonctionnement à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité, mais aussi de l'état défectueux du réseau routier, rendant difficile l'accessibilité aux centres de santé.
416. La couverture en personnel de santé est également insuffisante avec une carence en médecins et en infirmiers, particulièrement dans la région du Kabadougou qui concentre la plus grande partie de la population.
417. Du fait d'une couverture sanitaire et d'un accompagnement médical insuffisants, le District présente un profil sanitaire avec une forte mortalité néonatale et infantile et une incidence élevée pour le paludisme.

V.3.1.3 Culture, jeunesse et sport

418. La culture n'occupe pas une place importante dans le District du Denguélé qui compte qui compte uniquement quelques centres culturels et foyers féminins gérés par les mairies au niveau de certaines villes.
419. Le sport est lui aussi très peu développé. Le District souffre d'un manque d'infrastructures mises au service des habitants et notamment de la jeunesse locale.

V.3.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<p>➤ Couverture des établissements primaire suffisante</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Infrastructures sanitaires insuffisantes et en mauvais état ➤ Infrastructures scolaires en mauvais état ➤ Manque de moyens humains ➤ Manque de moyens matériels ➤ Peu de moyens ambulatoires ➤ Infrastructures culturelles et sportives insuffisantes et en mauvais état
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de sensibilisation des familles à la scolarisation des jeunes particulièrement pour les jeunes filles ➤ Meilleure offre scolaire et sanitaire dans d'autres Districts. ➤ Infrastructures routières et de transport insuffisants

V.3.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Education</i>	➤ Sensibiliser les populations quant à l'importance de l'enseignement préscolaire malgré son caractère facultatif.
	➤ Renforcer les infrastructures préscolaires, notamment en milieu rural pour permettre l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge à une plus grande tranche de la population.
	➤ Renforcer le corps professoral dans les régions ne bénéficiant pas d'un bon ratio d'encadrement.
	➤ Encourager la construction d'établissements privés pour soutenir l'offre publique.
	➤ Réhabiliter les infrastructures et le matériel éducatif.
	➤ Renforcer l'offre en enseignement technique et en formation professionnelle en relocalisant le Lycée Moderne d'Odienné aujourd'hui à Abidjan.
<i>Santé</i>	➤ Renforcer l'offre sanitaire dans le District.
	➤ Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes.
	➤ Renforcer les capacités en termes de personnel de santé.
<i>Culture Jeunesse et Sport</i>	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites culturels et sportifs.
	➤ Renforcer les soutiens aux jeunes dans le District.

V.3.4 Résumé analytique

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Education</i>																
<i>Préscolaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	16,2	2,7	6,9	5,2	3,1	2,6	5,6	3,4	2,0	4,3	6,7	1,4	6,0	2,5	4,4
	Rang	1	10	2	6	9	11	5	8	13	7	3	14	4	12	
Indice de parité	Valeur	1,01	0,93	0,98	0,87	1	0,96	1,04	1,01	1,03	0,88	0,96	1,05	1,04	1,02	0,99
	Rang	6	12	9	14	8	10	2	6	4	13	10	1	2	5	
Ratio d'encadrement	Valeur	22,7	24	23	27,6	17,5	19,2	18,8	22	18	31,1	19,3	22,8	21,1	24,2	21,8
	Rang	8	11	10	13	1	4	3	7	2	14	5	9	6	12	
Ratio d'occupation	Valeur	29,9	33,1	28,4	29,1	29,6	31,8	28,2	25,3	36,7	39	31,6	24,6	27,8	28,2	30
	Rang	9	12	6	7	8	11	4	2	13	14	10	1	3	4	
<i>Primaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	83,9	84,9	77,5	60,5	79,5	73,2	82,1	76,7	76,2	63,3	64,4	63,9	76,5	62,8	76,4
	Rang	2	1	5	14	4	9	3	6	8	12	10	11	7	13	
Indice de parité	Valeur	1,02	0,81	0,89	0,75	0,81	0,86	0,88	0,78	0,79	0,88	0,87	0,73	0,90	0,88	0,86
	Rang	1	9	3	13	9	8	4	12	11	4	7	14	2	4	
Ratio d'encadrement	Valeur	44,2	43,2	44,3	36,2	45,3	39,2	41,3	39,4	46	46,2	39,9	37,2	40,6	40,9	42,5
	Rang	10	9	11	1	12	3	8	4	13	14	5	2	6	7	
Ratio d'occupation	Valeur	46,2	42,2	44,1	33,7	45,6	39,2	42,7	38,0	47,7	43,9	39,4	34,8	41,4	39,4	42,5
	Rang	13	8	11	1	12	4	9	3	14	10	5	2	7	5	
<i>Secondaire 1er cycle</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	57,6	38,8	45,4	22,0	46,4	38,9	47,8	31,7	42,1	26,1	29,8	19,7	52,2	35,2	43
	Rang	1	8	5	13	4	7	3	10	6	12	11	14	2	9	
Indice de parité	Valeur	0,97	0,56	0,77	0,44	0,61	0,62	0,71	0,48	0,52	0,7	0,62	0,43	0,7	0,61	0,69
	Rang	1	10	2	13	8	6	3	12	11	4	6	14	4	8	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	
Ratio d'occupation	Valeur	59	78	71	66	68	75	71	79	81	75	71	69	70	88	69
	Rang	1	11	6	2	3	9	6	12	13	9	6	4	5	14	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
Secondaire 2nd cycle																	
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	29,3	12	20,3	6,5	20,9	20,1	21	8	16,5	12,6	16	4,3	45,5	13,2	19,3	
	Rang	2	11	5	13	4	6	3	12	7	10	8	14	1	9		
Indice de parité	Valeur	0,92	0,46	0,68	-	0,45	0,51	0,67	0,39	0,43	0,50	0,71	0,58	0,53	0,47	0,64	
	Rang	1	10	3	14	11	7	4	13	12	8	2	5	6	9		
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28,0	25	36	26,7	
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14		
Ratio d'occupation	Valeur	39	37	39	37	43	44	39	34	45	39	39	25	41	40	40	
	Rang	5	3	5	3	12	13	5	2	14	5	5	1	11	10		
Secondaire Technique																	
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	8,1	1,8	3,8	0,4	2,9	2,5	2,0	0,5	1,4	0,5	1,8	0,3	9,9	1,5	3,4	
	Rang	2	7	3	13	4	5	6	11	10	11	7	14	1	9		
Indice de parité	Valeur	1,15	0,68	1,27	0,6	0,78	0,7	0,67	0,56	0,6	0,8	0,59	0,89	0,81	0,93	0,96	
	Rang	2	9	1	11	7	8	10	14	11	6	13	4	5	3		
Ratio d'encadrement	Valeur	10,1	14	14	6	15	7	14	9	8	5	8	6	14	12	10	
	Rang	8	10	10	2	14	4	10	7	5	1	5	2	10	9		
Ratio d'occupation	Valeur	16	28	17	14,7	19	21	25	10	19	6	10	6	30	29	17	
	Rang	6	12	7	5	8	10	11	3	8	1	3	1	14	13		
Formation professionnelle																	
Indice de parité	Valeur	1,16	ND	0,25	0,6	0,64	0,69	0,7	ND	0,68	0,58	1,04	0,40	0,76	0,29	1	
	Rang	1	NA	12	8	7	5	4	NA	6	9	2	10	3	11		
Ratio d'encadrement	Valeur	8,7	5	ND	6	6	ND	6,8	8,0	5	4,5	ND	1,8	ND	9	6,7	
	Rang	9	3	NA	5	5	NA	7	8	3	2	NA	1	NA	10		
Ratio d'occupation	Valeur	28,8	16	ND	21	16	9,9	40,7	27	14	6,3	6,1	7,4	9,4	30,5	33,9	
	Rang	11	7	NA	9	7	5	13	10	6	2	1	3	4	12		
Supérieur																	
Indice de parité	Valeur	0,63	NA	1,5	NA	NA	NA	0,24	NA	0,37	0,57	0,49	NA	0,5	NA	0,61	
	Rang	2	NA	1	NA	NA	NA	7	NA	6	3	5	NA	4	NA		
Ratio d'encadrement	Valeur	14,3	NA	15,4	NA	NA	NA	12,4	NA	13	8,7	18	NA	6,6	NA	ND	
	Rang	5	NA	6	NA	NA	NA	3	NA	4	2	7	NA	1	NA		
Ratio d'occupation	Valeur	64,9	NA	ND	NA	NA	NA	8,7	NA	12	21,8	94	NA	8,3	NA	ND	
	Rang	5	NA	NA	NA	NA	NA	2	NA	3	4	6	NA	1	NA		

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
Chapitre 2 : Santé et prévention																	
Infrastructures et personnel médical																	
Habitants / ESPC	Valeur	33 643	16 728	9 068	5 746	13 715	8 098	11 136	13 176	17 269	11 345	13 505	10 991	11 649	7 989	13 620	
	Rang	14	12	4	1	11	3	6	9	13	7	10	5	8	2		
Habitants / lit hospitalier	Valeur	10 509	7 369	2 447	3 518	4 124	2 924	3 324	4 507	6 796	8 785	9 052	10 843	3 003	5 659	5 445	
	Rang	13	10	1	5	6	2	4	7	9	11	12	14	3	8		
Habitants / médecin	Valeur	8 484	22 468	10 508	11 121	18 821	14 683	13 856	24 614	29 317	22 513	19 936	30 860	8 179	20 893	14 960	
	Rang	2	10	3	4	7	6	5	12	13	11	8	14	1	9		
Habitants / infirmier	Valeur	7 653	7 095	3 065	5 843	3 538	3 259	3 981	5 910	6 272	5 317	5 735	6 917	4 805	4 938	5 221	
	Rang	14	13	1	9	3	2	4	10	11	7	8	12	5	6		
FAP / sage-femme	Valeur	1 540	3 592	1 601	2 128	2 065	2 081	1 582	4 082	3 159	3 128	2 636	3 362	2 118	3 291		
	Rang	1	13	3	7	4	5	2	14	10	9	8	12	6	11		
Profil sanitaire																	
Mortalité infanto-juvénile pour 1000 enfants	Valeur	97	75	133	185	102	137	102	145	80	209	74	185	137	134	125	
	Rang	4	2	7	12	5	9	5	11	3	14	1	12	9	8		
Mortalité néonatale pour 1000 enfants	Valeur	46	18	44	67	40	52	40	46	26	86	23	67	52	48	45	
	Rang	7	1	6	12	4	10	4	7	3	14	2	12	10	9		
Taux de vaccination des enfants contre la fièvre jaune (%)	Valeur	85	87	92	89	83	83	83	84	84	75	81	83	76	84	84	
	Rang	4	3	1	2	8	8	8	5	5	14	12	8	13	5		
Niveau d'insécurité alimentaire (%)	Valeur	ND	21,5	6,5	9,2	13,2	9,1	4,9	23,3	12,4	17,3	3,5	13,7	9,1	13,2	12,6	
	Rang	NA	12	3	6	8	4	2	13	7	11	1	10	4	8		
Incidence du paludisme pour 1000 enfants	Valeur	41,0	78,3	143	112,2	130,7	156,4	111,2	159,3	91,7	148,6	128,2	124,9	66,1	119,2	105,8	
	Rang	1	3	11	6	10	13	5	14	4	12	9	8	2	7		

Axe 3	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<i>Chapitre 3 : Culture, jeunesse et sport</i>																
Nombre d'habitants / Infrastructure culturelle	Valeur	ND	29 618	229 642	72 445	178 365	34 016	295 609	31 209	79 079	50 127	180 103	ND	20 916	233 588	57 639
	Rang	NA	2	10	6	8	4	12	3	7	5	9	NA	1	11	
Nombre d'habitants / Infrastructure dédiée à la jeunesse	Valeur	ND	253 394	601 526	48 297	123 484	83 907	1 478 047	790 640	254 812	123 654	130 984	ND	118 524	37 374	155 625
	Rang	NA	8	10	2	5	3	12	11	9	6	7	NA	4	1	
Nombre d'habitants / Infrastructures sportive	Valeur	ND	175 427	46 271	144 890	30 871	139 845	211 150	87 849	15 495	321 499	46 478	49 714	32 325	186 870	48 495
	Rang	NA	10	4	9	2	8	12	7	1	13	5	6	3	11	

Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation

V.4.1 Synthèse

420. La faible urbanisation du District est manifeste. Avec un taux d'urbanisation de 19,6 %, le développement urbain repose uniquement sur Odienné, chef-lieu de la région du Kabadougou et seule ville du District. Toutefois, cette urbanisation est limitée. En effet avec un taux d'accroissement de la population de 1,7 % et un solde migratoire négatif, le développement de la ville est dicté plus par la présence des services administratifs et des directions régionales que par un dynamisme économique qui pourrait contribuer à améliorer le niveau de vie des habitants.
421. Vivant dans une précarité certaine, la population loge dans des habitations construites de façon artisanale, souvent insalubres et sans liaison avec les systèmes d'adduction en eau, le réseau électrique ou le système d'évacuation des eaux usées.
422. Cette carence en infrastructures et services urbains conduit les populations à s'approvisionner massivement à partir des puits et à rejeter leurs déchets dans la nature avec tous les risques sanitaires et écologiques que cela induit.
423. Le réseau de transport routier interne du District souffre d'un déficit d'investissements et d'entretien. Ce déficit se matérialise par une quasi-impraticabilité des axes routiers non bitumés et la dégradation avancée des pistes villageoises et de la voirie urbaine. Cette situation rend l'accessibilité de certaines localités très difficile, constituant ainsi un frein à l'essor économique et social de ces dernières. De plus, le District est relativement enclavé des centres économiques et administratifs du pays du fait de l'absence de vols commerciaux.
424. Se situant en deçà des moyennes nationales en termes de couverture des réseaux électrique et hydraulique, le District du Denguélé affiche un déficit général d'électrification et d'accès à l'eau potable.
425. En effet, seules 25 % des localités du District sont électrifiées. Les ménages connectés au réseau de la CIE ne représentent que 16 % des ménages du District, tandis que les consommations professionnelles et relatives à l'éclairage public sont limitées.
426. Le taux d'accès à l'eau potable est compris entre 10 % et 25 % dans la plupart des localités. L'accès à l'eau potable est principalement assuré par l'hydraulique villageoise. Il est entravé par le déficit d'infrastructures hydrauliques et leur état de dégradation.
427. Le District souffre en outre d'un déficit d'assainissement vu l'absence d'installations de ramassage des ordures, qui sont ainsi évacuées dans la nature.

V.4.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aéroport rénové en 2013 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de ligne ferroviaire ➤ Absence de vols commerciaux ➤ Voirie urbaine dégradée ➤ Pistes non bitumées souvent impraticables en saison des pluies ➤ Taux de couverture électrique, d'adduction en eau et en assainissement parmi les plus bas du pays
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau hydrographique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Délestage et baisse de tensions

V.4.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Développement urbain et cadre de vie</i>	➤ Sensibiliser les populations aux impacts sur l'environnement liés aux rejets des déchets dans la nature
	➤ Mettre en place un schéma directeur de l'urbanisme dans la ville d'Odienné
	➤ Renforcer les programmes de logements sociaux dans le District
	➤ Renforcer les investissements dans les équipements urbains d'Odienné et de Minignan
<i>Transport et logistique</i>	➤ Réhabiliter les infrastructures routières aussi bien en milieu rural et la voirie urbaine et bitumer les anciens axes commerciaux entre le Mali et la Guinée
	➤ Promouvoir les vols commerciaux et le fret entre Abidjan et Odienné.
	➤ Mettre en place une ligne ferroviaire entre Odienné et San pédro
<i>Équipements et infrastructures</i>	➤ Améliorer le taux d'électrification des localités rurales
	➤ Mettre en place un réseau d'assainissement pour Odienné et son hinterland
	➤ Renforcer les investissements pour la mise en place des systèmes d'adduction en eau dans le District

V.4.4 Résumé analytique

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Développement urbain et cadre de vie</i>																
Proportion de localités urbaines (%)	Valeur	100	1,1	2,7	0,4	1,6	1,77	2,7	0,8	1,27	0,3	0,9	0,54	0,6	0,27	1
	Rang	1	7	2	12	5	4	2	9	6	13	8	11	10	14	
Taux d'urbanisation (%)	Valeur	100	12,3	32,2	19,4	22	44,9	31	26,9	26,16	32,5	52	16,7	53,9	13,4	42,5
	Rang	1	14	6	11	10	4	7	8	9	5	3	12	2	13	
Proportion des habitations dotées de toilettes internes (%)	Valeur	29,5	3,5	7,1	6,7	3,7	5,9	6,0	3,2	3,46	4,3	9,4	5,2	9,2	2,7	10,8
	Rang	1	11	4	5	10	7	6	13	12	9	2	8	3	14	
Proportion d'habitations sans équipement électroménager (%)	Valeur	20,6	28,4	35	44	35,2	37,1	40	47,6	31,55	57	54	52	33,6	60,3	36
	Rang	1	13	10	6	9	8	7	5	12	2	3	4	11	1	
<i>Chapitre 2 : Transport et Logistique</i>																
<i>Infrastructures routières</i>																
Densité routière (km/km ²)	Valeur	0,82	0,29	0,39	0,17	0,34	0,28	0,36	0,22	0,28	0,24	0,28	0,23	0,31	0,16	0,25
	Rang	1	6	2	13	4	7	3	12	7	10	7	11	5	14	
Linéaire de routes bitumées (km)	Valeur	1 772	942	507	87	886	741	890	465	708	437	830	219	336	315	9 135
	Rang	1	2	8	14	4	6	3	9	7	10	5	13	11	12	
taux de revêtement (%)	Valeur	48,2	11,5	9,4	2,5	14,2	10,6	11,8	6,7	10,6	4,5	10,3	3,8	14,3	4,9	7,9
	Rang	1	5	9	14	3	6	4	10	6	12	8	13	2	11	
<i>Infrastructures ferroviaires</i>																
Nombre de gares	Valeur	4	0	0	0	0	6	4	0	0	2	8	0	0	0	25
	Rang	4	6	6	6	6	2	3	6	6	5	1	6	6	6	
Fret (tonnes)	Valeur	680 155	0	0	0	0	9 296	0	0	0	2 546	0	0	0	0	691 997
	Rang	1	4	4	4	4	2	4	4	4	3	4	4	4	4	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
Infrastructures aéroportuaires																	
Nombre d'aéroports/aérodromes	Valeur	1	4	1	1	2	2	0	2	2	3	4	2	1	2	27	
	Rang	1	2	11	11	5	5	14	5	5	4	2	5	11	5		
Nombre de passagers transportés	Valeur	1 178 362	3 053	0	26	0	0	0	162	68	285	53	26	8 951	0	1 190 986	
	Rang	1	3	9	8	9	9	9	5	6	4	7	8	2	9		
Chapitre 3 : Équipements et infrastructures																	
Électricité																	
Taux de couverture en électricité des localités (%)	Valeur	83,3	30,3	61,2	25,3	71,8	46,8	71,8	31	56	16,7	23	14,6	80,9	13,2	34	
	Rang	1	9	5	10	3	7	3	8	6	12	11	13	2	14		
Consommation domestique annuelle moyenne par abonné en kWh/abonné/an	Valeur	1 756	1 707	1 197	1 147	1 214	916	930	1 066	1 145	1 354	980	1 245	1 318	901	1 436	
	Rang	1	2	7	8	6	13	12	10	9	3	11	5	4	14		
Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné en MWh/abonné/an	Valeur	633 907	546 241	236 418	49 845	624 211	113 982	352 180	177 706	299 290	1 861 183	302 195	625 259	448 248	48 821	552 715	
	Rang	2	5	10	13	4	12	7	11	9	1	8	3	6	14		
Eau et assainissement																	
Taux de couverture des localités en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	82,0	24,0	62,0	93,0	46,0	88,8	77,0	35,1	42,0	45,3	92,5	60,0	97,7	66,0	58,9	
	Rang	5	14	8	2	10	4	6	13	12	11	3	9	1	7		
Taux de couverture des centres de production en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	69,4	65,7	102	145	46,6	86,5	66	87,6	58,4	102,1	77,2	122,2	170,6	141	74,1	
	Rang	10	12	6	2	14	8	11	7	13	5	9	4	1	3		
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise Améliorée (%)	Valeur	36	5	32	14	10	23,6	18	5,5	23	12	17	10,4	13,8	12,0	12,5	
	Rang	1	14	2	7	12	3	5	13	4	9	6	11	8	9		

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise (%)	Valeur	62	52	79	83,9	63	77,8	83	76	56	66,7	79,2	64,1	76,2	63	69,7
		12	14	4	1	10	5	2	7	13	8	3	9	6	10	
Part des ordures ménagères ramassées par camion (%)	Valeur	62,1	9,4	12,3	10,0	7,5	28,0	8,1	3,7	5,9	3,3	21,8	6,5	36,5	2,4	21,6
	Rang	1	7	5	6	9	3	8	12	11	13	4	10	2	14	
Proportion des moyens modernes d'évacuation des ordures liquides (%)	Valeur	55,8	8,6	11,5	4,8	7,0	18,8	8,6	5,1	5,9	12,7	16,4	6,4	24,4	3,6	19,4
	Rang	1	7	6	13	9	3	7	12	11	5	4	10	2	14	
<i>Communication et Nouvelles Techniques de l'Information</i>																
Densité du réseau postal (nombre d'agences/ 100 km ²)	Valeur	2,740	0,050	0,227	0,057	0,063	0,062	0,038	0,048	0,063	0,052	0,025	0,064	0,657	0,031	0,079
	Rang	1	10	3	8	5	7	12	11	5	9	14	4	2	13	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie des composantes du District	13
Tableau 2: Liste des services déconcentrés par région.....	19
Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires au développement du District.....	20
Tableau 4 : Taux de criminalité par région (pour 1 000 habitants) - 2014	22
Tableau 5 : Altitudes des chefs-lieux de région.....	29
Tableau 6 : Inventaire des réserves forestières par région.....	30
Tableau 7 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (RGPH 2014).....	41
Tableau 8 : Densité de population par sous-préfecture (hab/km ²) - 2014	44
Tableau 9 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge (en %).....	46
Tableau 10 : État matrimonial (en %)	48
Tableau 11: Statistiques sur la nuptialité du District	49
Tableau 12 : Situation des ménages par région.....	49
Tableau 13 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par région	50
Tableau 14: Taux brut de natalité et état des naissances dans le District.....	51
Tableau 15: Taux brut de reproduction du District.....	52
Tableau 16 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District.....	56
Tableau 17: Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité	57
Tableau 18 : Principaux indicateurs sociaux du District du Denguélé	58
Tableau 19 : Taux de pauvreté par région (en %).....	59
Tableau 20: Valeur ajoutée et emploi dans le secteur non agricole à Odienné - 1999	64
Tableau 21 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha) - 2012	67
Tableau 22 : Estimation des superficies et de la production de coton dans le District par région - 2013	69
Tableau 23 : Estimation des superficies et de la production d'anacarde dans le District par région - 2014.....	70
Tableau 24 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières dans le District par région- 2012 (en ha).....	72
Tableau 25 : Estimation des superficies et de la production de maïs dans le District par région - 2012	73
Tableau 26 : Estimation des superficies et de la production de riz dans le District par région - 2012	75
Tableau 27 : Estimation de la superficie et de la production d'arachide par région - 2012	77
Tableau 28 : Estimation de la superficie et de la production d'igname par région - 2012.....	78
Tableau 29 : Superficie des cultures maraîchères par région (ha).....	79
Tableau 30 : Effectifs des cheptels par région - 2012.....	80
Tableau 31 : Chiffres clés de l'élevage des bovins par région - 2014.....	80
Tableau 32 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et caprins.....	81
Tableau 33 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels (en % des ménages).....	82
Tableau 34: Equipement des ménages agricoles en gros matériel (en % des ménages).....	83
Tableau 35 : Structures d'accompagnement du secteur agricole dans la région du Kabadougou.....	83
Tableau 36 : Synthèse des flux de marchandises agricoles dans le District - 2014.....	84
Tableau 37 : Comptes d'exploitation de la filière BTP à Odienné (1998) - En millions de FCFA	98
Tableau 38 : Nature des importations transitant par la douane dans le District du Denguélé - 2010.....	103
Tableau 39 : Principales lignes de transport de voyageurs - 2014.....	111
Tableau 40 : Nombre d'établissements d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut	114
Tableau 41: Répartition des enfants du Préscolaire par statut, région, zone d'implantation des établissements et genre.....	120
Tableau 42 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut.....	121

Tableau 43: Nombre d'élèves par région, statut et zone d'implantation des établissements dans le cycle Primaire	128
Tableau 44 : Proportion des effectifs redoublants par genre, région et niveau d'étude du Primaire	129
Tableau 45 : Taux de transition Primaire-Secondaire 2012-2013/2013-2014.....	130
Tableau 46 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut	131
Tableau 47: Répartition des élèves dans le Secondaire 1 ^{er} cycle par région, genre et statut.....	139
Tableau 48 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1 ^{er} cycle par genre, région et statut.....	140
Tableau 49 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1 ^{er} -2 nd cycle 2012-2013/2013-2014..	141
Tableau 50 : Elèves redoublants du Secondaire 2 nd cycle par filière, région et niveau d'étude.....	145
Tableau 51: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1 ^{er} et 2 nd cycle par région et par statut	146
Tableau 52 : Filières du Secondaire Technique.....	151
Tableau 53 : Répartition des élèves du Secondaire Technique par statut et par genre.....	151
Tableau 54 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique par genre, région et statut ..	152
Tableau 55: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut	153
Tableau 56: Synthèse des indicateurs des élèves de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP).....	155
Tableau 57 : Etablissements de l'ETFP du District par statut et par filière	157
Tableau 58: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut	158
Tableau 59 : Répartition des infrastructures sanitaires par région et District sanitaire	162
Tableau 60: État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région (en %)	163
Tableau 61: Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région	164
Tableau 62 : Plateau technique des établissements sanitaires par District sanitaire	166
Tableau 63 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des Districts sanitaires	167
Tableau 64 : Répartition du personnel médical du District par région.....	168
Tableau 65: Carence de personnel médical dans les régions du District en fonction des normes nationales et internationales	173
Tableau 66: Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District	175
Tableau 67: Couverture maternelle par région (en %).....	176
Tableau 68: Couverture vaccinale des enfants du District par région (en %)	177
Tableau 69 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants)	181
Tableau 70: Incidence liée à la mortalité générale du District par région.....	181
Tableau 71 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population)	182
Tableau 72: Incidence du paludisme dans le District du Denguélé.....	183
Tableau 73: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région	184
Tableau 74 : Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région	185
Tableau 75 : Principaux évènements sportifs du District	190
Tableau 76 : Taux d'accroissement annuel de la population par département	193
Tableau 77 : Typologie des localités du District.....	193
Tableau 78 : Taux d'urbanisation du District.....	194
Tableau 79: Type d'habitation à Odienné (en % de la superficie)	197
Tableau 80 : Répartition des projets dans les départements du District du Denguélé	198
Tableau 81 : Réseau routier avant 2010 par catégorie et par type de route	202
Tableau 82 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne basse tension du District	205
Tableau 83 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique humaine (HU) (2013)	208
Tableau 84 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable par sous-préfecture (2013).	209
Tableau 85 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)	210
Tableau 86 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)	210

FIGURES

Figure 1 : Pluviométrie et température moyenne à Odienné (région du Kabadougou).....	33
Figure 2 : Pluviométrie et température moyenne à Minignan (région du Folon).....	33
Figure 3: Répartition des groupes ethniques du District.....	37
Figure 4 : Pyramide des âges du District du Denguélé.....	45
Figure 5 : Pyramide des âges de la région du Kabadougou.....	47
Figure 6 : Pyramide des âges de la région du Folon.....	47
Figure 7: Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (en nombre de naissances pour 1000 FAP).....	52
Figure 8 : Composition de la population du District.....	53
Figure 9: Origine de la population non ivoirienne du District.....	54
Figure 10: Distribution des actifs du District par type d'activité (en %).....	57
Figure 11: Répartition des actifs du District par tranche d'âge.....	58
Figure 12 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence.....	59
Figure 13: Taux d'analphabétisme par tranche d'âge.....	60
Figure 14 : Recettes fiscales de 2012 à 2014 (en millions de FCFA).....	64
Figure 15 : Part des superficies des principales spéculations agricoles du District (en %) – Estimation 2012.....	66
Figure 16 : Estimation des revenus des cultures de rente dans le District (millions de FCFA) - 2012	68
Figure 17 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) de coton dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2014.....	69
Figure 18 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) d'anacarde dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2013.....	71
Figure 19 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) de maïs dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2013.....	74
Figure 20 : Répartition des surfaces agricoles développées dédiées au riz par type de culture et par région - 2012.....	75
Figure 21 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) de riz dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2013.....	76
Figure 22 : Répartition des cultures d'igname dans le District (en %) - 2012.....	77
Figure 23 : Evolution des superficies (ha) et de la production (tonnes) d'igname dans la région du Kabadougou entre 2009 et 2013.....	78
Figure 24 : Types de labour pratiqués sur les parcelles.....	82
Figure 25 : Capture moyenne de pêche en fonction de la saison- En kg.....	87
Figure 26 : Estimation de la demande urbaine (1998).....	97
Figure 27 : Estimation de la demande rurale (1998).....	97
Figure 28 : Répartition des importations des Autres Biens de Consommation du District.....	104
Figure 29 : Origine des importations des Autres Biens de Consommation du District.....	104
Figure 30 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés par école pour chaque degré d'enseignement.....	114
Figure 31 : Part de la population scolarisée par degré d'enseignement dans le District.....	115
Figure 32 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranche d'âge et par région.....	115
Figure 33 : Pyramide scolaire du District.....	116
Figure 34 : Taux brut de scolarisation du Préscolaire par genre et par région.....	117
Figure 35 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire selon leur âge.....	118
Figure 36: Ecart entre les taux brut et net de scolarisation du Préscolaire par région.....	119
Figure 37 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre.....	119
Figure 38 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau d'étude.....	120
Figure 39: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école Préscolaire par région	121
Figure 40 : Répartition des salles de classe du Préscolaire selon le niveau d'études.....	122
Figure 41 : Répartition des instituteurs du cycle Préscolaire par emploi et par région.....	123
Figure 42 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique.....	123
Figure 43 : Taux brut de scolarisation du Primaire par genre et par région.....	125

Figure 44 : Répartition des enfants scolarisés au niveau Primaire selon leur âge	126
Figure 45 : Ecart entre les taux brut et net de scolarisation du Primaire par région	127
Figure 46 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par DREN-ET et par genre.....	127
Figure 47 : Evolution des effectifs par genre de la classe de CP2 à la classe de CM2.....	128
Figure 48 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Primaire.....	129
Figure 49 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école Primaire par région.	132
Figure 50 : Répartition des salles de classe du Primaire selon le niveau d'études	132
Figure 51 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement .	133
Figure 52 : Présence des commodités dans les écoles Primaires.....	133
Figure 53 : Répartition des instituteurs du Primaire par emploi et par région.....	134
Figure 54 : Répartition des instituteurs du Primaire par statut selon le diplôme pédagogique.....	134
Figure 55 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1 ^{er} cycle par genre et par région.....	136
Figure 56: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1 ^{er} cycle selon leur âge.....	137
Figure 57: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 1 ^{er} cycle par région....	138
Figure 58 : Répartition des élèves du Secondaire 1 ^{er} cycle par région et par genre.....	138
Figure 59 : Evolution des effectifs par genre de la classe de CM2 à la classe de 3 ^{ème}	139
Figure 60 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le Secondaire 1 ^{er} cycle	140
Figure 61: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2 nd cycle par genre et par région.....	141
Figure 62: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2 nd cycle selon leur âge	142
Figure 63: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 2 nd cycle par région....	143
Figure 64: Répartition des élèves du Secondaire 2 nd cycle par niveau et par genre	143
Figure 65 : Répartition des élèves du Secondaire 2 nd cycle par filière.....	144
Figure 66 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Secondaire 2 nd cycle	144
Figure 67 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire par région	147
Figure 68 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région.....	147
Figure 69 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région	148
Figure 70: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge	152
Figure 71: Répartition des élèves de la Formation Professionnelle par filière économique.....	156
Figure 72 : Ratio d'occupation moyen selon le diplôme préparé	158
Figure 73 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District	163
Figure 74 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service	167
Figure 75 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien dans les régions du District.....	172
Figure 76 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans.....	179
Figure 77 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région	180
Figure 78 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge.....	180
Figure 79 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire	183
Figure 80 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)	184
Figure 81 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH.....	185
Figure 82 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District.....	186
Figure 83 : Répartition de la superficie des équipements de la ville d'Odienné	195
Figure 84 : Niveau d'équipement des habitations du District.....	197
Figure 85 : Mode d'assainissement des habitations.....	198
Figure 86: Répartition de la consommation électrique haute tension par secteur d'activité	205

CARTES

Carte 1 : Localisation du District du Denguélé en Côte d'Ivoire	15
Carte 2 : Subdivisions administratives du District.....	18
Carte 3 : Ressources naturelles au niveau national.....	25
Carte 4 : Réseau hydrographique du District du Denguélé.....	26
Carte 5 : Pédologie du District	27
Carte 6 : Aptitudes culturelles et forestières des sols du District du Denguélé.....	28
Carte 7 : Relief du District.....	29

Carte 8 : Forêts classées, parcs, réserves et principales espèces animalières du District.....	31
Carte 9 : Variation des précipitations dans le District du Denguélé.....	32
Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District.....	36
Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries du District.....	38
Carte 12 : Répartition de la population selon le type de religion pratiquée.....	39
Carte 13 : Densité et répartition de la population par région.....	43
Carte 14 : Taille moyenne des ménages du District du Denguélé.....	50
Carte 15 : Taux de natalité du District.....	51
Carte 16 : Statuts migratoires du District du Denguélé.....	54
Carte 17 : Taux de chômage du District du Denguélé.....	56
Carte 18 : Taux d'alphabétisation des adultes.....	60
Carte 19 : Principales richesses et infrastructures économiques du District.....	63
Carte 20 : Type de cultures de rente dans le District.....	67
Carte 21 : Type de cultures vivrières dans le District.....	73
Carte 22 : Géologie et principaux sites miniers.....	88
Carte 23: Principales industries du District.....	91
Carte 24 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire.....	95
Carte 25 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire.....	96
Carte 26 : Artisanat dans le District du Denguélé.....	100
Carte 27 : Pourcentage de commerçants dans le District.....	102
Carte 28 : Etablissements financiers du District.....	105
Carte 29 : Principaux sites touristiques du District.....	107
Carte 30: Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District.....	118
Carte 31: Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District.....	126
Carte 32: Taux de scolarisation dans le Secondaire 1 ^{er} cycle au sein du District.....	137
Carte 33: Taux de scolarisation dans le Secondaire 2 nd cycle au sein du District.....	142
Carte 34 : Etablissements Techniques et de Formation Professionnelle du District.....	157
Carte 35 : Infrastructures sanitaires du District.....	162
Carte 36 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région.....	164
Carte 37 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District.....	165
Carte 38: Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation.....	166
Carte 39: Nombre d'habitants par médecin.....	169
Carte 40: Nombre d'habitants par infirmier.....	170
Carte 41: Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste.....	171
Carte 42: Nombre de FAP par sage-femme dans le District.....	172
Carte 43 : Taux de couverture des femmes enceintes par le vaccin antitétanique 2+ dans le District (en %).....	176
Carte 44: Taux de couverture vaccinale (anti-amaril) dans le District (en %).....	177
Carte 45 : Taux de couverture par le vaccin BCG dans le District (en %).....	178
Carte 46 : Equipements culturels du District.....	189
Carte 47 : Equipements sportifs du District.....	190
Carte 48 : Pôles urbains du District.....	194
Carte 49 : Infrastructures de transport du District du Denguélé.....	201
Carte 50 : Infrastructures de production électrique et raccordements.....	204
Carte 51 : Infrastructures hydrauliques et taux d'accès des ménages à l'eau potable.....	207
Carte 52 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature.....	212
Carte 53 : Réseau de poste du District du Denguélé.....	214
Carte 54 : Couverture en réseau de télécommunication du District du Denguélé.....	215

ZOOMS

<i>Zoom 1 : Antenne locale de l'ONUCI.....</i>	<i>23</i>
<i>Zoom 2 : Le Conseil du Coton et de l'Anacarde.....</i>	<i>85</i>
<i>Zoom 3 : Unité de transformation de Manioc BioSemoule.....</i>	<i>94</i>
<i>Zoom 4 : Mosquée de Samatiguila.....</i>	<i>110</i>
<i>Zoom 5 : Lycée Moderne d'Odienné.....</i>	<i>149</i>

SYNTHESES

<i>Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales.....</i>	<i>24</i>
<i>Synthèse 2 : Ressources naturelles.....</i>	<i>34</i>
<i>Synthèse 3 : Caractéristiques sociodémographiques et peuplement.....</i>	<i>62</i>
<i>Synthèse 4 : Secteur primaire.....</i>	<i>90</i>
<i>Synthèse 5 : Secteur secondaire.....</i>	<i>101</i>
<i>Synthèse 6 : Secteur tertiaire.....</i>	<i>112</i>
<i>Synthèse 7 : Education.....</i>	<i>160</i>
<i>Synthèse 8 : Santé et prévention.....</i>	<i>188</i>
<i>Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse.....</i>	<i>191</i>
<i>Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie.....</i>	<i>200</i>
<i>Synthèse 11 : Transport et Logistique.....</i>	<i>203</i>
<i>Synthèse 12 : Equipements et infrastructures.....</i>	<i>216</i>

ANNEXES

<i>Annexe 1 : Calendrier des rencontres.....</i>	<i>255</i>
<i>Annexe 2 : Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes des monographies.....</i>	<i>256</i>
<i>Annexe 3 : Liste de successions des préfets.....</i>	<i>257</i>
<i>Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives par département.....</i>	<i>261</i>
<i>Annexe 4 : Carte de la météo nationale.....</i>	<i>264</i>
<i>Annexe 5 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire.....</i>	<i>265</i>
<i>Annexe 6 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire.....</i>	<i>266</i>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- °C : Degrès Celsius
- - : le tiret représente une valeur non définie ou nulle
- AGEPE : Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi de Côte d'Ivoire
- ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural
- BAD : Banque Africaine Développement
- BCG : Vaccination antituberculeuse/vaccin bilié Calmette-Guérin
- BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
- CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CDCI : Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité
- CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
- CPN : Consultation prénatale
- CQP : Certificat de Qualifications Professionnelles
- DEA : Diplôme d'études approfondies
- DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
- DREN : Direction régionale de l'éducation nationale
- DREN-ET : Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
- DTC : Vaccin diphtérie, tétanos, coqueluche
- ENS : Enseignants
- ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact
- ETBS : Etablissements
- FAP : Femme en âge de procréer
- FDFP : Fond de Développement de la Formation Professionnelle
- HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée
- HG : Hôpital Général
- INFAS : Institut National des Agents de Santé
- IRA : Insuffisance respiratoire aiguë
- ISF : Indice Synthétique de Fécondité
- IST : Infection sexuellement transmissible
- ISTP : Institut supérieur technique professionnel
- MEMEASFP : Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- MEMIS : Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- MICS : Multiple Indicator Cluster Survey
- MII : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide
- MIRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
- MSLS : Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida
- ND : Donnée Non Disponible pour le moment
- NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- PEC : Pôles économiques de compétitivité
- PEMED-CI : Projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PND : Plan National de Développement
- PNR : Programme National Riz

- *PNDS : Plan National de Développement Sanitaire*
- *PPU : Programme Présidentiel d'Urgence*
- *PNIA : Programme National d'Investissement Agricole*
- *RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat*
- *RM : Désigne le rapport de masculinité. C'est le nombre d'hommes pour 100 femmes.*
- *SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéas*
- *SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire*
- *SGBCI : Société Générale de Banques de Côte d'Ivoire*
- *SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire*
- *SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légume*
- *SODEPRA : Société pour le développement de la production animale*
- *TBR : Taux Brut de reproduction*
- *TDR : Test de Diagnostic Rapide*
- *UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*
- *UMF : Unité Mobile de Formation*
- *VAA : Vaccin Anti-Amaril*
- *VAR : Vaccination Anti rougeole*
- *VAT : Vaccin Anti Tétanique*
- *ZEE : Zone économique exclusive*

G L O S S A I R E

Découpage administratif du territoire et structure de l'habitat

- **Sous-préfecture** : Nombre de sous-préfectures.
- **Localité** : Lieu de résidence permanente d'une population donnée.
- **Ville** : Selon le RGPH-98, la ville est une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active agricole est supérieure ou égale à 50 % de la population active totale.
- **Localité urbaine** : désigne la partie centrale de la ville constituée de quartiers clairement délimités et reconnus, et les campements qui s'y rattachent.
- **Localité semi-urbaine** : Localité qui ne vérifie pas les critères remplis par la ville.
- **Localité rurale** : Ensemble des villages reconnus par l'administration territoriale.
- **Chef-lieu de sous-préfecture rurale** : Localité rurale dotée d'une fonction politique et administrative.
- **Campement rattaché** : Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en général à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- **Poids démographiques des départements (respectivement des régions)** : calculé en pourcentage, il désigne l'importance démographique du département (respectivement de la région). C'est la part de la population totale du département (respectivement de la région) dans la population totale de la Côte d'Ivoire.
- **Densité** : Nombre d'habitants au km². On obtient la densité d'une localité en rapportant la population de cette localité à sa superficie.

Indicateurs sociaux

- **Indice de jeunesse** : se définit comme étant le poids démographique des jeunes (l'ensemble des individus dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des jeunes par la population totale.
- **Indice de vieillesse** : se définit comme étant le poids démographique des vieux (l'ensemble des individus dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des vieux dans la population totale.
- **Rapport de dépendance** : est obtenu en divisant la population des inactifs (jeunes et vieux confondus) par celle des actifs (individus dont l'âge varie entre 15 et 59 ans).
- **Taux d'analphabétisme** : calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant l'effectif des personnes non alphabétisées par l'effectif total des personnes âgées de 6 ans ou plus.
- **Taux de marginalisation** : Proportion des personnes n'ayant pas fréquenté l'école.
- **Taux de fréquentation scolaire** : c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.
- **Coefficient de Gini** : Mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée.
- **Densité de la population** : Mesure du nombre d'habitants d'une population occupant une portion donnée d'un milieu.
- **Rapport de masculinité** : Le sex-ratio ou sex-ratio (nom masculin¹ ou féminin², souvent abrégé en « SR »), encore appelé rapport des sexes ou rapport de masculinité, est le rapport du nombre de mâles et de femelles au sein d'une espèce à reproduction sexuée, pour une génération, ou dans la descendance d'un individu
- **Taux d'accroissement démographique** : En démographie, la croissance démographique est l'évolution de la taille d'une population pour un territoire donné, le taux d'accroissement démographique décrit le rythme de cette évolution (augmentation ou diminution)

- **Taux de fécondité moyen** : nombre moyen d'enfants par femme (voir plus bas pour la définition précise). C'est un indice statistique permettant de mesurer la tendance d'une population à augmenter ou à diminuer naturellement (donc l'accroissement naturel, c'est-à-dire sans tenir compte des flux migratoires).
- **Taux de natalité** : Rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année. Il s'exprime souvent en pour mille (‰).
- **Taux de chômage** : Pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage. La population active est la population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.
- **Taux de pauvreté** : Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. Il existe plusieurs définitions du seuil de pauvreté.
- **Taux d'alphabétisation** : C'est un taux qui prend en compte le nombre de personnes qui savent lire et écrire sur la population totale : $(\text{nombre de personnes qui savent lire et écrire} / \text{population totale}) * 100$.
- **Taux brut de reproduction** : Le taux de reproduction brut ou taux brut de reproduction est un indicateur démographique destiné à mesurer le degré de remplacement d'une génération par la suivante. Il s'exprime par le nombre de filles mises au monde en descendance finale par cent femmes, rapport non corrigé de l'effet de mortalité, ce qui le différencie du taux net de reproduction qui est la mesure usuelle..
- **Union consensuelle** : Cohabitation de deux personnes non mariées pendant une longue période
- **Marié** : Proportion des individus dont l'union a été célébrée à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers.
- **Divorcé** : Proportion des personnes dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne se sont pas remariées.
- **Veuf** : Proportion des individus dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne se sont pas remariés.
- **Taux de polygamie** : Calculé en pourcentage, il mesure l'importance de la polygamie. C'est la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés.
- **Nombre moyen d'épouses par homme marié** : Rapport entre le nombre total des femmes mariées et celui des hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables.
- **Taux de rupture d'union** : Proportion des personnes dont l'union a été rompue. Cet indicateur calculé en pourcentage est obtenu en divisant l'effectif des veufs et des divorcés par celui des mariés.
- **Taux de mariages précoces** : calculé en pourcentage, il mesure la proportion des personnes mariées dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans.
- **Proportion des personnes mariées** : est obtenu en divisant l'effectif des personnes mariées par l'effectif total de la population âgée de 12 ans ou plus.
- **État civil** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage civil.
- **Coutumier** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage selon les rites coutumiers.
- **Religieux** : est défini comme la proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage religieux.

Caractéristiques territoriales

- **Flyschs** : Ensemble de roches d'origine sédimentaire, formées par la répétition du même « motif » : une strate de grès, surmontée d'une strate de schistes argileux.

- **Harmattan** : Vent très sec et poussiéreux (alizé continental) d'Afrique de l'Ouest qui souffle vers le sud en provenance du Sahara et du Sahel et affecte le golfe de Guinée en hiver, entre la fin novembre et le milieu du mois de mars.
- **Sol Ferrallitique** : Sol des zones tropicales humides sous couvert forestier. Sol de couleur rouge, pauvre en silice, mais riche en hydroxydes de fer et aluminium.
- **Forêt mésophile** : Forêt dense et moyennement humide, intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile.
- **Birrimien** : Ere géologique datant d'environ 2,1 milliards d'années, durant laquelle s'est formée une chaîne de roches caractéristiques de l'Afrique occidentale.
- **Protérozoïque inférieur** : Ere ou période géologique entre $2,5 \times 10^9$ et $1,8 \times 10^9$ ans
- **Climat Aw** : La classification de Köppen est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.
 - **Climat A** :
 - Température moyenne de chaque mois de l'année $> 18^\circ\text{C}$
 - Pas de saison hivernale
 - Fortes précipitations annuelles (supérieure à l'évaporation annuelle)
 - **Régime pluviométrique w** :
 - Saison sèche en hiver
 - Pour A : climat de la savane, P du mois le plus sec $< 60 \text{ mm}$ et $< [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$
 - pour C et D : P du mois hivernal le plus sec $< 1/10$ du mois le plus humide

Education

- **Taux de scolarisation** : Proportion de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à la population totale du même âge.
- **Indice de parité** : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Ratio d'encadrement** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'un établissement.
- **Ratio d'occupation** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de salles d'un établissement.
- **Taux brut de scolarisation** : Total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Signification des termes/groupe pédagogique**
 - (1) Il s'agit des enseignants qui sont en service dans les bureaux de l'IEP
 - (2) Considérer toutes les écoles où des enseignements sont assurés y compris celles qui ne sont pas autorisées
 - (3) Il s'agit d'indiquer le nombre d'écoles dont les chiffres ont été utilisés pour établir la présente synthèse. (Ce nombre sert à calculer le taux de couverture).
 - (4) Un groupe pédagogique est un groupe d'élève d'un même niveau recevant dans un même lieu l'enseignement d'un même maître au même moment. Dans certains cas, Il correspond aux notions de cours unique ou de classe unique.
- **Abandon scolaire** : est défini comme étant le fait qu'une personne dont l'âge est compris entre 6 et 20 ans ait fréquenté l'école sans avoir achevé le cycle ou soit sorti carrément du système scolaire.
- **Taux d'abandon scolaire** : calculé en pourcentage, il est obtenu en rapportant l'effectif des personnes ayant abandonné l'école à la population totale âgée de 6 à 20 ans.
- **Transition (taux de)** : Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis dans la première année d'étude d'un niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire et le nombre d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude du niveau d'enseignement immédiatement inférieur de l'année scolaire précédente.

Santé

- **Accouchement assisté** : utilisation d'un instrument approprié (ventouse, forceps ou spatules) pour accélérer l'expulsion du nouveau-né lors de l'accouchement
- **Bilharziose urinaire** : La bilharziose, appelée aussi schistosomiase est une maladie tropicale qui atteint des millions de personnes à travers le monde et responsable de centaines de milliers de décès chaque année. C'est une maladie chronique que l'on contracte au contact de l'eau, ce qui permet le passage de larves de parasites à travers la peau. Il existe plusieurs types de bilharziose : la bilharziose intestinale et urinaire notamment
- **Consultation Postnatale** : Examen de contrôle qui doit être effectué dans les 6 à 8 semaines qui suivent un accouchement.
- **Incidence globale** : En épidémiologie, le taux d'incidence rapporte le nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés pendant une période donnée - population incidente - à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible -. Il est un des critères les plus importants pour évaluer la fréquence et la vitesse d'apparition d'une pathologie.
- **Taux de prévalence** : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population. Elle est exprimée en %.
- **Pian** : Tréponématose causée par un tréponème (*Treponema pallidum* pertenuae, une bactérie spirochète). Elle entraîne une infection cutanée pouvant ensuite s'étendre et produire des lésions dans les tissus profonds, notamment osseux, par contiguïté.
- **Taux d'occupation des lits** : Le taux d'occupation des lits d'hôpitaux représente la somme des journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée (en général une année) divisée par le nombre de lits disponibles, Il indique le degré d'utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.
- **Ulcère de Buruli** : L'ulcère de Buruli est une infection chronique débilitante de la peau et des tissus mous pouvant entraîner des déformations et des incapacités permanentes
- **CPN1** : Première consultation prénatale.
- **CPN4** : Quatrième consultation prénatale.
- **VAT2+** : Vaccin anti-tétanique (deuxième dose).
- **DTC3** : Troisième dose de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux
- **Polio3** : Vaccin contre la Polio
- **BCG** : Le Bacille de Calmette et Guérin est le vaccin contre la tuberculose
- **VAR** : Vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle
- **VAA** : Vaccin Anti Amaril (vaccin contre la fièvre jaune)

Economie

- **Superficie développée** : Pour une culture donnée, c'est le cumul des superficies de toutes les parcelles sur lesquelles elle est présente avec des densités suffisantes pour qu'elle soit la culture principale, la culture secondaire ou tertiaire.
- **Produits alimentaires** : Lait, Viandes, Poissons, Boissons, Graisses et huiles végétales, Sucre
- **Biens intermédiaires** : Coton, Produits métalliques, fibres textiles
- **Biens d'équipement** : Matériels de transport (routier, aérien et ferroviaire), Machines mécaniques, instruments et appareils d'optique
- **Autres bien de consommation** : Automobiles, Vêtements, Appareils électroménagers, autres articles textiles
- **Taux d'occupation (tourisme)** : Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.
- **Taux d'utilisation (tourisme)** : Rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) totales des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Infrastructures et urbanisation

- **Taux de couverture électrique :** Rapport entre la population vivant dans les localités électrifiées et la population totale de la zone.
- **Taux d'urbanisation :** Proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population
- **Densité routière :** Rapport entre la densité du réseau routier et la superficie du territoire.
- **Taux de revêtement :** Rapport entre la superficie de route bitumée et la superficie totale des routes
- **Classification des routes :** La loi de 1961 classe les routes en 3 catégories :
 - a. Catégorie A : routes nationales à grande circulation (relient les chefs-lieux de préfecture et font la jonction avec les pays limitrophes) ;
 - b. Catégorie B : routes nationales d'intérêt général (relient les chefs-lieux des sous-préfectures entre eux et au réseau A) ;
 - c. Catégorie C : routes nationales d'intérêt régional (relient les villages entre eux et aux réseaux A et B) ;
 - d. Non Classées NC : toutes les autres routes et celles qui ont été construites après 1966.

BIBLIOGRAPHIE

- Cote d'ivoire une succession manquée.* (s.d.). Récupéré sur La documentation française:
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000013-cote-d-ivoire-une-succession-manquee>
- Person.Y. (1968). *Samori, une révolution dyula*. IFAN.
- Monographies de région, Préfectures de région*, 2013 (ou année la plus récente)
- Plan National de Développement*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2012-2015
- Recensement Général de la Population et de l'habitat*, Institut National de la Statistique, Projections 2014
- Atlas de La Côte d'Ivoire*, Les éditions Jaguar, 2013
- Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire*, Agence d'étude et de promotion de l'emploi, 2012
- Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, 2008
- Enquête-cadre de la pêche artisanale continentale*, Ministère des ressources animales et halieutiques, 2013
- Annuaire statistique de l'éducation*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2014
- Annuaire Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2012
- Annuaire statistique de la santé*, Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA, 2013
- Programme Présidentiel d'Urgence*, 2012
- Enquête Multiple Indicator Cluster Survey (MICS)*, 2012
- Atlas des Villes*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Atlas de la population et des équipements*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire*, 2012
- Données d'exploitation CIE*, Compagnie Ivoirienne d'électricité, 2014
- Annuaire statistique de l'Indénié-Djuablin*, 2012

A N N E X E S

Annexe 1 : Calendrier des rencontres

Date	Région	Description
<i>Dimanche 29 Après-midi</i>	KABADOUGOU	Découverte de l'axe routier Boundiali-Odienné Visite du Centre Hospitalier de Madinani
<i>Lundi 30 Juin matin</i>	KABADOUGOU	Réunion avec M. Le Préfet d'Odienné
		Visite de l'aérodrome d'Odienné
		Visite du Conseil du Coton et de l'Anacarde (Ex : Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde ARECA)
		Visite de l'usine de transformation de riz de l'entreprise ETG
		Visite de l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) d'Odienné
		Visite de l'Hôpital Régional d'Odienné
		Visite du Lycée Moderne d'Odienné
		Visite du centre de formation des enseignants
<i>Mardi 01 Juillet matin</i>	FOLON	Réunion avec M. Le Préfet de Kaniasso Visite de la Mine de Manganèse Taurian de Kaniasso
	KABADOUGOU	Réunion avec M. Le Préfet de Samatiguila Visite de la mosquée de Samatiguila
	<i>Mardi 01 Juillet après-midi</i>	KABADOUGOU
<i>Mercredi 02 Juillet matin</i>	FOLON	Réunion avec M. Le Préfet du Minignan Visite de l'Hôpital Local du Minignan Visite du Collège Municipal du Minignan
<i>Mercredi 02 Juillet après- midi</i>	KABADOUGOU	Visite de la base de l'ONUCI à Odienné

Annexe 2 : Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes des monographies

Sujets des termes de références	Axe des monographies
Ressort territorial	Axe 1 : Territoire et démographie
Cadre naturel et ses ressources	
Peuplement	
Dynamique et état de la population	
Activités économiques	Axe 2 : Développement économique
Urbanisation, système régional des villes et paysages urbains	Axe 4 : Infrastructures et urbanisation
Équipements et infrastructures régionaux et leur localisation	
Environnement et cadre de vie	
Accès aux services sociaux de base	Axe 3 : Développement socioculturel
Atouts et contraintes du développement régional	Axe 5 : Perspectives de développement
Perspectives de développement	

Annexe 3 : Liste de successions des préfets

<i>Niveau départemental</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
Gbéléghan	1	Brou Yao	04/07/2012	En service
Odienné	1	Goné Lando	1992	
	2	Kipré Dogbo Sylvestre		
	3	Kouléon Narcisse		
	4	Tahan Auguste		
	5	Soro Korona Denis		
	6	Daouda Ouattara		
	7	Yapo Affessi		
	8	N'Guessan Abouo Jacques		
	9	Soro Kayaha Jérôme		
	10	Amani Yimicky	2013	En service
MINIGNAN	1	SAHOUAN CLAHI ROLAND	06/08/2007	06/04/2009
	2	SORY SANGARE	06/04/2009	08/11/2012
	3	BALADJI ABDOUKARIM BARRO	08/11/2012	EN SERVICE

<i>Niveau sous-préfecture</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
Kimbirla-Sud	1	Fofana Lanciné Kader (administrateur civil)		En service
Samatiguila	1	Aliman Ekue Ignace (capitaine des FANCI)	05/05/1975	08/09/1979
	2	Djeba Awazo (attaché administratif)	08/09/1979	29/08/1981
	3	Seydou Gogoua Bernard (administrateur civil)	29/08/1981	22/10/1984
	4	Derou Meo Paul (administrateur civil)	22/10/1984	20/08/1986
	5	Nioblé Edmond (administrateur civil)	20/08/1986	11/08/1989
	6	Soro Kayaha Jérôme (administrateur civil)	11/08/1989	06/09/1996
	7	Yro Denis (attaché administratif)	06/09/1996	Octobre 1997
	8	Pelagosson Coulibaly (administrateur du travail et des lois sociales)	Octobre 1997	08/08/1999
	9	Ba Blaise (administrateur civil)	24/03/2000	Guerre
	10	Youssouf Ouattara (administrateur civil)	12/10/2007	11/10/2010
	11	Boni Bonaventure (administrateur civil)	11/10/2010	En service
Gbéléghan	1	Gbela Paul Honoré (secrétaire administratif)	06/03/1975	24/06/1978
	2	Yezion Daou Albert (secrétaire administratif)	24/06/1978	09/09/1981
		1981 à 1983 l'intérim assuré par le sous-préfet de Seydougou avant d'être définitivement jusqu'en 1997		
	3	Djiké Raymond Claude (administrateur civil)	02/10/1997	22/09/2000
	4	Yapi Ogou Claude (administrateur civil)	22/09/2000	15/08/2007

<i>Niveau sous-préfecture</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	5	Baffrou Kamano François (administrateur civil)	15/08/2007	28/01/2014
	6	N'Zué Koffi Eugène	28/01/2014	En service
Odienné	1	Dingui Assindjo Louis	1961	1962
	2	Adoh Jean-Pierre	Janvier 1962	Avril 1962
	3	Dingui Assindjo Louis	1962	1966
	4	Yapi Victor	1966	1970
	5	Koffi Konan Martin	Février 1970	Mars 1970
	6	Tehoua Eugène	1970	1973
	7	Bailly Zogbo	1973	1975
	8	Diomandé Ouahou	1975	1976
	9	Diomandé Gouamé	1976	1979
	10	Assi Ambeu	1979	1983
	11	Ganga Agnero	1983	1984
	12	Assi Kéké	1984	1987
	13	Kanhon Païbo	1987	1991
	14	Réné Koffi Meat	1991	1993
	15	Sékoua Denis	1993	1996
	16	Acho Oké	1996	2000
	17	N'dri Kouassi	2000	2007
	18	Dehoulé N'Guessan Augustin	2007	2010
	19	Sepy-Yessoh Narcisse Thomas	2010	2014
	20	Zagou Serge Rodrigue	2014	En activité
Bako	1	Adoh Jean-Pierre	1963	
	2	N'dri Tiémélé Jérôme	1963	1964
	3	Amani Kouamé Lazare	Janvier 1964	Octobre 1964
	4	Ouattara Soridio Mohamed	1964	1974
	5	Gourian-Bi Kié	1974	1976
	6	Dosso moussa	1976	1978
	7	Mompoueho Gaston	1979	1981
	8	Martin Ligué Sery	1981	1988
	9	Goua dro lazare	1988	1991
	10	Tanou Etekou Philippe	1991	1996
	11	Zagadou blay	1996	1997
	12	Gouessé jules	1997	2000
	13	Anima aka	2000	2002
	14	M'Blá Kouassi Seraphin	2007	2014
	15	Alain Djédjé	2014	En service
Dioulatiédougou	1	Bamba Tiémoko	1974	1977
	2	Kouakou Kouamé Jules	1977	1979
	3	Koua Messou	1979	1981

<i>Niveau sous-préfecture</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	4	Koffi Loukou Antoine	1981	1982
	5	Cacou Francis Daix	1982	1983
	6	Bahin Henri	1983	1984
		A partir de 1985 la sous-préfecture est mise au restreint jusqu'en 1996		
	7	Kouassi Kouadio Edouard	1996	2000
	8	Bakayoko Kassoum	2000	2002
Dioulatiédougou (suite)	9	Languissou Kouamé	2007	2013
	10	Ylla Pognon Léonard	2013	En service
Bougouso	1	Gnagoua dogo alain S.	2014	En service
Tiémé	1	Kouadio Kouman	1974	1979
	2	Browa Beugré	1979	1981
	3	Yeo Nanga	1981	1983
	4	Aga Ud René Edmond	1983	1984
	5	Niasson Konian	1984	1987
	6	Zoleba Godo Guihaume	1987	1989
	7	Coulibaly Paul Charles	1989	1990
	8	Doukouré N'Va Kalifa	1990	1991
	9	Kouassi Brou Alfred	1991	1994
	10	Caman Djessan Ernest	1994	1996
	11	Guebo Dja Ebenezer	1996	2000
	12	Coffi Brou Ralph Elleric	2000	2001
	13	Tobi Irié Vincent	2001	2002
	14	Abion Yao Eric	2002	2007
	15	Kouadou Kouakou	2007	2009
	16	Blé Gnaly Antoine	2009	2014
	17	Koffi Koffi Mathieu	2014	En service
MINIGNAN	1	YOBOET JEAN CLAUDE (Secrétaire Administratif)	01/03/1971	23/09/1974
	2	ATTEY TANOHO J. M. (Secrétaire Administratif)	23/09/1974	23/09/1976
	3	SYLLA AHMADOU (Attaché Administratif)	23/09/1976	15/09/1979
	4	NIOBLE NAHOUNOU (Administrateur Civil)	15/09/1979	30/08/1981
	5	TOULE FRANCOIS (Administrateur Civil)	30/08/1981	13/10/1983
	6	GOUA DRO LAZARE (Administrateur Civil)	13/10/1983	03/02/1984
	7	BAMBA TIEMOKO (Attaché Administratif)	03/02/1984	23/09/1986
	8	MAHAMA GBANE (Attaché Administratif)	23/09/1986	02/08/1990
	9	GBAZO DAGO (Administrateur Civil)	02/08/1990	13/12/1990 (Décédé)
	10	YAPO AFFESSI ED. (Lieutenant Colonel)	18/04/1991	13/05/1994
	11	LIDA GNAKO EZ. (Administrateur Civil)	13/05/1994	22/09/2000
	12	YAO KOUAKOU BEN. (Administrateur Civil)	22/09/2000	12/08/2001
	13	ATTOUNGBRE N'GUESS B. (Adm. Civil)	12/08/2001	12/10/2007

<i>Niveau sous-préfecture</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	14	KOUAKOU KOFFI MICHEL (Administrateur Civil)	12/10/2007	21/04/2009
	15	ASSANDY KOUASSI (Administrateur Civil)	21/04/2009	30/01/2014
	16	NOEL TEHI (Administrateur Civil)	30/01/2014	EN SERVICE

Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives par département

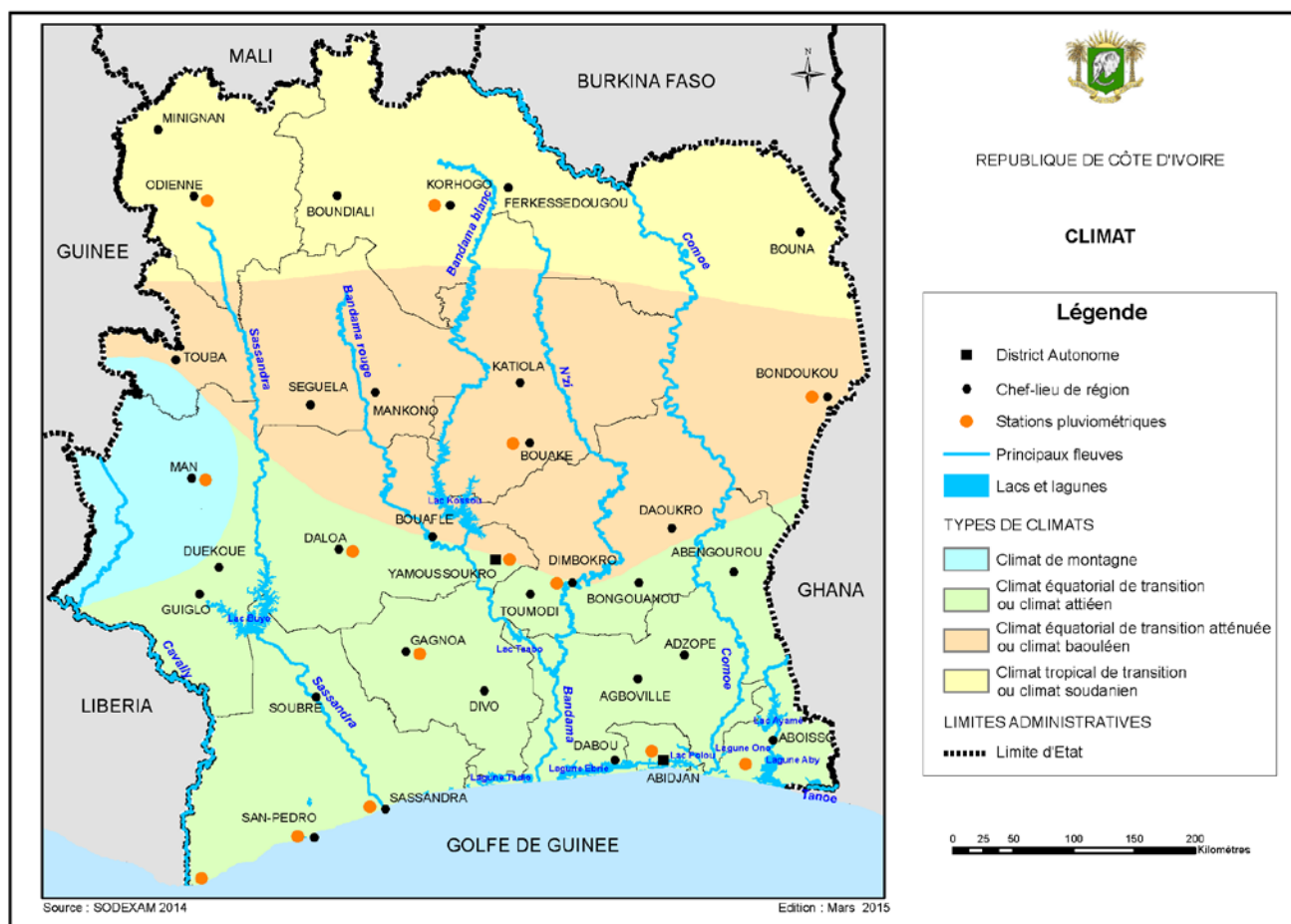
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
FOLON	KANIASSO	COTON	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BOH-NOUMAN (CABN COOP-CA)
FOLON	KANIASSO	COTON	SOCIETE COOPERATIVE BINKELEMAN DE BANAKORO (CBBK COOP-CA)
FOLON	KANIASSO	COTON	SOCIETE COOPERATIVE SIGUI GNOYOUUMAN DE MAHANDINA - SOKOURANI (COOP-CA CO.SIM.SO)
FOLON	MINIGNAN	CAFE-CACAO	COOPERATIVE DJIGUIYA DE BOHDOUGOU (CODB COOP - CA)
FOLON	MINIGNAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BARAKA DE MINIGNAN (SCOOPS BARAKA)
FOLON	MINIGNAN	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOBeko DE MINIGNAN (SCOOPS BEKO)
FOLON	MINIGNAN	COTON	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KOLOBAN
FOLON	MINIGNAN	COTON	SOCIETE COOPERATIVE COBA DE MINIGNAN
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	ENTREPRISE COOPERATIVE DE NOIX DE CAJOU D'ODIENNE (ECONCO CA SCOOPS)
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE AGRICOLE DU DENGUELE (ADEN COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU DENGUELE (COOPADEN COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LANAYA

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PERSEVERANCE DU DENGUELE (SOCAPED COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DEPARTEMENTALE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE DU KABADOUGOU (COODEPAK COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE NIAMANA (SCAN SCOOPS)
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DU DENGUELE (SOCOPAD COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE DU DENGUELE (CODEPADEN-COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	ANACARDE	SOCIETE COOPRATIVE SABOUGNOUMAN D'ODIENNE (COSADO COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE AGRICOLE DU DENGUELE (ECAD COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE FEREMANDOUGOU (SOCOOPAF SCOOPS)
KABADOUGOU	ODIENNE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DJARAMASSA DE TOURONI (SCOOPS DJATOU)
KABADOUGOU	ODIENNE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE WOMANGNON DU DENGUELE (COOP-CA WOMANGNON)
KABADOUGOU	ODIENNE	COTON	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE KARABRI
KABADOUGOU	ODIENNE	COTON	SOCIETE COOPERATIVE AGRICULTEURS DE NIAMANA
KABADOUGOU	ODIENNE	COTON	SOCIETE COOPERATIVE BENKELEMAN (BENKELEMAN COOP-CA)

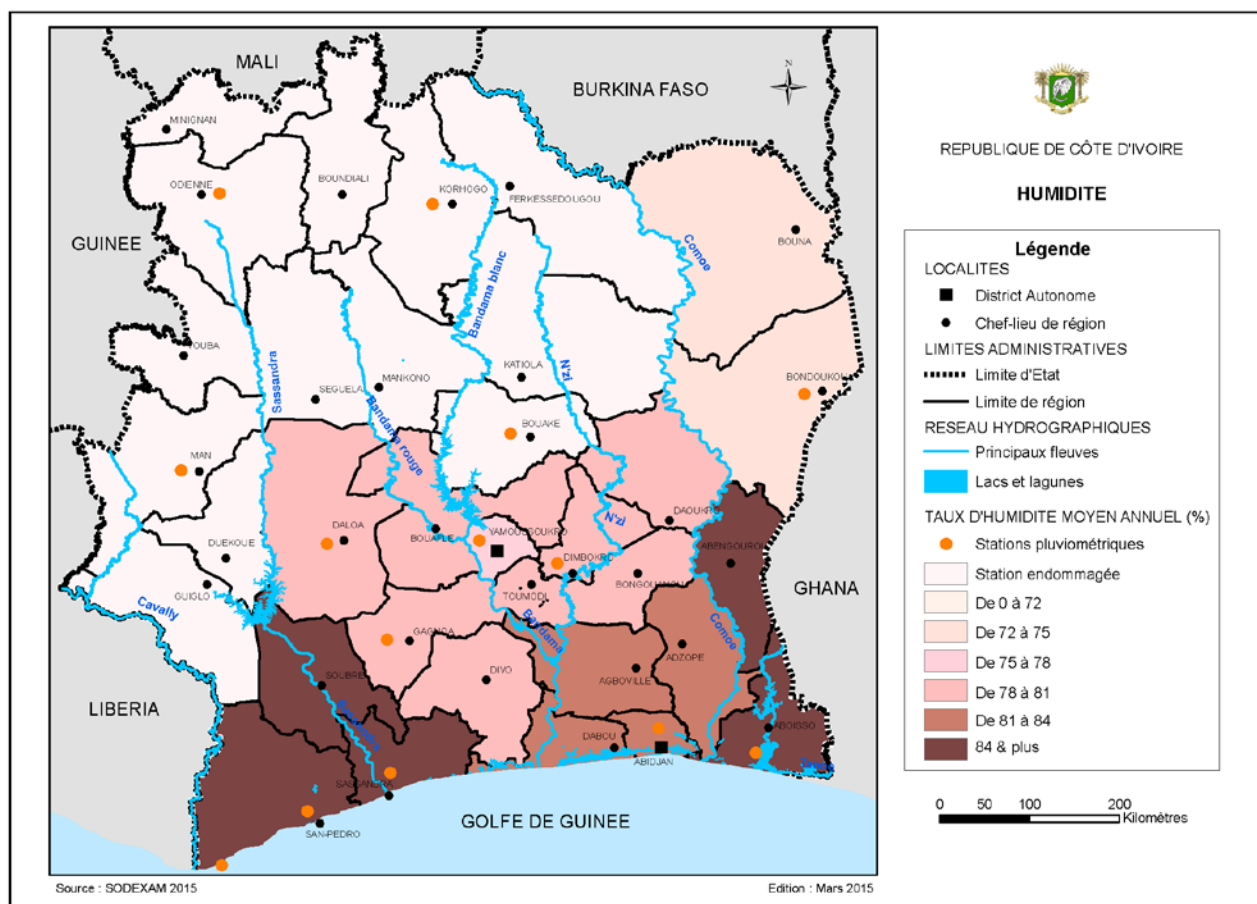
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
KABADOUGOU	ODIENNE	COTON	SOCIETE COOPERATIVE BINKADY DES FEMMES DE LA COMMUNAUTE DE TIEME (SCOOPS BFCT)
KABADOUGOU	ODIENNE	COTON	SOCIETE COOPERATIVE DJGUIYA DE BOHDOUGOU (CODB COOP-CA)
KABADOUGOU	ODIENNE	COTON	SOCIETE COOPERATIVE UCAB-CI d'ODIENNE
KABADOUGOU	ODIENNE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS ET TRANSFORMAREURS DE MANIOC DU DENGUELE (SCOOPS PTMD)
KABADOUGOU	SAMATIGUILA	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE SAMATIGUILA (SCASAMA SCOOPS)
KABADOUGOU	SEGUELON	COTON	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BOH- NOUMAN

Source : Ministère de l'Agriculture – Répertoire des sociétés coopératives (2015)

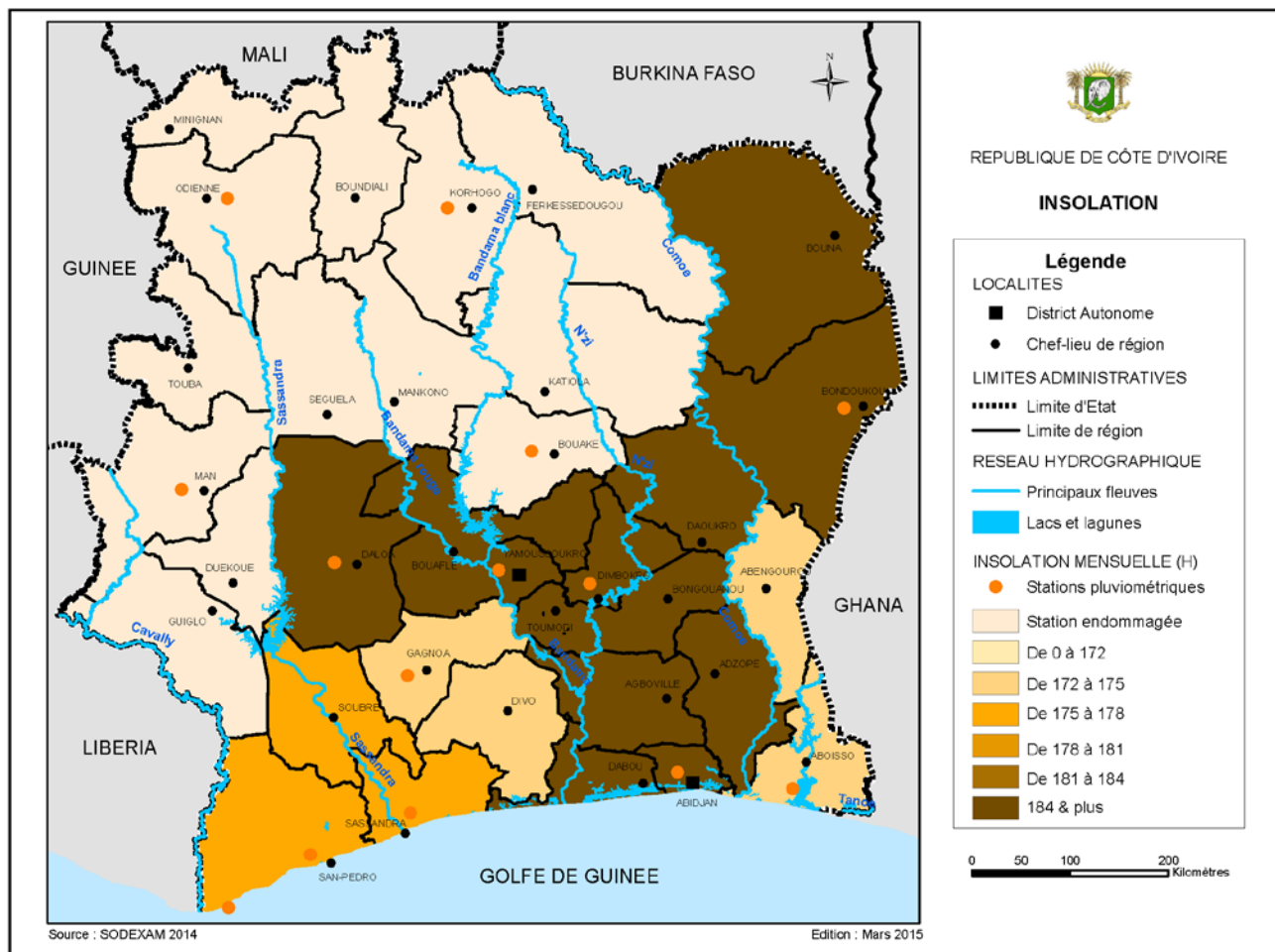
Annexe 5 : Carte de la météo nationale



Annexe 6 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire



Annexe 7 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire





Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
et du Développement Régional (DGATDR)

Immeuble Alpha 2000, 10^e étage
Téléphone: 20 25 88 73 / 20 25 88 71